

Hist. — Ex. antérieurs au XIX^e s. : *À sot compliment, il faut une réponse DE MESME* (MOL., *Av.*, III, 7). — * *Vous me paraissez tranquille [...]; nous ne sommes pas DE MÊME* (SÉV., 8 janv. 1672). — *Je ne sais qu'aller droit, et simplement ; peu de gens sont DE MESME* (MAINTENON, *Lettres*, 27 août 1693). — *Le visage plat, l'esprit DE MÊME* (J.-J. ROUSS., *Conf.*, Pl., p. 261).

624 *Quelconque* signifie « quel qu'il soit » ; il n'a qu'une forme pour les deux genres et se place après le nom :

Sénecal demandait un emploi QUELCONQUE, une place (FLAUB., *Éduc.*, II, 4). — *Regardez un point QUELCONQUE de l'horizon* (*Dict. contemp.*).

Remarques. — 1. *Quelconque*, notamment dans le langage familier, peut prendre le sens de « médiocre, banal », notamment comme attribut :

Son palais moderne paraissait QUELCONQUE n'étaient les tapis merveilleux (LOTI, *Vers Ispahan*, p. 229). — *Le papier de la lettre est QUELCONQUE* (BOURGET, *Tribun*, p. 64).

Dans le même sens dépréciatif ou méprisant, *quelconque* se met familièrement comme épithète avant le nom : *Il a été attaqué par de QUELCONQUES voyous* (MALRAUX, *Conquérants*, p. 118). — *Un Rothschild quelconque, qui aura doté un QUELCONQUE observatoire d'une lunette [...]* (MIRBEAU, *Dingo*, VII). — *Préparer l'exécution d'un QUELCONQUE préfet de police* (TROYAT, *Tant que la terre durera...*, p. 820).

Lorsque *quelconque*, en ce sens, est mis comme épithète immédiatement après le nom, c'est l'intonation ou le contexte qui en indiquent la valeur dépréciative.

À observer que ce *quelconque* admet les degrés de comparaison : *C'est un homme TRÈS QUELCONQUE* (AC.). — *La cuisine chez Zénaïde n'est pas mauvaise, mais on la trouverait PLUS QUELCONQUE si elle était moins parcimonieuse* (PROUST, *Rech.*, t. II, p. 487). — *Accomplissement facile et joyeux des tâches journalistiques LES PLUS QUELCONQUES* (MAUROIS, *De Gide à Sartre*, p. 68).

2. *Quelconque*, employé avec la négation *ne* (sans *pas ni point*) et placé après le nom, comme dans les phrases suivantes, forme une construction vieillie :

Il n'a mal QUELCONQUE (AC.). — *Il n'y a homme QUELCONQUE qui ne sache cela* (AC.).

3. *Quelconque* peut, surtout dans le style didactique, se placer entre un numéral et un complément désignant la totalité :

Trouver la distance de deux plans parallèles et l'une QUELCONQUE de leurs perpendiculaires communes (Ch. BRISSE, *Géom. descriptive*, 2^e éd., revue par C. Bourlet, p. 127). — *Le rapport anharmonique ne change pas si l'on échange deux QUELCONQUES des points et en même temps les deux autres* (J. HAAG, *Cours complet de math. élém.*, Géom., Exerc. du t. III, p. 156).

4. *Quelconque*, au sens de « quel qu'il soit », bien qu'il exprime à lui seul une indétermination complète, se fait parfois précéder d'un des adverbess *tout à fait, généralement* :

Je suppose [...] que les coordonnées d'un point soient des fonctions continues, d'ailleurs TOUT À FAIT QUELCONQUES, des coordonnées du point correspondant (H. POINCARÉ, *Valeur de la science*, III, *Introd.*). — [...] *grévés des rentes, dotations, pensions et autres dettes GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES qui pourraient être réclamées* (STENDHAL, *Corresp.*, t. III, p. 111). — *Un monde proprement philosophique étranger à toute planète GÉNÉRALEMENT QUELCONQUE* (É. GILSON, dans *le Monde*, 4 sept. 1957).

Hist. — *Quelconque* est de formation savante ; il a été calqué sur le latin *qualiscumque*. Anciennement le premier élément du mot, *quel*, pouvait varier : *quelleconque, quelsconques*, etc. — *Quelconque* pouvait, dans l'ancienne langue, se placer devant le nom : *Là les damnez n'auront QUELCONQUE repos ou consolation* (*Internelle Consolacion*, III, 24). — Il servait parfois de pronom, au sens de *quiconque* : *Le Baptême n'est point d'homme, mais de Dieu, par QUELCONQUE il ait été administré* (CALVIN, *Inst.*, IV, XV, 16).

CHAPITRE IV

LE PRONOM

SECTION 1. — GÉNÉRALITÉS

625 Le pronom est un mot qui varie en genre et en nombre ; en outre, les pronoms personnels et possessifs varient en personne ; les pronoms personnels, les relatifs et les interrogatifs varient d'après leur fonction. — Le pronom est susceptible d'avoir les diverses fonctions du nom¹ : sujet, attribut, complément, parfois apposition ou apostrophe :

TOUT passe. — *Votre avis est aussi LE MIEN. Tu te crois QUELQUE CHOSE. — Prenez CECI. Ne nusez à PERSONNE. Venez avec MOI. Il a été instruit par VOUS. L'amour de SOI ne connaît pas la jalousie. Elle est attentive à TOUT. — Il écrivit une épigramme, QUELQUE CHOSE de virulent. — Ô VOUS qui m'écoutez, ceci est important.*

Par rapport aux noms, les pronoms constituent une catégorie finie : leur nombre est limité, alors que la catégorie des noms s'accroît sans cesse. D'autre part, les noms ont une véritable définition, ce qui n'est pas le cas des pronoms.

Le pronom n'a pas besoin d'un déterminant, et il est rarement accompagné d'une épithète autre que détachée (mis à part des adjectifs indéfinis comme *autre, même*).

Certains pronoms contiennent un article ; cet article en fait partie et ne sert pas de déterminant : *le mien, la plupart*, etc. Il y a même soudure dans *lequel* (*laquelle*, etc.). — Pour *tout cela, nous deux*, cf. § 351, 2^o.

Les pronoms n'ont généralement pas un genre et un nombre en soi, mais ils le doivent, s'ils sont représentants (§ 626), au contexte et, s'ils sont nominaux (§ 627), à la réalité qu'ils désignent. Voir les précisions au § 629.

Remarques. — 1. Les pronoms peuvent communiquer le genre, le nombre et la personne à un autre mot sans porter eux-mêmes les marques du genre, du nombre et de la personne : *TU es SATISFAITE*.

1. Ceci ne veut pas dire que chaque pronom puisse avoir toutes ces fonctions : *je, tu, il(s), on, nul* sont des sujets ; — *me, te, se, en, leur, y, dont* sont des compléments. (Pour *autrui*, voir § 713.)

2. Les pronoms *lui, leur, dont, en, y* et, dans certains cas, *me, te, se, nous, vous* équivalent à des syntagmes nominaux prépositionnels :

Je donnerai le livre à JEANNE → *Je le LUI donnerai.* — *Je suis sûr DE SA PRÉSENCE* → *J'EN suis sûr.* — *Voici le livre DONT j'ai écrit la préface* (= la préface DU LIVRE). — *Il m'a dit adieu.* *IL NOUS a dit adieu.* (Comp. : *Il a dit adieu à SON AMI.*)

626 Les pronoms sont des représentants (ou des substituts) quand ils reprennent un terme se trouvant dans le contexte, ordinairement avant, parfois après. Ce terme est appelé antécédent.

Étant donnée l'étymologie d'*antécédent* (le lat. *ante* veut dire « avant »), certains voudraient un mot particulier lorsque le pronom annonce un terme qui suit : *Quand [...] j'estime qu'il se trompe, je dis au Prince qu'il se trompe* (ÉTIEMBLE, *Confucius*, Concl.). — On a proposé *conséquent* ou *postcédent*. Cela ne nous a pas paru nécessaire. — D'autre part, certains grammairiens ne parlent d'*antécédent* qu'à propos du pronom relatif.

L'antécédent peut être

1° Un nom commun accompagné, en principe, d'un déterminant, — ou bien un nom propre (avec ou sans déterminant), — ou bien un pronom :

Vous demandiez les journaux d'aujourd'hui ; je vous LES apporte. — *Nous L'avons eu, votre Rhin allemand* (MUSSET, *Poés. nouv.*, Rhin allem.). — *Son frère Joseph dénonce Paoli, QUI a rompu avec la Convention* (*Grand dict. enc. Lar.*, s.v. *Napoléon I^{er}*). — *Je connais quelqu'un QUE cette affaire intéressera.*

Le pronom peut rappeler soit le syntagme nominal entier : *Un ouvrier spécialisé est-il nécessaire ?* — soit son noyau : *Un homme averti EN vaut deux.*

On ne doit pas dire (puisque l'antécédent est construit sans déterminant) : *°Il a été condamné à mort, QU'il a endurée courageusement.* *°J'ai obtenu satisfaction : je LA considère comme importante.* *°Il parla sans colère, à LAQUELLE il n'était d'ailleurs pas enclin.*

Les ex. suivants (qui peuvent se réclamer de l'usage classique : Hist.) ne respectent pas cette règle : [Mirabeau] *couvrit ses gens de livrée quand tout le monde LA quitta* (CHAT., *Mém.*, I, v, 12). — *Je le vois encore en redingote de molleton blanc QU'il n'avait pas ôté pour aller à deux pas de la porte* (STENDHAL, *Vie de H. Brulard*, t. I, p. 127). — *Il emplit nos oreilles de vacarme QUI, çà et là, a un sens* (J. RENARD, *Journal*, 27 mai 1893). — *Par grand vent QUI agite nos tentes* (LOTI, *Désert*, p. 11). — *Je ne me fais point illusion, et ne veux pas EN faire aux autres* (R. ROLLAND, *Voyage intérieur*, p. 42). — *Il est seulement fâcheux [...] qu'il ait parfois écrit en vers ; car CEUX-CI sont affreux* (L. DAUDET, *Stupide XIX^e s.*, p. 106). — *Le roi l'a surpris en robe de chambre de brocart : il LA lui a arrachée* (GAXOTTE, *Frédéric II*, p. 41). — *L'autre [accusé], [...] qui demandait grâce, L'eût obtenue* (MAURIAC, *Bâillon dénoué*, p. 206). — *Elle a d'abord perdu connaissance et ne L'a reprise que chez le pharmacien* (GIDE, *Journal*, 31 mars 1943). — *Il s'adressa à moi en hébreu, QUE je ne parle pas* (KESSEL, *Fils de l'impossible*, p. 11). — *Jamais vraiment elle n'avait eu confiance en vous, ou tout au moins [...] depuis très longtemps elle ne L'avait plus* (BUTOR, *Modification*, 10/18, p. 37).

Mais il est normal de représenter par un pronom un nom qui est dépourvu de déterminant en application de règles générales, par ex. un nom en apostrophe, un nom attribut (cf. 2°) ou en apposition, etc. (voir § 570), ou encore quand l'article partitif ou indéfini est supprimé par haplogogie après la préposition *de* (§ 568, b, Rem.) :

Salut, sacré flambeau QUI nourris la nature ! (LAMART., *Médit.*, XVIII.) — *Dans les planches d'anatomie / [...], / Dessins AUXQUELS la gravité / Et le savoir d'un vieil artiste / [...] / Ont communiqué la Beauté, / [...]* (BAUDEL., *Fl. du m.*, Squelette laboureur). — *Il agit en politique QUI sait gouverner* (LITTRÉ, s.v. *qui*, 6°). — *Il est coupable de crimes QUI méritent châtement* (ib.).

Hist. — Dans l'ancienne langue, où l'emploi de l'article n'était pas généralisé, le pronom se rapportait souvent à un nom employé sans déterminant. Cela restait assez fréquent au XVII^e et même au XVIII^e s. : *Allez lui rendre hommage et j'attendrai LE SIEN* (CORN., *Pompée*, II, 3). — *Je demeuray sans voix, et n'EN repris l'usage [...]* (RAC., *Iphig.*, I, 1). — *En Langue Hébraïque, OÙ vous prétendez que ces manières de parler sont ordinaires* (BOIL., *Réfl. critiques*, X). — *Si vous êtes si touchés de curiosité, exercez-LA du moins en un sujet noble* (LA BR., VIII, 50). — *Les dieux ont été lents à faire justice ; mais enfin ils LA font* (FÉN., *Tél.*, t. II, p. 322). — *Ils manquèrent surtout d'eau douce : ELLE se vendit six sous la pinte* (VOLT., *L. XIV*, X). — *Je vous rendrai justice, et je me LA rendrai à moi-même* (DID., *Corresp.*, t. II, p. 19).

2° Un adjectif ou ses équivalents :

Courageux, il L'est vraiment. — Le nom sans déterminant employé comme attribut peut être assimilé à l'adjectif (cf. § 648, b) : *Professeur, il L'était jusqu'au bout des ongles.*

3° Un verbe, une phrase :

Partir, c'est mourir un peu (E. HARAUCOURT, *Seul*, Rondel de l'adieu). — *Il ne fait jamais ce qu'il dit, vous LE savez bien.*

4° Parfois un adverbe :

Avec *en* et *y* (§ 653, a) : *Sors-tu d'ici ! Oui, j'EN sors. Est-il ici ? Oui, il Y est.* — Avec *où* (cf. § 1059, c) : *Là OÙ vous habitez.*

Remarques. — 1. Il est souvent difficile de rappeler par un pronom un nom ou un syntagme employés de manière figurée.

Des phrases comme les suivantes font figure de plaisanteries : *Pierre a perdu les pédales ; Marie LES a perdues aussi.* — *Le premier intervenant a mis sur le tapis le coût de l'opération ; le second intervenant Y a mis la difficulté de respecter les délais.*

2. Il convient que le nom dont le pronom tient lieu et celui qui a été exprimé antérieurement aient exactement le même sens.

Cela aussi peut être l'occasion de plaisanteries. Contexte sérieux : *°Germain avait un cœur de père aussi tendre [...] que celui d'une femme. La mort de LA SIENNE, les soins qu'il avait été forcé de rendre seul à ses petits [...] avaient contribué à le rendre ainsi* (SAND, *Mare au d.*, VI).

N.B. — Pour que l'expression soit claire, l'antécédent du pronom doit pouvoir être identifié sans ambiguïté. Cf. §§ 632, *N.B.* ; 670, b, 1°.

627 Les pronoms sont des nominaux quand ils n'ont pas d'antécédent :

TOUT est dit. RIEN n'est fait. QUI a parlé ? ON espère. QUI m'aime me suit.

Ainsi employé, le pronom peut servir de simple « outil » dans la conjugaison, avec le rôle de « flexion d'avant » : *JE lis, TU écoutes.*

Cet emploi du pronom n'est pas conforme à l'étymologie du mot : lat. *pronomen*, de *pro*, à la place de, et de *nomen*, nom. — Notons que, pour des linguistes éminents (par ex., M. Bréal, *Essai de sémantique*, p. 192), la catégorie du pronom serait antérieure à celle du nom.

628 Espèces de pronoms.

On distingue des pronoms *personnels*, des *possessifs*, des *démonstratifs*, des *relatifs*, des *interrogatifs* et des *indéfinis*. On peut y joindre des *numéraux*.

Ce sont donc les mêmes catégories que pour les déterminants, à l'exception des pronoms personnels, qui n'ont pas d'équivalents parmi les déterminants, et des articles, qui ne sont que déterminants. — Cette classification traditionnelle n'est pas à l'abri d'objections : cf. § 557.

Certains pronoms ont la même forme que des déterminants. Il y a d'autres parentés aussi du point de vue étymologique (par exemple, pour les possessifs et les démonstratifs).

Il n'est pas toujours facile de distinguer, quand la forme est la même, le pronom et le déterminant employé avec un nom implicite : *De ces hommes, PLUSIEURS sont blessés.* — Mais on ne considérera pas comme des pronoms *un, le, mon* dans les phrases suivantes : *Quel costume veux-tu ? UN bleu ?* (ou : *LE bleu ?* ou : *MON bleu ?*) — Cf. § 217, d.

629 « Accord » du pronom.

a) Selon la définition de l'accord qui a été donnée au § 415, seuls ressortissent à ce phénomène les pronoms relatifs et, parfois, les pronoms personnels.

1° Les **pronoms relatifs** s'accordent en genre, en nombre et en personne avec leur antécédent :

Le clerc le gronda pour les dépenses AUXQUELLES il se livrait chez Arnoux (FLAUB., *Éduc.*, I, 5). — Voir cependant § 680, a, Rem.

Qui et que transmettent le genre, le nombre et la personne de leur antécédent sans qu'ils portent eux-mêmes ces marques : *Ô toi que j'eusse AIMÉE, ô toi qui le SAVAIS !* (BAUDEL., *Fl. du m.*, À une passante.)

2° Les **pronoms personnels**, lorsqu'ils représentent, **par redondance** (§§ 364-367), un élément faisant partie de la même phrase, sous-phrase ou proposition, s'accordent en genre, en nombre et en personne avec cet élément :

Peut-être votre mère le sait-ELLE. Vos parents le savent-ILS ?

Cet accord n'est pas automatique, si le syntagme nominal est placé après le pronom et s'il a un genre contredisant le sexe de la personne désignée (comp. ci-dessous, b, 1°) : *IL le sait bien, CETTE PETITE GOUAPE* (CAMUS, adaptation de : Faulkner, *Requiem pour une nonne*, V).

N.B. — Il convient d'appliquer ici les observations qui ont été faites à propos de l'accord en général (II^e partie, chap. VIII). Rappelons certains points.

1. Lorsque l'antécédent est un syntagme complexe, ce qui détermine l'accord est parfois un élément apparemment subordonné (§§ 421-425) :

Tant de curiosité n'atteignait-ELLE pas à l'impolitesse ? (BOSCO, *Renard dans l'île*, p. 86.) — *Sa Majesté le roi viendra-t-IL ?* (LANCLOT [= A. HERMANT], dans le *Temps*, 9 févr. 1939.)

2. Lorsque les antécédents sont multiples, le pronom est au pluriel. Lorsqu'ils sont de genres différents, le pronom est au masculin. Lorsqu'ils sont de personnes différentes, la 1^{re} l'emporte sur les deux autres et la 2^e sur la 3^e (§ 433, b) :

Votre père et votre oncle ont-ILS la même taille ? — Mon frère et moi, NOUS avons la même taille. — *Votre frère et vous, VOUS avez la même taille.*

Il arrive pourtant que l'accord ne se fasse pas avec l'ensemble des antécédents : cf. §§ 434-444.

3. *Nous* et *vous*, ordinairement pluriels, peuvent être des singuliers (§ 429, a, 1°). Ils peuvent être masculins ou féminins (§ 428, a) :

Paul, vous vous êtes TROMPÉ. — *Marie, vous vous êtes TROMPÉE.* — Voir, pour d'autres syllepse, §§ 427-431.

b) En dehors des cas envisagés ci-dessus, les **pronoms représentant un nom ou un autre pronom** connaissent un phénomène analogue à l'accord.

1° Les **pronoms personnels**, ont normalement le genre, le nombre et la personne de leur antécédent (compte tenu des observations présentées dans le N.B. ci-dessus) :

Tipasa [ville d'Algérie] m'apparaît comme ces personnages qu'on décrit pour signifier indirectement un point de vue sur le monde. Comme EUX, ELLE témoigne, et virilement (CAMUS, *Noces*, Pl., p. 59).

Un pronom personnel peut avoir plusieurs antécédents qui ne sont pas coordonnés : *Après la pluie vient le beau temps ; ILS sont utiles tous les deux.*

Il n'est pas rare pourtant que le pronom s'accorde, non avec son antécédent (surtout si celui-ci ne figure pas dans la même phrase ou sous-phrase), mais avec la signification impliquée par cet antécédent.

— Syllepse du nombre : *Il articulait chaque syllabe et LEUR donnait une valeur musicale très sensible* (VALÉRY, *Histoires brisées*, Acem). — *Ça ne m'arrive pas souvent à moi de faire encadrer un tableau ; je ne LES aime pas* (R. BAZIN, cit. Sandfeld, t. I, p. 40). — *Je ne saurais dire avec quel beau courage le peuple belge supporte cette situation angoissante. ILS sont terriblement gênés dans leur industrie et dans leur commerce* (DUHAMEL, *Positions françaises*, p. 173). — *Jamais il n'eût tourmenté un chat inutilement. Il LES respectait* (TROYAT, *Extrême amitié*, p. 22). — *Tu trouveras ci-joint un article que je destine à l'Intransigeant mais je n'ai eu aucune nouvelle d'un précédent article que je LEUR avais envoyé* (BERNANOS, *Corresp.*, t. II, 1971, p. 737). — *Maintenant on peut produire beaucoup plus de nourriture qu'avant, et LES transporter vite et facilement des pays riches aux pays pauvres* (BEAUVOIR, *Belles images*, F°, p. 30). — *Je me trouvais [...] au premier étage de l'ancien hôtel de Zaharoff. Beaucoup de monde. Comme d'habitude, ILS ne quittaient pas leurs pardessus* (MODIANO, *Rue des Boutiques Obscures*, p. 176).

— Syllepse du genre : *La pauvre Barbe-bleue se doutait bien de quelque chose, mais IL ne savait pas de quoi* (FRANCE, *Sept femmes de la Barbe-bleue*, p. 19). — *Il ne vit que des figures béates, convaincues à l'avance de la beauté de ce qu'ILS entendaient* (R. ROLLAND, *Jean-Chr.*, t. IV, p. 25). — *Elle l' [= gène] était comme les personnes que l'on n'a pas habituées à certaines prévenances. Change-t-on, ILS se demandent ce que cela signifie* (RADIGUET, *Bal du comte d'Orgel*, p. 90). — *L'auteur [= George Eliot] a beau être positiviste, ELLE croit au diable, et le diable, pour ELLE, c'est le sexe* (J. GREEN, *Journal*, 5 août 1957). — *L'auteur [= Hélène Cixous] s'abuse si ELLE croit ainsi rapprocher le langage du corps* (POIROT-DELPECH, dans le *Monde*, 1^{er} juin 1979). — Voir d'autres ex. au § 429, c, 1°.

Sans syllepse : *De bout en bout l'auteur [= Christine Marchello-Nizia] a visé à la plus grande clarté [...]. IL n'a économisé aucun des moyens qui rendent un livre de cette sorte commodément consultable* (R.-L. WAGNER, dans *Romania*, 1980, p. 117).

Hist. — La syllepse ne semblait pas gêner les classiques : *Le peuple preste aysément l'oreille à ces discours. ILS secouent le joug des qu'ILS le reconnaissent* (PASCAL, *Pens.*, p. 183). — *Moïse assemble le peuple pour LEUR proposer les conditions sous lesquelles Dieu LES recevait*

en son alliance (BOSS., *Œuvres orat.*, t. III, p. 275). — ⁺ *Mon fils n'aura point le chagrin de commander la noblesse de la vicomté de Rennes et de la baronnie de Vitré : ILS l'ont élu malgré lui pour être à leur tête* (SÉV., 21 févr. 1689). — *Entre le Pauvre et Vous vous prendrez Dieu pour juge ; / Vous souvenant, mon fils, que caché sous ce lin, / Comme EUX vous fîtes pauvre, et comme EUX orphelin* (RAC., *Ath.*, IV, 3). — Autres ex. au § 726, Hist.

2° Les pronoms autres que les pronoms personnels ou relatifs ont le genre de leur antécédent, mais le nombre est déterminé par les besoins de la communication :

Avez-vous observé que maints cercueils de vieilles / Sont presque aussi petits que CELUI d'un enfant ? (BAUDEL., *Fl. du m.*, Petites vieilles, I.) — *C'est un emprunt, ma chère, dette pour dette ! / — Parbleu, je ne nie pas les MIENNES !* (FLAUB., *Éduc.*, III, 1.) — *Pas une famille d'Europe que je ne connaisse. J'entends des familles comme LA MIENNE* (RIMBAUD, *Saison en enfer*, Mauvais sang). — *Le plus souvent sa maîtresse est une fille de fermier, une gouvernante ; CELLES-CI [= les gouvernantes], [...] solitaires dans un intérieur étranger, où elles sont demi-domestiques et demi-convives, sont exposées à d'étranges tentations* (TAINÉ, *Notes sur l'Anglet.*, p. 130). — *Son air rogue changea, tant les habitudes sont fortes, et il avait CELLE d'être aimable, voire enjoué, avec ses malades* (PROUST, *Rech.*, t. II, p. 317). — *Lui connaissez-vous des ennemis ?* AUCUN (AC.). — *Je vous le dis une fois pour TOUTES, ne venez plus me déranger* (*Dict. contemp.*, s.v. fois).

c) Lorsque l'antécédent est autre chose qu'un nom ou un autre pronom, le pronom ne garde aucune marque de l'antécédent et il est considéré comme neutre (ce qui se traduit par le masculin singulier, c'est-à-dire par le genre et le nombre indifférenciés). Si on remplaçait le pronom par le mot adéquat, celui-ci n'aurait pas nécessairement la forme de l'antécédent :

Elle demeura tout interdite ; je l'étais beaucoup moi-même [dit Adolphe] (B. CONSTANT, *Ad.*, II) [*l'* = interdit, et non interdite ; cf. § 648, b, Rem. 3]. — *Cela permet de ne pas punir ce qui ne doit pas l'être* (MONTHERL., *Équinoxe de septembre*, p. 265) [*l'* = puni, et non punir ; cf. § 648, c]. — Autres ex. au § 646, a.

d) Les pronoms nominaux échappent au problème de l'accord.

1° S'ils désignent des personnes, leur genre et leur nombre dépendent du sexe et du nombre de ces personnes :

Tu es DISTRAITE [à Lucienne]. — *Tu es DISTRAIT* [à Lucien]. — *Nous sommes DISTRAITS*, Lucienne et moi [dit Lucien].

Les pronoms nominaux indéfinis ont souvent une portée générale qui se traduit par le genre indifférencié, le masculin :

CHACUN est attentif à soi-même. — *Jésus-Christ est mort pour le salut de TOUS* (AC.).

De même, quand ils ne portent pas eux-mêmes les marques du genre et du nombre : *Personne n'est EXEMPT de défaut*. [Comp. : AUCUNE personne n'est EXEMPTTE ...] — *Beaucoup sont APPELÉS, mais peu sont ÉLUS* (Bible, trad. OSTY-TRINQUET, *Math.*, XXII, 14).

2° S'ils désignent des choses, ils sont appelés pronoms neutres, et les mots qui s'accordent avec eux se mettent au masculin singulier :

TOUT est perdu. — RIEN n'est définitif. — AUTRE CHOSE s'est produit. [Comp. : Une autre chose s'est PRODUITE.]

SECTION 2. — LES PRONOMS PERSONNELS

Bibl. — G. MOIGNET, *Le pronom personnel français. Essai de psycho-systématique historique*. Paris, Klincksieck, 1965.

I. — GÉNÉRALITÉS

630 Les pronoms personnels désignent les êtres et les choses en marquant la personne grammaticale (voir § 631).

631 Les personnes grammaticales.

Bibl. — A. JOLY, *Sur le système de la personne*, dans *Revue des langues romanes*, 1973, pp. 3-56.

N.B. Les observations qui suivent concernent aussi le verbe et les possessifs.

a) La première personne.

1° Au singulier, la première personne désigne le locuteur (ou le scripteur), celui qui parle ou qui écrit ².

Je suis socialiste, mais, en tant que président de la République, j'ai à respecter ceux qui ne le sont pas (Fr. MITTERRAND, déclaration citée dans *le Monde*, 28 juin 1985). — *Je n'écrirai pas de poème d'acquiescement* (CHAR, *Feuillets d'Hypnos*, 114).

Dans la littérature romanesque, la première personne ne doit pas nécessairement être assimilée à l'auteur du récit : la fiction peut aussi concerner cet aspect.

Par l'effet d'une syntaxe affective, la 1^{re} personne est parfois substituée à la 2^e et même à la 3^e (dans ce cas, cela peut concerner des choses, rendues ainsi plus présentes, plus actives).

Une mère, par ex., dira à son enfant : *Est-ce que j'aime toujours les bonbons ?* (Le ton indiquant que le je est ici un tu.) — *La malheureuse passait ses nuits à quatre pattes entre son seau et sa vassingue [= serpillière] — arrose que j'arrose — tellement que la mousse commençait de grimper le long des colonnes* (BERNANOS, *Journal d'un curé de camp.*, Pl., p. 1038). — *Il pleuvait dessus à grands flots... [...] Et que JE te pleus des pleines cascades...* (CÉLINE, *Mort à crédit*, F^o, p. 605.) [Dans cet ex., il s'agit même d'un verbe d'ordinaire limité à la 3^e pers.]

Sur je pour nous (le verbe restant au plur.), voir § 635, g.

2° Au pluriel, la première personne désigne un ensemble de personnes dont le locuteur (ou le scripteur) fait partie :

Toi et moi, NOUS sortirons les premiers. — *Lui et moi, NOUS sommes cousins.*

Dans les récits, par le recours à la 1^{re} pers. du plur., le narrateur rend les faits plus présents en y associant en quelque sorte son lecteur et lui-même : *NOUS sommes en 1770* (SAND, *Homme de neige*, t. I, p. 6). — Cf. § 310, a, 1^o.

2. Lorsque le pronom de la 1^{re} personne est coordonné à un autre élément, surtout à un pronom de la 2^e personne, on considère comme plus poli de mettre le pronom de la 1^{re} personne en dernier lieu : *Toi et moi*, plutôt que : *Moi et toi*.

Elle représente parfois un ensemble de locuteurs (ou de scripteurs), par ex. dans les prières ou les chants en commun, dans les écrits en collaboration :

Pardonne-NOUS nos offenses comme NOUS pardonnons à ceux qui NOUS ont offensés (Pater, lorsqu'il est récité en commun). — NOUS NOUS sommes attachés à rassembler une quantité importante de matériaux (DAMOURETTE et PICHON, § 1).

La 1^{re} pers. du plur. peut être employée au lieu du singulier : dans le pluriel dit de *majesté*, dans le style officiel employé par les souverains, les évêques, les personnes qui détiennent l'autorité ; — dans le pluriel dit de *modestie*, quand un auteur parle de lui-même ; — à l'impératif, parce que ce mode n'a pas de 1^{re} pers. du sing. (ce dernier point ne concerne pas les pronoms sauf si le verbe est pronominal).

NOUS, Tartarin, gouverneur de Port-Tarascon et dépendances, [...] / Recommandons le plus grand calme à la population (A. DAUDET, Port-Tar., II, 4). — NOUS avons enquêté nous-même pendant de nombreuses années (FOUCHÉ, Traité, p. III). — Thibaudier, seul. [...] APPELONS Annette (LABICHE, Deux timides, XIV).

A.-M. Löfler-Lorian (dans la *Revue de ling. rom.*, janv.-juin 1980, pp. 135-157) a montré que les textes concernant les sciences exactes excluent systématiquement le *je*.

Dans la langue familière, la 1^{re} pers. du plur. se met parfois au lieu de la 2^e ou de la 3^e :

NOUS sommes donc toujours triste, pauvre ange ! (FLAUB., Corresp., t. I, p. 138). — C'est la musique qui vous met dans cet état-là ? murmurait-elle. NOUS sommes donc si sensible ? (GREEN, Minuit, p. 96). — LAISSONS descendre, s'il vous plaît ! (un receveur d'omnibus, dans Damourrette-Pichon, § 1433).

On l'a fait apercevoir plusieurs fois de sa faute, mais NOUS sommes opiniâtre, NOUS ne voulons pas nous corriger (AC.). — Sur nous régime renvoyant à on explicite ou implicite : § 725, e et note.

Les avocats, dans leurs plaidoiries, s'assimilent à leurs clients : *Dans le cas où vous NOUS condamneriez [...] (BERRYER, plaidoyer pour Chateaubriand, dans : A. Lambrette, Modèles français, Éloquence, p. 109). — NOUS pensions bien, monsieur le Président, que nos adversaires auraient le front d'invoquer les dispositions de la loi du 24 juin (H. BAZIN, Matrimoine, p. 152).*

Remarque. — Quand *nous* représente un être unique, les adjectifs et les participes qui s'y rapportent se mettent au singulier, avec le genre correspondant au sexe de l'être désigné : voir divers ex. ci-dessus et au § 429, a, 1^o.

Hist. — L'emploi du *nous* de majesté remonte à l'époque des empereurs romains, qui, à partir de Gordien III, disaient *nos* en parlant d'eux-mêmes. Mais, pour certains auteurs, l'origine est orientale. D'autres font observer qu'en considérant une personne comme une pluralité, on lui donne plus d'importance. D'une façon générale, cela répond au besoin d'user, dans certaines circonstances, d'une forme différant de la forme courante. Cf. G. Garitte, dans les *Études classiques*, 1942, pp. 3-26.

b) La deuxième personne.

1^o Au singulier, la deuxième personne désigne le destinataire, auditeur ou interlocuteur, plus rarement (sauf dans la correspondance) lecteur :

Par exemple, dit-il, qu'est-ce que TU fais là, bœuf, et dans cette position assise ? (AYMÉ, Contes du chat p., Bœufs.) — TU le connais, lecteur, ce monstre délicat, / — Hypocrite lecteur, — mon semblable, — mon frère ! (BAUDEL., Fl. du m., Au lecteur.)

Le locuteur (ou le scripteur) se prend parfois lui-même comme interlocuteur : *Je me dis : « Pourquoi diable as-TU fait cela ! » (GREEN, Journal, 26 mars 1957.)*

2^o Au pluriel, la deuxième personne désigne, soit un ensemble d'interlocuteurs, soit un ensemble de personnes dont l'interlocuteur fait partie :

Officiers français, soldats français, marins français, aviateurs français, ingénieurs français, ou que VOUS soyez, efforcez-VOUS de rejoindre ceux qui veulent combattre encore (DE GAULLE, Disc. et messages, 24 juin 1940). — Si tu as envie de te réconcilier avec lui, tu es bien libre, dit Henri. Mais je croyais que VOUS aviez de très mauvais rapports ? ajouta-t-il (BEAUVOIR, Mandarins, p. 135).

Elle peut aussi désigner, comme le singulier, une seule personne :

VOUS n'êtes pas monsieur Godot, monsieur ? (BECKETT, Théâtre, En attendant Godot, p. 30.)

Cet emploi de la 2^e pers. du plur. au lieu du sing. s'appelle le *vouvoiement* (ou *vousoiement*, *vousoiement* : § 166, b, 3^o), qui s'oppose au *tutoiement*. Celui-ci implique d'ordinaire la familiarité, tandis que le vouvoiement marque une certaine distance, notamment s'il s'agit d'une personne inconnue ou d'une personne à qui l'on doit le respect. Mais il y a d'importantes variations selon les temps, les lieux, les classes sociales, les familles, les individus.

Par ex., le règlement du compagnonnage interdisait les jurons, les querelles et le tutoiement : cf. A. PERDIGUIER, *Mémoires d'un compagnon*, 1914, p. 276 (1854). — Inversement, les poètes tutoyaient Dieu et le roi (ou les membres de la famille royale) : *Ô TOI qui fis lever cette seconde aurore, / [...] / Règne à jamais, ô Christ, sur la raison humaine / [...] ! (LAMART., Harm., III, 5.) — Devais-TU donc, princesse, en touchant ce rivage, / Voir sitôt succéder le crépe du veuvage / Au chaste voile de l'hymen ? (HUGO, Odes et ball., Mort du duc de Berry.)* — La liturgie catholique, vers le milieu du XX^e s., a réintroduit le tutoiement dans les prières.

Hist. — Le *vous* de politesse est souvent présenté comme un corollaire du *nous* de majesté (cf. a. Hist.). Toutefois, le vouvoiement apparaît déjà en lat. chez Ovide.

Dans l'ancienne langue, aucune règle fixe ne délimitait l'emploi de *tu* et celui du *vous* de politesse ; souvent même les deux pronoms alternaient dans un même passage (cf. Rem. 1). C'est au XVII^e s. que l'influence de la cour fit prévaloir le *vous* de politesse. Sous l'Ancien Régime, les « honnêtes gens » ne se tutoyaient pas entre eux, mais ils tutoyaient l'homme du peuple. La République établit en l'an II le tutoiement général, mais on en revint sous l'Empire à l'usage d'avant la Révolution.

Remarques. — 1. Le passage du *vous* au *tu*, ou inversement, implique une intention particulière, d'ordre affectif :

Laissez-moi veiller et VOUS, dormez ; et rêve à moi, je t'en prie (VIGNY, lettre à Louise Colet, dans la Revue des deux mondes, 15 janv. 1956, p. 263). — Sire, VOUS pouvez prendre à votre fantaisie, / L'Europe à Charlemagne, à Mahomet l'Asie, / Mais TU ne prendras pas demain à l'Éternel ! (HUGO, Ch. du crép., V, 2.) — Si je TE voyais jouer avec une margoton ficelée comme celle-là, monsieur le fils de ma sœur, je ne VOUS reconnaîtrais plus pour mon neveu (FRANCE, Crime de S. Bonnard, p. 30). — Parce qu'on ne bouffait pas chez TOI, groin de porc. / — Je me suis peut-être mieux nourri que toi... [...] / — Taisez-VOUS, gonzeffe [cf. § 476, c, 2^o], je vais VOUS corriger. / D'un coup, le cercle attentif se resserra : gare ! il lui avait dit « vous », les choses allaient se gêner... (DORGELÈS, Croix de bois, X.)

Hist. — En anc. fr., on passait couramment — et sans aucune raison d'ordre affectif — du *tu* au *vous* et vice versa : *PREN la corone, si SERAS coronez ; / O se ce non, filz, LAISSIEZ la ester ; / Je vos defent que VOS n'i ADESEZ [= Prends la couronne, et tu seras couronné ; ou sinon, fils, laissez-la là : je vous défends que vous y touchiez] (Couronnement de Louis, 69-71).*

2. Quand *vous* représente un être unique, les adjectifs et les participes qui s'y rapportent se mettent au singulier, avec le genre correspondant au sexe de l'être désigné (cf. § 429, a, 1^o).

Jean, vous êtes DISTRAIT. — Jeanne, vous êtes DISTRAITE.

3. Certaines expressions avec tutoiement, ou avec vouvoiement, peuvent être figées et s'utilisent avec une personne que l'on vouvoie, ou que l'on tutoie :

Vous habiller, pour vous, c'est enfilez, va comme je TE pousse, une housse (MAUPASS., cité dans *Romania*, 1951, p. 434). — *Tu vas rudement me manquer, savez-VOUS ?* (B. et F. GROULT, *Il était deux fois...*, p. 379.) [Le second ex. est un fait individuel.] — Cf. § 1049, b, 2°.

4. Par souci d'expressivité, on peut impliquer fictivement son ou ses interlocuteurs en utilisant la 2^e personne.

Par ex., un artisan décrivant son métier (à quelqu'un qui n'est pas appelé à l'exercer) : *Pour faire un manche d'outil, VOUS PRENEZ (ou TU PRENDS) du hêtre bien sec.* — Voir aussi §§ 647, e ; 862, Rem. 2 ; 725, e et note.

Certains proverbes sont à la 2^e pers. pour une raison analogue : AIDE-TOI, le ciel T'aidera. OIGNEZ vilain, il VOUS poindra.

c) La troisième personne représente un être ou une chose (au singulier), des êtres ou des choses (au pluriel) dont on parle.

Que demande-t-on d'une fleur / Sinon qu'ELLE soit belle et odorante une minute (CLAUDEL, *Ann. faite à M.*, p. 92). — *J'ai de mes ancêtres gaulois l'œil bleu blanc, la cervelle étroite, et la maladresse dans la lutte. [...] / D'EUX, j'ai : l'idolâtrie et l'amour du sacrilège : — oh ! tous les vices* (RIMBAUD, *Saison en enfer*, Mauvais sang).

La 3^e pers. désigne ce qui ne ressortit ni à la 1^{re} ni à la 2^e, qui, elles, concernent des êtres humains participant à l'acte de communication. Considérant celles-ci comme les vraies personnes, Benveniste (*Problèmes de ling. générale*, pp. 255-256) traite la 3^e de *non-personne* ; A. Joly préfère parler de la *personne absente*.

L'identification de la 1^{re} et de la 2^e pers. est d'ordinaire évidente, puisque cela résulte de la situation. Il n'en est pas de même pour la 3^e ; le fait que dans ce cas la plupart des pronoms portent la marque du genre facilite l'identification. — Voir aussi la Rem. 1.

Les pronoms de la 3^e pers. ayant d'habitude une valeur de représentants (cf. § 632, c), on identifie mal une personne présente en la désignant oralement par un pronom de la 3^e pers. ; le fait d'utiliser un pronom de la 3^e pers. à propos de quelqu'un de présent est même considéré comme impoli. Cependant, dans une syntaxe familière et effective, il peut se substituer à tu, par ex. quand une mère dit à son enfant (avec le ton approprié) : *Est-ce qu'IL aime bien sa maman ?* — Au lieu du pronom personnel, on peut aussi avoir un nom comme *bébé* ou le prénom de l'enfant (comp. ci-dessous).

Pour s'adresser à des personnes de haut rang, on recourt à des périphrases formées du déterminant possessif de la 2^e pers. et d'un nom, et ces périphrases, lorsqu'elles sont sujets, impliquent un verbe à la 3^e pers. :

Vos Éminences ONT la permission de se retirer (CURTIS, adaptation de : P. Luke, *Hadrien VII*, II, 2).

Pour les pronoms personnels ou les possessifs qui, dans la suite du texte, concernent les personnes d'abord désignées par ces périphrases, on peut, soit garder la 3^e pers., soit passer à la 2^e, soit même mêler la 2^e et la 3^e : *Votre Majesté [...], non seulement est faible réellement, sur certains points, mais, sur d'autres, ELLE est obligée de feindre la faiblesse* (MONTHERL., *Reine morte*, II, 1). — *Il ne tiendrait qu'à VOTRE ALTESSE ROYALE de s'entourer d'hommes en rapport avec les idées et les sentiments de la France. VOTRE petite cour servirait de contrepoids dans l'opinion* (CHAT., *Mém.*, IV, x, 6). — « *J'ai le regret d'annoncer à Votre Majesté que SON voyage s'arrête ici [...]* » / [...] *Les moindres détails de l'expédition étaient connus du préfet : / « VOUS deviez vous embarquer à Marseille [...]* » (A. DAUDET, *Rois en exil*, p. 396).

On peut aussi employer les périphrases en question avec le déterminant possessif de la 3^e pers., et dans ce cas les possessifs ou les pronoms personnels qui interviennent par la suite sont de la 3^e pers. : *Il ne tiendrait qu'à Sa Majesté de s'entourer d'hommes dévoués. SA petite cour...*

Les gens de maison, les garçons de café, les vendeurs, etc., quand ils parlent avec déférence, emploient aussi *Monsieur, Madame, Mademoiselle* comme substituts de la 2^e personne : *MONSIEUR peut en être sûr ! affirma Nicolas [le cuisinier]. [...] Je vais lire à MONSIEUR le passage en question* (VIAN, *Écume des jours*, I).

Il arrive aussi que l'on se serve de la 3^e pers. pour parler de soi-même, par ex. quand on se désigne par son nom dans des cartons d'invitation, dans des formules écrites sur des cartes de visite : *JEAN DUPONT vous remercie pour vos bons vœux.* — Périphrase aujourd'hui plaisante : *En ce qui concerne VOTRE SERVITEUR, croyez bien que je suis de tout cœur avec vous* (*Grand dict. enc. Lar.*). — Dans la langue très familière, *bibi* (avec la 3^e pers.) est un substitut de *je, moi* : *BIBI le sait* (§ 220, c, 2°).

Dans une langue d'inspiration argotique, *ma pomme, ta pomme, vos pommes*, etc. (le verbe étant à la 3^e pers.) sont des substituts de *je, moi, tu, toi, vous*, etc. : cf. § 220, c, 1° (avec d'autres périphrases encore).

On (avec la 3^e pers.) s'emploie au lieu de *je, tu, nous, vous* ; cela est particulièrement fréquent dans la langue familière au lieu de *nous* : *Quand part-ON ?* — Voir § 724, b.

Remarques. — 1. Les transpositions de personnes, dans la syntaxe affective, peuvent aboutir à des mélanges :

Nous nous voyons si peu [...]. Faites une risette à SON père (H. LAVÉDAN, *Vieux marcheur*, p. 72). — *Allons, Kiss [une chienne], revenez vite dans SA petite maison avec SON père !* (COLETTE, *Paix chez les bêtes*, p. 60.)

2. Un autre mélange de personnes se produit quand, devant un infinitif ou un gérondif, on emploie le pronom réfléchi de la 3^e pers. alors que le contexte utilise des pronoms de la 1^{re} ou de la 2^e pers. pour désigner le même être. C'est un tour surtout populaire.

Ex. reproduisant l'usage parlé : *Qu'est-ce qui nous empêche de divorcer et de SE remarier [...]* ? (P. MILLE, *Trois femmes*, p. 13.) — *Je me plais... sans SE plaire. Ça dépend comme* (H. LAVÉDAN, *Leur cœur*, p. 101).

Ex. concernant la langue écrite : *On m'a vu SE coucher avec lui* (LAUTRÉAMONT, *Mald.*, p. 105). — *Il y a des journées où nous faisons un quart de lieue et en SE donnant un mal de chien* (FLAUB., *Corresp.*, t. I, p. 313). — *Au bout de huit jours, elle [= l'occasion] surgit, telle que ma hâte à SE déclarer non seulement n'eut rien de choquant, mais sembla impérieusement commandée* (ESTAUNIÉ, *Labyrinthe*, p. 99). — *Un soldat [...] nous vit ainsi attablés, tous à SE goberger* (VERCORS, *Bataille du silence*, p. 97). — *En omettant de s'en indigner, ne tressions-nous pas notre rang de barbelés ?* (POIROT-DELPECH, dans le *Monde*, 19 avril 1985.)

Hist. — Le tour n'était pas évité au XVII^e s. : *Sans s'emporter, prenez un peu soucy / De me justifier les Termes que voicy* (MOL., *Mis.*, IV, 3). — *Lorsque la fortune nous surprend en nous donnant une grande place [...], il est presque impossible de s'y bien soutenir* (LA ROCHEFF., t. I, p. 196).

3. Les noms ressortissent à la 3^e pers., sauf quand ils sont en apostrophe (§ 370).

Représentants et nominaux.

a) Les pronoms de la 1^{re} et de la 2^e personne du singulier sont des nominaux. Ils désignent ceux qui participent à la communication, c'est-à-dire des êtres humains, ou bien des êtres ou des choses que l'on traite comme des humains (êtres surhumains, comme la divinité, etc. ; animaux, par exemple dans la fable ; choses, dans l'allégorie ou la personnification).

Ex. où il ne s'agit pas d'êtres humains : *JE ne puis pas jouer avec toi, dit le renard. JE ne suis pas apprivoisé* (SAINT EXUPÉRY, *Petit prince*, XXI). — *Sois sage, ô ma Douleur, et tiens-TOI plus tranquille* (BAUDEL., *Fl. du m.*, Recueillement).

b) Les pronoms de la 1^{re} et de la 2^e personne du pluriel peuvent être des nominaux ; mais ils sont à la fois nominaux et représentants quand ils réunissent des êtres de la 1^{re} ou de la 2^e personne à des êtres de la 3^e personne :

Dans ta famille, VOUS êtes tous blonds.

c) Les pronoms de la 3^e personne sont habituellement des représentants³. Cependant, dans une conversation, ils peuvent s'employer sans antécédent, si la situation permet d'identifier la tierce personne (celle qui n'est ni le locuteur ni l'interlocuteur) :

Scipion. *Je vous demande pardon. / Il sort. / Cherea. IL est offensé* (CAMUS, *Caligula*, I, 2).

ILs est un nominal quand il désigne les gens en général, souvent ceux qui détiennent l'autorité (emploi de la langue parlée familière) :

Je vois que vous ne savez pas comment ILS sont dans ce pays (GIDE, *Caves du Vat.*, p. 212). — *ILS — Troisième personne du pluriel [...] adoptée par les Français pour désigner l'origine de tous leurs maux : députés, percepteurs, communistes, fascistes, piétons, automobilistes, fonctionnaires, gouvernement, Américains, Russes, etc.* (DANINOS, *Jacassin*, p. 144). — « *ILS font tout ce qu'ILS peuvent pour nous embêter* ». « *Qu'est-ce qu'ILS ont encore inventé ?* » *ILS, ce sont, suivant les cas, ou simultanément, l'État, le gouvernement ou le Parlement, la majorité et l'opposition, mais surtout les bureaux. ILS, ce sont ceux qui décident* (A. PEYREFITTE, *Mal français*, p. 335).

On dit parfois de même *elles* pour désigner les femmes en général : Cyrano. [...] *Par où diable avez-vous bien pu passer ? / Roxane. Par où ? / Par chez les Espagnols. / Premier cadet. Ah ! qu'ELLES sont malignes !* (E. ROSTAND, *Cyr.*, IV, 6.) [La majuscule rend plus manifeste la généralisation.]

Dans un cas comme celui-ci, il faut chercher l'antécédent dans la situation qui vient d'être décrite : *En sortant spontanément au moment d'un accident on m'aurait peut-être considéré seulement comme voisin et mon secours médical aurait passé pour gratuit. S'ILS me voulaient ils n'avaient qu'à m'appeler dans les règles et alors ça serait vingt francs* (CÉLINE, *Voy. au bout de la nuit*, F^o, p. 403).

Il y a d'autre part des cas où le pronom de la 3^e personne n'est ni représentant, ni nominal. C'est le cas du sujet *il* dans les verbes impersonnels : *IL pleut* ; — et des pronoms complément *le*, parfois *la* ou *les*, dans des locutions où la valeur du pronom a cessé d'être perçue : *Je vous LE donne en mille*. Cf. § 646, b. — De même, *en* et *y* : § 654.

Remarque. — Sur le pronom complément explétif (*Enlevez-MOI cette bicyclette qui obstrue le passage*), voir § 647, e.

N.B. — Il est souhaitable que l'antécédent du pronom personnel apparaisse clairement au lecteur.

Idéalement, ce devrait être le nom (ou le pronom) de même genre et de même nombre qui précède immédiatement. Il n'est pas rare pourtant que le pronom pers. rappelle un terme plus éloigné, par ex. le sujet de la phrase précédente : *C'est le Tāngri, dit Vanessa sans tourner la tête. ELLE parlait comme pour elle-même* (GRACQ, *Rivage des Syrtes*, p. 151). Le contexte est important : *parlait* demande d'ordinaire un agent humain, *Vanessa* dans cet ex. — Le démonstratif, déterminant (§ 598, b) ou pronom (§ 670, b, 1^o), est souvent plus explicite, de même que les ordinaux (§ 219, c).

3. Selon les termes utilisés pour les démonstratifs (§ 598), les pronoms de la 1^{re} et de la 2^e pers. ont d'ordinaire une fonction *déictique* et ceux de la 3^e une fonction *anaphorique*.

Le danger d'ambiguïté est particulièrement net quand une phrase contient plusieurs pron. pers. à la 3^e pers. représentant des termes différents : *Le duel est assez peu usité ; le pluriel le remplace souvent. Il est vrai qu'IL LE remplace aussi parfois* (Lar. XX^e s., s.v. *duel*).

II. — FORMES DES PRONOMS PERSONNELS

633 Les pronoms personnels varient

a) Selon la personne et le nombre : cf. § 631.

b) Selon la fonction.

— Sauf à la 1^{re} et à la 2^e personne du pluriel, le pronom sujet s'oppose au pronom complément (ou attribut ou sujet réel) : *JE ME lave*.

— À la 3^e personne, le pronom objet direct s'oppose au pronom objet indirect : *Je LE vois. Je LUI parle*.

c) Selon la place. Sauf à la 1^{re} et à la 2^e personne du pluriel, on distingue les formes **conjointes** des formes **disjointes** : *JE l'ai vu. C'est MOI qui l'ai vu*.

Conjointes, c'est-à-dire jointes directement au verbe. *Disjointes*, c'est-à-dire séparées du verbe. On les appelle aussi, respectivement, *atones* et *toniques* ; mais cette notion fait appel à l'histoire, laquelle contredit partiellement la situation actuelle : dans *Vois-le*, *le* est tonique, alors qu'historiquement, c'est une forme atone. Aujourd'hui, *je, me, te, se* sont toujours atones ; les autres sont atones ou toniques (*moi, toi, soi, eux* ne sont atones que lorsqu'ils perdent leur accent au profit d'un monosyllabe qui les suit : *moi seul, eux deux*, etc.). Cf. M. LÉON, *L'accentuation des pronoms personnels en franç. standard*. P., Didier, 1972. — D'autres linguistes parlent de formes *pleines* et de formes *réduites* (Wagner-Pinchon), de formes *fortes* et de formes *faibles* (Le Bidois), de formes *lourdes* et de formes *légères* (Martinet).

d) Selon que le pronom complément, à la 3^e personne, renvoie ou non au même être ou objet que le sujet. Quand on a cette identité, le pronom est dit **réfléchi** : *IL SE regarde*. (Comp. : *IL LE regarde*.)

Pour les diverses valeurs de ce pronom, cf. §§ 746-751. — Pour le choix entre *soi* et *lui*, § 640.

e) Selon le genre à la 3^e personne :

— *Il, ils, elle, elles* comme sujets : *IL dort. ELLE dort*.

— *Le, la* comme formes conjointes objets directs, sujets réels ou attributs : *Je LE regarde. Je LA regarde*.

— *Lui, eux et elle, elles* comme formes disjointes : *Avant LUI. Avant ELLE*.

Remarques. — 1. Les formes masculines *il* et *le* servent aussi de formes neutres : *il* comme sujet d'un verbe impersonnel ; *le* comme représentant d'un adjectif, d'une phrase, etc. :

IL pleut. — *Vous avez raison, je LE reconnais*. — Cf. §§ 643 ; 646, a ; 648, b.

2. Les formes qui ne portent pas la marque du genre ont pourtant un genre, qu'elles communiquent aux mots dont elles déterminent l'accord :

JE suis venue. VOUS êtes venues.

634 Tableau des formes du pronom personnel.

| | Formes conjointes | | | | | | Formes disjointes | | |
|--------------------------------|-------------------|-------|------------------|------|--------------|-------|-------------------|------|-------|
| | Sujet | | Autres fonctions | | | | Non réfléchi | | Réfl. |
| | | | Objet direct | | Objet indir. | Réfl. | | | |
| | Masc. | Fém. | Masc. | Fém. | | | Masc. | Fém. | |
| 1 ^{re} pers. du sing. | je | | me | | | | moi | | |
| 2 ^e pers. du sing. | tu | | te | | | | toi | | |
| 3 ^e pers. du sing. | il | elle | le | la | lui | se | lui | elle | soi |
| 1 ^{re} pers. du plur. | nous | | | | | | | | |
| 2 ^e pers. du plur. | vous | | | | | | | | |
| 3 ^e pers. du plur. | ils | elles | les | leur | se | eux | elles | soi | |

Le, la et *les*, qui figurent ici comme objets directs, peuvent aussi être attributs et sujets « réels ».

Outre ces formes, il y a *en* et *y* (cf. §§ 650-656), — ainsi que *on*, qui peut être considéré comme un pronom personnel indéfini et qui, dans la langue parlée, fait concurrence à *nous* : *ON va se promener ?* (Cf. § 724, b, 2°.)

Hist. — Les pronoms de la 1^{re} et de la 2^e pers. viennent des pronoms personnels latins ; de même le pronom réfléchi de la 3^e pers. Les formes non réfléchies de la 3^e pers. sont issues du démonstratif latin *ille* : par ex., *eux* de *illos* (pour l'*x*, voir § 90, e, Hist.) ; *leur* du génitif plur. *illorum* ; *lui* d'un datif du latin vulgaire *illui*.

L'anc. fr. avait en outre une forme *li*, qui servait de complément d'objet indirect (*lui* l'a remplacée dans cette fonction) et de forme tonique féminine (*elle* l'a remplacée dans cette fonction). Des hésitations entre *li* et *lui* en moyen fr., nous avons gardé le nom *hallali* = *hale* à *li* « cours à lui », cri adressé aux chiens poursuivant le cerf aux abois.

En anc. fr., *il* servait de sujet masculin à la 3^e pers. aussi bien au singulier qu'au pluriel.

635 Observations sur les formes du pronom personnel.

a) *E muet devant consonne* s'amuit selon les règles ordinaires (§ 29), sauf dans le *placé* après le verbe :

Tu me gâtes [ty m gat]. *Quand JE LE vois* [kã ʒlə vwa] ou [kã ʒəl vwa]. — Mais : *Fais-LE passer* [fɛ lə pase].

b) Dans *je, me, te, se, le, la, la voyelle s'élide* (phonétiquement et graphiquement) devant un verbe commençant phonétiquement par une voyelle (sauf s'il y a disjonction : §§ 47-50) et devant *en, y* :

J'ouvre. Il m'aime. Je l'ai vu. Il s'y met. Tu t'en vas. Va-t'en. — Mais : *Je LE hais* [ʒlə ɛ].

Lorsque *je* suit le verbe, il ne s'élide pas graphiquement : *Ai-JE assez travaillé* [ɛʒ ase travaʒe].

Lorsque *le* et *la* suivent le verbe (sauf devant *en, y*), ils ne s'élident ni graphiquement ni phonétiquement : *Fais-LE apporter* [fɛ lə apɔʁte]. Cf. Hist.

Après le verbe, devant *en* et *y*, on a *m', t', s'* au lieu de *moi, toi, soi* : cf. § 658, b, 2°.

Dans la langue parlée familière, *tu* se réduit souvent à [t] devant voyelle : voir § 44, c, 3°.

Hist. — Après un impératif, *le* a pu être inaccentué jusque dans le courant du XVI^e s. : *Pers le* (= *perds-le*) rime avec *perle* chez MAROT (cf. Huguet, s.v. *le*). — *Le* inaccentué se retrouve encore au XVII^e s., et même plus tard, chez les poètes, qui parfois ne font pas compter comme une syllabe le pronom *le* placé devant voyelle : *Mettons-LE en nostre gibeciere* (LA F., F., V, 3). — Orgon. *Ingrat ! / Tartuffe. Laissez-LE en paix. S'il faut à deux genous / Vous demander sa grace...* (MOL., Tart., III, 6.) — *Rendez-LE à mon amour, à mon vain désespoir* (VOLT., Mérope, IV, 2). — *Coupe-LE en quatre, et mets les morceaux dans la nappe* (MUSSET, Prem. poès., Marrons du feu, VI). — Tous. *Hé, qu'à cela ne tienne ! / Chassons-LE. / Carr. Arrière tous ! Il faut que j'entretienne / Cet homme* (HUGO, Cromwell, II, 9).

La a pu s'élider aussi dans la même position, mais ceci se marque nécessairement dans l'écriture : *Tu mourras à ce coup. Valets, jettez l'embas. / S'elle s'accroche à vous, coupez luy mains et bras* (DU BARTAS, cit. Huguet, s.v. *le*). — *Prenez une feuille du papier [...]; Faites-L'infuser l'espace de trois minutes* (MONTESQ., L. pers., éd. B., t. II, p. 77). [Var. : *LA infuser*.]

c) Devant une consonne, *il* et *ils* se prononcent [il] dans la langue soutenue, [i] dans la langue courante. Devant voyelle : au singulier, [il] ; au pluriel, [ilz] dans la langue soutenue, [iz] dans la langue courante.

Cela apparaît dans la langue écrite quand l'auteur veut rendre l'usage populaire (quoique cet amuïssement ne soit pas uniquement populaire) : *Faut voir comme Y Z' ameu'nt la foule* (RICTUS, Soliloques du pauvre, Impressions de promenade).

Hist. — Cet amuïssement de *l* est très ancien. Il s'observe surtout, en anc. fr., dans l'emploi de *qui* pour *qu'il* (ou inversement par hypercorrectisme). — Il a été entériné même graphiquement dans *oui, nenni* (= *o il, nen il*).

d) Prononciations diverses.

1° Dans une phrase comme *Je l'ai dit*, [l] est souvent prononcé double dans une grande partie de la France (l'Est et le Sud échappent à ce phénomène, moins sensible aussi dans le Nord).

2° °[A], prononciation pop. dans diverses régions, pour *elle, elles*, plus rarement pour *il, ils*, est parfois relevé par les écrivains : *Quoi qu'a dit ? / A dit rin* (TARDIEU, Monsieur monsieur, La même néant). — *A portent des bigoudis [...]* parce qu'a croient toutes qu'a vont fêter un anniversaire (R. PINGET, Monsieur Songe, p. 60). — *A' [= les Allemands et les Américains] sont aussi pires eul's uns comme eul's aut'* [dit un Normand] (LE ROY LADURIE, Paris-Montpellier, p. 22). — *La jeunesse d'asteur sait pas ça. A' regimbe* (A. MAILLET, Sagouine, p. 59).

3° *Vous* se réduit parfois à [u] ou à [vz] dans la langue parlée très familière : *S'il vous plait*, par ex., est prononcé [sjuple]. — *VZALLEZ voir ce que VZALLEZ voir* (QUENEAU, Zazie dans le métro, IX). — Avec réduction aussi du verbe dans *Avez-vous* prononcé °[AVU], notamment au Québec (phénomène d'haplogologie : § 218).

Hist. — Les formes réduites de *vous* ont été jadis plus répandues ; elles étaient même admises dans la langue écrite : *Av'ous mal aux dens [...]* (Pathelin, 1256.) — *Avou's peur d'estre nommés / Pucelles mal renommées* (RONS., éd. L., t. V, p. 14). — Vaugelas (p. 189) notait qu'on disait communément en parlant : *Avous dit*, mais que cela ne s'écrivait jamais. Il faut mettre à part le cas où l'auteur veut rendre des particularités de langage, comme celles des paysans : *Testiguenne, par ce qu'ous estes Monsieur, ous viendrez caresser nos femmes à note barbe ? allez v-s-en caresser les vôtres* (MOL., D. Juan, II, 3). — *Je dis qu'ous êtes toujours bian jolie* (MARIV., Épreuve, XIX).

4° *Leur* étant un plur., le langage pop., à Paris et ailleurs, prononce souvent [lœʁz] ou [lœʁ] devant voyelle. Des écrivains font parler ainsi leurs personnages : voir § 653, c. 2°, Rem.

Hist. — *Leur* est concurrencé par *leurs* dans la langue écrite dès le XIII^e s., parfois même encore au XVII^e : *De l'ève* [= eau] *an deus bacins d'argent* / *LORS aporte* (1^{re} contin. de *Perceval*, t. II, 2365). — *Le sens LEURS fault au besoing* (J. MICHEL, *Passion*, 21599). — *Il LEURS mordoyt les aureilles* (RAB., *Garg.*, éd. princeps, X). — *Ils LEURS auroient ordonné d'y pleurer* (CYR. DE BERGERAC, *Autre monde*, p. 181).

5° *Eux* est prononcé [øʁ] par le peuple à Paris et dans certaines régions : *C'est trop fier pour des gens comme nous, ce monde-là ! ça ne cause qu'entre EUSSE* [en italique] (SAND, *Diable aux champs*, VII, 5). Voir aussi PROUST, *Rech.*, t. II, p. 24.

e) Par un phénomène d'**haplogie** (§ 218), certains pronoms disparaissent d'une manière formelle, sans que pourtant le « signifié » dont ils sont porteurs soit absent de la communication.

1° Dans la langue parlée, *le, la, les* s'effacent très souvent devant *lui, leur*. Ce phénomène apparaît parfois par écrit, même en dehors de la reproduction de conversations courantes.

Elle me fit promettre que [...] je reviendrais près d'elle, ou que je lui permettrais de me rejoindre : je LUI jurai solennellement (B. CONSTANT, *Ad.*, V). — *Ce n'est pas la peine, je LUI dirai tantôt* (FLAUB., *M^{me} Bov.*, III, 8). — *Comme William avait peine à allumer une cigarette, Juliette la lui prit des mains, l'alluma [...] et LUI mit dans la bouche* (E. de GONC., *Faustin*, XXIV). — *En somme il « ne faisait pas confiance » au peuple comme je LUI ai toujours faite* [corrigé en fait dans la Pl.] (PROUST, *Rech.*, t. II, pp. 1075 et 1203). [L'accord du participe est fait avec le pronom sous-jacent ; voir aussi l'Hist.] — *Ma chère maman, si jolie, si élégante, et qui me plaisait tant sans que j'ose LUI dire* (LÉAUTAUD, *Petit ami*, IV). — *Totor fait mine de LUI rendre* [un mouchoir] (R. CREVEL, *Mort difficile*, IV). — *Il voulut savoir [...] pourquoi l'enfant lui avait donné ce nom. Il LUI demanda dès le lendemain* (M. TOURNIER, *Roi des aulnes*, p. 383). — *Elle aurait été capable de plus d'application encore. Il aurait fallu LUI demander* (P. LAINÉ, *Dentellière*, p. 37). — *Chacun [...] se montrant quand on LUI demande* (FOUCAULT, *Surveiller et punir*, p. 198). — *La concierge court pour LUI dire* (DURAS, *Douleur*, p. 34). — Renseigner un livre à quelqu'un, *LUI indiquer* (ROB., s.v. *renseigner*).

Hist. — Le phénomène décrit ci-dessus était quasi constant dans les textes du Moyen Âge. Remarquons pourtant : *Il LA li balle* [= donne] (BÉROUL, *Tristan*, 2656). — *Deu prioit / Que ansaignier LE li vosist* [= voulût] (*Barlaam et Josaphat*, 11313). — *Il est heure que je LE luy monstre* (FROISSART, *Chron.*, S.H.F., t. XIII, p. 238).

Au XVII^e s., en dépit de Vaugelas (p. 33), l'omission du premier pronom était fréquente dans la littérature ; on la trouve aussi au XVIII^e : *Je LEUR sçavois bien dire* (LA F., *F.*, VII, 2). — *Il y a trois quarts d'heure que je LUY dis* (MOL., *D. Juan*, IV, 2). — *Bien loin de le [= l'honneur] rechercher, il [= le chrétien] ne doit pas le recevoir quand on LUI offre* (BOSS., *Œuvres orat.*, t. III, p. 349). — *Il avait demandé plusieurs pères jésuites, on LUI a refusés ; il a demandé la Vie des Saints, on LUI a donnée* (SÉV., 31 janv. 1680). [Rem. l'accord des participes.] — *Ma Sr de La Rouzière demande que Melle de Gagni entre ; vous pouvés LUY permettre* (MAINTENON, *Lettres*, 29 sept. 1694). — *Le petit Jean de Saintré [...] ne pouvoit manger son pain si sa bonne ne LUI coupe* (BERN. DE SAINT-P., *La vie et les ouvr. de J.-J. Rouss.*, p. 124).

2° *Il ME faut lever* peut s'expliquer par une haplogie : § 751, c.

3° *Y* se supprime devant le futur et le conditionnel d'*aller*, ainsi que devant *lui-même*, avec le verbe impersonnel *y avoir*, et ainsi qu'après *lui*.

— *S'il faut que tu ailles à Paris, tu IRAS* (G. SAND, *Corresp.*, 5 avril 1847). — *Avez-vous été à Paris ? J'IRAI* (AC.). — *Quand il IRAIT de tout mon bien* (AC.). — *Non, vous n'irez pas à cette porte ! Non, vous n'irez pas !* (HUGO, *Angelo*, II, 5). — *Roxane. Les cadets n'y vont pas. / De Guiche. Ils Iront* (E. ROSTAND, *Cyr.*, III, 14). — *Maman, faut-il vraiment que j'aille à*

l'église ? / — Je le désire, Carlos, mais vous n'IREZ pourtant pas, si votre Père n'y veut pas consentir (C. PAYSAN, *Nous autres, les Sanchez*, L.P., p. 123).

Certains auteurs n'ont pas craint de mettre *y* : *Vous n'y irez pas ?* (LITTRÉ, s.v. *si adv.*, 15°). — *Il y irait non seulement de l'empire, mais de la vie* (FAGUET, *En lisant Corneille*, p. 221).

Hist. — L'omission de *y* devant *irai*, etc. est ancienne : [...] *que je voisse* [= aille] *en la cité : / Je n'IRAI mie* (*Aucassin et Nic.*, XVII). — Le pronom était parfois maintenu : *Quand il verra qu'il y ira de sa vie* (AMYOT, *Thém.*, XXXII). — *Non, je n'y [= à cette chasse] irai pas ; ils n'y iront pas eux-mêmes* (FÉN., *Tél.*, t. I, p. 267). — *J'y irais* (S.-SIMON, *Mém.*, Pl., t. III, p. 247). — En anc. fr., ce maintien amenait parfois une altération du verbe, par dissimilation (§ 21) : *Molt volantiers i ERONT* [= iront] (1^{re} contin. de *Perceval*, t. II, 12863).

— *Ce n'est point parce qu'il y a une rose sur le rosier que l'oiseau s'y pose : c'est parce qu'il y a des pucerons* (J. RENARD, *Journal*, 9 juin 1897).

On peut aussi indiquer le lieu par *là* : *En quelque maison que vous entriez, dites d'abord : « Paix à cette maison ! » Et s'il y a LÀ un fils de paix, votre paix reposera sur lui* (Bible, trad. CRAMPON, Luc, X, 6).

— Pour *lui y*, voir § 657, b. 3°.

4° *En* se supprime devant *lui-même* :

Il remplit un verre de ce vin → Il en remplit un pour Il en en remplit un.

f) Le fr. pop. du Québec contracte le pronom *les* avec la préposition *de* :

J'suis ben content DES voir (dans Seutin, p. 176). C'est une prononciation relâchée de *l*.

Hist. — Le pronom pers., surtout *le* et *les*, se contractait en anc. fr. avec divers monosyllabes qui le précédaient. Voir par ex. L. Foulet, gloss. de la 1^{re} contin. de *Perceval*, s.v. *jel, jes, nel, nes, sel, ses, quel* (qui *le* et *que le*), *ques* (qui *les*) et aussi, plus rare, *na* (ne *la* ; comp. *ça*, § 671, a, Hist.).

g) *Je pour nous* (ou *je suivi* de la 1^{re} pers. du plur.) se trouve dans l'écrit quand les auteurs veulent reproduire la langue populaire, surtout paysanne.

Le vieux curé [...] lui dit [...] dans son parler paysan, qui augmentait avec l'âge : « Ma chère sœur, JE SERONS tous pardonnés, parce que le bon Dieu nous aime, et sait bien que quand JE nous REPENTONS, c'est que JE L'AIMONS. [...] » (SAND, *Hist. de ma vie*, IV, 5). — *M'sieur Bernard, JE V'NONS chez vous parce que JE N'OSONS pas aller trouver m'sieur Achille. [...] Nous, J'SOMMES toujours sacrifiées* [disent des épinceteuses normandes] (MAUROIS, *Bernard Quesnay*, IV). — *JE REGARDIONS la mer au loin tous les deux* (A. MAILLET, *Sagouine*, p. 63).

Hist. — Cet emploi apparaît au XV^e s. : *JE ly AVONS baillé la mitre* (*Passion de Semur*, 5446, éd. É. Roy). Il se trouve au XVI^e s. dans toutes les classes sociales : *J'AVONS esperance qu'il fera beau temps* (FRANÇOIS I^{er}, *Corresp.*, cit. Littré, s.v. *je*). — *J'y arretai Lundi, Mardi et Mercredi matin ; apres la messe, J'en PARTIMES* (MONTAIGNE, *Journal de voy. en It.*, p. 260). — *JE en AVONS conféré ensamble* (maréchal de GONTAUT-BIRON, lettre de 1581, cit. Damourette-Pichon, § 2331). — Par la suite, les auteurs n'attestent l'emploi que dans la bouche de gens du peuple : *Mon Dieu, JE N'AVONS pas étugué [= étudié] comme vous, / Et JE PARLONS tout droit comme on parle cheux nous* [dit la servante Martine] (MOL., *F. sav.*, II, 6). [*Quel solécisme horrible ! s'écrie alors Bélise.*] — *Quand JE SERONS aveugles et muets, JE FERONS voute commission [...]* J'ONS une langue, et je m'en sars [dit un fermier] (MARIV., *Dénouement imprévu*, II). — *Et la jarretière de la mariée, L'AURONS-JE ?* [dit un « jeune pastoureau »] (BEAUMARCHAIS, *Mar. de Fig.*, V, 19.) — Cet emploi est assez général dans les dialectes d'oïl, picard exclu.

h) On peut renforcer ou préciser *moi, toi, nous, vous, lui, eux, elle(s), soi*, en y ajoutant tantôt *même* (variable et précédé d'un trait d'union), tantôt *seul* (variable) : *Moi-même, eux-mêmes. Lui seul, nous seuls.* — *À nous, vous* on peut joindre *autres* : *Nous autres, vous autres* (§ 712, b. 1°). — *À nous, vous, eux, elles* on peut joindre un numéral cardinal ou encore *tous, toutes*.

Entre NOUS DEUX maintenant, c'est sacré ! (FLAUB., *Éduc.*, II, 2). — Comme s'il n'y avait encore eu qu'EUX DEUX sur la terre (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 352). — Voir aussi § 660bis, Rem. — Nous deux Lucie = Lucie et moi : § 259, b, Rem. 3.

^oLeur deux est du français régional pour eux deux, ou pour tous les deux, ou pour deux : C'est une fanfare qui valait bien la peine. Ils étaient bien LEUR DOUZE (A. QUERNOL, *Coucou mon parrain*, p. 79) [roman écrit en fr. pop. de Wallonie]. — Voir aussi Brunot, *Hist.*, t. I, p. 318 (Bourgogne, Champagne) ; t. X, p. 299 (Lorraine).

^oNous (ou vous) autres + numéral, ou même, ou tous : § 712, b, 1°.

i) Sur l'emploi de la majuscule dans les pronoms personnels, voir § 100, a.

III. — EMPLOI DES FORMES DISJOINTES

636 Cas où les formes disjointes s'emploient comme sujets.

a) Le pronom est séparé du verbe par autre chose qu'un pronom personnel conjoint ou que la négation *ne* :

LUI aussi pressentait le péril (MAURIAC, *Sagouin*, p. 38). — J'aime couper moi-même ma tranche de gâteau, car MOI seule connais mon appétit (A. SARRAZIN, *Après-peine*, p. 130). — Les objets sont tous là [...] sans que MOI qui connais, goûte, pèse, cuis, etc. n'existe en aucune manière (M. TOURNIER, *Vendredi ou les limbes du Pacifique*, F^o, p. 97).

EXCEPTION : *Je soussigné...* Cf. § 642, Hist. 2.

b) Le pronom s'oppose à un autre terme :

EUX le sentaient vaguement, lui, plus nettement (R. BAZIN, *Noellet*, p. 15). [La forme *lui* est demandée aussi par le e) ci-dessous.] — LUI se montra grossier, mais plus décidé que les autres (CÉLINE, *Voy. au bout de la nuit*, F^o, p. 242).

On met parfois une virgule après le pronom ainsi employé : cf. § 127, 3. — *Moi et toi* ne sont pas possibles dans le cas envisagé dans le b).

c) Le pronom est coordonné à un autre sujet :

J'espère que ni MOI ni mes enfants ne verrons ces temps-là (VIGNY, *Cinq-Mars*, I). — LUI et sa courageuse épouse seront profondément déçus (P.-H. SIMON, dans le *Monde*, 9 mars 1966). — Mon frère, mes sœurs et MOI avions appris à reconnaître le sifflement de la bombe ou de l'obus (LE ROY LADURIE, *Paris-Montpellier*, p. 23). — Autres ex. au § 902, b.

Remarques. — 1. Dans la langue ordinaire, ces sujets coordonnés sont généralement repris par un pronom conjoint occupant la place normale du sujet :

Gaston et toi VOUS entraînez cette petite (COCTEAU, *Enfants terribles*, Sel., p. 40). — Le pronom de rappel est particulièrement utile si le verbe est nominal : *Lucie et moi, nous nous regardions*, car *Lucie et moi nous regardions* serait ambigu.

2. Sur le tour archaïque *Ce que TU fais là et Victor*, voir § 267, b, 1°.

d) Le pronom est redondant par rapport au sujet se trouvant à sa place ordinaire :

MOI, je le ferai. Je le ferai, MOI. Votre frère le fera, LUI. Votre frère, LUI, le fera.

e) Le verbe manque ou il n'est pas à un mode personnel :

Qui partira le premier ? MOI. — Il est plus grand que TOI. — LUI parti, on commença à s'amuser. — Ô tourment ! Doña Sol souffrir et MOI le voir ! (HUGO, *Hern.*, V, 6.)

Sur le tour *Il arriva LUI troisième* (où l'on a une proposition absolue, c'est-à-dire un sujet et un prédicat sans copule), voir § 253, b.

f) Le pronom est sujet « réel ».

Assez couramment si le verbe est accompagné de *ne... que* : *Il ne manque que TOI. Il n'y a que LUI de compétent*. — Plus rarement sans cette condition, et seulement avec *Il y a* : *Mais elle ! il y a ELLE... / — Bien sûr, il y a ELLE. Il n'y a pas beaucoup ELLE, mais il y a ELLE. / — Et il n'y a plus MOI. [...]* / — *Il y aura toujours TOI, Nounoune...* (COLETTE, *Chéri*, M.L.F., pp. 64-65.)

g) Le pronom est mis en évidence par *C'est... qui* :

C'est TOI qui partiras le premier.

Remarque. — La forme disjointe *soi* est rarement sujet :

Avec *Vannoral*, on lit à deux, et souvent à haute voix : car *Vannoral* lit très, très bien, et SOI [= moi], pas trop mal (FARRÈRE, *Seconde porte*, p. 40). — *On aurait chacun inventé des crocodiles et des rhinocéros pour faire peur à l'autre dans le noir et on aurait eu peur SOI* (M. LINDON, *Livre de Jim-Courage*, p. 11). — *Soi-même* serait plus acceptable.

Autre cas : *Un amour inquiétant, celui de qui s'aime lui-même sans savoir qui est SOI* (Cl. ROY, *Temps variable avec éclaircies*, p. 11). [Si l'auteur avait écrit *qui il est*, il renvoyait au sujet, alors que l'intention est de renvoyer à l'objet.]

637 Cas où les formes disjointes s'emploient comme objets directs.

a) Pour renforcer un complément par redondance :

Il finissait par l'accuser, ELLE, de l'ignominie qu'il avait eue ; de [sic] se féliciter, lui, de tant de puissance (THÉRIVE, *Sans âme*, p. 231). [Dans cet ex., il y a en même temps une opposition avec un autre terme.]

Dans la langue parlée, le pronom conjoint peut manquer : *Il faut choisir. Eux ou nous [...]. / — [...] Alors, je choisis VOUS, naturellement* (LOTI, *Désenchantées*, p. 174). [Vous est imprimé en italique : l'auteur est conscient du caractère particulier de ce tour.]

b) Dans une phrase ou une proposition averbales :

Qui a-t-on choisi ? MOI. — Je la trouve moins jolie que TOI.

c) Quand le pronom est coordonné :

Mes meilleurs amis n'en [= de ces souvenirs] auront pas connaissance, car je veux conserver la liberté de peindre sans flatterie et MOI et EUX-mêmes (TOCQUEVILLE, *Souvenirs*, p. 38). — *Il contempnait la foule sans distinguer ni MOI ni personne* (FRANCE, *Étui de nacre*, p. 219).

Par archaïsme, certains auteurs coordonnent un pronom conjoint à un autre élément : *Était-ce pour LES trahir ou bien la République ?* (FLAUB.) — Voir § 267, b, 1°.

d) Quand le verbe est accompagné de *ne... que* :

On ne regardait que LUI.

e) Quand le pronom est mis en évidence par *C'est... que* :

C'est TOI que je bénis dans toute créature (LAMART., *Médit.*, XVI).

f) À la 1^{re} et à la 2^e personne du singulier, après un impératif affirmatif (sauf devant *en* et *y*) :

Écoute-MOI. Retire-TOI. — Mais : Va-t'en (cf. § 658, b, 2^o). — Pour la 3^e pers., voir § 658, a. — Pour l'impératif négatif, voir § 657. — Pour la 1^{re} et la 2^e pers. du plur., on a une forme unique, *nous* et *vous*, pour toutes les fonctions.

Remarque. — Avec *faire*, verbe substitut (§ 745), il est très rare aujourd'hui que l'objet direct soit un pronom personnel.

Dans l'ex. suivant, on a recouru à la forme disjointe (comme en anc. fr. : § 745, a, Hist. 1) : *Si vous y allez, les balles vous tueront comme elles ont fait EUX, ou elles vous blesseront, comme elles ont fait NOUS* (GENEVOIX, *Sous Verdun*, cit. Sandfeld, t. II, p. 448).

638 Les formes disjointes comme compléments prépositionnels.

a) Avec une autre préposition que *à* ou *de* :

Qui n'est pas avec MOI est contre MOI. Sans LUI, que ferions-nous ?

Le pronom représente ordinairement des personnes. Quand il s'agit de choses, on emploie *cela* au lieu du pronom personnel ou bien on construit la préposition sans régime (§ 992, a) : *Les uns attendent les emplois, les autres courent APRÈS* (AC., s.v. *après*). — Ce dernier procédé passe pour trop familier ou peu élégant, et les écrivains assez souvent préfèrent joindre un pronom personnel à la préposition, même à propos d'animaux ou de choses :

Quand son quinquet est allumé et que les bords rouges et verts [...] allongent au loin, sur le sol, leurs deux clartés de couleur, alors, à travers ELLES [...] s'entrevoit l'ombre du pharmacien (FLAUB., *M^{me} Bov.*, II, 1). — *Je n'ose plus ouvrir une porte dans la peur de trouver ton frère derrière ELLE* (MAUPASS., *Pierre et Jean*, VII). — *La seule chose importante, c'est que la brochure paraisse [...]. Je désirerais pouvoir faire mon article sur ELLE* (BARRÈS, dans Barrès et Maurras, *La république ou le roi*, p. 177). — *Si j'étais de toi, je ferais un roman de ta vie. Le sujet en est fertile, et, bien traité, tu pourrais faire ta fortune avec LUI seul* (LÉAUTAUD, *Petit ami*, VII). — *Elle a un coq et elle joue avec LUI* (J. RENARD, *Journal*, 20 août 1902). — *Il disait que ma tête est plus dure que son enclume. Souvent je rêve qu'il tape sur ELLE* (GIRAUDOUX, *Folle de Chaillot*, p. 93). — *Les clairons [...] faisaient sauter leur instrument en l'air et jonglaient avec LUI* (DUHAMEL, *Pesée des âmes*, p. 121). — *Je vis un grand mur [...]. Contre LUI s'appuyait une immense volière* (BOSCO, *Rameau de la nuit*, p. 140). — *Les feuillages crépus [...] venaient encaver la route et rejoignaient au-dessus d'ELLE leurs branchages en une voûte noire* (GRACQ, *Pres-qu'île*, p. 142).

Hist. — L'emploi qui vient d'être décrit n'est pas récent : *Je vous conjure [...] de ne point prendre de chocolat. Je suis fâchée contre LUI personnellement* (SÈV., 13 mai 1671). [Peut-être avec intention plaisante.] — *Une comète passait [...] : ils s'élançèrent sur ELLE* (VOLT., *Contes et rom.*, *Micromégas*, III).

Remarque. — Sur le tour *Il lui court après* (il s'agit de personnes), § 647, d.

b) Avec la préposition *à*.

1^o Pour un objet indirect, dans les mêmes cas qu'au § 637 (de a à e) :

D'abord parce que cela me ferait plaisir, à MOI ; puis parce que cela lui ferait plaisir, à ELLE (DUMAS fils, *Père prodigue*, III, 8). — *À qui parles-tu ? À TOI. — Ceci me convient mieux qu'à EUX. — Je rends ces lettres à vous ou à LUI* (VIGNY, *Mar. d'Ancre*, III, 3). — *Je ne plains qu'à EUX. — C'est à TOI que je parle.*

Dans le premier cas, le pronom conjoint peut manquer (cf. § 637, a), surtout dans l'usage parlé : *Les gens raisonnables m'ont toujours paru bien ennuyeux. Je puis le dire à VOUS, monsieur Choulette* (FRANCE, *Lys rouge*, IX). — *Ce qu'il fallait à ELLE, c'était l'animation des boulevards, les lumières, les magasins, les bruits ; ce qu'il fallait à LUI, c'était la vue des oiseaux [...]* ou *des grands arbres* (CHÉRAU, *Enfant du pays*, p. 113).

2^o Quand les pronoms conjoints sont exclus (groupes **me vous*, etc. : § 657, b, 1^o) ; c'est notamment le cas avec tous les verbes pronominaux.

Tu me présenteras à LUI. Je me joins à TOI. Vous me recommanderez à EUX.

3^o Avec les verbes *avoir affaire*, *croire*, *en appeler*, *habituer*, *penser*, *prendre garde*, *recourir*, *renoncer*, *rêver*, *songer* et quelques autres qui n'admettent pas les formes conjointes comme objets indirects, — ainsi qu'avec *aller*, *courir*, *venir*, etc., dont le complément n'est pas un objet indirect :

Je pense à TOI quand je m'éveille. Je recours souvent à EUX. Il vint à MOI.

Quand il s'agit de choses, on emploie *y* (§ 653, c, 1^o), ou bien *à cela*, qui s'impose dans les cas où la forme disjointe s'impose pour l'objet direct (§ 637, de a à e).

On trouve parfois *y* pour des personnes : § 653, c, 2^o. — Dans l'ex. suivant, *leur* paraît dû à une intention plaisante : *Et qu'est-ce qu'ils ont de mal, ses parents ? qu'est-ce que vous trouvez à LEUR redire ?* (QUÉNEAU, *Zazie dans le métro*, VII.) On attendrait *y* ou *à eux*. *Leur* conviendrait si *redire* demandait un objet second ; ce n'est pas le cas quand ce verbe signifie « blâmer » ; comp. : *Je n'ai rien trouvé à redire* DANS CET OUVRAGE (AC.).

Hist. — D'autres verbes ont hésité, pour l'objet indirect, entre la forme disjointe (avec préposition) et la forme conjointe : *C'est d'attacher à VOUS [comme mari] un Homme plein d'esprit* (MOL., *F. sav.*, III, 4). — *Cela était particulièrement fréquent avec parler* : *Tu parles à MOI* (CORN., *Pol.*, III, 2). — *Il croyait même parler à ELLE* (FÉN., *Tél.*, t. I, p. 279). — Encore au début du XIX^e s. : *C'était parce qu'elle parlait à LUI* (STENDHAL, *Rouge*, II, 18). — *Rappelez-vous que vous parlez à MOI* (MUSSET, *Prem. poés.*, Don Paez, IV).

4^o Si le pronom est complément d'un nom, d'un participe passé, d'un adjectif, d'un adverbe :

C'est un homme de mérite, un ami à MOI, que je vous recommande vivement (AC., s.v. à, 1^o). — *Une lettre adressée à MOI* (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 500). — *L'infinifitif [...] a été très long à admettre un pronom complément atone préposé à LUI* (WAGNER-PINCHON, § 336). — *Une façon de parler propre à ELLE.*

Avec un participe passé, le complément *à* + pronom est souvent placé avant le participe dans la langue écrite :

Si l'un des copermutants a déjà reçu la chose à LUI donnée en échange [...] (Code civil, art. 1704). — *Les juges ne seraient plus que les greffiers d'une sentence à EUX dictée* (CHAT., *Mém.*, II, IV, 9). — *La sentence du prisonnier à LUI transmise* (STENDHAL, *Chartr.*, XIX). — *On a quantité de lettres à ELLE adressées [...] par son fils* (S.-BEUVE, *P.-Royal*, t. V, p. 67). — *Les choses à LUI destinées* (DUHAMEL, *Deux hommes*, p. 89). — *Une lettre à NOUS adressée* (BENDA, *France byzantine*, p. 208). — *Ce troupeau de petits garçons à EUX confié* (DANIEL-ROPS, *Années tournantes*, p. 188). — *Le serviteur qui n'a pas fait fructifier l'argent à LUI confié* (A. PEYREFITTE, *Mal français*, p. 164). — *Cet héritage à LUI légué* (M. TOURNIER, *Vendredi ou les limbes du Pacifique*, F^o, p. 20).

Cela se trouve parfois aussi avec un adjectif : *Les faits à EUX relatifs* (CHAT., *Voy. en Amér.*, Pl., p. 635). — *Un homme à LUI inconnu* (STENDHAL, *Chartr.*, XXI). — *Mots à LUI propres* (G. PARIS, trad. de : F. Diez, *Introd. à la Gramm. des langues romanes*, p. 80). — *Un système de valeurs à EUX propre* (GRACQ, *Au château d'Argol*, Pl., p. 23).

Une tradition qui paraît propre à la Belgique emploie la forme conjointe du pronom (sans préposition) devant le participe passé : *C'est à propos de cette planche et d'une autre [...] ME commandée par Pincebourde* (A. RASSENFOSSÉ, dans N. de Rassenfosse-Gilissen, *Rassenfosse, peintre-graveur-dessinateur-affichiste*, p. 47). — *Études [...] LUI offertes par ses collègues et confrères* (G. CH[ARLIER], dans la *Revue belge de philol. et d'hist.*, 1954, p. 322). — *Une lettre NOUS adressée en réponse à une de nos protestations* (J. DELMELLE, dans le *Bulletin d'information du Groupe d'action des écrivains*, nov. 1980, p. 1). — *La priorité de passage LEUR accordée par l'article 39* (dans *Journal Touring-secours*, 1^{er} mai 1984, p. 14).

En revanche, l'emploi de *y* devant un participe passé ou un adjectif n'est pas propre à la Belgique. *Y compris* comme prédicat d'une proposition absolue (cf. § 257, b, 1^o) fait même partie de la langue commune⁴. — Autres cas, moins courants, sauf chez les juristes : *Dispositions Y contenues* (Code civil, art. 1036). — *Les personnes Y nommées* (LITTRÉ, s.v. y, 7^o). — *Le seul moyen pour les gens Y intéressés de s'introduire dans les petits papiers de Stanislas* (ARAGON, *Mentir-vrai*, p. 437). — *Les pièces Y afférentes* (LITTRÉ, l.c.). — *La propriété de la rivière de Bièvre, qui leur fut concédée [...] avec autorisation la plus ample [...] pour conserver non seulement les eaux, mais encore pour recueillir toutes celles y affluentes* (JAURÈS, *Hist. socialiste de la Révol. fr.*, t. I, 1^{re} partie, p. 185). — *Ça [= de la musique] a duré toute la nuit, où j'ai eu un cauchemar y relatif* (FLAUB., *Voy.*, t. II, p. 221). — *On aborde [...] le sujet des relations sexuelles et de leurs manifestations locales, autrement dit les cancans Y-relatifs [sic] dans la petite ville* (R. PINGET, *Monsieur Songe*, p. 125). — Autres ex. de *y relatif* : Code civil, art. 81 ; STENDHAL, *Corresp.*, t. VIII, p. 301 ; NERVAL, *Angélique*, VI.

Remarque. — Avec un participe présent, le pronom prend la forme conjointe. Cependant, avec *appartenant* (parfois variable : § 888, a, 1^o, Rem.), on peut avoir aussi, surtout dans la langue juridique, à *lui* (etc.) *appartenant*.

La vanité LUI faisant comprendre qu'une reculade le perdrait (FLAUB., *Éduc.*, II, 4). — *Les tâches VOUS incombant.* — *Un pré LUI appartenant* (SABATIER, *Noisettes sauvages*, p. 106). — *Des droits, qu'on considèrerait du reste comme LEUR appartenant virtuellement* (P.-F. GIRARD, *Cours élémentaire de droit romain*, 4^e éd., p. 142). — *Si on me tuait une bête M'appartenant* (J. ROY, *Amour fauve*, p. 25).

Les immeubles à ELLE appartenant (Code civil, art. 1493). — *Sept à huit lettres de change à LUI appartenant* (STENDHAL, *Corresp.*, t. VII, p. 278). — *Une terre à LUI appartenant* (S.-BEUVE, *P.-Royal*, V, 4). — *Une négresse à LUI appartenant* (BAUDEL., trad. de : Poe, *Aventures d'A. G. Pym*, XIII). — *Domaines à LUI appartenants* (LITTRÉ). — *Maison à LUI appartenante* (AC. 1932) [Supprimé en 1986.]

c) Avec la préposition *de*.

1^o Souvent, au lieu du pronom *en* (cf. § 653, c, 2^o), s'il s'agit de personnes :

Méfiez-vous de LUI. On parle de LUI pour la présidence. Je suis content de lui. — À la 1^{re} et à la 2^e pers., on n'a ordinairement pas le choix : *Il s'approcha de MOI. Je suis content de TOI. J'ai besoin de VOUS.*

S'il s'agit de choses, cela est assez recherché : *Connaître un mot, identifier sa forme est une chose ; se servir à propos de LUI en est une autre* (R.-L. WAGNER, *Vocabul. franç.*, t. I, p. 37). — Autres ex. au § 653, c, 1^o.

4. Quand *y compris* suit le sujet, *y* peut être supprimé : ex. au § 257, b, 1^o. — Le pronom est rarement omis quand le prédicat précède le sujet : *J'ai vécu sur le style de la traduction française de Quo Vadis, COMPRIS ce qu'il y avait de bon et ce qu'il y avait de moins bon* (MONTHERL., *Treizième César*, p. 150). — *L'idée, chez lui, est toute métaphysique, COMPRIS les idées politiques* (Y. FLORENNE, dans le *Monde*, 17 févr. 1984). — Autres ex. : HENRIOT, cité au § 257, b, 1^o ; VIOLLET-LE-DUC, cit. *Trésor*. — On dit toujours *non compris* sans *y*, avant comme après le sujet. — Cf. *en ce compris* au § 676, c.

2^o Dans les mêmes cas que ceux qui ont été indiqués pour les objets directs (§ 637, de a à e) :

On en parle, de MOI, dans les journaux ! — De qui parlait-on ? De TOI. — On m'a parlé de TOI et de ton frère. — C'est de TOI qu'on parlait. — On ne parlait que de LUI.

3^o Parfois, comme complément d'un nom (en principe, au lieu du possessif).

— Le pronom est accompagné de *même, tous, seul* ou d'un numéral cardinal : *Au nom de LUI seul, d'EUX tous, d'EUX trois.* — *C'est là l'histoire de LUI-même qu'il légua à la postérité* (DUHAMEL, P. Claudel, p. 10).

— Le complément indique l'agent, et le déterminant possessif n'est pas possible (l'adjectif possessif l'étant parfois dans la langue littéraire : § 595) : *Je me serais vendu pour une caresse de TOI* (BERNSTEIN, cit. Sandfeld, t. I, p. 84). — Aussi après le verbe copule : *Cette idée est de MOI.*

— Au lieu du déterminant possessif (qui a reculé dans cet emploi : § 588, Hist.), quand le complément correspondrait, avec un verbe, à un complément d'objet : *Faites ceci en mémoire de MOI* (Bible, trad. CRAMPON, Luc, XXII, 19).

— Le nom fait partie d'une locution prépositive : *Songeant aux milliers de morts qui sont poussière au-dessous de MOI* (P.-H. SIMON, dans Grevisse, *Force de l'orthogr.*, 12^e éd., n^o 43). — Dans plus d'un cas, il y a du flottement dans l'usage : § 990, a.

4^o Comme complément d'un adjectif (qui n'est pas précédé d'une copule), d'un participe passé (non intégré à un groupe verbal), d'un adverbe.

— *Le travail de l'artiste est à la fois semblable à celui des artisans [...] et différent de LUI* (MAUROIS, *Art de vivre*, p. 129). — Dans la formule figée *Pauvre de moi, de moi* n'est pas complément de *pauvre* (§ 404, a).

— *Comment vivrais-je séparé de TOI ?* — Dans la langue écrite, le complém. est parfois placé avant le participe : *Une copie, de LUI certifiée* (Code civil, art. 60). — *Deux de ses espions particuliers, de MOI bien connus* (STENDHAL, *Chartr.*, XVII). — Cf. § 313, c, Rem. 2.

— *Indépendamment de MOI et à mon insu* (PROUST, *Rech.*, t. III, p. 500).

5^o Dans une expression partitive, comme complément d'une expression nominale, d'un numéral cardinal, d'un adjectif au superlatif, de pronoms démonstratif, interrogatif, indéfini, *d'eux* est concurrencé par *d'entre eux* (comp. § 1012, b).

Le *Trésor* propose la règle suivante (s.v. *entre*, II, C) : « *Entre* est facultatif si le quantificateur est au sing. : (l')un d'eux / l'un d'entre eux, aucun d'eux / aucun d'entre eux, chacun d'eux / chacun d'entre eux ; il est obligatoire lorsque le quantificateur désigne une pluralité : certains, plusieurs, un bon nombre, la majorité, la plupart, une centaine, etc. d'entre eux. »

Après un « quantificateur » exprimant une pluralité, *de* est rare en effet (surtout devant un pronom de la 3^e pers.) : *La plupart DE nous meurt sans l'avoir trouvé* (MUSSET, cité au § 899, c). — *La plupart DE nous n'étions que des enfants* (FARRÈRE, *ib.*). — *Plusieurs DE nous songent à prendre le train* (BOYLESVE, cit. Togeby, § 1542, 3). — *Un grand nombre D'eux en sont originaires* (BARRÈS, *Diverses familles spirit. de la Fr.*, 1917, p. 56).

Mais, après un pronom concernant le singulier, le choix n'est vraiment libre que s'il s'agit de *chacun, aucun* et *l'un*. Dans les autres cas, *de nous, de vous* sont possibles, mais *d'eux* (parfois susceptible d'être confondu avec *deux*) et *d'elles* sont rares (sauf si ces pronoms sont accompagnés d'un numéral ou de *tous*) : *À qui d'eux eût-on persuadé que [...] ?* (LAS CASES, cit. *Trésor*, s.v. *lui*², I, A, 2.)

639 Cas où les formes disjointes s'emploient comme attributs.

a) Dans la langue générale, après *c'est* et après l'expression *Si j'étais* :

1° *Mon meilleur ami, c'est toi*⁵. — *Ce sont eux, enfin...* (MAURIAC, *Asmodée*, II, 6). — À propos de choses : *Est-ce votre maison ? C'est elle*.

Une langue écrite recherchée pourrait encore utiliser les formes conjointes à la 3^e personne. Littérature propose (s.v. *le*², 5°) : *Est-ce là votre voiture ? oui ce L'est, c'est-à-dire c'est elle. Est-ce votre livre ? oui ce L'est, c'est-à-dire c'est lui. Est-ce là votre maison ? ce LA fut, c'est-à-dire elle m'appartenait jadis*. Les équivalences données dans les deux premiers cas montrent que elle et lui représentaient déjà l'usage normal. — Littérature cite aussi s.v. *ce*², 2° : *Sont-ce là vos souliers ? ce LES sont*.

Hist. — Le tour avec pronom conjoint semble avoir été assez courant à l'époque classique : Brutus. [...] *Ne LES [= les tablettes] sont ce pas là ? [...]* / Pluton. *Ce LES sont là elles mesmes* (BOIL., *Héros de roman*, p. 33). — Lucile. *N'est-il pas vrai, Cleonte, que c'est là le sujet de votre dépit ? / Cleonte. Oüy, perfide, ce L'est* (MOL., *Bourg.*, III, 10). — *Voyons donc, donne-la [= une lettre]-moi ; L'est-ce là ?* (DANCOURT, *Chev. à la mode*, II, 9).

2° *Si j'étais vous, [...] je ne sourirais pas* (GREEN, *Chaque homme dans sa nuit*, p. 103). — On dit souvent *Si j'étais de vous*, parfois *Si j'étais que de vous*, parfois aussi *Si j'étais que vous*, abusivement *Si je n'étais que de vous*. Voir § 244, a.

b) La langue littéraire recourt aux formes disjointes dans d'autres cas encore :

Pourquoi suis-je moi ? (STENDHAL, *Rouge*, II, 28). — *Ah ! insensé, qui crois que je ne suis pas toi !* (HUGO, *Contempl.*, Préf.). — *Parlez-nous de tous ces Fierce qui ne sont plus vous ?* (FARRÈRE, *Civilisés*, XII). — *Vous êtes papa et maman. Vous êtes bien vous ! Alors pourquoi faites-vous comme si vous n'étiez pas vous ? [est censé dire un enfant]* (DUHAMEL, *Les plaisirs et les jeux*, p. 163). — *Rester soi* (MICHELET, cit. § 640, b, 2°). — *Il [Cuypp] n'a subi l'influence de personne. [...] quoique divers, il est lui* (FROMENTIN, *Maîtres d'autref.*, p. 709).

640 Concurrence entre *soi* et les formes non réfléchies.

a) *Lui, elle(s), eux* (éventuellement renforcés par *même*) s'emploient d'ordinaire comme formes disjointes là où on attendrait logiquement un réfléchi :

Le mont Icare [...] laissait voir derrière lui la cime sacrée du Cithéron (CHAT., *Mart.*, XV). — *Elle se plaît à elle-même plus que tout* (MAUPASS., *Notre cœur*, II, 3). — *Gina rentra chez elle prendre les tomates farcies* (DURAS, *Petits chevaux de Tarquinia*, p. 137).

b) Emplois de *soi*, souvent renforcé par *même*.

1° Dans la langue soignée, avec un sujet de sens vague, notamment un pronom indéfini, un nom accompagné d'un déterminant indéfini, etc. :

Chaque homme renferme en soi un monde à part (CHAT., *Mém.*, II, III, 6). — *Chacun travaille pour soi* (AC.). — *On ne peint bien que soi et les siens* (FRANCE, *Pierre Nozière*, p. 175). — *Chacun doit s'intéresser à soi* (BEAUVOIR, *Mandarins*, p. 252).

Cependant, avec *chacun, aucun, celui qui, chaque*, on emploie couramment le personnel non réfléchi (souvent renforcé par *même*) pour représenter le sujet : *Chaque homme porte en lui un monde composé de tout ce qu'il a vu et aimé* (CHAT., *Voy. en Italie*, 11 déc. 1803). — *C'est tout un monde que chacun porte en lui !* (MUSSET, *Fantasio*, I, 2). — *Chacun prenait soin de lui-même* (HERMANT, *Confession d'un homme d'aujourd'hui*, IV). — *Et aucun n'était en peine de prouver, à lui-même et aux autres [...] (J. et J. THARAUD, *Ombre de la croix*, p. 17). — *Ceux qui se jugent les plus maîtres d'eux-mêmes* (L. DAUDET, *Rêve éveillé*, p. 142). — *Chacun porte**

5. On pourrait d'ailleurs discuter de la fonction de *toi* ; l'anc. fr. disait *Ce es tu*, considérant *tu* comme un sujet. Cf. § 241, Hist.

au fond de lui comme un petit cimetière de ceux qu'il a aimés (R. ROLLAND, *Jean-Chr.*, t. III, p. 163).

2° Dans la langue soignée, quand l'être auquel se rapporte *soi* n'est pas exprimé (le verbe est à l'infinitif, ou il est impersonnel ; le pronom est complément d'un nom ; etc.) :

Rester soi, c'est une grande force (MICHELET, *Peuple*, p. 155). — *N'écrire jamais rien qui de soi ne sortit* (E. ROSTAND, *Cyr.*, II, 8). — *Il fut tout près de faire quelques-unes de ces choses étonnantes qui n'étonnent jamais que soi* (JALOUX, *Fête nocturne*, V). — *Mais que sert de conter aux autres ce qui n'a de sens que pour soi ?* (R. ROLLAND, *Jean-Chr.*, t. VIII, p. 217). — *Vivre obscur quand il ne tient qu'à soi de resplendir* (MONTHERL., *Maître de Santiago*, I, 4). — *L'amour de soi est-il évitable ?* — La langue commune préfère *soi-même*.

3° Dans l'usage général, dans les expressions *aller de soi* et *en soi* « de par sa nature même » :

Dans chaque patelin qu'a pris Franco, tout devient plus esclave : non seulement les nôtres, ça va de soi, mais les gosses qu'on remet chez le curé, les femmes qu'on remet à la cuisine (MALRAUX, *Espoir*, p. 66). — *L'amour, après tout, n'était pas en soi une chose si importante* (FLAUB., *Éduc.*, III, 3). — *Cette foule n'est pas mauvaise en soi* (MICHELET, *Peuple*, p. 65). — *Les études théologiques ne sont en soi réservées à aucune catégorie de l'Église* (DANIÉLOU, *Pourquoi l'Église ?* p. 69).

4° Dans la langue littéraire, en dehors des cas qui viennent d'être cités.

— À propos de personnes : *C'est quand le philosophe parla de soi-même* (BARRÈS, *Déracinés*, p. 192). — *Elle hochait la tête, regardant droit devant soi* (ALAIN-FOURNIER, *Gr. Meaulnes*, p. 241). — *Ramuntcho sentait s'éveiller au fond de soi-même les vieilles aspirations ancestrales* (LOTI, *Ramuntcho*, p. 4). — *Il s'obligeait soi-même à ne jamais capituler devant eux* (BREMOND, *Pour le Romantisme*, p. 109). — *Les gens qui parlent devant le miroir sont encore plus contents de soi que les gens qui dansent devant le miroir* (HERMANT, *Samedis de M. Lancelot*, p. 148). — *Ce miraculeux vivant qui avait tenté à soi seul de réinventer la Poésie* (H. de RÉGNIER, *Nos rencontres*, p. 90). — *Elle se repliait sur soi-même* (E. JALOUX, *Alcyone*, XI). — *Elle a dit quelque chose pour soi seule* (VALÉRY, *Eupalinos*, p. 179). — *Mais à quoi bon, pour une religieuse, être détachée de tout, si elle n'est pas détachée de soi-même ?* (BERNANOS, *Dialogues des carmélites*, II, 1.) — *Comment l'évoqueraient-ils sans rire, quand ils sont entre soi ?* (SARTRE, *Idiot de la famille*, t. III, p. 219.)

Soi est particulièrement fréquent dans l'expression *À part soi* (§ 991, a) : *Et Louis croyait, à part soi, [...] que le héros sortirait encore de sa tente* (DUHAMEL, *Tel qu'en lui-même...*, p. 172). — *Elle lui reprocha d'être trop ambitieux, tout en reconnaissant, à part soi, qu'il avait raison* (TROYAT, *Barynia*, p. 200). — *On dit aussi à part elle, à part lui, etc. : Elle entendait le vieux grommeler à part lui* (BERNANOS, *Nouv. hist. de Mouchette*, p. 219). — *À part elle, elle songeait* (BOYLESVE, *Élise*, p. 126).

Soi est recommandable quand il permet d'éviter une équivoque : *Dôna Manuela, laissant comme toujours sa fille s'occuper de soi* (O. AUBRY, *Impératrice Eugénie*, p. 74).

Soi est naturel aussi quand le sujet désigne un type (comp. 1°) : *L'égoïste ne pense qu'à soi*. — À propos de choses : *En définitif [...] n'ayant pas pour soi l'usage [...] (LITTRÉ, s.v. *défini*).* — *Le feu s'était de soi-même éteint* (FLAUB., *Sal.*, V). — *Cet extraordinaire tableau ne ressemblait qu'à soi-même* (DUHAMEL, *Pierre d'Horeb*, p. 55). — *L'humus à soi tout seul ne suffirait pas à réaliser l'herbe verte* (CLAUDEL, *Figures et paraboles*, p. 117). — *La population de la Chine est à soi seule au moins égale à celle de l'Europe* (VALÉRY, *Regards sur le monde actuel*, p. 28). — *Les remords que le crime traîne après soi* (AC.).

Hist. — La concurrence de *soi* et de *lui, elle(s), eux* s'est manifestée dès les origines de la langue : on peut l'observer déjà dans la *Chanson de Roland* ; mais c'est au début du XVII^e s. que *soi* a commencé de reculer devant *lui, elle(s), eux*. Cependant *soi*, représentant un sujet de sens déterminé, était, au grand siècle, bien plus fréquent que de nos jours : *Charmant, jeune, traînant*

l'attaché militaire italien (MARTIN DU G., *Jean Barois*, p. 274). — *Un plan de vie qui soi-disant doit me soustraire à toute espèce d'oppression* (ROMAINS, *Musse*, III, 2). — *Elle était dans la chambre de Gradère, soi-disant pour le soigner* (MAURIAC, *Anges noirs*, p. 230). — *Il se coucha en travers du lit, soi-disant pour contempler à son aise la poignée d'étoiles énormes qui remplissaient le cadre de la fenêtre* (GIONO, *Hussard sur le toit*, p. 36). — *Pendant qu'elle resterait à la maison pour s'occuper, soi-disant, de rangements et de raccommodages* (TROYAT, *Les semailles et les moissons*, p. 264). — *Il chantait avec Angélique une scène d'un petit opéra, soi-disant pour divertir Argan* (P. GUTH, *Naïf aux 40 enfants*, p. 196). — *Ces conciliabules soi-disant secrets* (YOURCENAR, *Mém. d'Hadrien*, L.P., p. 376). Etc.

Sur la locution conjonctive *soi-disant que*, voir § 1083.

IV. — EMPLOI DES FORMES CONJOINTES

642 Les formes conjointes sujets s'emploient, soit immédiatement devant le verbe, soit immédiatement après : IL vient. Vient-ELLE ?

Devant le verbe, elles peuvent en être séparées par des pronoms conjoints compléments ou attributs ou sujets réels, ainsi que par la négation *ne* :

IL le lui a dit. IL l'est. IL le faut. IL ne la voit pas.

Le pronom suit le verbe quand il y a inversion (ou reprise) dans les interrogatives (§§ 386 et 388) et les exclamatives (§ 396), dans les incises (§ 374), ou dans les énonciatives commençant par certains adverbes comme *peut-être* (cf. §§ 377-378), etc. Il y a alors un trait d'union entre le verbe et le pronom.

Si le verbe est à une forme composée, le pronom en inversion se met entre l'auxiliaire et le participe : *As-TU été battu ? As-TU trouvé ce que tu cherchais ?*

L'inversion de *je* est soumise à certaines restrictions : cf. § 764, a, Rem., et d, Rem. — Pour le *t* analogique à la 3^e pers. du singulier (*Ira-t-il ?*), cf. § 766, Rem.

Les pronoms conjoints sujets, dont l'emploi est pour ainsi dire constant aujourd'hui (voir cependant §§ 232-234), ont, surtout à la 1^{re} et à la 2^e personne, la valeur d'une désinence. Ils permettent de distinguer les formes verbales homonymes : *Je parle, tu parles, il parle. — Je parlais, tu parlais, il parlait. Nous serons, ils seront.*

Hist. — 1. Au Moyen Âge, le pronom sujet faisait ordinairement défaut, parce que les terminaisons verbales, étant encore sonores, indiquaient suffisamment les personnes grammaticales : *Que ferai donc ? (Eneas, 8729). — Ma chière amie, que avez ? (BÉROUL, Tristan, 3175). — Où est ? (Floire et Blancheflor, 676). — Feras ? (Pathelin, 1390).* — Peu à peu le pronom sujet s'est imposé dans la conjugaison. Il était encore assez souvent omis au XVI^e s. : *Direz, chantant mes vers, en vous esmerveillant / [...]* (RONSARD, t. XVII, p. 265). — Au XVII^e s., cette omission était un archaïsme, quoiqu'elle fût fréquente encore dans les réponses : *Et le vais voir tantôt* (MOL., *Ét.*, V, 8). — *Leur ai dit la langueur* (LA F., *F.*, VIII, 3). — *Non ferai, de par tous les diables* (MOL., *Av.*, V, 3). [Cf. § 1054, a, Hist.]. — L'ancien usage survit dans certaines expressions figées : cf. § 233 et Hist.

2. Au Moyen Âge, lorsque le pronom sujet était exprimé, il était souvent tonique, même *je, tu, il*. Ceux-ci pouvaient donc être séparés du verbe et s'employaient dans des cas où le fr. moderne recourt aux formes disjointes (§ 636) : *JE et mi [= mes] chevalier en loames Dieu* (JOINVILLE, § 210). — *Et TU meismes le sez bien [= Et toi-même le sais bien]* (*Queste del saint Graal*, p. 113). — *TU, ta femme et tes enfants, mengiez vostre pain en seurté* (A. CHARTIER, *Quadrilogue invectif*, p. 23). — *Et IL meïsmes y ala* (*Renart le contrefait*, 13137). — *Et TU, Echo, qui*

fait l'air resonner (LEMAIRE DE BELGES, *Épîtres de l'amant vert*, p. 5). — De cet usage il nous reste la formule *Je soussigné, Jean Dupont, déclare que...* — CLAUDEL a écrit dans une traduction de Patmore : *JE, singulièrement animé à chérir ce qui, aimable, n'est pas aimé, entre toutes saisons le plus aime l'hiver* (*Œuvre poét.*, p. 307). Devant l'étonnement des lecteurs, il s'exclame : « Que les gens sont bêtes ! » et les renvoie à *Je soussigné* et à *Je qui chantai jadis du Virgile travesti* [de Scarron] (dans Claudel et Gide, *Corresp.*, 22 sept. 1911).

Remarque. — Le pronom personnel ayant le rôle d'un « sujet réel » prend la forme conjointe régime :

Avec *falloir*, cela est courant : *Te faut-il ce livre, cette clé, ces livres ? → Il me LE faut, il me LA faut, il me LES faut.*

Avec *être* et l'indication de l'heure, cela appartient à un usage recherché : *Est-il sept heures ? il LES est* (LITTRÉ, s.v. *le², 5^o*). — *Lucie. Il n'est pas loin de 11 heures. / M^{me} Pruneau. Il LES est* (Tr. BERNARD, *École du piston*, II). — Pluriel étrange : *°Mais une heure, il LES est bientôt* (PROUST, *Les plaisirs et les jours*, p. 249).

Avec d'autres verbes, cela est vraiment exceptionnel : *Il lui manque [...] la « distraction toute-puissante qui nous permet de vivre ».* Ou plus exactement *il LA lui manque par moments* (Fr. NOURISSIER, dans le *Magazine littér.*, juillet-août 1983, p. 15).

643 **Il comme sujet neutre.**

a) Avec les verbes impersonnels exprimant un phénomène météorologique : *IL pleut. IL neige. IL grêle. IL vente.*

b) Comme sujet redondant (§ 230) avec les verbes accompagnés d'une séquence appelée traditionnellement « sujet réel » :

IL vous faudra du courage. — IL vous est arrivé de lui parler de son passé ? (M. DURAS, *Amante anglaise*, p. 39.)

Quand le sujet réel est une proposition ou un infinitif, *il* est concurrencé dans la langue courante (sauf avec *falloir* et *rester*) par *cela, ça, par ce* (avec *être*) : *ÇA ne suffit donc pas que tu te sois mis sur les bras cette sale grève ?* (ZOLA, cit. Sandfeld, t. I, § 186.) — *C'est très difficile de vous exprimer ce que je crois* (DURAS, *Amante anglaise*, p. 48).

Lorsque le verbe n'est pas *arriver, convenir, être, importer, suffire*, la construction avec *il* est purement littéraire (cf. Hist.) : *S'IL t'ennuie [...] de pénétrer aussi avant* (TOULET, *Mon amie Nane*, L.P., p. 11). — *Quand IL ne m'amusera plus de me déguiser en groom ou en toréador* (Fr. PARTURIER, citée dans le *Fr. mod.*, oct. 1970, p. 396). — Voir d'autres ex. au § 753.

Hist. — Chez les classiques : *IL leur fâche d'avoir admiré sérieusement des ouvrages que [...]* (BOIL., *Sat.*, Disc. sur la sat.) — *IL vous ennuioit d'être maître chez vous* (MOL., *G. Dandin*, I, 3).

c) *Il* a encore (cf. Hist.) dans certaines expressions la valeur de *cela*, en dehors du cas envisagé dans le b) :

IL est vrai, IL se peut, IL est possible, IL suffit, IL n'empêche, IL n'importe, IL n'y paraît pas. S'IL vous plaît (qui est figé). — *Faites comme IL vous plaît. — Comme IL est fréquent.*

Cela ne pourrait être substitué à *il* dans *IL me semble, me semble-t-il.*

Il faut ajouter des emplois qui paraissent régionaux : *Elle m'a laissé en plan parce qu'il était son heure de partir* (SIMENON, *Vérité sur Bébé Donge*, p. 112). — *S'IL était jeudi, on croirait à un jeu* (A. STIL, *Seize nouvelles*, p. 71).

Hist. — *Il* pour *cela* était fréquent à l'époque classique : *° De vous dire de quels traits tout cela était orné, IL est impossible* (SÉV., 25 avril 1687). — *Célimène. Voulons-nous nous asseoir ? / Arsinoé. IL n'est pas nécessaire* (MOL., *Mis.*, III, 4).

d) Dans les phrases énonciatives introduites par *peut-être*, etc. (§ 378) et dans les interrogatives (§ 388), lorsqu'un pronom neutre sujet (*cela*, *ce*, *rien*, *tout*, *quelque chose*, *autre chose*, etc.) est repris après le verbe, c'est sous la forme il :

Peut-être cela est-il vrai. — Tout est-il fini ? — Quelque chose a-t-il pu vous gêner ? — Autre chose vous a-t-il plu ? — Ce qui est nommé, n'est-il pas déjà perdu ? (CAMUS, *Été*, p. 125.) [À cause de la virgule, cet ex. pourrait être rangé ci-dessous.]

En dehors de ce cas, c'est seulement dans une langue littéraire assez recherchée (cf. Hist.), que *il* peut avoir pour antécédent un pronom neutre :

Cela n'est pas toujours si simple qu'il le paraît (NERVAL, *Lorely*, Du Rhin au Mein, II). — *Qu'est-ce que vous avez dans le corps, pour chanter ainsi ? / Elle répondit : J'ai ce que vous me faites chanter. / — Oui ? Eh bien, il n'y est pas déplacé* (R. ROLLAND, *Jean-Chr.*, t. IX, p. 180). — *Tout serait comme s'il n'avait jamais été* (MAETERLINCK, *Grande féerie*, p. 142). — *Ce qui me déplait, je dis qu'il me déplait* (R. KEMP, dans les *Nouv. litt.*, 2 juin 1955). — *Tout cela, pour si flatteur qu'il vous paraisse et qu'il vous soit, n'a rapport que d'assez loin à cette passion canaille dénommée béguin* (TOULET, *Mon amie Nane*, XI, 1). — *Quelque chose en moi réprouve le luxe (tout autant qu'il l'admire du reste)* (GREEN, *Journal*, 20 nov. 1944).

Hist. — La langue classique employait couramment *il* comme représentant d'un autre pronom neutre : *Quoi que l'on donne [...], rien n'est contemptible quand il est rare* (MALHERBE, t. II, p. 20). — *Ce que tu m'as dicté, / Je veux de point en point qu'il soit exécuté* (RAC., *Esther*, II, 5). — *Tout cela ne convient qu'à nous. / — Il ne convient pas à vous mesmes, / Repartit le Vieillard* (LA F., *F.*, XI, 8). — *Un dernier point détruit tout comme si jamais il n'avait été* (BOSS., *Sermon sur la mort*, 1). — *On prend ce qui se présente, quelque étrange qu'il soit* (MARIV., *Paysan parv.*, p. 200).

Remarques. — 1. Dans le type de phrase envisagé ci-dessus dans le d), *il* sert parfois aussi à reprendre le sujet quand celui-ci est un infinitif ou une proposition conjonctive :

Être père d'une fille est-il être père ? (MONTHERL., *Maître de Santiago*, II, 2.) — *Qu'il prenne ce risque ne présume-t-il pas ce qu'on appelle un grand amour ?* (SIMENON, cit. Togeby, § 413.) — La langue courante préfère d'autres tours : dans le 1^{er} ex., elle mettrait *ce* au lieu de *il* ; dans le second, le sujet serait repris par *cela* devant le verbe : ... *CELA ne présume-t-il pas...*

2. Sur l'omission de *il* impersonnel, voir § 234.

644 Répétition du pronom sujet dans la coordination.

Les pronoms personnels sujets se répètent d'ordinaire devant chaque verbe quand *il* y a coordination :

Je me souviens / Des jours anciens / Et JE pleure (VERL., *Poèmes saturn.*, Chanson d'automme). — *Nous sortimes par la porte de la cuisine et NOUS allâmes au préau* (ALAIN-FOURNIER, *Gr. Meaulnes*, I, 1). — *Je suis noire, mais JE suis belle* (Bible de Maredsous, Cant. des cant., I, 5). — *Tu prendras des forces et TU iras le chercher* (IONESCO, *Victimes du devoir*, p. 222). — *Je ferai mon devoir et JE dirai ce que j'ai à dire* (CAMUS, *Caligula*, III, 3). — *J'accordais beaucoup à l'amour et JE m'y montrais aussi ardent et aussi libre qu'aucun autre* (GRACQ, *Rivage des Syrtes*, p. 8).

Cependant, surtout dans la langue écrite, on se dispense assez souvent de répéter le pronom, en particulier lorsque les prédicats sont brefs ou étroitement liés, ou encore lorsque la coordination concerne plus de deux éléments ; mais parfois aussi alors que ces conditions ne sont pas réalisées.

Je frappai et entrai (GREEN, *Autre*, p. 130). — *Il allait et venait derrière son bureau* (MARTIN DU G., *Thib.*, Pl., t. I, p. 597). — *Il mangeait le reste du miroton, épluchait son fromage, croquait*

une pomme, vidait une carafe, puis s'allait mettre au lit, se couchait sur le dos et ronflait (FLAUB., *M^{me} Bov.*, I, 7). — Les deux possibilités se succèdent : *De sa cabine translucide il repérait les orages à cent kilomètres, il les suivait à la jumelle, il méditait sur leur trajet, prévoyait leurs capricieux détours* (GRAINVILLE, *Forteresses noires*, p. 34).

Je rougis quand ils parlent des filles et s'ils passent des photos, détourne la tête (MAURICAC, *Adolescent d'autrefois*, p. 8). — *Il ne fit aucune allusion à cela, par bonheur, et s'abstint de tout commentaire à l'égard des libertés qu'il venait de prendre dans le magasin* (PIEYRE DE MANDIARGUES, *Motocyclette*, F^o, p. 131).

La répétition n'a pas lieu lorsque la conjonction de coordination entre les verbes est *ni* : *Il ne lit ni n'écrivit*.

La répétition est de règle

1) Quand *il* y a inversion du pronom sujet dans le premier membre : *Viendra-t-il et nous apportera-t-il son aide ? Peut-être viendra-t-il et nous apportera-t-il son aide. C'est vrai, dit-il et répéta-t-il.* — *Il en est de même pour le pronom de reprise : Votre père viendra-t-il et nous apportera-t-il son aide ?*

Il est anormal que le pronom soit exprimé seulement après le premier ou après le dernier verbe : *°Pourquoi un tableau coupe-t-il le corps, le voile ou le dévoile ?* (REZVANI, *Portrait ovale*, p. 118). — *°Et si l'école n'était pas obligatoire... dans quelle mesure les enfants et les grandes personnes s'en dispenseraient-ils ou bien, par désir et nécessité, en favoriseraient la métamorphose multicolore ?* (FR. BILLETDOUX, dans le *Monde*, 4 janv. 1980, p. 10). — *°La bonne volonté de Bons-Offices le désarme ou le consterne-t-ELLE [...]* ? (P. MERTENS, *Bons offices*, p. 316.)

2) Quand la conjonction de coordination est *car* ou *or* : *Souvent, elle demandait à Frédéric l'explication d'un mot qu'elle avait lu, mais n'écoutait pas la réponse, car ELLE sautait vite à une autre idée* (FLAUB., *Éduc.*, II, 2). — *Il n'est pas venu ; or il savait que nous l'attendions.*

Des grammairiens exigent la répétition si les verbes sont à des temps différents ou si l'on passe de la négative à l'affirmative, mais pas plus les écrivains modernes que les classiques (cf. Hist.) ne tiennent compte de ces restrictions.

J'ai retrouvé hier son nom, et vous le montrerai (VIGNY, *Stello*, XXVI). — *Il se réfugiait à mon palais et m'a couru après dans la rue* (STENDHAL, *Chartr.*, XXIII). — *Ils restèrent silencieux l'un devant l'autre, poussaient par intervalle un long soupir et renvoyaient leur assiette* (FLAUB., *Éduc.*, III, 5). — *Il se faisait [...] des idées fausses sur les punaises, et [...] commença par les chercher sur lui* (GIDE, *Caves du Vat.*, IV, 1).

Il n'en avait pas eu le courage [...] et avait marché au hasard [...] pour s'étourdir (FLAUB., *Éduc.*, III, 5). — *Elle n'avait aucune instruction et avait peur de faire des fautes de français* (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 204). — *Je ne prenais pas au sérieux ou craignais de prendre au sérieux ses paroles* (GIDE, *Porte étr.*, II). — *Je n'exagère rien et pèse mes mots* (DUHAMEL, *Cécile parmi nous*, p. 61).

Hist. — Ex. classiques : *J'ignore tout le reste, / Et venois vous conter ce desordre funeste* (RAC., *Ath.*, II, 2). — *Je n'ay rien exigé de vous, et vous tiendray ce que j'ay promis* (MOL., *D. Juan*, III, 4).

645

Les formes conjointes autres que sujets.

a) Elles précèdent d'ordinaire le verbe : *Elle TE regarde.*

Avec un impératif affirmatif (§ 658), les formes conjointes de la 3^e personne suivent le verbe et prennent l'accent tonique : *Prends-LE, prends-LA, prends-LES.* — À la 1^{re} et à la 2^e personne du singulier, elles sont remplacées par la forme disjointe : *Suivez-MOI*, — sauf devant *en* et *y* : *Va-T'en.*

b) Elles s'emploient surtout comme compléments de verbes.

Celles qui servent d'objet direct (*Elle LE suit*) sont parfois sujets réels (§ 642, Rem.) ou attributs (§ 648). — Voir aussi § 646.

Celles qui servent d'objet indirect correspondant à un nom précédé de à (*Elle LUI succède* → *Elle succède à SON FRÈRE*) ont parfois d'autres valeurs (§ 647).

646 Observations sur les formes conjointes objets directs.

a) *Le* s'emploie comme forme neutre pour reprendre (ou annoncer) une phrase ou un élément autre que nominal :

Si je vous LE disais pourtant, que je vous aime (MUSSET, *Poés. nouv.*, À Ninon). — *Je voudrais aller dans un bateau à moteur, dit-il en voyant Sara. / Sara LE lui promet* (DURAS, *Petits chevaux de Tarquinia*, p. 7).

Le pronom est facultatif dans divers cas (cf. §§ 217, f; 407, b, 1^o, Rem. 3; 745, b) :

Il est autre que je croyais, que je ne croyais, que je ne LE croyais (AC.). — *Je vaudrais moins que vous ne LE pensez* (MAURIAC, *Asmodée*, III, 6). — *Vous devriez l'admirer, [...] au lieu de le dénigrer comme vous LE faites* (TROYAT, *Étrangers sur la terre*, p. 442). — *Tout procédait donc comme il L'avait voulu* (YOURCENAR, *Souvenirs pieux*, p. 20). — *Viens chaque fois que tu LE pourras*. — *Viendra-t-il ? je ne LE crois pas*.

On observera que le pronom représente parfois, non le mot (ou le syntagme) tel qu'il a été exprimé, mais l'idée incluse dans ce mot ou, si l'on veut, ce mot adapté à une situation syntaxique différente : dans *Viens chaque fois que tu LE pourras*, *le* = venir et non viens.

b) Dans certaines expressions, *le*, parfois *la* et *les* s'emploient sans antécédent.

Le : Vous LE prenez bien haut. Je vous LE donne en cent. Vous L'emportez. LE disputer à quelqu'un. — *Crois-tu qu'elle vient de me LE faire à la vertu offensée ?* (MAURIAC, *Passage du Malin*, p. 85.) Etc.

La : L'échapper belle [*l'* = la balle, expr. empruntée au langage des joueurs de paume]. — Expr. de la langue familière : *Il se LA [= la vie] coule douce.* — *Ah ! tu LA connais dans les coins !* (Ch.-L. PHILIPPE, *Père Perdrix*, p. 47). — *Vous êtes tous de mon avis, et vous aussi, les dames, ou vous me LA faites en large !* (GIRAUDOUX, *Folle de Chaillot*, p. 153.) — Très familier : *Ferme-LA [= la bouche]. Je LA crève [= j'ai très faim].* Etc.

Les dans des expr. très familières : *LES mettre « s'en aller » [de mettre les bouts]. Se LES rouler « ne rien faire » [de se rouler les pouces]. Tu me LES casses « tu m'ennuies » [de casser les pieds, qui est, selon Rey-Chantreau, une var. euphémique de la formule triviale °casser les couilles].*

647 Emplois particuliers des formes conjointes objets indirects.

a) Elles servent de compléments de l'adjectif attribut du sujet :

Je LUI resterai fidèle (comp. : *Je resterai fidèle à MON MARI*).

b) Elles correspondent à des compléments nominaux précédés d'une autre préposition que à.

— La préposition serait *pour* (dans ce cas, les grammairiens français parlent souvent de complément d'attribution : cf. § 277, Rem. 2) : *Je VOUS ai cueilli cette rose. Il VOUS a trouvé un appartement. La société LEUR bâtit des maisons. Son père LUI fabrique des jouets.* — *Ses trois cent mille francs LUI avaient duré dix-huit mois* (ZOLA, *Nana*, VII). — Tour ambigu : *Je LUI ai acheté une montre*, voir § 285, a.

Ex. littéraires (certains paraissant incompréhensibles à l'usager moyen) : *Il m'ôta son chapeau avec beaucoup de respect* (VIGNY, *Stello*, XXII). — *Et tu m'as quels soins indulgents !* (VERL., *Chans. pour elle*, I.) — *Elle se prit à l'aimer [...]. Il sentait l'étable. Cependant il LUI était beau* (FRANCE, *Île des Pingouins*, II, 9). — *C'est ici que je vois le mieux comment tu M'es seul au monde* (BARRÈS, *Du sang...*, p. 52). — *La cité au cœur des sables TE devenait fleur propre* (SAINT EXUPÉRY, *Citadelle*, p. 420). — *La charge m'était moins lourde* (DE GAULLE, *Mém. de guerre*, t. I, p. 279). — Comp. § 275, Rem. 2.

— La préposition serait *chez*, *dans* (marquant l'appartenance) : *Je LUI trouve de grandes qualités.* — Mais le complément nominal peut aussi se construire avec à : *Je ne trouve qu'un défaut à CET OUVRAGE* (AC., s.v. *trouver*).

— La prépos. serait *jusqu'à* (lieu) + nom de personne : *Cette musique ne m'arrive pas* (ROB.). — *La petite prisonnière [...] s'inquiétait davantage de Mêlek et de Zeyneb. Réussiraient-elles à LUI arriver, malgré l'heure tardive ?* (LOTI, *Désenchantées*, III.)

c) Elles tiennent lieu d'un déterminant possessif attaché au nom sujet ou complément.

Il s'agit ordinairement d'un nom désignant une partie du corps (cf. § 591, a) : *Le cœur LUI battait* (BOYLESVE, *M^{lle} Cloque*, X). — *Un grand [...] LUI tirait les oreilles* (COCTEAU, *Enfants terribles*, p. 13). — *Son muscle énorme LUI retombait sur la poitrine* (FLAUB., *Sal.*, II).

Cela se trouve même parfois dans des cas où le pronom devrait régulièrement avoir la forme de l'objet direct : °*Frédéric sentit quelqu'un LUI toucher à l'épaule* (FLAUB., *Éduc.*, I, 4). [L'éd. originale portait : ... LE toucher.] — °*Un petit poignard ciselé LUI battait sur la cuisse gauche* (ID., *M^{me} Bov.*, II, 15). — *Aoustin [...] s'en vint LUI taper sur l'épaule* (CHÂTEAUBRIANT, *Brière*, V). — C'est un croisement de ... LUI toucher l'épaule et de ... LE toucher à l'épaule. — Ex. régulier : *Je LE frappai sur l'épaule, souriant déjà à demi* (GRACQ, *Rivage des Syrtes*, p. 40).

Quand le nom ne désigne pas une partie du corps, l'emploi du pronom personnel n'appartient pas au français correct : °*Je VOUS attire l'attention que nous ne sommes pas en vacances* (IONESCO, *Rhinocéros*, p. 64). — C'est une façon de parler très courante dans le Midi : °*Le chien LUI est mort.* °*Il s'est perdu le parapluie.* — °[Elle] s'enlève le chapeau (H. CHARRIÈRE, *Papillon*, p. 474). — Voir aussi § 749, Rem. 3.

d) Elles tiennent lieu, dans la langue familière, du régime de certaines prépositions (lesquelles sont employées de façon absolue).

Après : Il lui court après (que Littré acceptait, s.v. *après*, 4^o, mais que l'Acad. 1986 trouve « pop. ») est particulièrement fréquent ; les écrivains qui l'emploient ne le mettent pas nécessairement dans la bouche de leurs personnages : *Le chambellan de service LUI courut après pour lui dire [...]* (STENDHAL, *Chartr.*, XXIII). — *Elle l'envoie promener, il y va. La voilà obligée de LUI courir après* (TAINE, *Vie et opinions de Fr.-Th. Graindorge*, p. 225). — *Les gosses de K..., quand nous passions par la ville, NOUS couraient après en criant : Schokolade !* (J. RIVIÈRE, *Allemand*, p. 34.) — *Dès qu'elle met le nez dehors, les enfants LUI courent après* (BERNANOS, *Journal d'un curé de camp*, Pl., p. 1204). — *Cercle vicieux à l'intérieur duquel peuvent se courir après tous les adjectifs qualificatifs de ce type* (R.-L. WAGNER, *Vocabulaires fr.*, t. I, p. 162, note).

Après avec d'autres verbes : Elle ME saute après (LA VARENDE, *Roi d'Écosse*, p. 189). — *Les gosses LEUR galopent après* (COCTEAU, *Maalesh*, p. 167). — *Tout le monde LUI était après* [= lui en voulait] (A. DAUDET, *C. du lundi*, Trois sommations).

Autour : La chaleur NOUS dansait autour (CÉLINE, *Voy. au bout de la nuit*, F^o, p. 485).

Dedans, surtout avec *rentrer* « heurter » (à propos de voitures) ou « attaquer » : *Une voiture venant de la droite m'est entrée, rentrée dedans* (Dict. *contemp.*, comme fam.). — *S'il continue ainsi, je vais lui rentrer dedans* (ib., comme pop.).

Dessus : Il n'osait le dire, à cause de la petite vieille [...] prête à LUI sauter dessus s'il avait parlé (A. DAUDET, *Évangéliste*, Collect. Guillaume, p. 180). — *Des chiens [...] dormaient [...] incapables de se fâcher même si on LEUR marchait dessus* (LOTI, *Désenchantées*, XVII). — *Il va nous tomber dessus* (HERMANT, *Trains de luxe*, p. 93). — *On eût dit qu'il se jetait sur elle, LUI montait dessus, la piétinait* (MONTHERL., *Célibataires*, I, 2).

Au-devant : L'ouvrage LUI fuyait au devant [sic] (POURRAT, cit. Damourrette-Pichon, § 2319). [Cf. Hist.]

On dit aussi *lui courir sus* [sys] : Comme on LEUR courait sus, ils prirent la fuite au triple galop (SAND, *Nanon*, XXIII). — Mais dans cette expression on peut avoir un complément nominal (et *sus* est traité en adverbe) : [...] *les Croquants et les Nu-pieds courant sus AUX nobles* (ZOLA, *Terre*, I, 5). — *Il importe que les chevaliers cessent de se battre les uns contre les autres [...]* afin de pouvoir, tous ensemble, courir sus AUX mécréants (G. DUBY, *Dimanche de Bouvines*, p. 45). — Parfois, *sus* est traité comme une préposition : *Louis XVIII, sans jambes, courir sus* [imprimé en italique] le conquérant qui enjambait la terre ! (CHAT., *Mém.*, III, I, VI, 3.)

Pour la construction envisagée dans le *d*), le pronom représente d'ordinaire une personne, parfois un animal (ex. de Loti), beaucoup plus rarement une chose, puisque, dans ce cas, on peut avoir une préposition sans régime (§ 992, a). Dans l'ex. de Wagner, outre que l'emploi est imagé, l'idée de réciprocité exige la présence du pronom ; ces justifications ne valent pas pour le texte suivant : *Les alizés [...] passaient toute la nuit à LUI [= une maison] rôder autour* (A. MORVAN, trad. de G. García Márquez, *Amour aux temps du choléra*, p. 30). — Dans cet autre texte, faut-il considérer les cadavres comme des personnes : *Seule la peau LEUR est restée après* [cf. § 1005, b], *mais elle est tannée* (CÉLINE, *Voy. au bout de la nuit*, F^o, p. 491) ?

Hist. — Cette construction n'est pas récente : *Si comme [= dès que] li marchis fu hors des portes [...], li empereres va se li fait li fremer le porte après [= va faire fermer la porte derrière lui]* (ROB. DE CLARI, XXXIII). — *Le roy de Navarre, parlant à la royne de France, luy dit que les fleurs de lis LUY estoient montez dessus* [quand elle est devenue reine] (*Jean de Paris*, S.A.T.F., p. 90).

Après qu'il eut reconnu l'ordonnance de l'armée que les Romains LUY envoient au devant (MONTAIGNE, I, 31). — *Luy aller au devant* est vivement critiqué par Vaugelas (pp. 371 et 434), ainsi que *Il ne LEUR faut pas courir sus* (mais « *Il ne faut pas courir sus AUX AFFLIGEZ*, est bien dit »).

e) La langue familière emploie d'une manière explétive le pronom de la 1^{re} ou de la 2^e personne, pour exprimer l'intérêt que le locuteur prend à l'action ou pour solliciter l'interlocuteur de s'intéresser à l'action (c'est le *dativus ethicus* de la grammairie latine).

Et elle VOUS lui détacha un coup de sabot si terrible, si terrible, que de Pampérigouste même on en vit la fumée (A. DAUDET, *Lettres de m. m.*, p. 93). — *Sa personne entière VOUS avait une bonhomie relevée par un grain de folie* (FRANCE, *Livre de mon ami*, p. 73). — *Allez-moi mettre votre blouse* (COURTELIN, *Gaietés de l'escadron*, I, 1). — *Regardez-moi cette misère* (THÉRIVE, *Sans âme*, p. 31). — *À cause du mois de janvier, tous les voyageurs m'introduisent des jouets* [dit un douanier] (GIRAUDOUX, *Siegfried*, IV, 1). — Il est rare que le pronom explétif soit de la même personne (et d'un autre nombre) que le sujet : [À Gervaise, qui vient d'accoucher] *Tu VOUS lâches ça, le temps d'éternuer* (ZOLA, *Ass.*, IV).

Le pronom explétif double parfois un pronom de la même personne (mais d'un autre nombre) : *Vous en avez trop et de tous les côtés ? Je TE vous les prends, je TE vous les centralise chacun à leur place [...]* ! *Vous n'en avez pas assez en largeur et trop en longueur ? Je TE vous les attrape et je TE vous les roule, je les moule en bonne forme* (COLETTE, *Voyage égoïste*, p. 158). [Il s'agit d'une espèce particulière de soutien-gorge.]

On a parfois deux pronoms explétifs : *Avez-vous vu comme je TE VOUS lui ai craché à la figure ?* (HUGO, *Misér.*, I, v, 13.) — *Et des postillons qui TE VOUS ouvraient des portières de Daumont armoriées* (DANINOS, *Snobissimo*, p. 97). — *Ce bougre-là [...], je vais TE ME le coller au bloc* (GARY, *Racines du ciel*, p. 80).

648 Les formes conjointes comme attribut du sujet.

a) Pour représenter soit un nom précédé de l'article *défini* ou d'un déterminant démonstratif ou possessif, soit un nom propre sans déterminant, la langue écrite emploie comme pronoms attribués *le, la, les*, en accord avec ce nom :

Je passe ici pour votre maîtresse, [...] mais je ne LA suis point (HUGO, *Angelo*, I, 1). — *Je me regarde comme la mère de cet enfant ; je LA suis de cœur* (AC.). — « *Vous ne voulez donc point être ma petite femme ?* » Elle murmura [...] : « *Est-ce que je ne LA suis pas ?* » (MAUPASS., *Vie*, IV.) — *Il n'est pas vrai que le symbolisme soit l'âme de toute poésie [...]* ; et quand il LA serait [...] (BRUNETIÈRE, *Évolut. de la poésie lyr.*, t. II, p. 248). — *Je n'étais ta maîtresse qu'ici ; à présent je LA serai partout* (BARBEY D'AUR., *Vieille maîtresse*, VIII). — *Je ne serai jamais sa maîtresse [...], je ne LA serai jamais de personne* (HENRIOT, *Occasions perdues*, p. 60). — *J'ai été cette pauvre chose-là. Tu LA seras toi aussi* (MONTHERL., *Solstice de juin*, p. 256). — *Moi. Tout ce qui s'appelle Marie est un peu ma mère. / Marie. Je LA suis* (JOUHANDEAU, *Carnets de l'écrivain*, p. 305). — *On m'avait dit que vous étiez la dernière du nom. / — Je LA suis, fit-elle* (BOURGET, dans *Lectures pour tous*, 15 mars 1914, p. 1032). — *Je redevais l'insulaire et je LA resterais* (HÉRIAT, *Enfants gâtés*, VII, 4). — [À propos du Christ, qui a dit : « *Je suis la vigne* », « *Je suis la route* », etc.] *De combien de choses peut-on dire qu'il LES est ? On pourrait plus aisément dresser la liste des choses dont il ne peut pas dire qu'il LES est* (J. GUITTON, cité dans le *Monde*, 17 févr. 1978, p. 18). — *Ça serait-il les cornes du diable que tu as sur tes bâtons, Pat ? / — Je n'en sais trop rien, répondit Pat, mais si ça LES est, alors c'est le lait du diable que vous avez bu* (P. LEYRIS, trad. de J. M. Synge, *Îles Aran*, p. 148).

La langue parlée n'observe guère cette syntaxe. Dans l'usage courant, à des questions comme : *Êtes-vous la mère ? ... les parents ?* on répond par *oui* ou par *non*, en ajoutant quelque précision appropriée : *Oui, c'est moi* ou *c'est nous* ; — *Certainement, nous sommes les parents*.

Dans la langue écrite même, on met parfois le neutre *le* (au lieu du pronom accordé avec le nom) :

Si j'étais vraiment la chrétienne que je croyais être, à cette heure, mon fils serait l'époux de cette malheureuse enfant ; je ne LE suis pas (DUMAS fils, *Idées de M^{me} Aubray*, IV, 4). — *Vos sujets ? Ils ne LE sont plus* (R. ROLLAND, *Léonides*, II, 3). — *AËrt. Vous n'êtes pas ma mère. / Lia. Il me semble que je LE suis, en vous entendant parler* (ID., *Tragédie de la foi*, AËrt, p. 43). — *André. Tu es ma femme. / Jacqueline. Je ne LE suis pas encore !* (P. GÉRALDY, *Do, mi, sol, do !* II, 1.)

À la 1^{re} et à la 2^e personne, on a nécessairement les formes disjointes : *C'est MOI. Vous n'êtes pas MOI*, etc. Cf. § 639. — À la 3^e personne, on dit aussi *Si j'étais LUI*, etc. Mais on peut hésiter entre *C'est elle* ou *Ce l'est*. Cf. ib.

b) Pour représenter soit un adjectif ou une locution adjectivale, soit un nom construit sans déterminant ou avec un autre déterminant que l'article défini, le démonstratif et le possessif, on emploie comme pronom attribut *le*, neutre, équivalant à *cela* :

Ma sœur est une enfant, — et je ne LE suis plus (MUSSET, *À quoi rêvent les j. filles*, I, 3). — *Pour en retard, ils LE sont* (LOTI, *M^{me} Chrysanth.*, IV). — *Une femme compatissante et qui ose LE paraître* (R. ROLLAND, *Précurseurs*, p. 24). — *J'étais mère et je ne LE suis plus* (MAUROIS, *Ariel*, II, 4). — *Je les appelle assassins parce qu'ils LE sont* (A. SUARÈS, *Vues sur l'Europe*, p. 169). — *Servantes ? elles ne L'avaient donc jamais été* (LA VARENDE, *Troisième jour*, p. 237). — *Des amis, nous LE fûmes bientôt en effet* (AMBRIÈRE, *Solitaire de la Cervara*, p. 75). — *Nous sommes des meurtriers et nous avons choisi de L'être* (CAMUS, *Justes*, p. 79). — *Nous n'avons*

pas à être des logiciens, même quand nous affectons de L'être (BENDA, *Précision 1930-1937*, p. 73). — Il y a des monstres ; nous ne LE sommes pas (HENRIOT, dans le *Monde*, 11 déc. 1957). — Oui, des dieux, et donc des fils de Dieu. Nous LE sommes (MAURICAC, dans le *Figaro litt.*, 26 sept. 1959). — Beaucoup de crimes ont cessé de L'être (FOUCAULT, *Surveiller et punir*, p. 22). — L'eau, plus glacée encore qu'elle ne L'était pendant la nuit [...] (GENEVOIX, *Rroú*, p. 174). — La variation du pronom est anormale aujourd'hui (cf. Hist.) : J'étais folle. Je ne LA suis plus (BOURGET, *Étape*, p. 285). — Je n'étais pas perverse ; je LA devins (A. SUARÈS, *Sur la vie*, t. I, p. 82). — Je n'ai jamais été vraiment amoureuse, à présent je LA suis (COLETTE, *Mitsou*, cit. Høybye, p. 129).

Hist. — 1. C'est Vaugelas (p. 27) qui a nettement établi la règle de le attribut neutre. Cependant elle ne s'est imposée que longtemps après lui. Au XVII^e et même au XVIII^e s., on faisait encore varier couramment le pronom : + Vous êtes satisfaite et je ne LA suis pas (CORN., *Pompée*, V, 2). — + Je veux sur toutes choses que vous soyez contente, et quand vous LA serez, je LA serai (SÉV., 13 sept. 1677). — Je ne veux point estre liée [...] / Je ne LA seray point (RAC., *Plaid*, I, 7). — Je veux estre mere, parce que je LA suis (MOL., *Amants magn.*, I, 2). — La Mareschalle de Rochefort est malade, et je LA seray bientost par conséquent (MAINTENON, *Lettres*, 19 mai 1681). — + Si vous êtes jalouses de la pureté de la chair, soyez-LES encore beaucoup davantage de la pureté de l'esprit (BOSS., *Œuvres orat.*, t. III, p. 501). — + J'ai un fils [...] dont j'ai toujours été très contente, et dont je ne LA suis pas aujourd'hui (MARIV., *Marianne*, p. 174). — + J'étais née, moi, pour être sage, et je LA suis devenue (BEAUMARCHAIS, *Mar. de Fig.*, III, 16).

Ménage rapporte que M^{me} de Sévigné, à qui il avait dit : « Je suis enrhumé », répondit : « Je la suis aussi ». — « Il me semble, Madame, que selon les règles de notre langue, il faudrait dire : Je le suis. Vous direz comme il vous plaira, ajouta-t-elle, mais pour moy je croirois avoir de la barbe si je disois autrement. » (Cf. Brunot, *Hist.*, t. IV, p. 891.)

2. Sur le attribut du complément d'objet direct, voir § 299, Rem. et Hist.

Remarques. — 1. Pour représenter un nom sans article, ou précédé d'un article indéfini ou partitif, on met parfois comme pronom attribut en :

Peut-être faut-il distinguer ici ce qui est poésie de ce qui n'EN est pas (A. ROUSSEAU, dans le *Figaro litt.*, 15 mars 1958). — Il avait la sereine douceur [...] des hommes qui ne sont pas nés pour être des amants, veulent pourtant EN être et n'EN seront jamais (COURTELIN, *Boubouroche*, II). — J'appelle « histoires » ce qui n'EN est pas (DUHAMEL, *Confession de minuit*, p. 115). — Ils [= une douzaine de mots vagues] engendrent [...] une autre douzaine de problèmes qui n'EN sont pas (VALÉRY, *Mauvaises pensées et autres*, Pl., p. 791). — On appelle cela de la poésie. Eh ! bien sûr que c'EN est ! (VIALAR, *Ligne de vie*, p. 74). — On croyait entendre travailler des mineurs. On discutait si c'EN était ou pas (GUÉHENNO, *Mort des autres*, p. 175).

2. Lorsque l'attribut affecte la forme d'un syntagme prépositionnel (et surtout lorsqu'il a une valeur plus ou moins locative), il est parfois représenté par y (au lieu de le, pour lequel on a d'autres ex. au § 245, b, 4^o) :

Elle est en grand deuil !... Mais Rose n'Y est pas (SAND, *Meunier d'Angibault*, XXV). — Oh ! si elle [= une pièce de théâtre] était en vers ! / — Mais elle y est, dit Barbier (J. RENARD, *Journal*, 9 janv. 1898). — Il était parfaitement au courant des événements il y a une dizaine d'années ; il n'Y est plus (dans le *Lar. mensuel*, déc. 1916, Petite corresp.).

On trouve même parfois des adjectifs représentés par y, mais cette façon de parler appartient au fr. régional (est et nord de la France, Wallonie) : Si dans Gelliniacum, le g ne pouvait rester dur, pourquoi Y reste-t-il dans Grandmetz ? (dans le *Bulletin de la Commiss. royale de toponymie et de dialectologie*, 1949, p. 183). — Ils apprennent à Y être, racistes (une institutrice de Fresnes, dont les parents sont alsaciens, 30 sept. 1984).

Hist. — Y comme attribut n'était pas rare au XVII^e et au XVIII^e s. pour représenter un syntagme prépositionnel : Argante. Quoy, tu ne trouves pas que j'aye tous les sujets du Monde d'entre en colere ? / Scapin. Si-fait, j'Y ay d'abord esté, moy, lors que j'ay sceu la chose (MOL., *Fourb.*, I, 4). — + J'espère que vous me direz [...] pourquoi vous vous êtes mise en colère ; j'Y suis beau-

coup contre ceux qui vous en ont donné sujet (SÉV., 13 juin 1672). — On ne peut pas [...] estre à vous plus sincerement et plus tendrement que j'Y suis (BOUHOURS, lettre publiée dans la *Revue d'hist. litt. de la Fr.*, janv.-fév. 1980, p. 81). — + Le cœur de ma Cécile est à moi ; il Y est pour la vie (LACLOS, *Liaisons dang.*, LXXII). — [...] pour qu'on les croie aimables et à leur aise, mais espérant par-là d'Y être (prince de LIGNE, *Contes immoraux*, IV).

Sur y attribut du complément d'objet direct, voir § 299, Hist.

3. Le pronom neutre le peut représenter un adjectif de n'importe quel genre et de n'importe quel nombre, même d'un genre et d'un nombre différant de ceux de l'antécédent :

Les Mérovingiens ont été despotes autant qu'ils ont pu L'être (GAXOTTE, *Hist. des Français*, t. I, p. 185). — Elle demeura tout interdite ; je L'étais beaucoup moi-même [dit Adolphe] (B. CONSTANT, *Ad.*, II). — Elle était chrétienne. Son père et sa mère L'avaient été (HENRIOT, *Aricie Brun*, III, 3). — Mais si le père n'était pas exact à l'ouvrage, la fille L'était pour deux (R. BAZIN, *Noellet*, p. 19).

4. Le pronom le est facultatif dans les propositions introduites par comme et dans les propositions corrélatives amenées par aussi, plus, etc. (§ 1075) :

Il est plus entêté que je ne LE suis ou ... que je ne suis. Cf. § 217, c.

c) Le participe passé avec être peut être assimilé à un attribut :

Comme si trop de paroles n'avaient pas été dites qui auraient dû L'être (GREEN, *Malfaiteur*, p. 4). — Si le moment de poser en plein jour les problèmes de l'union [de la gauche] n'est pas venu, quand LE sera-t-il donc ? (J.-P. CHEVÈNEMENT, *Les socialistes, les communistes et les autres*, p. 10.)

Dans les ex. reproduits ci-dessus, le représente le participe qui a été exprimé auparavant. Or il est fréquent que le ayant valeur de participe reprenne à la voix active. Cela a été vivement critiqué par Littré (s.v. le, Rem. 3), qui parle de « règle absolue ». Mais, comme nous l'avons dit ailleurs (b, Rem. 3 ; § 646, a), le pronom neutre ne représente pas exactement son antécédent, mais l'idée qui y est incluse ; il convient cependant de veiller à la clarté. En tout cas, la construction incriminée a, tant chez les auteurs classiques (cf. Hist.) que chez les modernes, quantité d'excellents répondeurs :

Les immeubles à recouvrer par l'effet de la réduction, LE seront sans charge de dettes ou hypothèques (Code civil, art. 929). — Que je vous plains ! murmurai-je. / — C'est mon frère, plus que moi, qui mérite de L'être (ESTAUNIÉ, *Infirme aux mains de lumière*, p. 87). — Notre rôle n'est pas de justifier la misère aussi longtemps que la misère peut L'être (BERNANOS, *M. Ouine*, p. 190). — Qui peut se vanter d'aimer Dieu autant qu'il demande de L'être ? (CLAUDEL, *La rose et le rosaire*, p. 73). — En ne la traitant pas comme elle mérite de L'être (MAURICAC, *Pharisienne*, p. 190). — Pour sauver ce qui peut L'être (DUHAMEL, *Paroles de médecin*, p. 13). — Cela permet de ne pas punir ce qui ne doit pas L'être (MONTHERL., *Équinoxe de septembre*, p. 265). — De manière à n'édifier rien qui ne nous paraisse digne de L'être (GIDE, dans Claudel et Gide, *Corresp.*, p. 162). — Pour sauver ce qui peut L'être encore (ARLAND, *L'eau et le feu*, p. 66). — Il demandait une décoration et achetait celles qui pouvaient L'être (MAUROIS, dans les *Annales*, juillet 1955, p. 51). — Est-ce que de tels artistes ne méritent pas aujourd'hui qu'on les chérisse, qu'on les admire plus qu'ils ne L'ont, hélas ! été de leur vivant ? (CARCO, dans les *Nouv. litt.*, 6 juin 1957). — Me consoler ? Je ne voulais pas L'être (GENEVOIX, *Jeux de glaces*, p. 32). — Autres ex. : PESQUIDOUX, *Sur la glèbe*, p. 25 ; MADELIN, *Danton*, p. 286 ; HANOTAUX, *Réponse au disc. de récept. de l'amiral Lacaze à l'Ac. fr.* ; HENRIOT, *Aricie Brun*, II, 1 ; JALOUX, *Dernier acte*, p. 93 ; KEMP, dans les *Nouv. litt.*, 26 juillet 1951 ; J. ROY, *Femme infidèle*, p. 164 ; M. DROIT, *La coupe est pleine*, p. 56 ; duc de CASTRIES, *Réponse au disc. de récept. d'Edgar Faure à l'Ac. fr.* ; etc.

Hist. — Ex. antérieurs au XIX^e s. : *« Jusqu'à vous marier quand je sais que vous l'êtes ? »* (CORN., *Ment.*, III, 5.) — *« Si nous établissons la confiance, comme elle l'est déjà de mon côté [...] »* (SÉV., 23 avril 1687). — *« Madame, je vous ai déjà priée de vous asseoir », et toutes celles qui LE devaient être s'assirent* (S.-SIMON, *Mém.*, Pl., t. I, p. 229). — *« On paya alors avec cet argent tous ceux qui voulurent l'être »* (VOLT., *L. XIV*, X). — *« On avait déplacé tout ce qui pouvait l'être ou l'avoir été »* (DID., *Religieuse*, Pl., p. 303).

Remarque. — Une construction tout à fait contestable est de remplacer le participe passé conjugué avec *avoir* par le pronom *le* :

« Ils auraient pu jouer Brahms ou Roussel. Essayer. Ils l'ont. Décevant (A. STIL, Seize nouvelles, p. 33). — L'étude des caractères [...] n'a pas encore accédé à cette connaissance scientifique [...]. Et l'aurait-elle, d'ailleurs, que le langage retiendrait encore [...] les traces [...] d'un savoir ancien » (P. GUIRAUD, *Langage du corps*, p. 6). — Tour régulier : *Ils l'ONT FAIT*, etc. (§ 745, b).

649 Répétition du pronom conjoint complément d'objet dans la coordination.

a) Si le pronom a la même fonction (soit objet direct, soit objet indirect),

1^o Devant un temps simple, il se répète nécessairement quand le sujet lui-même est répété — et ordinairement quand le sujet n'est pas répété (ou quand il n'y a pas de sujet exprimé) :

— *Je les vois et je LES entends. Il nous parle et il NOUS pardonne.*

— *Je les vois et LES entends. Il nous parle et NOUS pardonne. Ils se disputent et SE battent sans cesse. Vous n'êtes pas ici pour vous disputer et VOUS battre.*

La langue littéraire, selon l'usage classique (cf. Hist.), se dispense parfois de répéter le pronom : *Il SE carrait et cambrait comme pour se préparer à la lutte* (GAUTIER, *Militona*, II). — [...] *qui tâchent à LE ridiculiser et détruire* (THÉRIVE, *Querelles de langage*, t. I, p. 102). — *Aime et respire-LES* (VERHAEREN, *Heures du soir*, III). — *Je ne m'inquiète pas de demander à cette production spontanée de SE prolonger, organiser et achever sous les exigences d'un art* (VALÉRY, dans le *Figaro litt.*, 6 mai 1950). — *Ajoutez que ces passagers [...] passent le temps de cette brève navigation interstellaire à SE calomnier, déchirer, détripailler, torturer les uns les autres* (MAUROIS, *Nouv. discours du D^r O'Grady*, p. 168). — *Pour ME détourner et distraire* (CL. ROY, dans le *Monde*, 2 août 1985).

Hist. — Autrefois, il était fréquent que le pronom ne fût pas répété : *Je LE crains et souhaite* (CORN., *Cid*, I, 3). — *Je puis vous L'ouvrir, ou fermer pour jamais* (RAC., *Baj.*, II, 1). — *SE veuant, gratant et frotant* (LA F., *F.*, VI, 8). — Si le pronom était tonique, on le plaçait après le second verbe : *Plaignés et aimés-MOI* (DUCLOS, *Confessions du comte de ****, S.T.F.M., p. 41).

2^o Devant un temps composé, il se répète si le sujet et/ou l'auxiliaire sont répétés ; autrement, non :

Je LES ai vus et LES ai entendus. — Je LES ai vus et entendus. — Elle m'a écrit de Florence et envoyé son livre (FRANCE, *Lys rouge*, p. 8). — *Moine l'UI a pris son billet à la gare et donné un peu d'argent* (ALAIN-FOURNIER, *Gr. Meaulnes*, p. 245).

b) Si le pronom complément a deux fonctions différentes (objet direct d'une part, objet indirect de l'autre), il est souhaitable, pour la régularité de la construction, qu'il soit répété :

Il me blesse et ME nuit. Il se blesse et SE nuit. Il nous jugera et NOUS pardonnera. Il nous a jugés et NOUS a pardonné. — Ils vous ont abordés et VOUS ont parlé.

Il n'est pas rare pourtant, même chez des auteurs excellents, qu'avec un verbe à un temps composé, le sujet, le pronom personnel complément et l'auxiliaire ne soient pas répétés, alors que

ce pronom personnel a une double fonction : *Il m'a pris par le cou et demandé pardon* (DUHAMEL, *Les plaisirs et les jeux*, p. 150). — Voir d'autres ex. au § 266, e, 1^o.

En et y

Bibl. — J. PINCHON, *Les pronoms adverbiaux en et y*. Genève, Droz, 1972.

650 Les pronoms conjoints *en* et *y* tiennent la place d'un syntagme nominal prépositionnel. Ils peuvent avoir la fonction de compléments adverbiaux, tout en gardant leur valeur de représentants.

Voir ci-dessous §§ 651, a ; 652, b. — À cause de cela, à cause de leur étymologie aussi (cf. Hist.), on les appelle souvent *adverbes pronominaux* ou *pronoms adverbiaux*.

Hist. — *En* vient de l'adverbe latin *inde* « de là ». Pour *y* (ordinairement écrit *i* en anc. fr.), les étymologistes sont partagés : les uns proposent l'adv. lat. *ibi* « là » (certainement représenté par la forme *iv* des *Serments de Strasbourg*) ; d'autres l'adverbe latin *hic* « ici ».

Remarque. — Par haplogogie, *en* disparaît devant lui-même : § 635, e, 4^o (voir aussi § 651, a, Rem.) ; *y* devant lui-même et devant le futur ou le conditionnel d'*aller* : § 635, e, 3^o (pour lui *y*, voir § 657, b, 3^o).

651 Fonctions de *en* : *en* joue le rôle d'un syntagme introduit par *de*.

a) Complément de verbe.

Objet indirect : *On a voulu lui donner une mission officielle, il s'EN est dispensé* (AC.). — *Ce cheval est vicieux : défiez-vous-EN*. — Complément adverbial de lieu : *Vient-il de la ville ? Oui, il EN vient. Sors-tu d'ici ? Oui, j'EN sors* ; — de cause : *Elle était si inquiète qu'elle n'EN dormait plus*. — Complément d'agent du verbe passif : *Quitter une femme te coûtait quelques larmes ; EN être quitté te coûtait un sourire* (MUSSET, *Nuit vénitienne*, I). — Objet direct qui, sous sa forme nominale, comporte l'article indéfini ou partitif : *Il demande du pain ; on lui EN donne*.

Le sujet réel d'un verbe impersonnel peut sur ce point être assimilé à l'objet direct : *Tous les livres sont-ils là ? Non, il EN manque*.

Certains compléments introduits par *de* ne peuvent être représentés par *en*.

C'est le cas des compléments de manière : *Il a fait cela de sa propre initiative* → **Il EN a fait cela*. — De même, pour le complément de *se composer* : **Ces trois parties, le roman s'EN composait déjà dans le manuscrit*.

La substitution n'est guère possible non plus quand les verbes sont pris au figuré (cf. § 626, Rem. 1) : **Vous deviez être mort de faim ! Oui, j'EN étais mort*.

Litré donne ces ex. sans commentaires : *Je ne voulais pas qu'il s'agît de cette affaire, qu'il s'EN fût agi. Je n'ai pas voulu qu'il s'EN soit agi*. Cela est inusité. Mais *en ... moins* est possible aussi (cf. Rem.) avec *s'agir* : *Il ne s'EN agit pas MOINS de votre avenir*.

Cf. J. Larochette, dans *Linguistique en Belgique*, V, 1982, pp. 110-118 ; D. Gaatone, dans *Cahiers de lexicologie*, 1991, 1, pp. 83-84.

Remarque. — Une cause non agissante revient à une idée d'opposition (comp. § 984, 2^o). Cela explique l'expression *n'en ... pas moins*, équivalent de *cependant* :

Quelque faiblesse qu'elle eût mise dans sa tentative de départ, elle NE l'EN avait PAS MOINS faite (MUSSET, *Conf.*, IV, 6). — *Nous fûmes d'accord pour protester que l'abbé gardait toute notre confiance. Mais le curé N'EN témoigna PAS MOINS, désormais, une grande froideur au sémi-*

nariste (MAURIAC, *Nœud de vip.*, VII). — O'Brien à tête de mouton, O'Brien qui n'EN était PAS MOINS malicieux comme un singe (SIMENON, *Maigret à New-York*, II).

Il est fâcheux de supprimer *en*, c'est-à-dire l'expression de la cause : *Tu me rejettes dans mon vice. Je NE te remercie PAS MOINS* [de la pipe offerte] (J. COPEAU, dans Copeau et Martin du Gard, *Corresp.*, p. 592). — *L'objet de la pragmatique a beau être l'utilisation du langage dans le discours, elle NE s'occupe PAS MOINS, comme la sémantique, du sens* (R.-M. DILLER et Fr. RÉCANATI, dans *Langue fr.*, mai 1979, p. 3). — Dans les ex. suivants, c'est une haplogogie (§ 218) irrégulière : *Même s'il apparaît que le mobile était sans doute imaginaire [...] il n'empêche PAS MOINS que Jarrier a prémédité cet assassinat* (PEREC, *Vie mode d'emploi*, p. 287). — *Il avait souffert comme d'une double disgrâce d'être trop jeune pour s'engager et de se prénommer Guillaume comme le Kaiser prussien. Il n'entra PAS MOINS à Saint-Cyr* (M. TOURNIER, *Coq de bruyère*, p. 188).

b) Attribut.

En représente un nom comportant l'article indéfini ou partitif (cf. § 648, b, Rem. 1) : *Est-ce de l'or ou n'EN est-ce pas ?* — *Ces fautes EN seront-elles encore dans un demi-siècle ?* (THIBAUDET, *Flaubert*, p. 273.) — *En* représente un complément marquant l'appartenance : *Êtes-vous de mes amis ou n'EN êtes-vous pas ?*

Mais on ne dit pas : **Êtes-vous de mon avis ou n'EN êtes-vous pas ? *Êtes-vous de bonne constitution ou n'EN êtes-vous pas ?*

c) Complément de nom.

J'aime beaucoup cette ville et j'EN connais tous les vieux quartiers. — *La ville ayant décidé de donner à une rue le nom des deux frères, la nouvelle plaque EN fut inaugurée [...] par [...]* (BERNANOS, *Grands cimetières sous la lune*, Pl., p. 422).

On peut dire aussi : *... et je connais tous ses vieux quartiers.* Cette utilisation du déterminant possessif est même parfois obligatoire (voir § 591, b), notamment quand *en* serait complément d'un nom introduit par une préposition : **Il ne s'EN souvenait plus du nom ; pour les exceptions, voir § 695, c (dont se comporte de même en effet).*

En est exclu aussi s'il s'agit d'un complément de caractérisation (§ 342, c) : *Il a exigé un homme de forte constitution.* → **Il EN a exigé un homme.*

d) Complément d'un adjectif attribut :

Elle est jolie et elle EN est consciente.

e) Complément de pronom (numéral ou indéfini) sujet réel, attribut ou objet direct :

Et s'il n'EN reste qu'un, je serai celui-là ! (HUGO, *Châtin.*, VII, 16.) — *On manquait de porteurs ; il s'EN présenta un* (LITTRÉ). — *Oh ! les beaux fruits que vous avez, donnez-m'EN quelques-uns* (AC.). — *On EN attaque certains de ne pas souffrir assez* (MONTHERLANT, *Solstice de juin*, p. 120). — *Parmi ces conditions, l'expérience EN a dévoilé quelques-unes* (TAINÉ, *De l'intelligence*, t. I, p. 263). — *De ces quatre formes essentielles du drame, les Anciens EN ont connu trois* (FAGUET, *En lisant Corneille*, p. 173). — À remarquer aussi l'expression *En voilà un qui...*

Dans certains de ces ex., un complément nominal pourrait être employé après le pronom au lieu de *en* : *Donnez-moi quelques-uns DE CES FRUITS.* — Le complément nominal est redondant (langue familière) : *Que j'en trouve encore une, DE MONTRE !* (COURTELINE, cité § 367, b, Rem. 3.) [Rem. la virgule.]

Parfois, *en* peut manquer : voir § 712, a, 1^o et Rem., ainsi que § 695, a, 2^o et f. 3^o.

f) Quand l'agent d'un infinitif objet direct est introduit par *de* (§ 873, b, 1^o), il peut être représenté par *en* :

Ce gramophone [...] était l'orgueil du colonel. Il s'EN faisait suivre partout (MAUROIS, *Silences du col. Bramble*, II).

Remarque. — Sur la formule **Quand j'EN serai hors*, voir § 992, a, 3^o.

Fonctions de *y*.

a) Complément d'objet indirect d'un verbe.

Y correspond à un syntagme nominal introduit par *à* : *Le vase où meurt cette verveine / D'un coup d'éventail fut fêlé ; / [...] / N'Y touchez pas, il est brisé* (SULLY PRUDHOMME, *Stances et poèmes*, Vase brisé). — *Voici une lettre, vous Y répondez. Le mal est grave : peut-on Y remédier ?* — Voir aussi § 653, c, 2^o.

b) Complément adverbial d'un verbe.

Y correspond à des syntagmes nominaux introduits par diverses prépositions, la préposition n'étant pas nécessairement présente auprès du nom antécédent (cf. § 653, b). Il s'agit ordinairement de lieu : *Quelle grande maison ! on y vit à l'aise.* — *Il a un beau jardin ; il y cultive des légumes.* — *J'ai visité [...] une école installée à cinq cents mètres des tranchées [...]. Un caporal y enseignait la botanique* (SAINT EXUPÉRY, *Terre des hommes*, p. 210). — *La table était grise de poussière ; il y écrivit son nom avec l'index.* — Voir aussi § 653, b.

Par analogie avec des compléments de lieu, la préposition sous-jacente étant *sur* ou *dans* : *Ce sont là des réflexions que le lecteur n'aime pas faire. Permettez-moi d'y insister cependant* (BERNANOS, *France contre les robots*, p. 85). — *Pour ce qui est de mon silence, tu peux y compter* (SARTRE, *Le diable et le bon Dieu*, III, 1). — *Quand un de mes camarades est dans la joie ou dans le deuil, j'y suis aussi* (JAMMES, cit. Le Bidois, § 310). [On trouve parfois le : § 245, b, 4^o, Rem.] — Voir aussi l'ex. de Mauriac au § 653, c, 2^o. — Représenter par *y* des expressions abstraites avec la préposition *en* paraît surtout littéraire : *On mit en accusation Barbès et ce vieil imbécile de Courtois [...]; bien des gens voulaient y mettre aussi Louis Blanc* (TOCQUEVILLE, *Souvenirs*, p. 198). — *Je vivais en paix, du moins. J'y serais morte* (BERNANOS, *Journal d'un curé de camp.*, Pl., p. 1160). [Même substitution : VIGNY, *Poèmes ant. et mod.*, Prison.] — *Ses cheveux hérissés lui donnaient facilement l'air de quelqu'un qui va se mettre en colère. Il s'y mettait, d'ailleurs, assez souvent* (MARTIN DU G., *Thib.*, Pl., t. II, p. 29).

Ex. pop. : **Voulez-vous parier qu'elle couche avec cette vipère de Fauchery ?... Je vous dis qu'elle Y couche* (ZOLA, *Nana*, VI). — Pour l'ex. suivant, l'auteur avait peut-être l'expression *jouer à la poupée* dans l'esprit : **Je ne me sens pas très à l'aise avec elle [= une poupée]. [...]* *Je n'ai presque jamais envie d'y jouer* (N. SARRAUTE, *Enfance*, p. 49).

Hist. — Ex. classique : Mascarille. *Demeurez en repos. / Lalie. Ouy, va, je m'y tiendrai* (MOL., *Étourdi*, IV, 6). — Voir aussi § 653, c, 2^o, Hist.

c) Complément d'un adjectif attribut.

Y est placé devant le verbe copule : *La défiance ? Je n'y suis pas enclin.*

Il est plus rare (sauf dans *y compris*) que *y* soit placé immédiatement devant un adjectif ou un participe passé : *Circonstances y relatives* (Code civil, art. 81), etc. Cf. § 638, b, 4^o.

d) Attribut : cf. § 648, b, Rem. 2.

Remarque. — Dans le sud de la Bourgogne, dans les régions de Lyon et de Grenoble, *y* se dit pour le neutre : *Elle refusa de danser en disant, avec l'accent des Maranges [Saône-et-Loire] : / — J'y sais pas ! Et j'y saurai jamais !* (H. VINCENOT, *Billebaude*, p. 306). — Voir Tuailon, *Régionalismes du fr. parlé à Vourey*, pp. 1-2 et 368.

L'antécédent de *en* et de *y*.

a) Ce peut être un adverbe de lieu :

Vient-il de là ? Oui, il EN vient. — *Sors-tu d'ici ? Oui, j'EN sors.* — *N'allez pas là, il y fait trop chaud* (AC.). — *Va-t-il partout ? Oui, il y va.* — *Est-il ici ? Oui, il y est.*

En inclut la préposition *de*. Mais elle n'accompagne pas nécessairement l'antécédent : *Entre ici. Non, j'EN viens.*

b) Ce peut être un nom (ou un pronom) ou un syntagme nominal indiquant un lieu :

Entrez dans la cuisine : il y fait plus chaud. — Tu reviens de Paris (ou de chez Pierre) ? J'EN reviens aussi. — La notion de lieu doit parfois être prise dans un sens large : § 652, b.

La préposition impliquée par y et en n'est pas nécessairement présente dans l'antécédent, soit que celui-ci soit construit sans préposition, soit qu'il ait une autre préposition : *Le mur était trop haut pour que l'enfant pût EN descendre seul.* — *Je connaissais trop les vices du gouvernement de Juillet pour ne pas savoir que la cruauté ne s'y rencontrait point* (TOCQUEVILLE, *Souvenirs*, p. 78). — *Les vieux joueurs [...] s'étaient soulevés de leurs fauteuils. Ils y retombèrent vite* (COC-TEAU, *Thomas l'imposteur*, L.P., p. 16).

c) Ce peut être un syntagme nominal n'indiquant pas le lieu.

1° Le plus souvent, en et y désignent des choses ou des animaux :

Les jolies fleurs ! Donne-m'EN. — *Ce cheval est vicieux : il faut s'EN défier.* — *Avez-vous reçu sa lettre et y avez-vous répondu ?* — *J'ai recueilli un chien et je m'y suis attaché.*

Cependant, il n'est pas rare que la langue littéraire emploie lui, leur, à lui, à elle(s), à eux, ou de lui, d'elle(s), d'eux au lieu de y et de en, à propos d'animaux et de choses (même s'il n'y a pas de personnification ni de risque d'équivoque) :

Ces vacances ! il jouissait D'ELLES (LARBAUD, *Fermina Márquez*, XVI). — *Ces journées de Catharona, qu'on me laisse un instant m'attarder à ELLES* (P. BENOIT, *Dame de l'Ouest*, p. 196). — *Quelles années ! Elle ajouta en riant : Je ne les regrette pas, je ne pense jamais à ELLES* (JALOUX, *Alycône*, I). — *Pour amortir les secousses du volant [...], il s'était cramponné à LUI, de toutes ses forces. Il s'y cramponnait toujours* (SAINT EXUPÉRY, *Vol de nuit*, p. 139). — *Le sentiment de la possession des choses m'est d'ailleurs inconnu ; je jouis D'ELLES comme si elles m'étaient prêtées* (BENDA, *Exercice d'un enterré vif*, p. 204). — *J'avais toutes les peines du monde [...] à écouter un texte immobile et à LUI consacrer mon attention* (COCTEAU, *Difficulté d'être*, p. 65). — *Le théâtre où Paule devait jouer n'était vraiment pas un grand théâtre. Je n'avais jamais entendu parler DE LUI* (CHAMSON, *La neige et la fleur*, p. 279).

L'emploi de lui et de leur est normal, même à propos d'animaux ou de choses, quand il y a un objet direct (avec donner, demander, devoir, préférer, etc.), lui et leur étant des objets seconds :

Le cheval rua et le charretier LUI donna un coup de fouet (LITTRÉ). — *Ce cuir ne vaut rien, on LUI a donné un mauvais apprêt* (AC., s.v. *apprêt*). — *Je peux bien avouer ces larmes-là : je LEUR dois le meilleur instant de ma vie* (DUHAMEL, *Confession de minuit*, p. 53).

Cependant, même dans ce cas, on trouve parfois y. Ex. littéraires : *J'ignore de quoi nous sommes faits, et peu importe le nom qu'on y donne* (J. ROSTAND, *Pensées d'un biologiste*, p. 114). — *Dans sa passion, il ne s'en aperçoit pas. Nous y devons une des analyses les plus aigües [...]* de l'âme nue de Péguy (R. ROLLAND, *Péguy*, t. II, p. 158). — *C'est pourquoi la langue littéraire y préfère [...]* (R. LE BIDOIS, dans *le Monde*, 14 déc. 1964). — L'équivalent ordinaire serait à cela.

2° En et y désignent moins souvent des personnes.

— En est obligatoire quand il a une valeur partitive : *A-t-il des amis ? Il en a* ou *Il en a* (ou *plusieurs*). — Avec chacun, on dit : *Il reçut chacun D'EUX*, et non **Il en reçut chacun*.

Dans d'autres cas, en est moins fréquent qu'à l'époque classique (cf. Hist.) : *C'est un véritable ami, je ne pourrai oublier les services que j'EN ai reçus* (AC.). — *La privation de sa fille lui fut d'abord très douloureuse. Mais trois fois la semaine elle EN recevait une lettre* (FLAUB., *Tr. contes*, *Cœur simple*, III). — *Guisolphe avait le désir de parler de Mme Ambrière et d'EN entendre parler* (JALOUX, *Fête nocturne*, V). — *Si mon prince le désirait, moi, barbier du roi et médecin, qui EN approche tous les jours, je pourrais [...]* (GIDE, *Saül*, III, 2). — *Je n'obtenais jamais d'eux*

[= des coiffeurs] *la coupe ni les soins que j'EN demandais* (DUHAMEL, *Pierre d'Horeb*, p. 119). — *Pascal plaisait peut-être à quelques femmes, il EN était admiré* (MAURIAC, *Bl. Pascal*, p. 121).

On emploie plus souvent de lui, d'eux, d'elle, d'elles, sauf quand cela entraînerait une répétition du pronom : *Il [= l'élève] ne pouvait pas nous empêcher de songer à lui et d'EN parler* (HERMANT, *Xavier*, p. 126). — Pour les cas où en est en concurrence avec le possessif, voir § 591, b.

En peut avoir pour antécédent un pronom de la 1^{re} et de la 2^e personne seulement quand celui-ci est précédé d'une préposition : *Ne parlons pas de moi, veux-tu ?* / — *Mais si, parlons-EN* (BOURGET, cit. Sandfeld, t. I, p. 142). — On ne dira pas : **Je crains que ma femme ne s'EN sépare pour ... ne se sépare de moi*.

— Y s'emploie régulièrement comme objet indirect quand les pronoms conjoints objets indirects sont exclus (cf. § 638, b, 2^o et 3^o) : *C'est un homme équivoque, ne vous y fiez pas* (AC.). — *Certains écrivains, on prend plus de plaisir à y songer qu'à les relire* (J. ROSTAND, *Pensées d'un biolog.*, p. 165). — Mais on peut dire avec la préposition et le pronom disjoint : *Ne vous fiez pas à LUI*. — Les deux constructions se suivent dans cet ex. : *Vous vous intéressez à LUI ? Je ne m'y intéresse pas* (AUGIER, *Effrontés*, II, 10).

Dans une grande partie de la France, ainsi qu'en Suisse et au Canada, le langage populaire emploie y comme objet second (= lui, plus rarement leur) à propos de personnes. Les écrivains font souvent parler ainsi leurs personnages du peuple : *J'y [= pour sa femme] achetai des bonnets, des robes* (MAUPASS., C., *Fermier*). — *Tu viens ? j'y dis [= lui dis-je]* (GIONO, *Un de Baumugnes*, II). — *J'ai jamais compris qu'on pouvait apporter de l'encens à un enfant nouvellement né pour y faire un présent* (A. MAILLET, *Sagouine*, p. 69). — Même intention chez PÉGUY : *Elle se sauvait comme une pauvre vieille bonne femme toute seule. [...] On aurait eu envie d'y prêter des enfants* (*Mystère de la char. de J. d'Arc*, p. 38).

N.B. Y et en s'emploient tout naturellement quand l'antécédent désignant une personne est précédé d'une préposition de lieu : *Vas-tu chez ta sœur ? Oui, j'y vais* ou *Non, j'en viens*. — Par analogie : *Il y a des milliers d'enfants comme celui-là, tu n'y arrêtes même pas ta pensée* (MAURIAC, *Agneau*, p. 85). Comp. § 652, b et l'Hist. ci-dessous.

Hist. — En et y se rapportaient autrefois à des personnes bien plus librement qu'ils ne font dans l'usage moderne (il ne s'agit pas toujours d'objets indirects) :

* *Marius battit [...] les Teutons, les Cimbres [...]. Les victoires qu'il EN remporta [...]* (BOSS., *Disc. hist. univ.*, I, 9). — * *Images de Dieu, vous EN imitez l'indépendance* (ID., *Or. fun.*, Le Tellier). — *Son Époux EN [= de sa femme] cherchoit le corps* (LA F., F., III, 16). — * *Est-ce peu de Camille ? Y joignez-vous ma sœur ?* (CORN., *Hor.*, II, 6.). — * *Ils ont trompé le diable à force de s'y abandonner* (PASCAL, *Prov.*, IV). — * *Rien ne me peut distraire de penser à vous : j'y rapporte toutes choses* (SÉV., 20 mars 1680). — * *L'on me dit tant de mal de cet homme et j'y en vois si peu* (LA BR., VIII, 39). — *Je romps avecque vous, et j'y romps pour jamais* (MOL., *Dép. am.*, IV, 3). — [...] * *de gagner le mal de la reine en continuant de coucher avec elle, et poussèrent jusqu'à l'inquiéter d'y [= avec elle] manger* (S. SIMON, *Mém.*, Pl., t. III, p. 1114). — * *On se fait un plaisir de vivre avec eux [= les comédiens] et on ne veut pas y [= avec eux] être enterré* (VOLT., *Corresp.*, 18 juillet 1762). — * *Je me brouillerais avec elle, je vous y brouillerais vous-même* (MARIV., *Legs*, IV). — Comp. cependant § 652, b.

Remarque. — Un autre trait populaire relevé par les écrivains dans leurs dialogues consiste à ajouter à leur (ou plutôt à leurs, avec [z] : § 635, d, 4^o) un y redondant : *Je LEUX Y dirai la chose, histoire de rire* (BALZAC, *Birotteau*, XIII). — *Il LEUR z'y a dit oussqu'était notre cabane* (PERGAUD, *Guerre des boutons*, III, 7). — *Aux poulets [= policiers] tu pourrais toujours LEUR-z-y expliquer* (J. GENET, *Querelle de Brest*, p. 149).

d) Ce peut être un verbe, une phrase, etc.

Je ne ferai pas ce voyage, je n'EN ai pas la force. — *Je voulais vous apporter ce livre, je n'y ai plus songé.*

On observera qu'en remplaçant en par le membre de phrase qui convient, on n'obtient pas nécessairement l'antécédent tel qu'il a été exprimé d'abord.

On traite parfois comme un complément de lieu (cf. b) l'infinitif de but dépendant d'un verbe de mouvement (cf. § 878, d, 2^o et Rem. 1) : *Elle se hâta d'envoyer ses filles coucher, puis elle*

demanda à l'homme jaune la permission d'y envoyer aussi Cosette (HUGO, *Misér.*, II, III, 8). — « [...] allons nous coucher ». Et il y allait (A. DAUDET, cit. Sandfeld, t. III, p. 150).

654 En et y ont une valeur imprécise dans un grand nombre d'expressions :

S'en aller, s'en venir, s'en retourner (pour ces trois verbes, voir § 656, b), en vouloir à qqn, s'en prendre à qqn (cf. 4°), ce qu'il en coûte, c'en est fait, en imposer (cf. 2°), en référer à qqn, s'en référer à qqn ou qq. ch. (cf. Ac.), ne pas en mener large, s'en tenir à qq. ch., en rester là, en être, il en est (ainsi, de même, autrement, etc.), en finir, en avoir assez, c'en est trop, il en a menti, en prendre à son aise, en user avec qqn, en croire qqn, s'en tirer, s'en faire, en faire de même, en faire à sa tête, n'en rien faire, n'en pas finir, s'en tenir à, en user mal avec qqn, il s'en faut de beaucoup ; — il y a, il y va de l'honneur, il n'y paraît pas, n'y voir goutte, vous n'y êtes pas, y regarder à deux fois, il s'y prend mal, etc.

Hist. — Il a pour il y a se trouve encore sporadiquement au XVII^e s. : * Il a longtemps (VOITURE, cit. Haase, p. 24, qui cite aussi GUEZ DE BALZAC et PASCAL). — LA F., qui aime l'archaïsme, écrit même sans il : N'a pas long-temps (C., Cocu, battu et content). Comp. naguère (= n'a guère). — Au XVIII^e s., ce doit être un lapsus : Cet état seroit un des plus misérables qu'il eut eu au Monde (MONTESQ., *L. pers.*, CVI).

Quelques expressions demandent des commentaires particuliers.

1° **En agir**, « condamné par Racine et Bouhours, l'est justement, dit Littré (Suppl., s.v. *agir*, Rem. 1) ; car on ne peut pas dire *agir de*, tandis qu'on dit *user de*, ce qui justifie en user ». — Sans doute on peut préférer *agir* (sans en) ou *en user*, mais, en dépit de la logique, *en agir* a été reçu par le bon usage : Il eût cru manquer de respect d'EN AGIR autrement (STENDHAL, *Chartr.*, I). — C'est ainsi que j'EN AGIS, lorsque j'habitais parmi les hommes (CHAT., *Natchez*, VII). — Elle n'EN AGIRAIT pas si familièrement avec moi (MUSSET, *Barberine*, III, 9). — L'exemple des gardiens, qui EN AGISSENT avec les bêtes féroces comme des piqueurs avec les chiens (VALLÈS, *Réfractaires*, p. 277). — Vous EN AGISSEZ bien mal avec moi ! (A. DAUDET, *Port-Tarascon*, II, 1.) — Joseph n'EN AGIT pas ainsi avec moi (JAMMES, *Livre de saint Joseph*, p. 61). — C'est ainsi que la Providence EN AGIT encore aujourd'hui pour nous rendre idéalistes (BARRÈS, *Homme libre*, p. XIX). — J'ai toujours cru que les gens de notre état devaient EN AGIR honnêtement avec Dieu (BERNANOS, *Dialogues des carmélites*, I, 3). — Qu'ils EN AIENT AGI autrement me remplit de fureur (M. TOURNIER, *Gaspard, Melchior et Balthazar*, p. 30). — Autres ex. : THIERS, COUSIN, S.-BEUVE, cit. Littré ; MÉRIMÉE, *Colomba*, XIV ; GOBINEAU, *Nouvelles asiat.*, p. 108 ; VERNE, *Michel Strogoff*, I, 12 ; GIDE, *Et nunc manet in te*, Pl., p. 1124 ; GROUSSET, *Épopée des croisades*, L.P., p. 417 ; ARAGON, *Beaux quartiers*, III, 7 ; Ch. DU BOS, *Journal*, 1921-1923, p. 46 ; etc.

Hist. — Littré cite aussi VOLT. Ajoutons MARIV., *Marianne*, p. 276 ; MONTESQ., *Considér.* VI ; BERN. DE SAINT-P., *La vie et les ouvrages de J.-J. Rouss.*, p. 66 ; — et déjà RICHELET (1680), s.v. *acommoder*.

2° **En imposer**. L'Acad. signale que *imposer*, pris absolument, signifie « inspirer du respect, de l'admiration, de la crainte » ; — elle ajoute que *en imposer* a été pris souvent dans le sens précédent, mais qu'il signifie plus exactement « tromper, abuser, surprendre, en faire accroire ». — Cette opinion ne paraît pas fondée : « L'usage des auteurs et aussi l'usage du public, dit Littré, ne permettent aucune distinction » ; *imposer* et *en imposer* veulent dire, soit « commander le respect », soit « faire illusion, tromper ». Mais la deuxième expression l'emporte aujourd'hui, quel que soit le sens.

« Commander le respect, la soumission, la crainte » : La majesté du sacerdoce m'IMPOSAIT (CHAT., *Mém.*, I, III, 16). — La richesse ne lui IMPOSAIT pas. Devant la richesse, le sentiment le plus ordinaire n'est pas le respect, c'est l'envie (FUSTEL DE COULANGES, *Cité antique*, IV, 10). — Elle IMPOSE par un ton de simplicité noble, et de dignité discrète (SAINTE-BEUVE, *Caus. du lundi*, t. IV, p. 369). — Il a des breloques, il IMPOSE aux gens de menu (BALZAC, *Gaudissart*, p. 10). — Magistral, Barrès l'était partout [...]. Il IMPOSAIT (GIDE, *Feuilles d'automne*, p. 190).

— La fortune ni la naissance ne lui IMPOSENT (BARRÈS, *Dérac.*, p. 219). — Molinari avait un air de fierté et de noblesse qui IMPOSAIT (J. MISTLER, *Hoffmann le fantastique*, 1992, p. 58).

Les navires trônant dans la majesté du soleil EN IMPOSAIENT à Janot (JAMMES, *Janot-poète*, p. 74). — Le caractère insolite de la circonstance lui EN IMPOSAIT (BOYLESVE, *Élise*, p. 153). — Sa gloire [de Brahm] lui EN IMPOSAIT (R. ROLLAND, *Jean-Chr.*, t. IV, p. 78). — La carrure et l'autorité de son gendre lui EN IMPOSAIENT (É. HENRIOT, *Aricie Brun*, I, 4). — Il ne s'EN LAISSAIT nullement IMPOSER par la majesté royale (J. et J. THARAUD, *Rayon vert*, p. 195).

« Faire illusion, tromper » : Mais vous, docteur, [...] après tout ce que vous savez, vous ne pouvez pas vous laisser IMPOSER par cet air-là (BARBEY D'AUR., *Diaboliques*, Pl., p. 124).

[Catherine II ne put qu'EN IMPOSER à Voltaire en lui vantant les pâles imitateurs de ses œuvres (VOGÜÉ, *Roman russe*, p. 23). — Ma débile raison s'EN LAISSAIT IMPOSER par mes désirs (GIDE, *Retour de l'enf. prod.*, p. 229). — Cet envers invisible de la beauté EN IMPOSE aux personnes qui ne distinguent que l'endroit (COCTEAU, *Poésie critique*, p. 122). — On ne m'a jamais trompée, les grands mots ne m'EN IMPOSENT pas (BERNANOS, *Joie*, p. 129).

Hist. — L'hésitation régnait déjà au XVII^e s. On lit par ex. chez BOSS. : * Il IMPOSAIT par la taille et par le son de la voix (*Hist. des var.*, III, 3). — * Ils IMPOSÈRENT par ces artifices au pape Honorius I (*Disc. hist. univ.*, I, 11). — * L'homme ne peut-il pas, selon sa coutume, s'EN IMPOSER à lui-même ? (*Or. fun.*, Anne de Gonz.) — MONTESQ. s'est corrigé : Hier, j'avois espéré de briller avec trois ou quatre vieilles femmes qui certainement ne m'EN IMPOSENT point (*L. pers.*, LIV). [Les 1^{res} éd. n'avaient pas en.]

3° **N'y pouvoir rien** signifie « ne pouvoir rien changer à cela » ou « ne pas en être responsable ».

Je suis ainsi ; je n'y peux rien (ALAIN, *Propos sur le bonheur*, XXIV). — Tu vois bien que je n'y peux rien. Rien à faire contre ma « cruelle destinée » (GIDE, *Attendu que...*, p. 194). — Cela ne m'intéresse plus ; je suis dégoûté ; je n'y peux rien (MAUROIS, *Bernard Quésnay*, p. 219). — Comment puis-je les en [= d'attaquer] empêcher ? [...] Ils cognent avec des bancs contre la porte du couvent [...]. Je n'y puis rien (SARTRE, *Le diable et le bon Dieu*, I). — Comme il semblait vilain [...] ! Elle n'y pouvait rien, elle l'aimait (GREEN, *Malfaiteur*, p. 149).

Ce n'était pas sa faute ! Il n'y pouvait rien (FLAUB., *Sal.*, VII). — À mesure que le soleil s'élève sur l'horizon, les vents du pôle nous arrivent ; de là ces vagues de froid qui suivent les beaux printemps. Vous voyez que le soleil n'y peut rien ; il nous chauffe honnêtement ; c'est un dieu juste et raisonnable (ALAIN, *Propos*, Pl., pp. 50-51). — Si on vous révoque, dit le garde, ce sera de votre faute. Moi, je n'y puis rien ! (PAGNOL, *Château de ma mère*, p. 266). — Je n'y peux rien, je n'ai pas d'éducation (KESSEL, *Amants du Tage*, p. 132).

En Belgique, dans l'est de la France et en Suisse, on dit couramment °n'en pouvoir rien dans le sens « ne pas en être responsable » : Maman n'EN peut rien si elle reçoit des lettres non signées (Fr. HELLENS, *Marées de l'Escaut*, p. 157). — Si vous n'avez pas compris, je n'EN peux cependant rien ! (AYMÉ, *Gustalin*, XVI). — Il n'EN peut rien, cet homme-là. Ne lui faites pas un crime d'un défaut de sa nature (R.-L. PIACHAUD, trad. de : Shakespeare, *Coriolan*, I, 1). — °Je n'en peux pas se dit dans le Hainaut.

°En pouvoir existe aussi dans des tours interrogatifs : Calme-toi, maman... Est-ce que j'EN peux, moi ? (SIMENON, *Vérité sur Bébè Donge*, p. 48.) — C'est la nature chétive, qu'est-ce qu'il EN peut, pauvre conard (AYMÉ, *Passe-muraille*, L.P., p. 239).

C'est sans doute dû à l'influence de n'en pouvoir mais (cf. § 977, Rem. 1). Cette dernière expression est concurrencée en fr. commun, sous l'influence inverse, par °n'y pouvoir mais.

« N'être pas responsable » : Il devient gros et s'essouffle vite ; elle le persifle [sic] après dîner, quand il s'endort [...]. Le pauvre homme, sanguin et reptel, n'y peut mais (TAINÉ, *Vie et opinions de Fr.-Th. Graindorge*, p. 180). — Ici le président exprime d'un geste vague le regret de l'homme qui n'y peut mais (COURTELINE, *Article 330*, dans *Théâtre*, G.-F., p. 135). — M. Toesca n'y peut mais : l'intérêt du livre est ailleurs (HENRIOT, dans le *Monde*, 19 juillet 1950). — [...] sans qu'il soit honnête d'accabler le traducteur, qui n'y pouvait mais (Fr. NOURISSIER, dans les *Nouv. litt.*, 6 mars 1969).

« Être impuissant » : *Annette ne suffisait plus à sa double charge : sa vaillance n'y pouvait mais* (R. ROLLAND, *Âme enchantée*, L.P., t. II, p. 283). — *Chaque fois que l'art languit, on le renvoie à la nature, comme on mène un malade aux eaux. La nature, hélas ! n'y peut mais* (GIDE, *Nouveaux prétextes*, cit. Damourette-Pichon, § 3162).

4° L'Acad. distingue *se prendre à qqn.* « l'attaquer », et *s'en prendre à qqn.* « lui attribuer quelque faute, vouloir l'en rendre responsable ». *Il ne faut pas se prendre à plus fort que soi. Je m'en prendrai à vous de tout ce qui pourra arriver.* Distinction artificielle, qui déguise le fait que *se prendre à* est vieilli : *Les ennemis auxquels Koestler se prend n'ont pas changé* (E. BERL, dans le *Figaro*, 14 oct. 1972). On emploie plutôt *s'en prendre* dans les deux cas : *Il fallait attaquer les idées reçues [...]. Puis [...] ils s'en prendraient aux personnes* (FLAUB., *Éduc.*, II, 3).

655 En et y redondants.

a) De la même façon que d'autres pronoms personnels (cf. § 367, b), *en* et *y* peuvent reprendre devant le verbe des compléments détachés au début ou en fin de phrase. Cette façon de s'exprimer, courante dans la langue parlée, se rencontre aussi dans la langue écrite pour la mise en relief :

Dans les discours les plus indifférents des hommes politiques, les amis ou les ennemis de ces hommes croient toujours y voir reluire [...] un rayon de leur pensée (A. DUMAS, *Tulipe noire*, XXXI). — *Partout où l'oiseau vole, la chèvre y grimpe* (HUGO, *Lég.*, XXII, Prologue). — *Hélas ! que j'en ai vu mourir de jeunes filles !* (ID., *Orient.*, XXXIII). — *Les ordures s'étaient devant la demeure de Taupé ; dans cette demeure, elles s'y accumulaient* (QUENEAU, *Chien de terre*, p. 136).

Le complément détaché peut être construit sans la préposition attendue, et la redondance est alors obligée : *La vérité historique, celle des mœurs, du langage, du costume, Saint-Évremond en parle continuellement* (J. LEMAITRE, *J. Racine*, p. 153).

b) Il faut se garder de mettre, dans la subordonnée introduite par le pronom relatif où, le pronom *y* pléonastique :

°[...] *une gamelle, où il y mit une cuisse d'oie* (ZOLA, *Débâcle*, I, 4). — °[...] *à Prague [...] où on y jouait en même temps deux pièces de moi* (SARTRE, dans Beauvoir, *Entretiens avec Sartre*, p. 468). — De même : °*La poésie est actuellement dans un état de dessiccation assez comparable à celui dans lequel elle se trouvait au XVIII^e siècle et DUQUEL tentèrent de l'en faire sortir et Chénier et Delille* (QUENEAU, *Voy. en Grèce*, p. 149).

Hist. — Ce pléonisme ne semblait pas heurter les classiques : °*Force pas dangereux [...] / Où souvent un rival s'en vient nous y jeter* (LA F., *Épîtres*, cit. Haase, § 6, E).

c) Le fait que *en* et *y* soient, dans certaines expressions, difficilement analysables (§ 654) amène assez naturellement des redondances.

1° *S'y connaître en...* est accepté par l'Acad. en 1988 comme familier, réserve que ne confirment pas des ex. comme les suivants : *Le chambellan de Sa Majesté [...] me donna des preuves qu'elle s'y connaissait en peinture* (HERMANT, *Confession d'un enfant d'hier*, V). — *Antoine de Rebourts [...] s'y devait connaître en humilité* (MAURIAU, *Bl. Pascal et sa sœur Jacqueline*, VI). — *Lauzun, qui s'y connaissait en bravoure* (LA VARENDE, *Belles esclaves*, p. 95). — *Joseph, qui s'y connaissait en bois d'œuvre et de menuiserie* (A. ARNOUX, *Calendrier de Flore*, p. 187). — *Ce huron s'y connaît en peinture* (KEMP, dans les *Nouv. litt.*, 22 avril 1954). — De même : *C'est lui qui s'y reconnaît le mieux dans les tickets d'alimentation* (MONTHERL., *Fils de personne*, III, 3). — Comp. : *En fait d'âmes, je m'y connais* (GAUTIER, *M^{lle} de Maupin*, X).

Le tour classique *se connaître en* (ou à plus littéraire) est encore attesté : *Je me connais en physionomies* (FRANCE, *Craignebille*, p. 88). — *Se connaître aux délices* (VALÉRY, *M. Teste*, p. 91). — *Je [...] me connais mal aux questions qui te tourmentent* (DUHAMEL, *Lettres au Patagon*, p. 127).

On dit de même *s'y entendre* : *Il ne s'y entend pas en peinture* (KEMP, dans les *Nouv. litt.*, 31 juillet 1958). — Sans *en* : *Il ne s'entendait guère plus en culture qu'en indienne* (FLAUB., *M^{me} Bov.*, I, 1).

2° *C'en est fait de...*, blâmé par Littré, est admis par l'Acad. : *C'en était fait de moi* (CHAT., *Mém.*, I, VII, 8). — *C'en était fait du courageux noir* (HUGO, *Bug-Jargal*, VIII). — *C'en est fait alors pour toujours de cette éducation tant vantée de Port-Royal* (S.-BEUVE, *P.-Royal*, t. V, p. 185). — *C'en était fait de l'heureux fonctionnement de toute société humaine* (BREMONT, *Pour le Romantisme*, p. 80). — *C'en était fait de lui* (BAUDEL., *Paradis artificiel*, Mangeur d'opium, II). — *Si je pense à toi, c'en est fait de mon repos* (COLETTE, *Vrilles de la vigne*, p. 19). — *C'en était fait de son élection à l'Académie* (HERMANT, *Grands bourgeois*, X).

Le tour classique *C'est fait de* est encore attesté au XIX^e s. : *Dégaine-moi ton sabre, ou c'est fait de ta vie* (MUSSET, *Prem. poés.*, La coupe et les lèvres, I, 3). — L'Acad. continue à le signaler.

3° *En avoir soupé de...* (fam.) : *Il en avait soupé des soupeuses* (MONTHERL., *Célibataires*, I, 2). — Sans *en* : *Les jeunes ne savent plus s'amuser gentiment. Lorsque j'en fais la remarque à ma fille, elle me répond qu'elle a soupé de la petite fleur bleue* (BERNANOS, *Grands cimetières sous la lune*, Pl., p. 504).

4° *En revenir de...* : *Mon ami n'en revenait pas de l'audace de cette « clique »* (PROUST, *Rech.*, t. II, p. 183). — À comparer avec : *La douairière ne revenait pas de ce que les cloches portaient jusqu'ici* (ib., p. 822), seule construction signalée par l'Acad.

656 Agglutination et semi-agglutination de en.

a) Le pronom *en* est agglutiné au verbe dans *enlever*, *entraîner*, *emporter*, *emmener* et dans les pronominaux *s'enfuir*, *s'envoler*, *s'ensuivre* ↓.

Il reste donc attaché au verbe dans toute la conjugaison, même à l'impératif (contrairement à ce qui est décrit au § 658, b) : *Il s'est envolé. ENFUIS-toi vite. Je l'ai emmené au cinéma. — Il avait célébré [...] le succès d'un camarade en ses examens, et les libations s'étaient ensuivies sans mesure* (HENRIOT, *Aricie Brun*, III, 1).

Une autre conséquence est que l'on ne considère pas comme un pléonisme de joindre à ces verbes un complément introduit par *de*, ou même un second *en* représentant un tel complément :

La joie / S'enfuit de ton front terrassé (BAUDEL., *Fl. du m.*, Madrigal triste). — *S'enfuir de la prison* (AC.). — *La poussière blonde s'envolait de son outil* (FLAUB., *M^{me} Bov.*, III, 7). — *De tout cela, il ne s'ensuit pas que je doive accepter votre amour aussi vite qu'il est né* (GAUTIER, *Jean et Jeannette*, VII). — *De ce que M. Vinteuil connaissait peut-être l'inconduite de sa fille, il ne s'ensuit pas que son culte pour elle en eût été diminué* (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 148). — *On l'a enlevé de sa maison* (AC.). — *Comme si / La fièvre à leurs talons les emportait d'ici* (MUSSET, *Prem. poés.*, *Martons du feu*, III).

Si vous laissez la cage ouverte, l'oiseau s'en enfuit (LITTRÉ, s.v. *ensuivre*, Rem. 1). [Mais s.v. *enfuir*, il considère *Il s'en sont enfuis* comme une « grosse faute ».] — *Comme si le bonheur [...] avait pu s'en envoler* (FLAUB., *Éduc.*, II, 6). — [...] *pose pelle et pincette sur le papier flamboyant pour empêcher la cendre de s'en envoler* (HENRIOT, cit. Robert). — *Mon imagination [...] conçut tout le drame et même ce qui s'en ensuivrait* (LACRETTELLE, *Silbermann*, IV). — *Il est permis d'éviter aujourd'hui, lors des transfusions de sang, les accidents qui jadis s'en ensuivaient si fréquemment* (J. ROSTAND, dans le *Figaro litt.*, 17 nov. 1951). — *La politique économique ne pouvait manquer d'être affectée [...] par une grève qui a immobilisé neuf millions de travailleurs pendant plus d'un mois, par les rajustements de salaires et de traitements qui s'en sont ensuivis* (FR. MITTERRAND, dans le *Monde*, sélection hebdom., 21-27 nov. 1968). — Autres ex. du type *s'en ensuivre* : BILLY, dans le *Figaro litt.*, 17 déc. 1949 ; — du type *s'en est ensuivi* : HENRIOT,

dans le *Monde*, 17 nov. 1948 ; HÉRIAT, *Enfants gâtés*, VII, 2 ; P.-H. SIMON, *Hist. de la litt. fr. au XX^e s.*, t. II, p. 145. — Voir aussi Hist. 4.

Dans le verbe *s'ensuire*, il n'est pas rare⁶ que l'on sépare *en* du verbe, notamment pour éviter le pléonasmisme en question. Cela est blâmé par plus d'un grammairien, notamment par Littré et A. Hermant, qui pourtant manquent eux-mêmes à la règle qu'ils énoncent : *Il s'EN est SUIVI quelques propos un peu vifs* (VIGNY, *Cinq-Mars*, XIV). — *Il s'EN est SUIVI inévitablement que demi n'a plus eu d'emploi au féminin que placé après le nom* (LITTRÉ, Suppl., s.v. *demi*, Rem. 5). — *Il ne s'EN SUIVRAIT nullement que sur ces sphères d'aspect terrestre, régnerait un être d'apparence humaine* (MAETERLINCK, *Grande féerie*, p. 166). — *Et je sais trop ce qui s'EN SERAIT SUIVI si je n'étais à temps intervenu* (HERMANT, *Daniel*, p. 147). — *Concile de Latran, en 1215, développement des techniques de confession qui s'EN est SUIVI* (FOUCAULT, *Hist. de la sexualité*, t. I, p. 78). — *Un verbiage oïseux, partiel et méchant s'EN peut SUIVRE et parfois s'ensuit* (G. GUILLAUME, dans le *Fr. mod.*, janv. 1960, p. 47). [Rem. le double procédé.]

Autres ex. du type *s'en suivre* : H. de RÉGNIER, *Flambée*, Épil. ; FARRÈRE, *Chef*, p. 87 ; A. SUARÈS, *Vues sur l'Europe*, p. 183 ; A. BOSQUET, *Bonnes intentions*, p. 66 ; — du type *s'en est suivi* : SAND, *Mauprat*, XXVIII ; S.-BEUVE, lettre publiée dans la *Revue d'hist. litt. de la Fr.*, juillet-août 1978, p. 627 ; ZOLA, *Bête hum.*, I ; FAGUET, *En lisant Mol.*, p. 277 ; J. LEMAITRE, *Impressions de théâtre*, t. I, p. 136 ; MARTIN DU G., *Thib.*, Pl., t. I, p. 915 ; A. MELLETT, Préf. de : Bloch-Wartburg, *Dict. étym.* [Voir déjà MARIU., *Paysan parv.*, p. 127 ; BERN. DE SAINT-P., *Paul et Virg.*, p. 223.]

Certains préfèrent employer *suivre* : *Le nègre [...] est fait pour servir aux grandes choses vultueuses et conçues par le blanc. Il ne SUIV pas de là que cet abominable esclavage américain fût légitime* (RENAN, *Dialogues et fragm. philos.*, p. XVII). — *De ce que cent piques peuvent vaincre de mauvais mousquets, il ne SUIV pas que cent fusils de chasse puissent vaincre un bon avion* (MALRAUX, *Espoir*, Pl., p. 529). [Déjà au XVIII^e s. : MONTESQ., *L. pers.*, CVI ; TURGOT, *Étymologie*, p. 4 ; J.-J. ROUSS., *Rêver.*, IV.]

Remarques. — 1. **S'encourir* (ou *s'en courir*) est aujourd'hui (cf. Hist.) surtout un régionalisme (Belgique, Normandie, Bretagne, Saintonge, Berry, Périgord, Provence) : *Ce n'étaient que [...] des ombres de flammes qui s'EN étaient COURU [sic] brûler ailleurs* (PROUST, *Les plaisirs et les jours*, p. 189). — *Elle a poussé un cri, arraché ses mains et s'est enfuie, et s'est ENCOURUE, laissant ses vêtements en désordre* (SEGALIN, *Fils du ciel*, 1975, p. 144). — *Je sautai à terre et m'ENCOURUS vers la maison sinistre* (ALLAIS, *Allais...gremet*, L.P., p. 97). — *Puis il bondit à l'ombre des arbres, s'ENCOURUT comme un lièvre* (D. ROLIN, *Marais*, I, 2). — « M^{me} Jeanne, vite ! » *Elle s'ENCOURUT aussitôt, laissant là son repassage en train* (CESBRON, *Mais moi je vous aimais*, p. 238). — Autres ex. : CHAT., *Essai sur les révol.*, cit. Brunot, *Hist.*, t. X, p. 791 ; SAND, *Pet. Fadette*, V ; BARBEY D'AUR., *Prêtre marié*, Pl., p. 1110 ; A. DAUDET, *Petit Chose*, II, 16 ; Eug. LE ROY, *Jacquou le croquant*, L.P., p. 61 ; CHATEAUBRIANT, *M. des Lourdinés*, I ; LA VARENDE, *Homme aux gants de toile*, I, 7 ; P.-H. SIMON, *Les hommes ne veulent pas mourir*, p. 164 ; G. ESNAULT, dans *Romania*, 1951, p. 297.

On a aussi **s'ensauver* en fr. populaire (disparu à Paris ?), d'après *s'enfuir* : *Ma mère avait de l'intelligence, mais pas de conduite. Elle s'est ENSAUVÉE un jour avec un chef de la Garde [dit un mendiant]* (BERNANOS, *Imposture*, Pl., p. 455). — *Tout le lait [...] s'ENSAUVE dans les charbons [dit un serviteur]* (VALÉRY, « *Mon Faust* », Pl., p. 352). — *La gamine lui a chipé un billet et s'est ENSAUVÉE [dit une paysanne]* (H. BAZIN, *Cri de la chouette*, p. 79). — Autres ex. : MUSSET, *Prem. poés.*, Marrons du feu, III ; SAND, *Pet. Fadette*, XIII ; BARBEY D'AUR., *Ensorcelée*, Pl., p. 762 ; ZOLA, *Argent*, III ; P. ARÈNE, *Domnine*, III ; MAUPASS., C., *Vente* ; PERGAUD, *Guerre des boutons*, I, 4 ; MARTIN DU G., *Gonfle*, II, 1 ; GENEVOIX, *Raboliot*, p. 102 ; CENDRARS, cit. Robert ; B. CLAVEL, *Saison des loups*, p. 83 ; etc.

**S'engaloper* paraît avoir été forgé par Eug. Le Roy, sur le modèle de *s'encourir* : *Je le [= un lièvre] ramassai et m'ENGALOPAI chez nous* (JACQUOU le croquant, L.P., p. 107).

6. Martinon écrit (p. 294, note 1), non sans quelque exagération : « On ne dit plus *il s'en est ensuivi*, mais plutôt, malgré l'incorrection certaine, *il s'en est suivi*. »

2. *En* s'est agglutiné à *vouloir* dans le fr. populaire du Centre, d'où l'emploi pléonastique du pronom : **Parce que j'ai braconné sur eux, ils m'EN ENVOULENT à ma perdition. Maintenant, au moins, ils m'EN ENVOUDRONT pour quelque chose* (GENEVOIX, *Raboliot*, III, 1).

b) Dans les verbes *s'en aller*, *s'en retourner*, *s'en venir* (vieilli en fr. commun), *s'en revenir*⁷, *en* a perdu sa valeur première comme le montrent les phrases où il fait double emploi avec un complément introduit par *de* :

Allez-vous-EN d'ici (AC.). — *Va-t'EN d'ici* (Bible de Maredsous, Amos, VII, 12). — *Du fond de l'étendue / S'EN venait quelque couple* (VERHAEREN, *Heures du soir*, II). — *Les enfants qui s'EN revenaient de la classe* (FLAUB., *M^{me} Bov.*, II, 14). — *Je l'ai rencontré au moment où il s'EN revenait du marché* (Dict. contemp.).

Mais le figement n'est pas complet.

1) La succession des deux *en* est impossible : **Je m'EN EN vais* (voir cependant plus loin), **Je m'EN EN retourne*. — 2) On dit à l'impératif : *Va-t'EN. Allons-nous-EN. Allez-vous-EN. Retournez-vous-EN. Viens-t'EN, ma petiote !* (CHATEAUBRIANT, *M. des Lourdinés*, II, 4). — [Comp. : *Enfuis-toi.*] — 3) Aux temps composés, *en* est séparé du participe passé : *Il s'EN est RETOURNÉ, Il s'EN est VENU* (et non : **Il s'est EN RETOURNÉ, *Il s'est EN VENU*).

**Enviens-t'en, *Elle s'est envenue* s'entendent dans le fr. de la région franco-provençale : cf. G. Tuailion, dans *Vingt-cinq communautés linguist. de la Fr.* sous la direction de G. Vernes, p. 295.

Cependant, pour le verbe *s'en aller*, s'il reste normal de dire *Il s'EN est ALLÉ*, on trouve fort souvent dans la langue littéraire, depuis le XVII^e s. (cf. Hist.), malgré les blâmes des grammairiens, *Il s'est EN ALLÉ* (sur le modèle de *Il s'est enfui*), parfois même avec un second *en*.

Type *Il s'en est allé* : *Ma bonne aventurière s'EN était allée* (CHAT., *Mém.*, I, x, 1). — *Où donc s'EN sont allés mes jours évanouis ?* (HUGO, *Contempl.*, V, 13). — *La douleur s'EN était allée* (MAUPASS., *Sur l'eau*, p. 136). — *Elle s'EN était allée* (R. ROLLAND, *Jean-Chr.*, t. III, p. 151). — *Elle s'EN est allée toute triste* (Rob. method.).

Type *Il s'est en allé* : *Il s'est EN ALLÉ avec une ère entière du monde* (CHAT., *Mém.*, IV, x, 9). — *Dieu ! comme il se sera brusquement EN ALLÉ !* (HUGO, *Le roi s'am.*, V, 3). — *Il se serait peut-être EN ALLÉ* (FLAUB., *Sal.*, XIII). — *Quand le docteur se fut EN ALLÉ* (A. DAUDET, *Jack*, t. I, p. 222). — *Le gentilhomme [...] s'était à coup sûr EN ALLÉ* (GAUTIER, *Partie carrée*, VI). — *Il ne s'est pas EN ALLÉ* (CLAUDEL, *Emmaüs*, p. 238). — *Ils se sont EN ALLÉS* (BOSCO, *Rameau de la nuit*, p. 176). — Autres ex. : VIGNY, lettre citée dans la *Revue d'hist. litt. de la Fr.*, janv.-fév. 1979, p. 102 ; NERVAL, *Illuminés*, Pl., p. 955 ; SAND, *Mare au d.*, XIII ; ZOLA, *Madel. Féral*, I ; VALLÈS, *Enfant*, XXII ; BOURGET, *Étape*, p. 147 ; BOYLESVE, *Sainte-Marie-des-Fleurs*, p. 96 ; J. LEMAITRE, *Député Leveau*, I, 3 ; L. DAUDET, *Jour d'orage*, p. 253 ; J. et J. THARAUD, *Notre cher Péguy*, t. I, p. 115 ; GENEVOIX, *Marcheloup*, III, 1 ; etc.

Type **Il s'en est en allé* : *Qu'aurai-je regretté ? Peut-être la douleur, / [...] qui s'EN est EN ALLÉE* (JAMMES, *Clairières dans le ciel*, p. 127). — *Alors je m'EN suis EN ALLÉE* (LA VARENDE, *Centaure de Dieu*, p. 298).

De même, alors que **en retourné*, **en venu* ne s'emploient pas non plus sans auxiliaire, *en allé* comme épithète ou attribut (comp. *envolé*, *enfui*⁸, etc.) est assez fréquent et passe même pour une élégance poétique :

7. Dans d'autres verbes pronominaux, la construction avec *en* n'est qu'une réalisation particulière du complément : *Je m'éloigne DE L'OBSTACLE* → *Je m'EN éloigne*. — *En garde* ici sa pleine valeur.

8. *Ensuivi* est exceptionnel : *La procédure du droit de réponse à la télévision sera utilisée, [...] ENSUIVI d'un débat* (GISCARD D'ESTAING, interviewé dans le *Monde*, 20 avril 1979).

Les bleus [...] ne trouveraient plus personne [...] et vous croiraient EN ALLÉS en fumée (HUGO, *Quatrevingt-tr.*, III, IV, 12). — *Une âme EN ALLÉE* (VERL., *Jadis et nag.*, Art poét.). — *Le soleil des beaux jours EN ALLÉS* (SAMAIN, *Chariot d'or*, p. 102). — *Nous écoutons, l'esprit et les regards EN ALLÉS* (DORGELÈS, *Croix de bois*, VI). — *Son épaule sentit le froid de cette tête EN ALLÉE* (GENEVOIX, *Raboliot*, p. 61). — *Je me souviens des heures EN ALLÉES* (GIDE, *Nourrit. terrestres et nouv. nourr.*, p. 174). — *Il n'avait jamais l'air de rien voir, toujours EN ALLÉ au cœur de l'absolue bonté* (M. DURAS, *Douleur*, p. 48). — *Elle songe avec douceur à la patronne EN ALLÉE [= morte]* (D. BOULANGER, *Nacelle*, p. 144). — Autres ex. : J. RICHEPIN, *Chemineau*, V, 5 ; BOURGET, *Danseur mondain*, p. 55 ; PÉGUY, *Morceaux choisis*, Poésie, p. 8 ; VERHAEREN, *À la vie qui s'éloigne*, p. 14 ; PROUST, *Rech.*, t. III, p. 426 ; R. BAZIN, dans la *Mode illustrée*, 9 mars 1890, p. 79 ; JAMMES, *Géorgiques chrét.*, VI ; MONTHERLANT, *Songe*, XVIII ; JOUHANDEAU, *Chaminadour*, p. 414 ; P.-H. SIMON, dans le *Monde*, sélection hebdom., 11-17 juillet 1968 ; etc.

Remarque. — °Se retourner pour s'en retourner (avec en agglutiné entre le préfixe re- et le verbe) est du fr. pop. de plusieurs provinces de France et du Canada : °Tu te RENTOURNES, Ravanat ? (FRISON-ROCHE, *Premier de cordée*, I, 5.). — °Je me renvais (pour Je m'en revais, cf. Hist. 1) est aussi un régionalisme pop. assez répandu.

Hist. — 1. L'anc. fr. employait un grand nombre de verbes de mouvement avec s'en ; quelques-uns ont survécu jusqu'à nos jours ; d'autres ont été courants jusqu'au XVI^e ou jusqu'au XVII^e s. : De Rome s'EN ISSI (*Chevalerie Ogier*, 2609). — Trotter m'EN fault en fuyte (VILLON, *Test.*, 953). — S'EN PARTIT de la court et vint en sa maison (N. de TROYES, *Grand parangon des nouvelles nouvelles*, XXVI). — Luy [...] s'EN MONTA legierement par les degretz (MARG. DE NAVARRE, *Hept.*, XXVII). — Elles s'EN REVONT a pied (Fr. de SALES, *Introd. à la vie dév.*, I, 5). — Il te laisse au Roy Jean et s'EN COURT au Roy Charles (RÉGNIER, *Sat.*, XI). — Le pauvre homme / S'EN COURUT chez celui qu'il ne réveillait plus (LA F., F., VIII, 2).

Certains survivances appartiennent aujourd'hui aux parlers régionaux : Ne t'EN REVA point (DE COSTER, *Ulenpiegel*, IV, 3). — Pour s'encourir, voir ci-dessus. — S'en partir, chez PÉGUY, est dans un passage transposé de Joinville : Il attend que les deux frères s'EN soient PARTIS (*Myst. des saints Innoc.*, p. 85). — Formation occasionnelle d'après s'en retourner : Il y a de fortes chances pour que cette fillette [...] s'EN REPARTE comme elle est venue (P. BENOIT, *Toison d'or*, p. 218).

2. Le pronom en pouvait manquer avec des verbes de cette espèce en anc. et moyen fr. : Et Genes SE RETOURNAT en France (JEAN D'OUTREMEUSE, éd. G., 7662). — Les dieux [...] SE sont FUIZ d'icy (A. SEVIN, cit. Huguet). — Pour se partir, voir § 310, b, Hist.

Cela est exceptionnel en fr. moderne : Nous serons mangés par les loups en NOUS ALLANT (SAND, *Mauprat*, IV). — RETOURNEZ-VOUS, ce n'est pas la peine de me conduire (CHAMSON, *Hommes de la route*, L.P., p. 32).

3. Le pronom réfléchi pouvait aussi manquer en anc. et moyen fr. : ENSUYT l'évangille saint Luc (J. MICHEL, *Passion*, 1486). — Dans l'ex. suivant, on peut voir ce phénomène, mais c'est plutôt l'annonce de l'emploi d'en allé pris adjectivement (cf. ci-dessus) : Ils sont EN ALLÉS, Dieu merci, tous les indifférents qui nous séparaient (DID., *Corresp.*, 20 oct. 1760).

4. S'ensuivre (cf. 5 ci-dessous), emporter, enlever, emmener se sont agglutinés dès l'anc. fr. Mais la fusion de s'enfuir et de s'envoler n'était pas encore acquise au XVII^e s. : La Justice et la Paix [...] / [...] au ciel s'EN sont VOLÉES (RÉGNIER, *Disc. au roy*). — Viste, FUY t'EN (LA F., C., Lunettes). — Il s'EN est FUY de chez moy (MOL., *Pourceaugnac*, II, 2).

L'emploi de en avec s'ensuivre est ancien : J'attens ce qu'il s'EN ensuivra (A. CHARTIER, *Belle dame sans mercy*, 471). — *Vous étonnerez-vous [...] s'il s'EN est ensuivi un changement si épouvantable ? (BOSS., *Œuvres orat.*, t. III, p. 224.)

Dans s'en aller, en n'était plus compris, dès l'anc. fr., comme marquant l'origine, ainsi que le montre le pléonasmе : Li marchis s'EN EN ala en son país (ROBERT DE CLARI, VI).

Je me suis en allé, blâmé déjà par Ménage, se trouve chez des auteurs considérables au XVII^e et au XVIII^e s., mais surtout dans des écrits de caractère familier : Il s'est EN ALLÉ satisfait de luy mesme (BOIL., *Lettres à Racine*, 3 juin 1693). — *Je désire plus mon retour que ceux qui me condamnent de m'être EN ALLÉ (VOLT., *Corresp.*, 24 déc. 1751).

5. Wartburg considère s'ensuivre comme issu du lat. *insequi*, plus exactement du lat. vulg. **insequere*. Mais, dans Bloch-Wartburg, le verbe est rangé parmi les « dérivés » de *suivre*, ce qui est l'avis de la plupart des étymologistes. — Il y a eu un autre verbe *ensuivre*, qui, lui, continue sûrement *insequi* : cf. § 840.

Place du pronom conjoint autre que sujet

Bibl. — A. DE KOK, *La place du pronom personnel régime conjoint en français*. Amsterdam, Rodopi, 1985.

657

Le verbe est à un autre mode que l'impératif (affirmatif) et l'infinitif.

a) S'il y a un seul pronom conjoint, il se met devant le verbe (devant l'auxiliaire si le verbe est à un temps composé) :

On LE voit. On ne NOUS verra pas. Nous LEUR obéirons. Qu'on LUI obéisse ! Nous LUI avons répondu. Ne L'écoutez pas. En TE regardant. Elle EN a ri. Il Y travaille. N'EN parle jamais.

Cette position n'est pas permise avec le participe passé (°Un livre LUI destiné), sauf si le pronom est y (Y compris). Cf. § 638, b, 4°.

Remarque. — Dans les fr. populaires où le ne de la négation a tout à fait disparu (§ 982, b, 2°), on constate une tendance à traiter l'impératif négatif comme l'impératif affirmatif (§ 658) :

°Mêlez-VOUS pas d'ça ! dit la propriétaire (J.-P. CARASSO, trad. de : T. McEwen, *Sarabande de Fisher*, p. 52). [Pour Ne VOUS mêlez pas.] — °Vas-y pas [dit une petite fille de la campagne] (M. PONS, *M^{lle} B.*, dans les *Temps modernes*, févr. 1973, p. 1356). — Voir aussi Bauche, p. 109. Cela est particulièrement fréquent au Québec.

b) Il y a plusieurs pronoms conjoints.

1° Groupements interdits. Les pronoms conjoints *me*, *te*, *se*, *nous* et *vous* ne peuvent pas (sauf les pronoms explétifs : § 647, e) se trouver juxtaposés deux à deux, ni se joindre aux pronoms *lui* et *leur*. Le pronom objet indirect doit prendre la forme disjointe avec préposition. Tout ceci vaut aussi devant un infinitif.

Au lieu de *Tu ME LUI présenteras, on dit : Tu ME présenteras à LUI. — Ex. : J'écris au baron de T*** [...] pour VOUS recommander à LUI (B. CONSTANT, *Ad.*, VII). — Le ciel fut sans pitié de TE donner à MOI ! (HUGO, *Le roi s'am.*, V, 4.). — Celui qui osera VOUS disputer à MOI (SAND, *Mauprat*, XIII). — Il m'offrit de ME présenter à VOUS (DUMAS fils, *Fils naturel*, I, 3). — Dieu veuille VOUS garder à NOUS, ma Mère ! (BERNANOS, *Dialogues des carmélites*, II, 4.). — Vous m'avez fait l'honneur de ME présenter à LUI (BILLY, *Madame*, p. 180).

Des mandements à cette règle sont faits dans des formules plaisantes stéréotypées : Je ne peux pas me dispenser d'y [= dans le monde] aller ; on SE m'arrache (BECQUE, *Corbeaux*, I, 11). — Elle SE t'arrachent (LA VARENDE, *Cœur pensif...*, p. 276). — Comme si l'on ne SE VOUS arrachait pas ! (A. LICHTENBERGER, *Le cœur est le même*, p. 139.). — Ex. occasionnel : Chloé avait envie de se taper un gigolo ? C'est-à-dire de SE ME taper ? (VAILLAND, *Drôle de jeu*, II, 3.).

Hist. — L'interdiction n'avait pas encore force de loi au XVIII^e s. : Il ME LUY faut déplaire (CORN., *Place roy.*, I, 4.). — Si je ne VOUS LUY vois faire fort bon visage (MOL., *Sgan.*, I). — Il ME LUI fit parler au travers d'une jalousie (MONTESQ., *L. pers.*, LXVII).

2° Quand le verbe est précédé de deux pronoms personnels objets, l'un direct, l'autre indirect, celui-ci se place le premier. — Toutefois *lui* et *leur* font exception ; ils viennent en second.

Tu ME LE dis. Ces fautes, je TE LES pardonne. Ne ME LE répétez pas. — Nous LE LUI dirons. Qu'on LES LEUR envoie. Ne LE LUI répétez pas.

Dans certaines régions du Midi, on a généralisé l'ordre objet indirect + objet direct : *°Il LUI LE donne.*

Hist. — Dans l'ancienne langue, et sporadiquement jusque dans le XVII^e s., on mettait le pronom objet direct avant le pronom objet indirect dans tous les cas : *LA TE vueil je donner* [= Je veux te la donner] (*Couronnement de Louis*, 64). — *Je LE TE di* (*Renart*, éd. M., IV, 311). — *Je LES VOUS montre* (FROISSART, *Chron.*, éd. K., t. V, p. 408). — *Si tu LE ME conseille* (J. DU BELLAY, t. II, p. 78). — *Comme je LE VOUS dis* (MALHERBE, t. II, p. 515). — *+ Sans qu'il soit nécessaire que je LE VOUS die* (BOSS., *Œuvres orat.*, t. III, p. 440). — Ex. isolé au XVIII^e s. : *Cela n'empêche qu'on ne LE VOUS montre* (BERN. DE SAINT-P., *Vie et ouvr. de J.-J. Rous.*, p. 142).

Remarque. — Sur la suppression de *le, la, les* devant *lui* ou *leur* (*Je LUI donne* pour *Je LE LUI donne*), voir § 635, e, 1°.

3° Quand un des pronoms est *y* ou *en*, il se met en seconde position :

Il vous EN parlera. Je ne vous EN parlerai pas. Ne nous EN parlez pas. Il nous Y a conduits. Qu'il les Y contraigne !

°Il Y s'agit de est incorrect : cf. § 749, Rem. 1.

Certains linguistes considèrent qu'il y a incompatibilité entre un pronom « datif » (objet indirect) et *y*. Ce jugement paraît arbitraire à beaucoup de locuteurs, qui ne trouvent rien d'anormal dans des phrases comme : *Je VOUS Y ai parlé de mon expérience. — Ils entrèrent dans une auberge, on LEUR Y donna à souper* (DE COSTER, *Ullenspiegel*, III, 19). — [(...) pour que nos prêtres ne soient pas scandalisés des leçons qu'on LEUR Y (= dans une tragédie) donne (CONDORCET, 5 mars 1772, dans *Corresp. de Cond. et de M^{me} Suard*)]. — Voir aussi l'ex. de Sartre ci-dessous.

La séquence *lui y* est cependant peu fréquente, sans doute par une sorte d'haplologie (comp. § 635, e) : *Le séjour de Rouen lui est pénible parce que tout LUI Y rappelle Gilberte* (ex. oral [de DAMOURETTE lui-même !] dans *Damourette-Pichon*, § 938).

En et *y* peuvent se trouver aussi en troisième position, mais cela n'est pas fréquent dans l'usage : *Nous avons reçu le certificat de décès en 56 : allez à la mairie d'Altona, on VOUS L'Y montrera* (SARTRE, cit. Togeby, § 431, 4).

4° Quand un verbe est accompagné à la fois de *en* et de *y*, on place *y* devant *en* :

Dans la langue courante, cela ne se trouve que dans *Il y en a* (aux divers temps). — Autres ex., dans la langue écrite : *Il doit s'y dire furieusement d'infamies — et peut-être s'Y EN faire* (BARBEY D'AUR., *Diaboliques*, Pl., p. 188). — *J'ai tenu à ce que tous les ouvrages mentionnés dans le texte figurassent [...] dans le Tableau chronologique. [...] il ne faut pas Y EN chercher d'autres* (G. PARIS, *Littér. franç. au Moyen Âge*, Avant-pr.). — *Certains pourraient trouver dans cette répétition quelque charme, et [...] moi-même, à force de me redire ce vers, je finis par Y EN TROUVER* (GIDE, *Journal*, t. I, p. 663). — *Puis ce fut 1914 et la guerre, où je m'en fus. / Je m'Y EN fus, après avoir pris l'air de la classe de rhétorique* (M. THIRY, *Romans, nouvelles, contes, récits*, p. 487). — *Ce numéro du jeudi après-midi est celui du Monde des livres. C'est dire que les intellectuels décadents s'Y EN donnent à plume joie* (J. CELLARD, dans *le Monde*, 12 juillet 1976). [Nous avons cité ici des ex. où le verbe est à l'infinitif.]

Hist. — Dans l'ancienne langue, *en* précédait *y* : *Tant EN I ad que mesure n'en set* (*Rol.*, 1035). — *Mout EN Y ot de notez* (JOINVILLE, § 201). — Peu à peu *y en* est entré en concurrence avec *en y*, qui s'est maintenu cependant assez longtemps. Les deux constructions se trouvent encore chez MONTAIGNE, par ex. : *Et EN Y eut qui passèrent la nuit ensemble* (I, 44). — *Eux, [...] attirez par la bonté et fertilité du terroir, s'Y EN allèrent avec leurs femmes et enfants* (I, 31). — L'ordre *y en* ne s'est vraiment imposé qu'après le XVI^e s.

658

Le verbe est à l'impératif affirmatif.

N.B. — Le cas où l'impératif est suivi d'un infinitif est traité dans le § 659.

a) Il y a un seul pronom conjoint. Il se met après le verbe, auquel il est joint par un trait d'union.

Les formes conjointes de la 3^e personne, ainsi que *en* et *y* prennent alors l'accent tonique et les formes conjointes de la 1^{re} et de la 2^e personne sont remplacées par les formes disjointes.

— *Donne-LE. Prends-LES. Suis-LA. Obéis-LEUR. Prends-en. Vas-y* (pour la forme du verbe : § 765, Rem. 1).

Pour *°La ferme ! « tais-toi, taisez-vous »*, voir § 776.

— *Tu TE regardes → Regarde-TOI. — Tu ME suis → Suis-MOI.*

Hist. — Jusqu'au XVIII^e s., quand deux impératifs sans négation étaient coordonnés par une conjonction, le pronom personnel dépendant du second impératif se plaçait généralement avant lui : *+ Porte-lui ma réponse et ME laisse en repos* (CORN., *Hor.*, II, 2). — *+ Gardez ma lettre et LA relisez* (SÉV., 26 juillet 1668). — *+ Faites-moi vivre d'abord, et ME divertissez après* (MARIV., *Marianne*, p. 87). — De même avec plusieurs pronoms : *Mettez sous enveloppe les fragments de Clarisse et ME LES renvoyez* (DID., *Corresp.*, 19 oct. 1761). — *+ Emmenez-moi cet homme, et M'EN répandez sur la vie* (BEAUMARCHAIS, *Mar.*, V, 12).

Cela se trouve encore au XIX^e et au XX^e s. Archaïsme littéraire dans la plupart des cas, mais usage régional dans d'autres : *Poète, prends ton luth et ME donne un baiser* (MUSSET, *Poés. nouv.*, Nuit de mai). — *Va-t'en à mon logis, cherche la musette, et L'apporte là, sous le porche de l'église* (SAND, *Maîtres sonneurs*, VII). — *Taisez-vous et m'aimez* (VERL., *Jadis et nag.*, Les uns et les autres, VI). — *Vite, apportez la plus belle robe et L'EN revêtez* (Bible, trad. CRAMPON, Luc, XV, 22). — *Venez avec moi dans le jardin [...] et ME donnez des nouvelles du Paris penseur* (GIDE, *Isabelle*, II). — *Accusez-m'en réception et ME LES retournez dès que vous les aurez lus* (CLAUDEL, dans *Claudiel et Massignon, Corresp.*, p. 203). — *Souvenez-vous du psaume et LE répétez* (THÉRIVE, *Plus grand péché*, p. 265). — *Mettez une arme aux mains d'un adolescent, et LE fuyez* (VALÉRY, trad. des *Bucoliques* de Virgile, p. 29).

b) Il y a plusieurs pronoms conjoints.

1° Lorsque le verbe est accompagné de deux pronoms personnels objets, l'un direct, l'autre indirect, ils se mettent après le verbe avec des traits d'union. (Les interdictions signalées au § 657, b, 1°, s'appliquent aussi à l'impératif.)

— Si les pronoms sont tous deux de la 3^e personne, l'objet indirect est en seconde position :

Donne-LE-LUI. Donne-LA-LUI. Envoyez-LES-LUI. Envoyez-LES-LEUR.

— Si un des pronoms est de la 1^{re} ou de la 2^e personne, l'objet indirect prend la forme du pronom disjoint⁹ et se place régulièrement en seconde position, mais il y a du flottement dans l'usage.

L'objet indirect est en seconde position : *Tiens-LE-TOI pour dit* (GIDE, *Faux-monn.*, p. 463 ; MARTIN DU G., *Thib.*, Pl., t. I, p. 724). — *Tenez-LE-VOUS pour dit* (HERGÉ, *Tintin et les Picaros*, p. 46). — L'architecte, au téléphone. *Enfin ! Passez-LA MOI [sic] au bout du fil* (IONESCO, *Tueur sans gages*, p. 78). — *Allons, montre-LES-MOI ces livres* (BEAUVOIR, *Mandarins*, p. 232). — *Dis-LE-MOI, je t'en prie* (SAGAN, *Merveilleux nuages*, p. 126).

L'objet indirect est en première position : *Rends-MOI-LES avec leur indigence* (BÉRANGER, *Alchimiste*). — *Rends-NOUS-LES* (HUGO, *Lég.*, LII). — *Rappelle-TOI-LE bien* (LAUTRÉAMONT,

9. Ex. non conforme à l'usage : *°Mets-TE-le dans la tête* (LAUTRÉAMONT, *Mald.*, p. 118).

Mald., p. 71). — Épargne-NOUS-LA (AUGIER, *Effrontés*, V, 6). — Montrez-MOI-LA (PROUST, *Rech.*, t. III, p. 245). — Faites-NOUS-LE (J. RENARD, *Coquecigrues*, Pl., p. 477). — Rends-NOUS-LA (BERNANOS, *Lettre aux Anglais*, p. 59). — Dites-NOUS LE [sic] encore (MONTHERL., *Port-Royal*, p. 53). — Dis-NOUS-LE (HÉRIAT, *Famille Boussardel*, X). — Tiens-TOI-LE pour dit (ID., *Temps d'aimer*, p. 110; GENEVOIX, *Vaincre à Olympie*, 1977, p. 116). — Tenez-VOUS-LE pour dit est particulièrement fréquent : NERVAL, *Marquis de Fayolle*, II, 8; J. RENARD, *Écornifleur*, XLII; GIDE, *Thésée*, p. 94; MAURIAC, *Passage du Malin*, p. 62; COCTEAU, *Aigle à deux têtes*, I, 1; AC., s.v. *tenir*; ROB., s.v. *dire*, II, 2.

Hist. — Ex. classique : * Donnons-NOUS-LE (BOSS., *Œuvres orat.*, t. III, p. 364). Mais l'ordre inverse semble avoir été plus fréquent.

2° *En* et *y*, construits avec un autre pronom conjoint, se placent après celui-ci ; *le*, *la*, ainsi que *me* et *te* (qui se substituent à *moi*, *toi* : cf. 1° et *a* ; voir aussi § 44, *a*, Rem. 3), s'élident phonétiquement et graphiquement. — Sauf lorsqu'il y a élision (et apostrophe), il faut un trait d'union entre le verbe et le pronom et entre les pronoms.

Va-T'EN. Allons-NOUS-EN. Allez-VOUS-EN. — Retirez-LES-EN (LITTRÉ s.v. *en*, Rem. 4). — Crois-M'EN sur ma parole (MUSSET, *Nouv. poés.*, Sonnet). — Parlez-lui-en la première (ZOLA, *Bonheur des D.*, VII). — Tenons-NOUS-EN là (COURTELINE, *Boubouroche*, II, 4). — Gardez-VOUS-EN bien (BALZAC, *Illus. perdues*, Pl., p. 736). — Commande-M'EN un (BEAUVOIR, *Belles images*, F°, p. 108). — Mettez-M'EN dix kilogs de chaque (A. SARRAZIN, *Cavale*, III, 3). — Dites-M'EN davantage sur votre pièce (IONESCO, *Impromptu de l'Alma*, p. 13). — Souviens-T'EN (HUGO, *Lég.*, LX; APOLLIN., *Alc.*, Adieu).

Menez-LES-Y (LITTRÉ, s.v. *y*). — Tenons-NOUS-Y (COURTELINE, *Le commissaire est bon enfant*, V). — Prenez-VOUS-Y comme vous voudrez (FRANCE, *Orme du mail*, XI). — Fais-M'Y penser (ROMAINS, *Hommes de b. vol.*, t. I, p. 287). — Réfugie-T'Y (LITTRÉ, s.v. *tu*, Rem. 3). — Laissons-L'Y en paix (Ch. BRUNEAU, dans *Combat*, 25 avril 1949). — Accompagne-L'Y (P. BENOIT, cit. Rob., s.v. *y*, Rem. 2).

À part l'impératif de *s'en aller*, ces formes ne sont guère fréquentes dans la langue parlée.

Parfois, *en* est placé en première position, ce qui n'est pas admis par le bon usage : °*Félicitons-EN-LE* ; °*félicitons-EN-NOUS* (CRITICUS, *Style au microscope*, t. III, p. 181).

On évite surtout *m'y* et *t'y*. Des juges sévères acceptent, avec *y* en tête : *Mènes-Y-MOI*. *Confités-Y-TOI*. Voir Littré, s.v. *y*, Rem. 3 (voir aussi l'Hist. ci-dessous). — Mais ces formes elles-mêmes sont évitées dans l'écrit, sauf dans des textes proches de la langue parlée quotidienne : *Mets-toi à leur place à ces deux femmes, mets-Y-TOI un peu* (CÉLINE, *Voy. au bout de la nuit*, p. 445). — *Quand tu auras choisi ton genre de clientèle, tiens-Y TOI [sic]* (Max JACOB, *Lettres avec commentaires*, dans la *Nouvelle revue fr.*, 1^{er} avril 1928, p. 478). — *Avec tout ça, je n'ai pas fait mon anglais, a-t-il ajouté, candide. / — Mets-Y TOI [sic] tout de suite [dit le père, qui est professeur]* (H. BAZIN, *Au nom du fils*, XIII). — La plupart du temps, on choisit une autre tournure, par ex. : *Je vous prie de...* etc.

L'usage populaire connaît la construction : pronom disjoint + *y* ou *en* avec un [z] entre les deux pronoms. G. SAND écrit par badinage : *Si donc vous n'êtes pas forcés de quitter la rue Pigale [sic] avant mon arrivée, attendez-MOI-Z'Y* [imprimé en italique] (*Corresp.*, 9 oct. 1841).

Hist. — Pour Vaugelas (p. 95), « il faut dire, *menez y moy*, et non pas, *menez m'y* ». CORN., dans sa traduction de l'*Imitation*, écrit : * *Tiens-Y-TOI*. * *Préparez-Y-TOI* (cf. Littré, l.c.). — Mais, comme nous l'avons vu, l'usage n'a pas vraiment ratifié ces façons de s'exprimer.

3° L'impératif est accompagné à la fois de *y* et de *en*.

Y précède : *Expédiez-Y-EN* (LITTRÉ, s.v. *y*, Rem. 6). Mais en fait plus personne ne parle ou n'écrit comme cela. — Le groupe pronom personnel + *y* + *en*, recommandé aussi par Littré (ib., Rem. 7), est sorti de l'usage : °*Retournez-VOUS-Y-EN*.

Hist. — Ex. du XVII^e s. : Pluton [...] *As tu fait quelque figure dans le Monde ? T'y a ton jamais veu ? / [...] / Ostorius. Eh, une fois. / Pluton. Retourne T'Y EN* (BOIL., *Héros de roman*, p. 43). — Autres ex. dans Littré.

659

Le verbe est à l'infinitif.

La plupart des règles données dans le § 657 s'appliquent au cas où le verbe est à l'infinitif. Nous devons examiner seulement deux phénomènes particuliers.

a) Si l'infinitif est précédé d'un des pronoms indéfinis *tout* ou *rien* ou d'un adverbe (*assez*, *bien*, *beaucoup*, *mieux*, *trop*, etc.), le pronom personnel conjoint est placé après le pronom indéfini ou l'adverbe dans l'usage ordinaire, mais assez souvent devant dans la langue littéraire.

Pour mieux LE voir. C'est mal SE comporter. Il a fallu tout LEUR laisser. — En repoussant un des oreillers pour mieux M'étendre (FLAUB., *Éduc.*, III, 1). — *Il dit ne rien Y comprendre.*

Des personnes se levèrent pour LE mieux voir (ZOLA, *Bête hum.*, XII). — *On devrait passer la vie à LEUR tout expliquer* (COLETTE, *Maison de Claud.*, XXIX). — *M^{me} Dézaymeries s'accoutumait à LE moins observer* (MAURIAC, *Mal*, p. 55). — *Par malheur, sans Y rien pouvoir, je souffre de mille objets saugrenus* (MONTHERL., *Service inutile*, Pl., p. 584). — *Est-ce un crime d'aimer son métier et de LE bien faire ?* (AYMÉ, *Passe-muraille*, L.P., p. 212). — *Madeleine et Henri [...] faisaient effort pour SE bien tenir* (BUTOR, *Modification*, 10/18, p. 185). — *Vous avez fait aussi votre valise pour un coin perdu, [...] pour VOUS mieux aimer* (D. BOULANGER, *Connaissez-vous Maronne ?* pp. 65-66). — *Pour ne LE point troubler* (DUHAMEL, cf. § 980, b, 1°).

L'antéposition de *y* et de *en* est particulièrement fréquente. Certaines expressions appartiennent même à l'usage ordinaire : à *n'EN PLUS finir*, *C'est à n'Y RIEN comprendre*.

Hist. — L'antéposition du pronom est conforme à l'usage classique : [...] *sans pourtant LUY rien oster de cette grandeur d'ame* (RAC., *Phèdre*, Préf.). — *Pour LE bien entendre* (VOLT., *Lettres phil.*, XXII). — * *Je lui proposai de se coucher pour SE mieux reposer* (MARIV., *Marianne*, p. 529).

b) Le pronom est complément d'un infinitif qui lui-même est complément essentiel d'un verbe.

Bibl. — A. GOOSSE, *Notes de grammaire franç. Sur la place du pronom personnel complément d'un infinitif*, dans la *Revue des langues vivantes*, 1952, pp. 258-275. — Y. GALET, *L'évolution de l'ordre des mots dans la phrase française de 1600 à 1700. La place du pronom personnel complément d'un infinitif régime*. P., Presses Universitaires de France, 1971.

1° Lorsque le support de l'infinitif est un des verbes *voir*, *entendre*, *écouter*, *laisser*, *faire*, *regarder*, *envoyer*, le pronom complément de l'infinitif se met ordinairement devant le verbe support :

Ce paquet, je LE ferai prendre, je LE laisserai prendre. Cette maison, je L'ai vu bâtir. Cette histoire, je L'ai entendu raconter. — Si j'avais su que vous n'aviez votre soirée prise par personne, je VOUS aurais envoyé chercher (PROUST, *Rech.*, t. II, p. 202). — *C'était bien adroit d'Y avoir fait mettre [...] une serrure compliquée !* (GIDE, *Caves du Vat.*, V, 1.) — *Avec mener*, cela est vieilli : *On va peut-être ME mener pendre* (STENDHAL, *Chartr.*, XIX).

L'infinitif a plusieurs pronoms compléments : *Il ne prononça plus qu'avec effort les dernières syllabes, et encore après SE LES être fait répéter trois fois* (SAND, *Mare au d.*, IX). [Lui devenant *se* ; comp. Rem. 2.]

Si le verbe support et l'infinitif ont chacun leur pronom complément, ils se placent tous deux devant le verbe support : *Ce livre, il ME LE laisse lire*. [On peut aussi considérer que *me* est l'agent de l'infinitif.] — *Je VOUS EN regarde manger* (DUHAMEL, *Les plaisirs et les jeux*, IV, 3). — Cela n'est pas obligatoire : voir les Rem. ci-dessous.

Remarques. — 1. Le pronom complément de l'infinitif ne peut être placé devant le verbe support

— Si le verbe support est à l'impératif affirmatif (comp. § 658). Le pronom est placé après le verbe support, auquel il est joint par un trait d'union : *Laissez-VOUS conduire* (MUSSET, *Lorenzaccio*, IV, 4). — *Ce paquet, faites-LE prendre*.

— Si cela a pour résultat un groupement interdit (§ 657, b, 1°) : *Toi seule peux adoucir, par ton aveu, ce qui me fait TE haïr* (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 363).

— S'il s'agit d'un pronom réfléchi : *Elle verse la poésie et la beauté à tous les êtres, à toutes les plantes qu'on laisse s'y développer à souhait* (SAND, *Mare au d.*, II).

— Si l'agent de l'infinitif (qui peut être considéré aussi comme objet direct du verbe support) est placé immédiatement devant celui-ci : *J'ai vu sa mère LE battre*.

2. On a le choix entre deux constructions

— Quand le verbe support et l'infinitif ont chacun leur pronom personnel complément (le compl. du verbe support étant l'agent de l'infin.) : *Depuis combien de temps m'as-tu vu L'aimer ?* (MUSSET, *André del Sarto*, I, 3). — *Je ne vous aurais pas laissé LE reprendre* (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 222). — Pour *envoyer*, voir ci-dessous.

Ceci a son application quand l'infin. dépend d'un impératif. Si cet impératif et cet infin. ont chacun un pronom personnel complément, on peut joindre les deux pronoms immédiatement après l'impératif, avec deux traits d'union (d'abord le pronom objet de l'infin. : *le, la, les* ; puis le pronom complément de l'impératif : *moi, toi, lui, nous, vous, leur*) : *Ce livre, laisse-LE-MOI lire. Ces livres, regardez-LES-LUI relire*. De même : *Faites-M'EN connaître les détails* (MUSSET, *Caprices de Mar.*, I, 12). — On peut aussi mettre immédiatement après l'impératif son pronom complément, avec trait d'union (*moi, toi, le, la, nous, vous, les*), et placer le pronom objet de l'infin. (*me, te, le, la, nous, vous, les*) immédiatement devant cet infin. : *Ce livre, laisse-MOI LE lire. Ces livres, regardez-LE LES relire*. — [Cette main] *laissez-MOI LA poser contre ma joue* (VERCORS, *Armes de la nuit*, p. 61). — Si les deux pronoms représentent des personnes, le second ordre paraît s'imposer : *Voyez-LE LA caresser* (c'est lui qui caresse). *Voyez-LA LE caresser* (c'est elle qui caresse). *Entends-LA NOUS injurier. Écoute-NOUS L'injurier*.

— Quand le pronom complément de l'infinitif représente le même être que le sujet du verbe support, ou bien ce pronom reste devant l'infinitif : *Elle pria son tuteur de la laisser L'y accompagner une seule fois* (BALZAC, *Urs. Mirouët*, XI) ; — ou bien ce pronom est placé sous la forme réfléchi devant le verbe support, l'agent de l'infin. étant construit avec *par* : ... de s'y *laisser accompagner* PAR ELLE.

Si le pronom complément de l'infinitif est objet indirect, il reste nécessairement devant l'infinitif quand le verbe support est autre que *faire* ou *laisser* : *Ils sentaient [...] LEUR entrer dans l'âme comme l'orgueil d'une vie plus libre* (FLAUB., *Éduc.*, III, 1).

— Avec *envoyer*, le pronom peut rester devant l'infinitif : *Il m'a laissé son hideux chapeau plat ; qu'un peu plus, d'un coup de pied, j'allais envoyer LE rejoindre* (GIDE, *Caves du Vat.*, V, 2). [Dans ce cas particulier, cela évite une ambiguïté.] — C'est l'usage normal si le verbe support et l'infin. ont chacun leur complément : *Mme Lepic, pour une tache, vous renverrait LE [= le linge] laver* (J. RENARD, *Poil de Car.*, Pl., p. 696).

2° Le support est un autre verbe que ceux qui sont énumérés dans le 1°. L'usage ordinaire laisse le pronom devant l'infinitif :

Je veux LE voir. Il saura ME comprendre. Je vais LA rencontrer. Tu peux EN sortir. Je dois Y renoncer. — Si le support est à l'impératif, on écrit sans trait d'union : *Viens LE voir*.

Cependant l'ancien usage (cf. Hist.) a laissé des traces dans les parlers régionaux (surtout Midi, Lorraine, Wallonie, Normandie) et dans la langue littéraire.

Usage régional : *Ils vous rattrapent au tournant s'ils LE veulent faire* (un dialectologue liégeois, 29 janv. 1968). — *On LE sait dire* (une vieille paysanne du Brabant wallon, 1976). — *Je pense qu'un de ces jours je t'enverrai un saucisson, mais il faut que ma mère ME L'aille acheter, parce qu'autrement on me couyonnerait* (CÉZANNE, *Corresp.*, 1978, p. 124). — *J'TE vas claquer à gifles* (LA VARENDE, *Centaure de Dieu*, p. 34.). — En outre, SAND, *Maîtres sonneurs*, XXVII. — Voir aussi Damourette-Pichon, t. III, p. 582.

Dans la langue littéraire, si le tour consistant à placer le pronom devant le verbe support est bien moins fréquent que l'autre, il n'empêche qu'il se trouve, au moins d'une façon occasionnelle, pour ainsi dire chez tous les écrivains du XIX^e et du XX^e s., et même chez certains érudits dont les ambitions ne sont pas proprement littéraires. Nous avons cité, dans l'article indiqué plus haut, des ex. pris à une soixantaine d'auteurs et s'échelonnant de 1800 à 1950. Nous ne donnerons ici que des ex. postérieurs à cette date :

Je pensais m'aller coucher (DUHAMEL, *Cri des profondeurs*, p. 201). — *Antoine Le Maistre [...] s'alla construire un petit ermitage dans le jardin de Port-Royal* (DANIEL-ROPS, *Hist. de l'Égl.*, Grand siècle des âmes, p. 392). — *Tonio entra dans la maison et s'ALLA coucher* (R. VAILLAND, *Loi*, L.P., p. 130). — *Vingt-cinq papillons in-folio s'en échapperaient [...] pour s'aller poser sur un rayon de la Bibliothèque Nationale* (SARTRE, *Mots*, p. 161). — *Rien n'indiquait que ma vie s'allait jouer* (Chr. ROCHEFORT, *Repos du guerrier*, L.P., p. 7). — *Comme sa fille à elle L'allait faire* (YOURCENAR, *Souvenirs pieux*, p. 131). — *Pour ne pas se placer tout à fait où je L'avais cru voir, le miracle ne s'était pas moins produit* (JOUHANDEAU, dans le *Figaro litt.*, 2 juillet 1955). — *Les malices que j'Y croyais lire* (F. MARCEAU, *Années courtes*, p. 112). — *J'Y devais faire [...] ma première communion solennelle* (LE ROY LADURIE, *Paris-Montpellier*, p. 13). — *Il le faut traverser* (BUTOR, *Modification*, 10/18, p. 239). — *C'est dans le cadre de ce grand jeu qu'il LES faut situer* (CARRÈRE D'ENCAUSSE, *Ni paix ni guerre*, p. 363). — *S'il LES pouvait lire dans leur séduisant désordre* (GUILLEMIN, dans le *Figaro litt.*, 20 déc. 1952). — *La science de la matière animée [...] ne SE peut fonder que sur la certitude d'un inflexible déterminisme expérimental* (J. ROSTAND, *ib.*, 15 mars 1952). — *La blessure et la souffrance [...] ne SE peuvent imaginer* (AUDIBERTI, *Maître de Milan*, VI). — *Sa vie, il LA pouvait citer en exemple* (M. TOESCA, dans le *Figaro*, 4 juin 1971). — *Je ne crois pas qu'une grande âme s'EN puisse contenter* (P.-H. SIMON, dans le *Monde*, 11 mai 1966). — *Son odeur intime [...] lui a toujours paru l'une des plus agréables qui SE puissent flairer* (PIEYRE DE MANDIARGUES, *ib.*, 14 mai 1971). — *Les maladies à germes vivants ne SE peuvent contracter que par contagion externe* (*Grand dict. enc. Lar.*, s.v. *contagionisme*). — [...] *toute occupation qui LES pût souiller* (Fr. PARTURIER, *Calamité, mon amour*, p. 9). — *Je n'Y pouvais consentir* (DE GAULLE, *Mém. de guerre*, t. I, p. 115). — *On n'EN peut faire un dictionnaire* (THÉRIVE, *Libre hist. de la langue fr.*, p. 28). — *Ce qu'il EN pourrait gagner* (É. GILSON, *La société de masse et sa culture*, p. 95). — *On n'Y peut pas chercher une base suffisante* (M. ROQUES, dans *Romania*, 1955, p. 406). — *L'individu qui cherche tout simplement à exprimer sa pensée, et n'Y peut parvenir sans cette tournure familière* (Cl. BLANCHÉ-BENVENISTE et A. CHERVEL, *Orthographe*, p. 219). — *Mon père M'était venu chercher* (M. NOËL, *Cru d'Auxerre*, p. 166). — *Sans permettre [...] que personne, jamais, ne L'Y vienne faire tartir [= ennuyer]* (SIMONIN, *Du mouron pour les petits oiseaux*, L.P., p. 30). — *Une erreur est donc de LA vouloir retrouver sous son espèce première* (G. GUILLAUME, dans le *Fr. mod.*, janv. 1951, p. 39). — *Egas Coelho [...], LE voulant convaincre de tuer Inès [...]* (MONTHERL., *Port-Royal*, p. 208). — *Ce fut pour LE vouloir convaincre* (A. SALMON, *Souvenirs sans fin, 1903-1908*, p. 274). — *Il LE veut franchir* (D. BOULANGER, *Nacelle*, p. 95). — *M. Jean Marx, qui EN veut démontrer l'action prépondérante [...]* (E. FARAL, dans *Romania*, 1952, p. 264). — *Les conclusions qu'elle EN voudrait tirer* (F. LECOY, *ib.*, p. 418). — *Si votre Père n'Y veut pas consentir* (C. PAYSAN, *Nous autres, les Sanchez*, L.P., p. 123). — *J'Y veux trouver des exemples* (A. REY, *Littérature et le mot*, p. 24). Etc.

Le déplacement de *en* et de *y* est particulièrement aisé, notamment dans certaines expressions : *Autant qu'on EN peut juger. Il n'EN pouvait douter. Elle n'EN voulait rien savoir. Je n'y puis tenir. Il n'y faut pas compter.*

Lorsque le pronom placé devant le verbe support représente le même être que le sujet de celui-ci, le pronom est le pronom réfléchi, et le verbe support prend l'auxiliaire *être* aux temps composés : *L'Allemagne s'EST voulu venger* (CHAT., *Mém.*, IV, IX, 2). — *Il ne s'EST pas voulu dédire* (A. SUARÈS, *Sur la vie*, t. II, p. 245). — *J'avais invité [...] Nane, avec qui il ne s'ÉTAIT encore pu résoudre à rompre* (TOULET, *Mon amie Nane*, II, 2). — *Il ne peut croire que Nounette se SOIT voulu anéantir pour l'amour de lui* (A. BEAUNIER, dans le *Lar. mensuel*, févr. 1925, p. 708). — *Rousseau s'est peint lui-même tel qu'il s'EST voulu voir* (R. KEMP, dans les *Nouv. litt.*, 29 mai 1952). — Cette construction est rare aujourd'hui. — *Avoir dans ce cas n'a été trouvé que chez CHAT. : Je m'AURAIS voulu battre contre l'assassin* (*Mém.*, I, II, 4). [Autres ex. : *ib.*. Avant-pr., *ib.*, I, V, 5.]

Il est rare aussi que le pronom soit placé devant le verbe support quand l'infinitif est joint à celui-ci par une préposition : *Pour l'achever de peindre, il faudrait lui planter à l'endroit ordinaire un nez long et carré du bout* (NERVAL, *Contes et facéties*, Main enchantée, I). — *Une paire de grègues bouffantes que LUI vient d'apporter Eustache Bouteroue* (*ib.*, III). — *J'EN viens d'avoir l'éblouissante certitude* (ZOLA, *Travail*, cit. Gougenheim, *Étude sur les périphrases verbales*, p. 182). — *Une douceur de voix presque enfantine qui LES achevait d'abasourdir* (COURTELLE, *Train de 8 h 47*, cit. Sandfeld, t. I, § 5). — *La vieille cuisine [...] n'inspirait plus à Gabriel un sentiment de sécurité [...]. Comme si quelqu'un Y venait d'entrer* (MAURIAU, *Anges noirs*, p. 83). — *La révélation LUI EN venait d'être faite* (BERNANOS, *Imposture*, p. 55).

Hist. — En anc. fr., le pronom complément de l'infin. était placé devant le verbe support, quel que soit celui-ci. Une distinction s'est peu à peu instaurée entre les verbes énumérés dans le 1^o et les autres. Au XVII^e s. encore, Vaugelas écrivait (pp. 376-377) : « *Je ne le veux pas faire*, sera meilleur que *je ne veux pas le faire*, parce qu'il est incomparablement plus usité. » Cela n'est plus vrai au XIX^e et au XX^e s., même chez les écrivains qui pratiquent volontiers le tour ancien.

SECTION 3. — LES PRONOMS NUMÉRAUX

660 Les **numéraux cardinaux**, qui indiquent le nombre (§ 572), s'emploient aussi pronominalement, sans être accompagnés d'un nom.

Ils n'ont pas alors de forme particulière, sinon, parfois, dans la prononciation : cf. § 574, c.

Pour *un*, voir aussi §§ 714-715.

a) Le nom a été exprimé antérieurement (ou, parfois, est exprimé ensuite), et le numéral est employé comme **représentant** ; quoiqu'il n'en porte pas les marques (à l'exception de *un*), il a le genre du nom représenté :

Des ouvriers arrivaient ; il en aborda DEUX ou TROIS (FLAUB., *Éduc.*, II, 3). — *De ces îles, DEUX sont inhabitées.* [Anciennement : *les deux*, cf. § 558, Hist. 1.]

b) Le numéral est employé comme **nominal**. Il y a ellipse du nom, que le contexte permet de suppléer :

Toutes les voitures [...] allaient à quatre-vingts [kilomètres] à l'heure (MALRAUX, *Espoir*, p. 14). — *Simon de Montfort [...] mit en déroute complète [...] toute l'armée aragonaise près de Muret, le matin du 13 septembre 1213. MILLE [hommes] battirent QUARANTE MILLE, dont vingt mille périrent* (J. GUITTON, *Crises dans l'Église*, 1981, pp. 126-127). — Le numéral est ici masc.

On pourrait imaginer des situations où le fém. serait requis ; par ex. un coiffeur de dames dirait : *QUATRE se sont INSCRITES pour ce matin.*

Descendre un escalier QUATRE à QUATRE : voir § 579, a.

Dans le langage de l'arithmétique, le nom qui n'est pas exprimé est un nom quelconque : *DEUX et DEUX font QUATRE.*

Remarque. — Sur *combien*, numéral indéfini (interrogatif et exclamatif), voir § 699, b. — Sur les autres numéraux (ou *quantifiants*) indéfinis, voir la section 8 (§§ 705 et suiv.).

660 bis

Tous deux, tous les deux, les deux, etc.

a) Dans la langue générale, on dit de préférence, avec *tous* et l'article défini, *tous les deux, tous les trois*, etc. :

Faut-il les [= des chapons, mais ceux qui écoutent croient qu'il s'agit de personnes] tuer TOUS LES DEUX ? (P.-L. COURIER, *Lettres*, 1^{er} nov. 1807). — *Il se plante au coin de la rue de la Ferme et de la rue Tronchet, de manière à voir simultanément dans TOUTES LES DEUX* (FLAUB., *Éduc.*, II, 6). — *TOUS LES TROIS, un instant après, nous étions installés au fond de la boutique* (ALAIN-FOURNIER, *Gr. Meaulnes*, p. 20). — *Nous partions donc TOUS LES QUATRE dès le matin* (LOTI, *Roman d'un enf.*, XLIV). — *Ils se retrouvaient, TOUS LES SEPT* (ROMAINS, *Hommes de b. vol.*, t. XXIV, p. 197). — *Est-ce que TOUS LES DIX n'ont pas été guéris ?* (*Bible de Jérus.*, Luc, XVII, 17). [Comp. c.]

b) Dans la langue littéraire, on dit aussi *tous deux, tous trois*, un peu moins souvent *tous quatre*, rarement *tous cinq* ; au-delà, le tour est exceptionnel.

TOUS DEUX blessés, et vivants TOUS DEUX ! (VIGNY, *Maréch. d'Ancre*, V, 12.) — *Nous dinions souvent TOUS DEUX dans le petit troisième de la rue Jacob* (COLETTE, *Képi*, pp. 7-8). — *Ils travaillèrent TOUS TROIS à instruire la fille du calife dans la religion chrétienne* (FRANCE, *P. Nozière*, p. 268). — *TOUTES QUATRE étaient follement jolies* (HUGO, *Misér.*, I, III, 3). — *Ils s'enfoncèrent TOUS QUATRE dans le maquis des rues* (LA VARENDE, *Roi d'Écosse*, p. 173). — *Nous avons à prendre TOUTES QUATRE une décision* (GIRAUDOUX, *Folle de Chaillot*, p. 107). — *Nous avons soigné quatre blessures de la face et TOUTES QUATRE chez des femmes* (DUHAMEL, *Lieu d'asile*, XVII). — *Maman, il faut que nous parlions immédiatement TOUS QUATRE* (C. PAYSAN, *Feux de la Chandeleur*, p. 212). [Ex. paraissant refléter la langue parlée]. — *En un instant, TOUS CINQ furent prêts* (A. DUMAS, *Tr. mousq.*, LXIV). — *Et TOUS CINQ se sont endormis pour toujours* (NODIER, *Contes*, p. 358). — *TOUTES CINQ, en entendant la porte s'ouvrir, s'étaient brusquement levées* (GIRAUDOUX, *Contes d'un matin*, p. 91). — *TOUTES ONZE étaient enceintes* (APOLLIN., *Femme assise*, IV). — *Elles s'en allaient ainsi TOUTES QUINZE* (*ib.*, V).

Il n'y a pas entre les deux formules (anciennes, l'une et l'autre) des différences d'emploi ou de sens constantes. Cependant, *tous les deux* insiste davantage (« aussi bien l'un que l'autre »).

Hist. — Au-delà de *cinq*, on trouvait jadis *tous* seul : *TOUTES HUIT accoururent* (LA F., C., *Mazet de Lamporechio*). — ⁺*TOUS SIX séparément m'accablèrent des mêmes reproches* (S.-SIMON, *Mém.*, G.E.F., t. X, p. 59).

c) **Les deux, etc.** (sans *tous*), courant quand il s'agit de choses, est plus rare pour des personnes.

— Pour des choses : *Il était plein de son idéal, et de sa haine contre les faux socialistes. LES DEUX auraient voulu à la fois s'exprimer* (ARAGON, *Beaux quartiers*, II, 18). — *Jamais la langue n'a fait couramment entre LES DEUX [deuxième et second] la distinction que des théoriciens ont voulu établir* (HANSE, s.v. *deuxième*).

— Pour des personnes, *les deux* est normal quand il est suivi d'une épithète attachée ou d'une relative déterminative, ou quand il constitue un complément dit partitif (§ 342, b, 1^o) : *Je les observais, LES DEUX qui chuchotaient avec mystère* (LOTI, *Prime jeunesse*, I). — *Tous ces hom-*

mes, sauf LES DEUX agenouillés (POURRAT, *Trésor des contes*, Le diable et ses diableries, p. 226). — *Aucun des deux ne parla* (FLAUB., *Éduc.*, II, 6).

LES DEUX, comme sujet ou comme complément prépositionnel (en dehors du cas précédent), sans être fréquent, ne paraît pas avoir un caractère régional : LES TROIS dès lors crurent le tenir (MICHELET, *Sorcière*, t. II, p. 80). — *Est-ce que LES DIX [lépreux] n'ont pas été guéris ? Et LES NEUF, où sont-ils ?* (Bible, trad. CRAMPON, Luc, XVII, 17.) [Comp. a.] — *Cependant, LES QUATRE continuaient de ne rien vendre* (HÉRIAT, *Famille Boussardel*, XVIII). — *À peine sortis de table, LES TROIS consultèrent leur montre* (CESBRON, *Mais moi je vous aimais*, p. 65). — *Et Socrate et le Christ ont une vie publique*. [...] LES DEUX ont des disciples (M. CLAVEL, *Nous l'avons tous tué*, p. 96). — *Il savait servir à la fois Dieu et César, et LES DEUX lui en surent toujours le meilleur gré* (duc de CASTRIES, *Réponse au disc. de réc. de M. Schumann à l'Ac.*). — *Mrs. H. vint la chercher* [...]. LES DEUX se sentaient oppressées (Fl. DELAY, *Course d'amour pendant le deuil*, p. 242).

Comme attribut ou comme redondance explicitant le sujet ou un complément (§ 365, c), les deux est surtout du français de l'Est et de la Suisse (seul l'ex. de Carco ne vient pas de là) : *Et s'il nous voit LES DEUX ? s'alarme Jésus-la-Caille* (CARCO, *Jésus-la-Caille*, III, 6). — *À la guerre, on était LES DEUX [= ensemble]* (AYMÉ, *Gustalin*, I). — *On est parti LES DEUX la Titine [= Titine et moi]* (PERGAUD, *Guerre des boutons*, III, 1). — *Ils avaient monté encore une fois LES DEUX le sentier qui est en arrière du village* (RAMUZ, *Grande peur dans la montagne*, p. 29). — *Ils mangèrent LES TROIS, Thérèse, Marc, Jean Calmet* (J. CHESSEX, *Ogre*, p. 152).

Remarque. — Les tours décrits ci-dessus sont en concurrence avec eux (ou elles, nous, vous) deux, etc. (où deux est plutôt adjectif : cf. eux seuls) [§ 635, h].

À aucune d'ELLES DEUX je ne pus parler en particulier (GIDE, *Porte étr.*, IV).

Cela ne veut pas dire que l'on puisse toujours remplacer eux deux par les deux (ou tous les deux). Cette substitution est difficile, notamment, quand l'agent est inclus dans le pronom personnel : *Elle ambitionnait pour EUX DEUX [= Frédéric et elle] une légation en Allemagne* (FLAUB., *Éduc.*, III, 4).

Quand on a une redondance explicitant l'extension d'un terme, le type eux deux ne paraît pas régulier aujourd'hui : *Ils s'en allèrent EUX QUATRE dans une birouge [= sorte de voiture]* (H. FORRIR, *Dict. liégeois-franç.*, t. I, p. 118). — [Ex. classique : *Par un Hymen qui les joindroit EUX DEUX* (MOL., *Mis.*, IV, 1).]

Mais on dit bien avec la préposition à : *Ils représentaient à EUX TROIS le cœur de la tragédie* (MAUROIS, *Ariel*, II, 15).

Pour leur deux, voir § 635, h. — *Nous deux Jean = Jean et moi* : § 259, b, Rem. 3.

SECTION 4. — LES PRONOMS POSSESSIFS

661 Les pronoms possessifs sont des représentants qui indiquent que l'être ou la chose dont il s'agit sont en rapport avec une personne grammaticale : celui qui parle, celui à qui l'on parle, celui ou ce dont on parle.

Cette maison est plus confortable que LA MIENNE, ... que LA VÔTRE.

Cette relation peut être celle de la possession ou de l'appartenance, mais aussi n'importe quel type de rapport que marque le complément déterminatif du nom :

La disgrâce de son protecteur a entraîné LA SIENNE. — *Mes ennemis et LES TIENS.* — *Ton métré est arrivé avant LE MIEN.* — Cf. § 588.

662 Le pronom possessif varie selon diverses conditions.

a) D'après le nombre de « possesseurs », plus exactement le nombre de personnes ou de choses servant de référence. On parle d'unipossessif s'il y a un seul « possesseur » et de pluripossessif s'il y en a plusieurs :

Tu as tes soucis. J'ai les MIENS. Nous avons LES NÔTRES.

Le pluripossessif s'emploie parfois pour un seul « possesseur » : voir § 631.

b) Selon la personne grammaticale : Voici LE MIEN, LE TIEN, LE SIEN. Sur ce que représentent ces personnes grammaticales, voir § 631.

c) En genre, d'après le nom qu'il représente : *Sa robe est plus belle que LA MIENNE.*

d) En nombre, d'après les besoins de la communication : *Leurs robes sont plus belles que LA MIENNE.*

Pour la première et la deuxième personne grammaticale, on se réfère à la situation, tandis que pour la troisième on se réfère à un élément du contexte. On est donc fondé à considérer que le pronom possessif peut avoir deux antécédents : celui qui lui donne sa personne et celui qui lui donne son genre grammatical.

663 Formes du pronom possessif.

| | | Représentant un sing. | | Représentant un plur. | |
|-----------------|-----------------------|-----------------------|-----------|-----------------------|-------------|
| | | Masculin | Féminin | Masculin | Féminin |
| Unipossessifs | 1 ^{re} pers. | le mien | la mienne | les miens | les miennes |
| | 2 ^e pers. | le tien | la tienne | les tiens | les tiennes |
| | 3 ^e pers. | le sien | la sienne | les siens | les siennes |
| Pluripossessifs | 1 ^{re} pers. | le nôtre | la nôtre | les nôtres | |
| | 2 ^e pers. | le vôtre | la vôtre | les vôtres | |
| | 3 ^e pers. | le leur | la leur | les leurs | |

Le pronom possessif est constitué de l'article défini et de l'adjectif possessif (§ 594). Les deux éléments varient en nombre et, ordinairement, en genre.

Du point de vue de sa formation, le pronom possessif n'est qu'une réalisation particulière de la construction décrite au § 217, d : article + adjectif avec nom implicite (*Prendrez-vous la robe bleue ou LA rouge ?*). Cependant, il est légitime de considérer que le mien, le tien, etc. sont aujourd'hui des pronoms : mien et les autres adjectifs possessifs appartiennent au registre soigné où ils n'ont d'ailleurs que des emplois limités (§§ 594-595), alors que les pronoms possessifs font partie de la langue générale, aussi bien populaire (voir, par ex., Bauche, p. 95) que littéraire. La construction signalée plus haut concerne d'ailleurs d'autres déterminants (*Cette robe rouge ou CETTE bleue*), ce qui ne peut se réaliser avec mien (**Ta maison est plus belle que cette mienne*).

Hist. — Voir § 595, Hist.

664 Observations diverses sur les pronoms possessifs.

a) Le pronom possessif peut être précédé de *tout* ou inclure un numéral cardinal entre ses éléments :

Donne-moi un bonbon : Pierre a mangé TOUS les miens. — Les DEUX nôtres [= des hirondelles] *vivaient perchées sur l'épaule, sur la tête* (COLETTE, *Maison de Claud.*, X). — *C'est le cas de M. Mégret avec ses quatre voix, tandis que M^{me} Sainte-Soline, avec les QUATRE siennes, va marquer le pas de l'infortune et de l'insuccès* (HENRIOT, dans le *Monde*, 11 déc. 1957).

Hist. — Dans l'ancienne langue, le numéral cardinal accompagnant le pronom possessif se plaçait après lui : *Messire Enguerrant n'en rompit que quatre* [des lances], *et Saintré les siennes CINQ* (Ant. de LA SALE, *Jehan de Saintré*, cit. Damourette-Pichon, § 2609).

b) Le pronom possessif peut être renforcé par l'addition de *propre* :

Préoccupé du bien public autant ou plus que du mien PROPRE (GIDE, *Thésée*, p. 92).

On trouve occasionnellement d'autres épithètes : *Tu es dans sa chambre. Pendant qu'on cambriole la PAUVRE miennne* (MALRAUX, *Noyers de l'Altenburg*, p. 76). — *Cette durée collective qui englobe et dépasse les nôtres INDIVIDUELLES* (P. EMMANUEL, *L'arbre et le vent*, p. 197).

c) Sur l'hésitation entre *le sien* et *le leur* après *chacun*, voir § 719, a.

d) Le pronom possessif s'emploie parfois sans représenter un nom exprimé auparavant.

Au masc. plur., pour désigner la famille, les partisans, les compagnons, etc. : *Ce père de famille s'est sacrifié pour LES SIENS. — On ne peint bien que soi et LES SIENS* (FRANCE, P. *Nozière*, p. 175) [À propos des sculpteurs du Moyen Âge qui représentaient comme des contemporains les gens de l'Ancien Testament]. — *Être DES NÔTRES* (ou *DES VÔTRES*), « participer à une réunion, à un repas avec nous (ou avec vous) ».

Le mien (*le tien*, *le sien*) « ce qui m' (t', lui) appartient en propre » : *Il confond le tien et le mien. — Il [= le professeur] m'a trouvé moins fort qu'il ne pensait. Je mets DU MIEN* [en italique] *dans mes devoirs. / — Il ne faut pas mettre DU VÔTRE* [en italique], *je vous dis : il faut imiter les anciens* (VALLÈS, *Enfant*, XXII).

Dans des locutions : *Y mettre DU MIEN* (ou *du sien*, etc.), « faciliter les choses par sa bonne volonté », *faire DES SIENNES* (ou *DES TIENNES*, ou *DES LEURS*; plus rarement aux autres personnes) « commettre des fredaines, des bêtises habituelles ».

À la vôtre ! À la bonne vôtre ! se disent dans le langage familier pour *À votre santé !* alors que le mot *santé* n'a pas été prononcé antérieurement. — Dans la correspondance commerciale négligée, on écrit parfois *à la vôtre* pour *votre lettre* alors que le nom *lettre* n'a pas été exprimé antérieurement. Cela est critiqué depuis longtemps : cf. Brunot, *Hist.*, t. VI, p. 1637.

En Bourgogne, et sans doute dans d'autres régions, *le mien*, c'est « mon mari » : *Vous êtes rentré, Lazare, mais « LE MIEN » n'est pas encore là* (VINCENOT, dans J. Robez-Ferraris, *Richesses du lexique d'H. Vincenot*, p. 161).

e) *Mon mien*, *ton tien*, etc. sont des pléonasmes de la langue populaire ou de la langue des enfants.

SECTION 5. — LES PRONOMS DÉMONSTRATIFS

Bibl. — Voir avant le § 596.

665 Les pronoms démonstratifs désignent un être ou une chose en les situant dans l'espace, éventuellement avec un geste à l'appui (fonction *déictique*) ; ils peuvent aussi renvoyer à un terme qui précède (fonction *anaphorique*) ou qui suit (fonction *cataphorique*) dans le contexte.

Prenez CECI. — Si vous cherchez un beau livre, prenez CELUI-CI plutôt que CELUI-LÀ. — [À Don Carlos, qui demande la tête de Hernani] Don Ruy Gomez. (Montrant sa tête.) *Je donne CELLE-CI. / Prenez-la* (HUGO, *Hern.*, III, 6). — *J'ai écrit à Pierre et à Paul ; CELUI-CI [= Paul] m'a répondu le premier. — Frédéric entendait des phrases comme CELLES-CI : / — « Avez-vous été à la dernière fête de charité de l'hôtel Lambert, Mademoiselle ? » / — « Non, Monsieur ! »* (FLAUB., *Educ.*, II, 2.)

Dans certains emplois, l'idée démonstrative est fort atténuée :

CEUX qui vivent, ce sont CEUX qui luttent ; ce sont / CEUX dont un dessein ferme emplit l'âme et le front (HUGO, *Châtim.*, IV, 9). — *CE que femme veut, Dieu le veut* (prov.).

Dans des phrases de ce type, le pronom démonstr. est un moyen de nominaliser la proposition relative, c'est-à-dire de lui permettre d'exercer les fonctions d'un nom, vu le recul (pour *qui* nominal, § 687, a) ou la disparition (pour *que* nominal neutre, qui ne subsiste que dans des tours figés : *Advienne QUE pourra*, § 690, a) des propositions relatives sans antécédent. Voir aussi § 1058. — On pourrait voir dans *celui qui*, *ce qui*, *ce que*, etc. des locutions pronominales relatives.

Ce qui, *ce que* jouent aussi le rôle de locutions pronominales interrogatives dans l'interrogation indirecte : *Je demande CE qui te plaît, CE que tu veux* (§ 703).

Le pronom démonstratif peut être nominal ou représentant, comme le montrent les ex. qui précèdent.

666 Variabilité des pronoms démonstratifs.

a) Les pronoms démonstratifs varient en **genre**, d'après la réalité désignée (pour les nominaux) ou d'après l'antécédent (pour les représentants).

Le masculin et le féminin s'emploient d'après le sexe de l'être désigné (le masculin étant aussi le genre indifférencié) ou le genre du mot représenté :

Je ne félicite pas CELLE qui a fait cette robe ! — CEUX qui sont absents ont toujours tort. — Ma voiture est en panne : je prendrai CELLE de ma sœur.

On a aussi une forme que l'on appelle neutre et qui est employée surtout pour désigner des choses ou pour représenter un terme dépourvu de genre (infinitif, proposition, phrase). Les mots qui s'accordent avec ce pronom neutre se mettent au masculin singulier.

CECI est mon testament. — Je me suis trompé, CELA est vrai.

CE employé comme sujet avec le verbe *être* (§ 675) convient aussi bien pour des personnes que pour des choses : *C'est mon meilleur ami.* — Sur *cela* et *ça*, pour des personnes, voir § 671, b ; sur *ce* + pronom relatif à propos de personnes, voir § 674, a.

b) Les pronoms démonstratifs varient en **nombre**, d'après les besoins de la communication :

Lisez attentivement cette scène et CELLES qui suivent. — Si vous aimez les livres amusants, lisez CELUI-CI.

c) Il existe des formes **simples**, qui ont souvent perdu la valeur démonstrative, — et des formes **composées**, qui explicitent la valeur démonstrative grâce à un adverbe de lieu, *ci* (= ici), qui sert pour des êtres ou des objets proches (démonstratif *prochain*), ou *là*, qui sert en principe pour des êtres ou des objets éloignés, ou moins proches (démonstratif *lointain*).

Sur l'emploi de ces formes, voir ci-dessous §§ 669-676 ; nous commençons par les formes composées parce qu'elles ont plus nettement la valeur démonstrative.

667 Formes des pronoms démonstratifs.

| | SINGULIER | | | PLURIEL | |
|------------------|------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|
| | Masculin | Féminin | Neutre | Masculin | Féminin |
| Formes simples | celui | celle | ce | ceux | celles |
| Formes composées | celui-ci celui-là | celle-ci celle-là | ceci cela, ça | ceux-ci ceux-là | celles-ci celles-là |

Ci et *là* sont joints par un trait d'union à *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*. Ils sont agglutinés dans *ceci* et dans *cela*. L'accent grave disparaît dans *cela* (et dans *ça*).

Sur les emplois de *cela* et *ça*, voir § 671. — Aux formes figurant dans le tableau il faut encore ajouter *icelui*, etc. (cf. § 668, e) et *ci* = *ceci* (cf. § 671, e, 4°).

N.B. — Ne pas confondre le pronom *ça* et *çà*, adverbe et interjection, qui prend l'accent grave :

Les vêtements étaient jetés ÇÀ et là. — Ah ÇÀ ! vous allez bientôt avoir fini de crier ? (Dict. contemp.)

Hist. — 1. Les démonstratifs du latin classique ont laissé quelques traces en anc. fr. ; par ex. *hoc* se trouve dans *o il, oïl*, d'où vient *oui* (cf. § 1052, c, Hist.). Mais ce sont des formes renforcées par l'introduceur latin *ecce* qui l'ont emporté.

2. L'ancienne langue avait trois séries de démonstratifs : les démonstr. *prochains* (marquant la proximité par rapport au locuteur), issus de la combinaison latine *ecce iste* ; c'est le type *cist*, dont la déclinaison a été décrite au § 597, a, Hist. 1 ; — les démonstr. *lointains* (ou, plus exactement, ne marquant pas la proximité), issus de *ecce ille* : masc. sing. *cil* ; cas régime *cel*, *celi*, *celui* ; plur. *cil*, cas régime *cels*, *ceux* (pour l'*x*, voir § 90, e, Hist.) ; fém. sing. *cele*, plur. *celes* ; — le démonstr. neutre *ço*, → *ce* (parfois *cen*, cf. ci-dessous, 3). — En outre, toutes ces formes avaient des variantes *icist*, *icil*, etc. (cf. § 668, e).

Jusque dans le XVI^e s. et même dans le XVII^e, les formes des deux premières séries ont servi aussi bien de déterminants que de pronoms. Sur le type *cil* comme déterminant, cf. § 597, a, Hist. 2. Ex. du type *cist* comme pronom : *CESTE me soit, dy je, dernière excuse* (SCÈVE, *Délie*, LVII). — Vaugelas, en 1647, observe que *cettuy-cy* « commence à n'être plus gueres en usage » (p. 367). On note encore chez LA F. : *CETUY me semble à le voir Papimane* (C., *Diable de Papéfi-*

guière). — *Cesti* a persisté dans des emplois dialectaux : * *Ne faut pas peser sur CETI-ci, pour alléger CETI-là* [dit un fermier] (MARIV., *Épreuve*, II). — Il y a d'autres survivances dans les dialectes et parfois en fr. régional : nous avons entendu le pronom *cette-ci* en Maine-et-Loire (1990). On trouve aussi *cettuy-ci* dans une farce cherchant à rendre le parler paysan : *Y' a encore un moyén : c'est CETUY-CI* (MARTIN DU G., *Testament du père Leleu*, II).

Vers la fin du Moyen Âge, l'opposition entre démonstratifs prochains et démonstratifs lointains a été exprimée par les adverbes *ci* (parfois *ici* : cf. § 597, b, Hist.) et *là*. Les démonstratifs de la première série se sont spécialisés comme déterminants, et ceux de la seconde comme pronoms, en perdant une partie de leurs formes. — « *Cil*, écrit LA BR. (XIV, 73), a été dans ses beaux jours le plus joli mot de la langue française ; il est douloureux pour les poètes qu'il ait vieilli. » Diderot l'emploie encore par archaïsme : * *CIL, qui était assis entre la Gaine et le Coutelet, prit la parole* (Jacques le fat., Pl., p. 598). [Jacques raconte une fable villageoise.]

3. Le pronom *ce* avait une variante *cen* (souvent expliquée par une analogie avec l'alternance *nen/ne* : cf. § 973, Hist.), encore employée par les paysans du théâtre classique : *Je sçavons CEN que je sçavons* (MOL., *Méd. m. l.*, I, 5). — * *Velà CEN que c'est* (MARIV., *Mère confidente*, III, 1). — Elle est d'ailleurs encore dans les patois aujourd'hui.

En particulier, les locutions (propositions absolues à l'origine : § 253, c) *ce dessus dessus*, *ce dessus dessous*, *ce devant derrière*, qui sont encore attestées avec *ce* au début du XVII^e s. dans le dict. de Nicot : *Le Languedoc et peuples adjacens le tournent CE devant derrière disans Divendres* (s.v. *vendredi*), se trouvaient aussi avec la variante *cen* : *Ce petit paillard toujours tastonnoyt [= caressait] ses gouvernantes, CEN dessus dessous, CEN devant derrière* (RAB., *Garg.*, éd. princeps, X). — Autres ex. : cf. Wartburg, t. XII, p. 371 ; t. XXIV, p. 7.

La forme nasalisée l'a emporté, mais elle n'a plus été comprise, et l'on trouve au lieu de *cen* les graphies *c'en*, *s'en*, *sans* (que Vaugelas, p. 44, préférerait), *cens*, *sens* ; voir Littré, s.v. *sens*², Hist., ainsi que Vaugelas et Wartburg. *Sans* était répandu avant Vaugelas : RONS., éd. V., t. VI, p. 259 ; RÉGNIER, *Sat.*, XIV. *Sens* est attesté dès le XVI^e s.

BALZAC voulait revenir à la forme de Rabelais : *CEN dessus dessous* (Urs. *Mirouët*, I ; etc.). — Littré souhaitait que l'Acad. ressuscitât *c'en* ; il se fondait sur une analyse contestable (il voyait ici la locution *en dessus*). Quelques auteurs ont cru devoir suivre Littré : *On a mis l'Université c'EN dessus dessous (ainsi doit-on écrire)* (GAXOTTE, *Mon village et moi*, p. 61). Autres ex. : FAGUET, *En lisant Molière*, p. 82 ; POURRAT, *Gaspard des Montagnes*, p. 124. — Ces tentatives paraissent vaines, car la forme *sens* [sɔ̃] s'est imposée dans les dict. (par ex. celui de l'Acad., dès le XVIII^e s.) et dans l'usage ; les références sont superflues.

Pour ce qui concerne l'ordre des adverbes, on a dit d'abord *Ce dessous dessus*. Cet ordre est rare aujourd'hui : *Pas un porteur sur vingt ne prend soin de ne point placer sens dessous dessus les valises, dans les filets* (VAUDOYER, *Laure et Laurence*, p. 214). [Ce n'est pas la signification habituelle, « en désordre », mais « le dessous dessus ».]

4. Pour *ça*, voir § 671, a, Hist.

668 Observations sur les formes du pronom démonstratif.

a) Dans la langue parlée familière, *celui* est souvent prononcé [sɥi].

b) *Ce* et la phonétique syntactique.

1° Devant une proposition relative. Il s'amuit phonétiquement devant consonne : *Il fait ce qu'il veut* [s ki(l) vø]. — Il ne s'élide ni phonétiquement ni graphiquement devant voyelle : *CE [sə] à quoi je pense ne saurait vous concerner* (AC.).

2° Quand il est sujet, *e* s'amuit rarement devant une consonne. — Phonétiquement et graphiquement, il subit l'élision devant toute forme du verbe *être* commençant par une voyelle ; devant un *a*, on écrit *ç'*, avec la cédille ; *ce* subit aussi l'élision devant le pronom *en* et devant le semi-auxiliaire *aller* : *C'est ici ; c'eût été difficile*. — *Ç'a été la cause de bien des malheurs* (AC.). — *Ç'avait été rude*. — *C'en est fait*. — *Une porte a claqué ; et ç'a été tout* (ARLAND, *Plus beaux de nos jours*, p. 105). — *On sentait que la grande affaire ç'allait être les colis* (NOURISSIER, *Hist.*

franç., p. 108). — *C'en devient insupportable* (VERCORS, *Chevaux du temps*, p. 218). — *C'aurait été dans son village* (P. LAINÉ, *Dentellière*, p. 149).

Si ce est placé après le verbe, e n'est pas prononcé devant voyelle et souvent devant consonne, mais cela ne se marque pas dans l'écriture : *Est-ce arrivé* [e s aRive] souvent ? — *Est-ce vrai* [e s vRE] ?

3° Dans les autres situations, ce reste intact phonétiquement [sə] et graphiquement : *Sur ce il sortit*. — *Il est entré, et ce par hasard*. — *À ce autorisés* (STENDHAL, *Abb. de Castro*, V).

c) **ÇA**, régulièrement, ne s'élide pas :

ÇA allait mal ? (DUMAS fils, *Question d'argent*, II, 5). — *ÇA a passé en un clin d'œil* (FLAUB., *Corresp.*, t. II, p. 99). — *ÇA obtient tout ce que ça veut* (A. DAUDET, *Évangéliste*, p. 247). — *ÇA a des bêtises à cause de ses mèches* (MONTHERL. *Olympiques*, p. 225). — *Oh ! ÇA arrive* (GIONO, *Batailles dans la montagne*, p. 235). — *ÇA aurait été une charité* (LACRETELLE, *Le pour et le contre*, t. I, p. 191). — *ÇA a été dur, par ce froid de chien ?* (KESSEL, *Heure des châtiments*, p. 136.) — *ÇA oblige à le montrer* (MALRAUX, *Temps du mépris*, p. 163). — *ÇA a débuté comme ça* (CÉLINE, *Voy. au bout de la nuit*, F°, p. 15). — *ÇA aurait pu être aussi bien une étude de notaire* (MAURICAC, *Mal*, p. 159). — Voir au § 671, d, 2°, d'autres ex. où ça est sujet de être.

Parfois, pourtant, il subit l'élision, soit par analogie avec ce (voir d'ailleurs § 676, a), soit par un phénomène d'haplogogie (§ 218), surtout devant a (dans l'ex. de Billy ç'alla s'oppose à ça ira) : *Quel bonheur que Ç'ait attendu !* (R. ROLLAND, *Jean-Chr.*, t. IV, p. 260). — *Ç'avait l'air d'une blague !* (MAURICAC, *Anges noirs*, p. 212). — *Ç'avait fait une flamme verte* (POURRAT, *Tour du Levant*, p. 113). — *Ç'avait débuté par la fameuse commode de laque* (LA VARENDE, dans *Hommes et mondes*, mars 1947, p. 525). — « *Ça ira bien* », répondit seulement Napoléon III. *Ç'alla bien, en effet* (BILLY, dans le *Figaro litt.*, 10 mars 1969). — *C'est tellement hors de toute proportion avec [...] la réalité que c'en perd toute portée* (ID., *ib.*, 20 déc. 1952). — *Ç'a de la gueule* (H. BAZIN, *Vipère au poing*, XIX). — *Ç'a l'air encore vivant* (TROYAT, *Grive*, p. 31). — *Ç'a eu lieu cet après-midi* (J.-L. BORY, *Peau des zèbres*, p. 319). — *Ce n'était rien, ç'allait s'arranger tout seul* (P. LAINÉ, *Dentellière*, p. 167).

d) La prédominance de *celui-là* sur *celui-ci* (cf. § 670) a pour résultat que la valeur de *là* s'efface. On en arrive à distinguer dans la langue populaire *celui-là* et *celui-là là-bas* ou même °*celui-là-là* avec un double adverbe.

e) Les anciennes formes (cf. § 667, Hist. 2) *icelui* « celui-ci », *iceux*, *icelle(s)* ont été conservées jusqu'à nos jours dans la langue de la procédure. Les écrivains y recourent parfois, généralement avec une intention badine.

Pourra pareillement le mari, du consentement de sa femme, et après avoir pris l'avis des quatre plus proches parents d'ICELLE [...] (Code civil, art. 2144). — *Les huissiers seront tenus de mettre à la fin de l'original et de la copie de l'exploit, le coût d'ICELUI* (Code de procéd. civ., art. 67). — *Celui qui se prétendra propriétaire des objets saisis ou de partie d'ICEUX* (*ib.*, art. 608). — *Le devoir de ces Messieurs était [...] de se saisir de tous papiers, lettres et documents, de lire ICEUX [...], comme il appert aux termes du susdit mandat* (CHAT., *Mém.*, IV, II, 4). — *Même forme de cases et même disposition d'ICELLES en petits groupements* (GIDE, *Voy. au Congo*, Pl., p. 783). — *Au moment précis où ce haut personnage pénétrait dans la classe, entouré de tout un état-major de bons frères, ne voilà-t-il pas qu'à l'effroi et grande admiration d'ICEUX, le tableau noir s'écroulait avec un bruit épouvantable* (P. CAZIN, *Décadi*, p. 89). — *Tous [...] suivirent Chloé qui pénétra la première dans l'ascenseur. Les câbles d'ICELUI s'allongèrent [...] sous le poids* (VIAN, *Écume des jours*, XXI). — *Nous étions [...] trop naïfs pour décoder son message ; et lui, trop timoré pour nous donner la clef d'ICELUI* (LE ROY LADURIE, *Paris-Montpellier*, p. 206). — Avec une graphie d'un autre âge : *Le brusque et turbulent appel d'Althusser à la liberté dans le parti vient de l'échec d'ICELUY* (M. CLAVEL, dans le *Monde*, 5 mai 1978).

Emploi des formes composées

669 **Quand le démonstratif lointain (cela, celui-là, etc.) est opposé au démonstratif prochain (ceci, celui-ci, etc.), le démonstratif prochain désigne ce qui est le plus proche dans la réalité ou dans le contexte :**

[...] étendant [...] sa main droite vers le livre imprimé ouvert sur sa table et sa main gauche vers Notre-Dame [visible par la fenêtre], et promenant son triste regard du livre à l'église : / — Hélas ! dit-il, CECI tuera CELA (HUGO, *N.-D. de Paris*, V, 1). [Commentaire : Le livre tuera l'édifice (V, 2).]

Sombart oppose la sociologie occidentale naturaliste [...] à la sociologie allemande spiritualiste. CELLE-LÀ s'efforce de réduire le spirituel au psychique, le psychique au physiologique et au social. CELLE-CI, au contraire, respecterait la spécificité des faits spirituels (Raym. ARON, *Sociologie allem. contemp.*, 4^e éd., p. 127). — *Estragon et Vladimir se sont remis à examiner, CELUI-LÀ [= Estragon] sa chaussure, CELUI-CI son chapeau* (S. BECKETT, *Théâtre*, I, En attendant Godot, p. 53). — *Il s'informe [...] des études des garçons et des leçons des grandes demoiselles, et CEUX-LÀ et CELLES-CI, interloqués, n'ont pas toujours la présence d'esprit de répondre* (YOURCENAR, *Souvenirs pieux*, p. 224). — Comp. § 219, c (adjectifs ordinaires).

Parfois aussi le démonstratif lointain indique ce qui précède par opposition au démonstratif prochain, qui concerne ce qui suit : *Je suis certain que je vous fâcherai ; alors CELA n'aboutira qu'à CECI : [...] j'aurai perdu une bonne camarade* (PROUST, *Rech.*, t. II, p. 831).

Les démonstratifs composés peuvent avoir une valeur distributive comme *L'un ... l'autre ...* ; de même, nominalement, comme *Un tel ... un tel ...* :

J'écoutais, CELUI-CI grave, CELUI-LÀ argentin, le double ronron (COLETTE, *Maison de Claud.*, X). — *Dans toutes les familles on faisait des plans. L'un rêvait des persiennes vertes, l'autre un joli perron ; CELUI-CI voulait de la brique, CELUI-LÀ du moellon* (A. DAUDET, *Port-Tarascon*, I, 2). — Comp. ceci ... cela ... au § 671, e, 4°.

Dans la langue parlée, l'opposition entre -ci et -là n'est pas toujours respectée. On emploie souvent -là même quand les réalités sont inégalement distantes du locuteur : *Prendrez-vous celle-LÀ ? ou celle-LÀ ?* Cf. §§ 668, d ; 670, a et b.

670 **Les démonstratifs prochain et lointain ne sont pas employés ensemble.**

a) Les démonstratifs prochains désignent normalement dans la réalité (fonction *déictique*) ce qui est proche du locuteur, et les démonstratifs lointains ce qui est éloigné :

« *Je bois à la destruction complète de l'ordre actuel, [...] que je voudrais briser comme CECI !* » en lançant sur la table le beau verre à patte, qui se fracassa en mille morceaux (FLAUB., *Éduc.*, II, 2). — *Quelle robe préférez-vous ? Je préfère CELLE-LÀ.*

Dans la langue parlée quotidienne, ceci, celui-ci, etc. sont assez peu fréquents. Cela, celui-là les supplantent dans bien des cas.

b) Il s'agit de contexte.

1° Les formes avec -ci renvoient à ce qui précède immédiatement. Les formes en -là à ce qui est plus éloigné :

La justice [...] est un principe commun à l'individualisme et à l'universalisme mais alors que CELUI-LÀ [= l'individualisme] l'interprète faussement comme justice commutative, égalisatrice, l'universalisme pose à la base la justice distributive (Raym. ARON, *Sociologie allem. contemp.*, 4^e éd., p. 38). — *L'ouvrière redit naïvement son mensonge à M^{lle} Vatnaz ; CELLE-CI [= M^{lle} Vat-*

naz) [...] vint en parler au brave commis (FLAUB., *Éduc.*, III, 4). — *Ce pouvait être un bon souvenir de M. le cardinal. / [...] / Ce pouvait être une vengeance de Milady. / CECI, c'était plus probable* (AL. DUMAS, *Tr. mousq.*, XLI). — Comp. § 219, c (ordinaux).

Les ex. suivants ne respectent pas cette règle et expriment la pensée de l'auteur d'une manière confuse : *Entre l'esprit oriental et l'esprit occidental s'appliquant à penser, je crois saisir d'abord une différence de direction [...]. CELUI-LÀ [= l'esprit occidental] veut dresser un plan de l'univers. [...] L'esprit oriental, au contraire [...]* (MALRAUX, *Tentation de l'Occident*, p. 93). — *Le barbu dictateur a [...] couvert de fleurs Ben Bella puis Boumediène après qu'il [= Boumediène] ait renversé et incarcéré CELUI-CI [= Ben Bella]* (SOUSTELLE, *Lettre ouverte aux victimes de la décolonisation*, p. 151). — *Il faudrait se souvenir d'écrire à Madame de B., [...] chez qui Azélie travaillait en ce moment, pour remercier celle-ci [= M^{me} de B.] de la lui avoir cédée* (YOURCENAR, *Souvenirs pieux*, p. 24).

2° Les formes en *-ci* annoncent ce qui suit (fonction *cataphorique*), et les formes en *-là* rappellent ce qui précède (fonction *anaphorique*) [§ 598] :

Dites CECI de ma part à votre ami : qu'il se tienne tranquille (AC.). — *Que votre ami se tienne tranquille : dites-lui CELA de ma part* (AC.).

Cette règle n'a rien de rigide. D'une part, les formes en *-ci* sont assez souvent utilisées pour quelque chose qui précède (sans qu'il y ait une opposition avec quelque chose de plus éloigné) :

Il faut songer dans la jeunesse aux besoins de la vieillesse : CECI (ou CELA) s'adresse aux prodiges (LITTRÉ). — *Un héritier gênant, en bas âge, qu'ils prenaient et qu'ils maniaient, perdait sa forme. CECI facilitait les confiscations* (HUGO, *H. qui rit*, I, 2^e chap. prélim., 6). — *Ce jour-là tu pourras me pleurer comme un homme mort. / — Mort, non, reprit Olivier, mais tombé de haut. N'importe, CECI est funèbre* (FROMENTIN, *Domin.*, IX).

En particulier, comme l'observe A. Thérive (*Querelles de lang.*, t. III, p. 95), « ceci dit a presque évincé cela dit. C'est que le paragraphe précédent est considéré non pas comme fini, mais comme encore tout proche » (cf. 1^o, ce qui rend peu pertinentes les protestations de l'Acad. 1990, s.v. *dire*) : *CECI dit, j'ajoute que Pereda est, comme écrivain, le plus révolutionnaire de nous tous* (R. BAZIN, *Terre d'Espagne*, p. 69). — *CECI dit, que le gouvernement prenne ses responsabilités* (ROMAINS, *Hommes de b. vol.*, t. XXIV, p. 253). — *CECI dit, on peut faire correspondre à chaque individu un domaine remarquable de son existence* (VALÉRY, *Variété*, Pl., p. 1406).

D'autre part, l'usage oral tend à généraliser le démonstratif lointain. Même des écrivains soigneux l'emploient parfois pour annoncer quelque chose qui va suivre :

Il faut qu'un jeune Prince français sache CELA. Dans un monde dominé par le Réalisme, il y aurait peut-être place encore pour une sorte de dictature héréditaire [...], mais elle serait [...] vite absorbée par les régimes totalitaires (BERNANOS, *Nous autres Français*, Pl., p. 705). — *Catholiques et révolutionnaires, vous avez au moins CELA en commun : l'acte de Foi* (MAURIAC, *Journal*, Œuvres compl., p. 52).

En particulier, on a le choix entre *ceci* et *cela* (*celui-ci* et *celui-là*) quand le pronom démonstratif annonce une proposition conjonctive introduite par *que* :

La Faculté [...] le poursuivit, mêlant à d'autres griefs CELUI-LÀ, que Paré avait écrit en français (BRUNOT, *Hist.*, t. II, p. 43). — *CELA seul lui importait que Paule ne rouvrit pas le débat* (MAURIAC, *Sagouin*, p. 37). — *Les récits de famille ont CELA de bon qu'ils se gravent plus fortement dans la mémoire que les narrations écrites* (VIGNY, *Serv. et gr. mil.*, I, 1). — *Cette religion du diable a CELA de terrible que peu à peu l'homme était parvenu à détruire en soi tout ce qu'il avait de l'homme* (MICHELET, *J. d'Arc*, p. 356). — *Ils ont CELA de charmant qu'ils sont pauvres* (FRANCE, *Livre de mon ami*, p. 263).

La bêtise a CECI de terrible qu'elle peut ressembler à la plus profonde sagesse (LARBAUD, *Fermina Márquez*, XIII). — *Ce tripot avait CECI de perfide, que tout s'y passait entre gens du*

monde (GIDE, *Faux-monn.*, p. 52). — *L'écriture a CECI de mystérieux qu'elle parle* (CLAUDEL, *Connaissance de l'Est*, Religion du signe). — *Or, il arriva CECI que la fête fut très belle* (DUHAMEL, *Désert de Bièvres*, p. 206). — *De même : La bourgeoisie a CECI de bon, c'EST qu'elle a ses garde-fous, ses rampes solides qui nous empêchent de nous jeter à l'eau* (CAYROL, *Vent de la mémoire*, p. 12).

Si le pronom démonstratif annonce par redondance un élément nominal, *cela* (ou *ça*) s'impose : *CELA vous plaît, les vacances ?*

Remarques. — 1. Dans un certain nombre d'emplois décrits ci-dessus, le pronom démonstratif pourrait être remplacé par un pronom personnel.

Mais le pronom personnel rappelle souvent un terme plus éloigné (cf. § 632, c, N.B.). Le démonstratif (correctement employé) a l'avantage d'identifier mieux l'antécédent. Il a aussi une force particulière : *Et s'il n'en reste qu'un, je serai CELUI-LÀ* (HUGO, *Châtin.*, VII, 16).

2. La fonction anaphorique est parfois assumée dans la langue administrative par *ledit* (normalement déterminant : cf. § 598, b, Rem. 3).

Certains écrivains l'emploient par badinage : *Le vestiaire des garçons, établi dans le bureau du père d'Isis, consistait en la suppression des meubles DUDIT [bureau]* (VIAN, *Écume des jours*, XI). — *La réponse [...] que l'on trouvera en tête de la seconde partie de ce recueil, sert donc [...] de charnière entre les deux parties DUDIT [recueil]* (QUENEAU, *Voyage en Grèce*, p. 11). — [...] *pour faire des recherches historiques à l'université de Nanterre, dont les professeurs communistes — prédominants dans le corps enseignant de LADITE [université] — s'efforçaient de faire un modèle de modernité pragmatique et libérale* (SEMPRUN, *Algarabie*, p. 129).

Le susdit [sydsi] (parfois [sydi]) s'emploie à propos d'une personne, dans la langue juridique et parfois ailleurs : *J'ai pour vous deux sous de Paoli et deux du roi fantastique Théodore. Les pièces d'argent DU SUSDIT [= Théodore] sont si prodigieusement rares qu'il n'en existe pas une seule en Corse* (MÉRIMÉE, *Corresp.*, 29 déc. 1839).

c) Une langue littéraire assez recherchée (cf. Hist.) emploie *celui-là*, *ceux-là*, *celle(s)-là* au lieu de *celui*, *ceux*, *celle(s)* (§ 672, a) devant une relative déterminative :

Car nous sommes CEUX-LÀ qui pour amante n'ont / Que du rêve soufflé dans la bulle d'un nom ! (E. ROSTAND, *Cyr.*, II, 10). — *CELUI-LÀ qui veille modestement quelques moutons sous les étoiles, s'il prend conscience de son rôle, se découvre plus qu'un serviteur. Il est une sentinelle* (SAINT EXUPÉRY, *Terre des hommes*, p. 210).

Ce tour appartient aussi à la langue populaire de diverses régions, par ex. de Paris : *ÇUI-LÀ qu'est pas là, l'en aura pas* (dans Bauche, p. 92).

Le tour avec *-là* est plus naturel (sans être obligatoire) quand il y a un élément entre le pronom démonstratif et la relative :

Mais les vrais voyageurs sont CEUX-LÀ seuls qui partent / Pour partir (BAUDEL., *Fl. du m.*, Voyage). — *Elle [= l'Église] répond encore aux besoins profonds de CEUX-LÀ mêmes qui semblent les plus réfractaires à son paisible rayonnement* (BARRÈS, *Grande pitié des égl. de Fr.*, p. 92). — *L'Histoire qu'on va lire est CELLE-LÀ même qu'Albert Thibaudet se préparait à publier* (L. BOPP et J. PAULHAN, dans Thibaudet, *Hist. de la litt. fr. de 1789 à nos jours*, p. VI).

Le tour avec *-là* est obligatoire lorsque le verbe principal est intercalé entre le pronom démonstratif et la relative (tour littéraire) [cf. Hist.] :

CELUI-LÀ seul pouvait être propriétaire du sol, qui avait un culte domestique (FUSTEL DE COULANGES, *Cité ant.*, IV, 4). — *CEUX-LÀ furent des cuistres qui prétendirent donner des règles pour écrire* (FRANCE, *P. Nozière*, p. 146).

Les formes composées sont obligatoires aussi quand la relative n'est pas déterminative :

Mes yeux cherchent en vain un brave au cœur puissant, / Et vont [...] / De CEUX-LÀ qui sont morts à CEUX-CI qui sont lâches ! (HUGO, *Lég.*, X, 3.) — *Quel est CELUI-CI, disaient-ils, à qui obéissent même les vents et la mer ?* (Bible, trad. SEGOND, Matth., VIII, 27.)

N.B. Le pronom démonstratif mis en évidence par *C'est ... que, C'est ... qui* a la forme composée : *C'est CELUI-CI (ou CELUI-LÀ) que je veux.*

Hist. — 1. Pour Vaugelas (p. 325), « Jamais on ne doit user du pronom démonstratif avec la particule *là*, quand il est immédiatement suivi du pronom relatif ». Cela se trouve pourtant chez les classiques : *Elle approchoit vingt-ans ; et venoit d'enterrer / Un mary (de CEUX-LÀ que l'on perd sans pleurer [...])* (LA F., C., Gascon puni).

Inversement, jusqu'au début du XVII^e s., on pouvait employer la forme simple du démonstratif quand le verbe principal était intercalé : ⁺ *CELUI vraiment les a perdus qui les a estimés perdus* (MALHERBE, t. II, p. 6).

2. *Celui-ci* (et parfois *celui-là*) a eu au XVIII^e s. le sens de *un tel* : ⁺ *[...] comment se portait [sic] le père un tel, la mère une telle, monsieur CELUI-CI, monsieur CELUI-LÀ* (MARIV., *Paysan parv.*, p. 196). — *M' un tel avoit le plus bel attelage [...] qu'il soit possible d'imaginer. La belle madame CELLE-CY commence à passer* (DID., *Neveu de Ram.*, p. 98).

671 Observations particulières sur *cela* et *ça*.

Bibl. — A. HENRY, *Études de syntaxe expressive*, pp. 75-110.

a) La concurrence de *cela* et *ça*. Les deux formes sont, du point de vue syntaxique, presque toujours interchangeables, mais la première prédomine dans la langue écrite et la seconde dans la langue parlée. Il serait exagéré pourtant de considérer que, dans l'écrit, *ça* n'apparaît que là où l'auteur fait parler un personnage. Relevons notamment :

Pellisson avoit trop de goût pour parler de ÇA (CHAT., *Rancé*, S.T.F.M., p. 227). — *Les criminels dégoûtent comme des châtres : moi, je suis intact, et ÇA m'est égal* (RIMBAUD, *Saison en enfer*, Mauvais sang). — *Il [= Bourbon Busset] a choisi de témoigner sur la réussite de sa vie privée, de ne faire que ÇA, sur tous les tons !* (POIROT-DELPECH, dans le *Monde*, 8 mars 1985). — Voir aussi divers ex. donnés ci-dessous.

Les psychanalystes ont fait de *ça* un nom : ils opposent le *ça* au *moi* et au *surmoi*.

Sur l'élosion de *ça*, voir § 668, c. — Sur la place de *ça*, voir § 296, b.

Hist. — *Ça* est une forme contractée de *cela* : comp. les prononciations [py] pour *plus* et [suj] pour *celui*. Il y a peut-être eu une interférence avec *çà* adverbe. — La première attestation est de 1585 : *Il n'y a rien impossible de ÇA* (René de LUCINGE, *Lettres sur les débuts de la Ligue*, éd. Dufour, p. 151). Mais l'éditeur signale que le passage est chiffré ; cela ne rend-il pas la leçon douteuse ? — Le mot est bien attesté au XVII^e s. : *Moi.* le met dans la bouche de ses paysans (*D. Juan*, II, 3 ; etc.) ; LA F. l'emploie dans une lettre de 1661 : ⁺ *On a de l'inquiétude pour M. Pellisson : si ÇA est, c'est encore un grand surcroît de malheur* (cit. Henry). Sév. se moque de quelqu'un qui répétait sans cesse : ⁺ *Vous deviez bien m'avertir de ÇA* (13 mai et 6 juin 1680). — Il faut attendre le XIX^e s. pour que le mot pénètre vraiment dans l'écrit (quoique, nous l'avons dit, il n'y ait pas ses livres entrées).

b) *Cela* et *ça* peuvent, dans la langue familière, désigner des personnes ; dans ce cas, ils expriment souvent quelque mouvement affectif, qui peut aller du mépris à la tendresse (une tendresse plutôt protectrice, par ex. à l'égard des femmes ou des enfants).

Elle me tue à petit feu, et se croit une sainte : ÇA communit tous les mois (BALZAC, *Lys dans la v.*, p. 130). — *ÇA venait du couvent, ÇA ne savait ni entrer ni sortir, ÇA saluait tout d'une*

pièce : de la fraîcheur seulement, la beauté du diable (VIGNY, *Quitte pour la peur*, VIII). — *Elle [= une enfant] allait et venait dans un gai rayon d'or ; / CELA jouait toujours, pauvre mouche éphémère !* (HUGO, *Lég.*, XVIII, III, 14.) — *ÇA, une marquise !* (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 244.) — *Qu'est-ce que tu as l'intention de faire de ÇA ? reprit-elle après que la petite [une petite aveugle] fut installée. / Mon âme frissonna en entendant l'emploi de ce neutre et j'eus peine à maîtriser un mouvement d'indignation* (GIDE, *Symphonie past.*, M.L.F., p. 19). — *ÇA fait du bruit, les innocents. ÇA proteste, ÇA crie, ÇA pleure, ÇA renifle et ÇA n'a jamais de mouchoir* (PAGNOL, *Temps des amours*, p. 34).

Quand *cela* et *ça* reprennent devant le verbe un sujet détaché, la nuance affective peut disparaître : *Une fée, CELA va sur les eaux* (FRANCE, *Livre de mon ami*, p. 48). — *Un juge, ÇA a des hauts et des bas* (CAMUS, *Justes*, p. 120). — *Maurras, Hermant, ÇA savait écrire le beau français filandreux qui faisait Céline tourner de l'œil* (QUENEAU, *Bâtons, chiffres et lettres*, Id., p. 54).

c) Les démonstratifs neutres *cela, ça* s'emploient fréquemment pour désigner un être ou une chose qu'on ne veut ou ne peut nommer avec précision.

Il s'agit de quelque chose qui est mal identifié : *Devant moi, quelque chose apparaissait [...]* ; *ÇA semblait instable, perfide, englutissant ; ÇA remuait et ÇA se démenait partout à la fois* (LOTI, *Roman d'un enf.*, IV). — *ÇA avait glissé dans mes jambes, ÇA avait frôlé mes mollets, et c'étaient des vipères* (SAINT EXUPÉRY, *Terre des hommes*, p. 86).

Il s'agit d'une réalité que l'on veut désigner d'une manière euphémique : *Puisque c'est son métier, à cette geuese, de faire ÇA [= l'amour] avec tous les hommes, je trouve qu'elle n'a pas le droit de refuser l'un plutôt que l'autre* (MAUPASS., C., *Boule de suif*).

Dans la langue populaire, avec un geste approprié : *Elle a de ÇA* « elle a une belle poitrine » ou « elle est intelligente » (on indique la tête de la main) ou « elle est riche » (on frotte le pouce sur l'index), etc.

Le sujet est vague, non identifié, et le pronom démonstratif est proche de *il* impersonnel, avec lequel il peut parfois commuter : *ÇA sent la résine, la menthe, l'écorce brûlée* (MAURIAC, *Asmodée*, II, 1). — *ÇA pleut fort* [dit la servante Françoise] (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 102). — *Cette année-là, il avait fait mauvais. [...] Tous les matins, cette angoisse machinale avant d'ouvrir les rideaux : et si ÇA faisait beau pour changer ?* (ARAGON, *Blanche ou l'oubli*, F^o, p. 13.) — Voir aussi § 753.

d) *Cela* et *ça* (parfois *ceci*) ont remplacé *ce* dans la plupart de ses emplois. Voir les ex. donnés ci-dessous, ainsi qu'au § 668, c. Mais il y a des cas où *ce* est encore possible dans la langue soignée (cf. § 676).

1° Notamment, en coordination avec une phrase que le pronom représente, afin que puisse s'y ajouter une précision supplémentaire (cf. § 265, d, 1^o) :

Nous reprîmes, sur son ordre, cette fameuse lecture et CELA dans des conditions morales tout à fait inquiétantes (CÉLINE, *Voy. au bout de la nuit*, F^o, p. 548). — *Je saisis la bête par le cou, vivement. Oui, par le cou, et, CECEI, par le plus grand des hasards* (H. BAZIN, *Vipère au poing*, I).

2° Avec *être* suivi d'un attribut ou d'un complément, on prend comme sujet *cela* (ou *ceci*) au lieu de *ce*, si l'on veut accentuer ou souligner l'expression :

CELA est admirable (comp. : *C'est admirable*). *CELA est sans importance* (comp. : *C'est sans importance*). — *CELA est une affaire grave. CELA est dans les journaux. CELA est partout.* — *CELA seul est important. CELA aussi est nécessaire.* — *Il a fait cette démarche, CELA est certain* (ou : ... *C'est certain*), ... *CELA est vrai* (ou ... *C'est vrai*, ... *IL est vrai*).

Cela (ça) se trouve notamment pour annoncer par redondance un sujet exprimé par la suite.

Le sujet est un nominal : *CELA est beau, la franchise* (comp. : *C'est ...*).

Le sujet est un infinitif ou une proposition conjonctive : *Comme CELA doit être doux et consolateur d'être malade* [...] (MIRBEAU, *21 jours d'un neurasthénique*, cit. Sandfeld, t. I, p. 287). — *ÇA leur est désagréable de donner leur argent* (Tr. BERNARD, *Danseur inconnu*, ib.). — On peut aussi avoir ceci avec une proposition : *CELA ou CECI est vrai que Galilée fut condamné par l'inquisition* (LITTRÉ, s.v. *ceci*, Rem. 2). — Dans ces cas, il impersonnel est possible, aussi bien que *ce*.

ÇA s'emploie assez couramment au lieu de *cela* ou de *ce*, devant une **forme composée** du verbe *être* suivie d'un attribut ou d'un complément :

ÇA a été une triste affaire (S.-BEUVE, lettre publiée dans la *Revue d'hist. litt. de la Fr.*, juillet-août 1978, p. 628). — *ÇA aura été plus vite que je ne croyais* (DUMAS fils, *Ami des femmes*, IV, 7). — *ÇA a été une excellente étude* (FLAUB., *Corresp.*, t. II, p. 99). — *ÇA a été un succès* (J. RENARD, *Journal*, 15 mars 1898). — *ÇA aurait été stupide* (PROUST, *Rech.*, t. III, p. 613). — *ÇA a été une belle fête* (GIONO, *Regain*, p. 222). — *Mais tu disais tout à l'heure que ÇA a été un ratage* (MAURIAC, *Passage du Malin*, p. 114). — *ÇA a été pareil* (G. MARCEL, *Chapelle ardente*, II, 4). — *ÇA a été pour lui une vie nouvelle* (GAXOTTE, dans le *Figaro litt.*, 23 avril 1960). — *Contre notre parler, ÇA a été une lutte constante* (SABATIER, *Noisettes sauvages*, p. 243). — *ÇA aurait été dérisoire d'essayer de s'en expliquer* (BEAUVOIR, *Mandarins*, p. 16). — *Comme ÇA a été le cas* (P. GUIRAUD, *Mots étrangers*, p. 108). — *ÇA avait été l'un de ses exploits* (Fr. GIROUD, *Bon plaisir*, p. 249). — Avec élision : § 668, c.

ÇA s'emploie aussi devant une **forme simple** du verbe *être* : 1) si celle-ci commence par une consonne ; 2) si elle est précédée de *ne* ou d'un pronom personnel complément conjoint ; 3) si elle est introduite par l'un des semi-auxiliaires *devoir*, *pouvoir*, *aller* ; 4) si *ça* est précédé de *tout* :

Cette femme-là, ÇA sera ta mort (NERVAL, *Nuits d'octobre*, X). — *ÇA serait mieux que tu la voies avant le spectacle* (BEAUVOIR, *Invitée*, L.P., p. 137).

ÇA n'est pas nouveau, ÇA n'est pas original (DUMAS fils, *Demi-monde*, Avant-pr.). — *ÇA n'était pas la réponse de Dieu* (BARRÈS, *Colline insp.*, 1913, p. 90). — *ÇA n'est pas elle qui m'a répondu* (G. CHÉRAU, *Enfant du pays*, p. 173). — *ÇA m'est égal* (RIMBAUD, cit. a, ci-dessus).

ÇA peut bien être (VIGNY, *Quitte pour la peur*, VIII). — *ÇA doit être* [...] la chèvre d'or (A. DAUDET, *Lettres de m. m.*, p. 62). — *Chacun comprit que ÇA allait être du Bach* (SUPERVIELLE, *Enfant de la haute mer*, p. 91).

Tout ÇA est préhistorique (HERMANT, *Grands bourgeois*, IV). — *Tout ÇA est de ma faute* (R.-V. PILHES, *Imprécateur*, p. 107).

Si ces conditions ne sont pas remplies, *ça* est assez nettement populaire, comme dans les ex. suivants : *ÇA peut passer d'un jour à l'autre, comme ÇA est venu* (SAND, *Meunier d'Angibault*, XXX). — *ÇA est une ancienne qu'a fait son temps* (MAUPASS., C., *Miss Harriett*, I). — *Un fils ÇA est toujours trop* (H. CIXOUS, dans *Samuel Beckett*, Édit. de l'Herne, p. 334). — Cet emploi est fréquent dans le parler des Bruxellois et des Flamands. Plus surprenant : *ÇA était d'une violence inouïe* (BARBEY D'AUR., *Lettres à Trebutien*, t. I, p. 106). — [Ex. anciens, dans la bouche de paysans : *ÇA est si biau, que je n'y entens goutte* (MOL., *Méd. m. l.*, II, 4). — *Lorgnez-moi un peu, que je voie si ÇA est vrai* (MARIV., *Épreuve*, XIII).]

ÇA suivi du verbe *être* au pluriel est propre au fr. des Flamands : *°ÇA sont des Anglais*.

N.B. — Devant *être* pris au sens absolu de « exister, être vraiment », on met nécessairement comme démonstratif neutre sujet *cela*, *ça* ou *ceci* (*ce* ferait avec *être* une simple formule) :

Je vous dis que CELA est, que CELA sera. Puisque CECI est, ne chicanons pas. — *Il faut qu'une femme aime toujours un homme qui lui soit supérieur, ou qu'elle y soit si bien trompée que ce soit comme si ÇA était* (BALZAC, *Lettres à l'Étrangère*, t. I, p. 466). — *ÇA est, ou ÇA n'est pas ; ça n'a pas besoin d'être expliqué* (DUMAS fils, *Visite de noces*, III). — *Il y a des choses qui ne se discutent pas plus que la vie ou que la mort. ÇA est ou ÇA n'est pas* (BOURGET, *Drames de*

famille, p. 75). — *Il ne dit pas ça parce qu'il a vu ça dans les livres ni parce qu'on lui a dit de le dire. Il dit ça parce que ÇA est* (PÉGUY, *Myst. des saints Innoc.*, p. 68).

e) Emplois divers.

1° *Cela* et *ça* accompagnent les mots interrogatifs, surtout dans des phrases interrogatives averbales :

« Tournez-vous donc pour qu'elle vous voie ! » / « Qui CELA ? » / « Mais la fille de M. Roque ! » (FLAUB., *Éduc.*, III, 2.) — *« [...] Quel gredin tu es ! » / Il demanda : « Pourquoi ÇA ? [...] »* (MAUPASS., *Bel-Ami*, II, 10). — Autres ex. au § 384, c.

2° *Comme cela* (ou *ça*) épithète ou attribut, au sens de « pareil, semblable » :

Arnoux se lamentait [...] sur l'humeur de sa femme [...]. Elle n'était pas COMME CELA autrefois (FLAUB., *Éduc.*, II, 3). — *Un homme COMME ÇA [en italique] songerait à ma fille !* (SAND, *Meunier d'Angibault*, XXIII). — *Que voulez-vous ? je suis COMME ÇA*.

Populairement, avec le nom ellipsé (cf. § 556, Rem. 2) : *Une [valise] comme on n'en fait plus, sûrement, puisque, d'après elle, on n'en faisait déjà plus de COMME ÇA* (DANINOS, *Vacances à tous prix*, p. 84). — *Il en fallait aussi des COMME ÇA pour réussir le coup* (J.-P. CHABROL, *Gueuse*, p. 350).

Dans la langue populaire, *comme ça* est souvent une formule explétive accompagnant un verbe : *Elle dit COMME ÇA que vous l'oubliez* [dit le père Rouault] (FLAUB., *M^{me} Bov.*, I, 3). — *Faut COMME ÇA de temps en temps que je boive un verre pour me donner des forces* (FRANCE, *Crainquebille*, p. 56).

Comme ça est aussi une manière familière d'éviter une explication précise (= sans raison particulière) : *ÇA te fait combien, cette année, mon garçon ? / Quinze ans, pourquoi ? / Comme ça* (J. KAMOUN, trad. de : St. Marlowe, *Christophe Colomb, Mémoires*, p. 28).

Familièrement, *comme ça* (ou *cela*), *comme ci comme ça* (cf. 4°), « ni bien ni mal », « plus ou moins » : *Faites-vous de bonnes affaires dans ce Montfermeil ? / COMME CELA* (HUGO, *Misér.*, II, III, 9). — *Étiez-vous en bons termes avec les époux Fraizier ? / COMME ÇA. / Comme ça ? / On a bien eu des petites chicanes* [dit un paysan] (BORDEAUX, *Lac noir*, p. 91). — *« Elle était vieille ? » J'ai répondu : « COMME ÇA », parce que je ne savais pas le chiffre exact* (CAMUS, *Étranger*, Pl., p. 1134). — *« Voyons, franchement, vous aimez la musique ? » lui demanda-t-il [...]. / Elle haussa les sourcils, ayant l'air de dire : « COMME CI, COMME ÇA... »* (MONTHERL., *Jeunes filles*, p. 192.)

3° *Ça* « d'autant » devant un comparatif est un wallonisme :

°Tu ne manges pas ta part ? Les autres en auront ÇA plus.

4° *Ceci* et *cela* (ou *ça*) employés **corrélativement**, surtout dans le langage familier tiennent la place de termes que l'on ne juge pas utile ou possible d'expliquer. Ils peuvent avoir la fonction normale d'un pronom, par ex. celle d'objet direct. Mais on les traite comme des substituts universels ; par ex., ils sont parfois attributs, comme des adjectifs ; ils sont parfois précédés d'un déterminant, comme des noms, ou d'une conjonction de subordination, comme des propositions.

[...] *accompagnent tous leurs gestes de commentaires : « Alors, j'ai fait CECI, j'ai fait CELA. Je me suis dit que CECI et que CELA. Et maintenant je vais faire CECI et CELA [...] »* (SABATIER, *Trois succettes à la menthe*, p. 75). — *Germain, c'était en telle année... Il faisait partie de tel numéro... Il était comme CECI et comme ÇA* (SIMENON, *Maigret à New-York*, p. 110). — *Je sais bien, elle est une CECI, une CELA* (POURRAT, cit. *Trésor*, s.v. *ceci*). — *Elle se plaint toujours de ses enfants : elle les trouve trop CECI ou trop CELA.*

Au lieu de *ceci*, on peut, dans le langage familier, avoir *ci* (cf. Hist.), et au lieu de *cela*, on peut avoir *là* :

Il faut faire ci, il faut faire ça (AYMÉ, *Gustalin*, IV). — *Il n'aurait pas à dire, comme d'habitude, « si je te quitte, je te quitte à cause de ci », ou « si je m'en vais, c'est à cause de ça »* (SAGAN, *Yeux de soie*, p. 187). — *Comme ci comme ça*, voir 2°. — *Et de commencer à raconter [...] dans sa boutique que l'Adèle c'était jamais qu'une ci et une là* (G. CHEVALLIER, *Cloche-merle*, XVIII).

Hist. — RAB. emploie déjà *ceci* et *cela* comme des adjectifs : *Ma tant bonne femme est morte, qui estoit la plus CECY et CELA qui feust au monde* (Pant., III).

Ci n'est sans doute pas une contraction de *ceci* (qui n'appartient plus à la langue familière, dont *ci* fait partie). Il semble avoir été tiré de *ça* sur le modèle des expressions qui connaissent l'alternance *i/a, couci couça, et patati et patata*, etc. Comme le montre l'ex. de Chevallier, l'adverbe *ci*, en tant qu'élément des démonstratifs composés, a pu jouer un rôle.

Emploi des formes simples

672 **Celui, celle, ceux, celles comme nominaux**, pour représenter des personnes. Le féminin est usité quand le contexte montre qu'il s'agit uniquement de femmes.

a) **Devant une proposition relative** (le démonstratif permettant à la proposition relative d'avoir les fonctions d'un nom : cf. § 678).

CEUX qui pieusement sont morts pour la patrie / Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie (HUGO, *Ch. du crép.*, III). — *Béni soit CELUI qui a préservé du désespoir un cœur d'enfant !* (BERNANOS, *Journal d'un curé de camp.*, Pl., p. 1070.) — *Elle était de CELLES qui savent repousser les larmes amollissantes* (B. CLAVEL, *Lumière du lac*, p. 206).

Notamment, *faire celui* « jouer le rôle de celui », « se donner les apparences de celui » : *J'ai pourtant voulu tâcher de la bousculer en FAISANT CELLE qui ne se doutait de rien* (J. SCHLUMBERGER, *Saint-Saturnin*, p. 89). — *Le chien qui FAIT CELUI qui boite pour n'être pas battu* (MONTHERL., *Fils de personne*, III, 3). — *Et tu FERAS CELUI qui passait par hasard* (PAGNOL, *César*, p. 12). — *Manneret FAIT CELUI qui n'a pas entendu* (ROBBE-GRILLET, *Maison de rendez-vous*, p. 174). — Avec ellipse du prédicat de la relative : § 217, c, Rem. 2.

Hist. — On disait jadis *Il n'y a celui qui* pour « Il n'y a personne qui » : *CEL nen i ad ki de pitet ne plurt* [= il n'y a celui qui de pitié ne pleure] (*Rol.*, 822). — *Il n'y eut CELLUY QUI ne beust vingt cinq ou trente muids* [= muids] (RAB., *Pant.*, XX). — *Il n'y avait CELUI QUI ne prévît une prochaine rupture* (S.-SIMON, *Mém.*, Pl., t. I, p. 231).

On disait aussi *comme celui qui* « comme une personne qui », souvent avec une nuance de taut : *Ils marcheoyent en désordre comme CEUX QUI cuidaient* [= pensaient] *bien estre hors de tout dangier* (MONTAIGNE, I, 45). — *Elle vous parle comme CELLE QUI n'est pas savante* (LA BR., XII, 28).

b) **Au pluriel, devant un complément introduit par de**, surtout dans la langue familière :

CEUX de Nancy, qui voyaient tout du haut des murs, furent si éperdus [...] (MICHELET, *cit. Le Bidois*, § 174). — *CEUX DU bâtiment* [= ceux qui connaissent la partie, c'est-à-dire l'édition] *disent que les articles en question « c'est des fours »* (VALLÈS, *Insurgé*, VI). — *Se venger, se venger ! [...] Elle envoyait CELLES du peuple qui guettent l'homme sous une porte, lui envoient par là figure une potée de vitriol* (A. DAUDET, *Immortel*, XII). — *Tonnerre ! si CEUX DE TARASCON avaient pu le voir !...* (ID., *Tart. de Tar.*, III, 4). — *CEUX de 14* (titre d'un livre de GENEVOIX)

[= les soldats de 1914]. — *Atroce angoisse pour CEUX de Cuverville* (GIDE, *Journal*, 11 juin 1940). — La langue soignée préfère un nom : *Les habitants de Nancy, Les gens du bâtiment*, etc.

Très rare au sing. : *Une voix sérieuse et douce murmura près de son oreille : / « N'y va pas... » / CELLE de tout à l'heure était là, tout contre lui* (A. DAUDET, *Sapho*, I).

Hist. — À l'époque classique, le tour *ceux de* se manifestait dans tous les styles : [...] *comme parlent et écrivent presque tous CEUX de delà Loire* (VAUGELAS, p. 405). — *CELLES de ma naissance ont horreur des bassesses* (CORN., *Rodog.*, III, 3). — *Cresus [...] fit dénoncer à CEUX de Samos qu'ils eussent à se rendre ses tributaires* (LA F., *F.*, *Vie d'Ésope*). — *CEUX de Crotona ont perdu contre lui deux batailles* (FÉN., *Tél.*, t. II, p. 53).

Remarque. — À cause de cette valeur nominale, la langue populaire joint volontiers l'article au démonstratif, surtout au plur., *ceux* étant souvent prononcé [søs].

LES CEUX qui ont énormément du talent (PÉGUY, *Esprit de système*, p. 180). — *Mais LES CELES qui, comme ça, dans cette gazette, se plaignaient, il les trouvait toujours soit trop dindes, soit trop tartes* (QUENEAU, *Zazie dans le métro*, p. 15).

Hist. — 1. *Les ceux de la maison* existait déjà au XVI^e s. : usage populaire pour H. Estienne (cité par Huguet, s.v. *cehuy*, avec d'autres ex.).

2. En anc. fr., *de* partitif accompagnait parfois le démonstratif : *Assez i ot de CEUX qui blasmerent la reine* [= il y en eut beaucoup qui ...] (*Mort le roi Artu*, § 74). — *Assez en i ot de CEUX qui en [= du butin] retinrent* (VILLEHARDOUIN, § 254).

Cet usage a subsisté dans le français de Belgique : *J'en connais DE CEUX* (ou, plus nettement populaire, *DES CEUX*) *qui ne seront pas contents*. — *Sainte-Beuve (Port-Royal, Pl., t. I, p. 275) cite cette lettre de Jansénien, écrite en « mauvais français flamand » : J'en connais ici DE CEUX qui [...] sont tombés en désordre.*

673 **Celui, celle, ceux, celles comme représentants.**

a) **Devant une proposition relative ou devant un complément introduit par de :**

Amer savoir, CELUI qu'on tire du voyage ! (BAUDEL., *Fl. du m.*, *Voyage*, VII.) — *Elle avait la chevelure poisseuse comme CELLE des Gitanes* (MONTHERL., *Petite infante de Castille*, I, 1).

On peut intercaler, entre le démonstratif et le relatif, soit une épithète, ordinairement détachée, soit un complément : *Les arbres fruitiers qui meurent, CEUX mêmes qui sont arrachés ou brisés par accident, appartiennent à l'usufruitier* (Code civil, art. 594). — *Les horreurs que nous venons de voir, et CELLES pires que nous verrons bientôt* (BERNANOS, *France contre les robots*, p. 217). — *Ils passaient là, chaque jour, une heure bénie qu'ils avaient l'impression d'arracher à toutes les tyrannies conjurées : CELLE, farouche, de l'argent, et CELLE, caressante et souveraine, du foyer* (DUHAMEL, *Deux hommes*, p. 131). — *Au souci de rajeunir son Dictionnaire l'Académie a joint CELUI, non moins vif, de lui conserver sa physionomie* (AC., *Préf.*). — *CEUX des parlementaires qui ne m'avaient rallié ni en fait, ni en esprit, ne laissaient pas de s'agiter* (DE GAULLE, *Mém. de guerre*, t. II, p. 198).

Si l'élément intercalé est assez long, la clarté de l'expression en souffre : *Comment ne pas dire à CEUX, si munis qu'ils soient de savoir humain et quelque importance qu'ils aient ou qu'ils s'attribuent, qui s'érigent avec tant d'assurance en juges du christianisme [...]* (P. SANSON, *Inquiétude humaine*, p. 12).

Remarque. — Au lieu de représenter un nom par un pronom démonstratif, on peut se contenter, dans certains conditions, du complément seul :

Mes sentiments n'étaient point d'un esclave (FRANCE, *Livre de mon ami*, p. 157). [On pourrait dire : ... *CEUX d'un esclave.*] — Voir § 217, e, 1°, ainsi que, pour d'autres cas, 3°, 4°, les Rem. et l'Hist.

b) Devant un participe ou un adjectif accompagnés d'un élément subordonné ou devant un complément introduit par une autre préposition que *de*.

Cette construction a été contestée, par Girault-Duvivier, par Littré, par l'Acad. (mise en garde du 18 février 1965), etc., mais à tort, car elle existait déjà à l'époque classique et même plus tôt (voir Hist.), et elle appartient à un usage très général, notamment parmi les académiciens.

— + participe passé : *Les immeubles, même CEUX POSSÉDÉS par des étrangers, sont régis par la loi française (Code civil, art. 3). — Tant pis pour CEUX CULBUTÉS dans le fossé ou ÉCRASÉS en route (CHAT., Guerre d'Esp., XXXVIII). — J'eus l'idée de prendre d'abord mon chocolat, et ensuite CELUI DESTINÉ à mon camarade (GAUTIER, Voy. en Esp., p. 189). — Je fus frappé d'un chapitre qui traitait à fond des amitiés, de CELLES PRÉTENDUES solides et de CELLES PRÉTENDUES innocentes (S.-BEUVE, Volupté, XV). — Il n'est pas de plus grands crimes que CEUX COMMIS contre la foi (FRANCE, Orme du mail, p. 22). — Une niche grossière, un peu plus grande que CELLES CREUSÉES dans le mur (LOTI, Mort de Philae, p. 123). — Les masses les plus nombreuses furent vraisemblablement CELLES APPORTÉES par les courants de l'Est (VALÉRY, Regards sur le monde actuel, p. 121). — Les personnes [...] étaient CELLES CHARGÉES de son éducation (HERMANT, Souven. du vicomte de Courpière, II). — Choisir entre la position chrétienne et CELLE PRISE par Gæthe (GIDE, Attendu que..., p. 131). — Tous CEUX ASSIS à l'âtre ou debout priaient bas (JAMMES, Géorgiques chré., I). — Les séquelles dépendant de l'ypérite, comparées à CELLES DUES aux autres gaz (MARTIN DU G., Thib., Pl., t. II, p. 952). — Aucune autre limite que CELLES ASSIGNÉES par la santé de l'enfant (MAURIAU, Pharissienne, p. 45). — Politique toute contraire à CELLE SUIVIE en Indo-Chine (MAUROIS, Lyauté, p. 83). — Un autre empire que CELUI PROMIS aux Latins (HENRIOT, Fils de la Louve, p. 117). — Sur l'étendue d'un jour plus long que CELUI NÉ de nos ténèbres (SAINT-JOHN PERSE, Oiseaux, XI). — Une autre nature que CELLE IMPOSÉE par le monde (MALRAUX, Voix du silence, p. 275). — Un autre univers que CELUI DÉCRIT par le marxisme (GISCARD D'ESTAING, Démocratie française, p. 42). — La politique de M. Voizard, à la différence de CELLES PRATIQUÉES par Hauteclouq et par Guillaume (Edgar FAURE, Mémoires, t. I, p. 593).*

— + participe présent : *Ici c'est un instinct brutal et plat qui opère : CELUI TENDANT à secouer un fardeau trop lourd pour une conscience trop petite ou trop faible (L. DAUDET, Rêve éveillé, p. 194). — Mais quelle voie avait-il suivie d'ici là ? Peut-être CELLE, si poétique, DÉVALANT de ce village des Angles ? (JAMMES, M. le curé d'Ozeron, p. 117.) — Comme CEUX CACHANT un secret (GIDE, Retour de l'enf. prodigue, p. 110). — Tous CEUX AYANT la même maladie (VALÉRY, M. Teste, p. 37). — C'est un état proprement anarchique, de même que CELUI RÉSULTANT de la constitution militaire aboutit à l'autocratie (ESTAUNIÉ, Vie secrète, p. 175). — Aucun des protagonistes de ce théâtre, et même CELUI TENANT l'emploi de spectateur, n'avait conscience de jouer un rôle (COCTEAU, Enfants terribles, p. 70). — Les souvenirs que je gardais de cette existence illusoire n'étaient ni moins sûrs, ni moins attachants que CEUX SE RAPPORTANT à la période antérieure (AYMÉ, Passe-muraille, p. 99) — [...] la bombe à hydrogène dont la puissance peut être considérablement plus grande que CELLE UTILISANT l'uranium (L. LEPRINCE-RINGUET, Des atomes et des hommes, p. 167).*

Autres ex. (+ part. passé ou part. prés.) : NERVAL, *Voy. en Or.*, Pl., p. 461 ; DUMAS fils, *Dame aux cam.*, XI ; MÉRIMÉE, *Portr. hist. et litt.*, p. 24 ; BALZAC, *Muse du département*, p. 228 ; GOBINEAU, *Essai sur l'inégalité*, I, 15 ; BAUDEL., *Paradis artificiel*, Poème du haschisch, IV ; MAUPASS., *Fort comme la mort*, I, 1 ; PROUST, *Rech.*, t. II, p. 1058 ; R. BAZIN, *Terre d'Esp.*, p. 337 ; R. ROLLAND, *Beethoven*, 9^e symphonie, p. 53 ; CLEMENCEAU, *Grandeurs et misères d'une victoire*, p. 84 ; Ch. DU BOS, *Journal 1921-1923*, p. 113 ; HENRI-ROBERT, *Avocat*, p. 26 ; VOGUÉ, *Roman russe*, p. 4 ; BLOY, *Désespéré*, p. 317 ; MONTHERL., *Célibataires*, p. 188 ; BERNANOS, *Sous le soleil de Satan*, p. 270 ; PESQUIDOUX, *Sur la glèbe*, p. 7 ; CLAUDEL, *Ville*, 2^e version, p. 231 ; MADELIN, *Danton*, p. 34 ; LA VARENDE, *Roi d'Écosse*, p. 202 ; M. GARÇON, *Louis XVII*, p. 316 ; SIEGFRIED, *Aspects du XX^e siècle*, p. 119 ; TROYAT, *Araigne*, p. 273 ; DANIEL-ROPS, *Éléments de notre destin*, p. 206 ; LÉAUTAUD, *Journal littér.*, 10 mars 1904 ; GREGH, *Âge de fer*, p. 45 ; BORDEAUX, *Paris aller et retour*, p. 134 ; GREEN, *Journal*, 18 mars 1948 ; A. ARNOUX, *Crimes innocents*, p. 47 ; KEMP, dans les *Nouv. litt.*, 24 juin 1954 ; MARITAIN, *Paysan de la Garonne*, p. 316 ; CAMUS, *Essais*, p. 1401 ; SARTRE, *Les jeux sont faits*, p. 176 ; GUITTON, *L'Église et l'Évangile*, p. 77 ; TEILHARD DE CHARDIN, *Apparition de l'Homme*, p. 91 ; SABATIER, *Allumettes suédoises*, p. 17 ; CHASTE-

NET, *En avant vers l'Ouest*, p. 75 ; M. BOEGNER, *Exigence œcuménique*, p. 102 ; PAGNOL, *Masque de fer*, p. 191 ; H. BAZIN, *Cri de la chouette*, p. 238 ; J. DUTOURD, *École des jocrisses*, p. 88 ; ROBBE-GRILLET, *Voyeur*, p. 15 ; P. VALLÉRY-RADOT, *Rép. au disc. de J. Delay à l'Ac.* ; J. DELAY, *Avant mémoire*, t. II, p. 258 ; etc.

— + adjectif : [...] sans autre préparation que CELLE NÉCESSAIRE à Christian lui-même (SAND, *Homme de neige*, t. II, p. 171). — *Tout ceci se passa dans un temps moins long que CELUI NÉCESSAIRE pour l'écrire (GAUTIER, Cap. Fracasse, XV). — Jamais son esprit [...] n'avait plus d'autres pensées, d'autres espoirs, d'autres rêves, que CEUX RELATIFS à son ministère (MAUPASS., C., En famille). — Ses parties claires et CELLES plus MYSTÉRIEUSES (BARRÈS, Grande pitié des égl. de Fr., p. 312). — Elle [= la science] développe l'amour-propre, qui est un second aveuglement ajouté à CELUI INHÉRENT à l'homme (L. DAUDET, Stupide XIX^e s., p. 231). — Les régions dont je parlais ne sont pourtant pas inhabitées ; ce sont CELLES SUJETTES à d'importantes évaporations, [...] CELLES VOISINES des embouchures des grands fleuves (GIDE, Faux-monn., p. 194). — Si j'avais souci d'autres lecteurs que de CEUX assez INTÉRIEURS pour le comprendre (VALÉRY, trad. des Bucoliques de Virgile, p. 28). — Les odeurs ! [...] Il y avait aussi CELLES CHÈRES aux chiens (VIALAR, Homme de chasse, p. 117). — Des wagons [...], CEUX tout PLATS remplis de silex roulés pour aménager d'autres voies (BUTOR, Modification, p. 72).*

— + complément prépositionnel : *Mon père et Séraphie avaient comprimé les deux [passions]. [...] CELLE POUR la chasse [...] devint une fureur (STENDHAL, Vie de H. Brulard, XIX). — Tauzin compta les piles de blé, CELLES POUR la vente [...] (J. de PESQUIDOUX, Chez nous, t. I, p. 65). — La sonate en C dur de Beethoven (op. 53) et le rondo de CELLE en mi (op. 90) (GIDE, Si le grain ne meurt, I, 6). — La distinction [...] est aussi confuse que CELLE ENTRE forme et contenu (MALRAUX, Voix du silence, p. 52). — Une comparaison établira mieux les précautions rurales prises contre l'ébranlement communiqué par les toitures : CELLE AVEC le clocher (LA VARENDE, Normandie en fleurs, p. 153). — Je n'ai pas parlé de la plus malaisée des patiences : CELLE ENVERS soi-même (MAUROIS, dans les *Nouv. litt.*, 12 juillet 1956). — Je ne savais pas que son érudition en droit civil égalait CELLE EN astronomie (H. BORDEAUX, Garde de la maison, p. 21). — Autres ex. : LAMART., lettre citée dans L. Bertrand, *Lamart.*, p. 69 ; SAINTE-BEUVE, *Mes poisons*, p. 69 ; M. de GUÉRIN, t. I, p. 77 ; GIRAUDOUX, *Bella*, VIII ; etc.*

La construction est plus rarement attestée quand le participe et surtout l'adjectif ne sont pas accompagnés d'un élément subordonné, et les ex. suivants ne sont pas des modèles à suivre :

Les lettres à répondre et CELLES RÉPONDUES (P.-L. COURIER, lettre, 8 mars 1805). — Vous aimez les Juifs italiens et CEUX FRANÇAIS (APOLLIN., Hérésiarque et C^{te}, p. 120). — Elle le dégoûta tellement [...] des tomates, même de CELLES COMESTIBLES (PROUST, Rech., t. II, p. 855). — On m'a tant reproché [...] de me désintéresser du sort de la Patrie, des élections législatives et de CELLES MUNICIPALES (LÉAUTAUD, Petit ami, I). — Nul n'a été plus méconnu de la génération qui l'a suivi (je ne dis pas de la mienne, mais de CELLE INTERMÉDIAIRE) (R. ROLLAND, Voyage intérieur, p. 73). — [...] en supposant d'autres constantes que CELLES ADMISES (VALÉRY, Variété, Pl., p. 1220).

Lorsqu'il s'agit d'un adjectif, la construction régulière consiste à utiliser l'article défini, par ex. dans la phrase de Léautaud : ... et DES municipales. Voir § 217, 4 (ainsi que la Rem. 2, qui concerne des adjectifs accompagnés d'un élément subordonné). — En revanche, l'article est proscrit devant un complément prépositionnel : *Les robes en laine et LES EN SOIE*. Voir § 556, Rem. 2.

Hist. — Le pronom démonstratif suivi d'un participe, d'un adjectif, d'un complément prépositionnel (autre qu'un complément de relation) est un tour que l'on trouve dès le Moyen Âge. Il n'est pas fréquent au XVII^e s., mais paraît le devenir au XVIII^e :

Voix ci deux voies, l'une a destre et l'autre a senestre. CELE a senestre te deffent je que tu n'i entres [...] et se tu en CELE a destre entres, tost i porras perir (Queste del s. Graal, p. 41). — Religions [= monastères] rentees et CELLES nient [= non] RENTEES (GILLES LI MUISIS, cit. Tobler-Lommatzsch, II, 90). — Le barat [= tromperie] de CELLES NOMMEES (VILLON, Test., 574). — Aux Unze Vingtz Sergens / Donne [...] / A chascun une grant cornete / [...] / J'entends a CEUX a pié (ib., 1094). — Qui fut semblable a CELUY DONNÉ par l'oracle d'Apollon au Roy Croesus (TABOUROT des ACCORDS, cit. Brunot, Hist., t. II, p. 422). — J'ai joint à ma dernière lettre CELLE ÉCRITE par le prince (RAC., cit. Bescherelle [qui cite aussi FLORIAN, DELILLE, etc.]). — CELLE [= la stance]

SUR la plume blanche du Roi est un peu encore en maillot (BOIL., *Lettres à Racine*, 6 juin 1693). — * Il se mit à la copie pour lui et à celle pour la Trappe (S.-SIMON, *Mém.*, Pl., t. I, p. 343). — On confondait [...] la blessure faite à une bête et celle faite à un esclave (MONTESQ., *Espr.*, XV, 17). — La preuve négative par le serment avoit des inconvénients : CELLE PAR le combat en avoit aussi (ib., XXVIII, 18). — * Cette remarque ainsi que CELLES purement GRAMMATICALES sont pour les étrangers (VOLT., *Comment. sur Corn.*, *Nicomède*, v. 1409). — Les comices par Curies étoient de l'institution de Romulus, CEUX PAR Centuries de Servius, CEUX PAR Tribus des Tribuns du peuple (J.-J. ROUSS., *Contrat soc.*, IV, 4). — * C'est de cette correspondance, de CELLE REMISE pareillement à la mort de Madame de Tourvel [...] qu'on a formé le présent Recueil (LACLOS, *Liaisons dang.*, CLXIX, note). — * La première chose qui se fait là est de lire le cahier des fautes [...] ; d'abord CELLES COMISES à ce dernier souper (SADE, *Infortunés de la vertu*, p. 124). — * Le corbeau piquait les jambes de CELUI [= le maître] à danser (prince de LIGNE, *Mémoires*, p. 166).

674 Ce devant une proposition relative commençant par *qui*, *que*, *quoi* prépositionnel, *dont*.

Dans ces emplois, le pronom relatif s'est d'abord passé du démonstr. : cf. §§ 678 et 681, e. — Pour le rôle de celui-ci, voir § 665.

a) Comme nominal, *ce* est un pronom neutre désignant d'ordinaire des choses :

CE qui vient de la flûte s'en retourne au tambour (prov.). — Réfléchissez à CE que vous allez dire. Il est très attentif à CE qu'on dit de lui. Il faut CE qu'il faut. Voici CE dont j'ai besoin. — [...] la passion fanatique de gens, qui défendaient CE à quoi ils avaient donné leur vie (MALRAUX, *Noyers de l'Altenburg*, p. 82).

Comme à l'époque classique (cf. Hist.), la langue littéraire emploie parfois *ce* à propos de personnes : Le commissaire royal fit arrêter tout CE qui habitait dans la forteresse (STENDHAL, *Chron. ital.*, Cenci). — CE qui n'a pu émigrer s'orienta désespérément vers la frontière (BARRÈS, *Appel au soldat*, t. II, p. 96). — Être dur et fourbe envers CE qu'on aime est si naturel ! (PROUST, *Rech.*, t. III, p. 111.) — Tout CE qui pouvait marcher montait de San-Francisco (CENDRARS, *Or.*, XXXI).

Hist. — Ce pour des personnes a été très courant de l'anc. fr. au XVIII^e s. :

Qui fu CE qui vos delivra ? — Certes, Tristans (Folie Tristan de Berne, 383, éd. Bédier). — [...] esperant desconfire tout CE qui estoit logé en cedit faulxbourg (COMMYNES, t. I, p. 155). — Il peut, dans ce desordre extreme, / Epouser CE qu'il hait et punir CE qu'il aime (RAC., *Andr.*, I, 1). — * Rien ne sera si bon pour sa santé [...] que d'y accoucher au milieu de CE qu'il y a de plus habile (Stév., 6 août 1670). — [...] la plus respectable partie des hommes, composée de ceux qui étudient les lois et les sciences, des Négocians, des Artisans, en un mot de tout CE qui n'étoit point tiran (VOLT., *Lettres phil.*, IX).

Remarque. — *Ce que*, *ce qui* servent dans l'interrogation indirecte comme équivalents de *que* (ou de *qu'est-ce que*) et de *qu'est-ce qui* de l'interrogation directe :

QUE veut-il ? → Demande-lui CE QU'il veut. — QU'est-ce QUI est préférable ? → Demande-lui CE QUI est préférable.

b) *Ce* comme représentant une phrase ou une partie de phrase et constituant avec une relative un élément incident (cf. § 372, d) :

Ils ne sont pas toujours pauvres, mais ils sont mal habillés, CE qui est pire (NIMIER, *Épées*, L.P., p. 133). — Ceux qui ne savent pas croient que les biens désignent uniquement les objets matériels [...], CE en quoi ils se trompent lourdement (PILHES, *Imprécateur*, p. 14). — Les deux gestes qui sont à l'origine de ce livre [...] ne pourraient plus être tracés de la même façon (CE pour quoi je renonce à le corriger) (BARTHES, *Mythologies*, p. 7). — Avec agglutination de *pour* et de *quoi* (cf. § 691, a) : Philippe [...] réussit à s'emparer de la Normandie et de l'Anjou, CE pourquoi on le dit Auguste (DUBY, *Dimanche de Bouvines*, p. 47). — Formule figée, avec subjonctif optatif : Dans le cas où, CE qu'à Dieu ne plaise, nos relations éprouveraient quelque obstacle, tu peux écrire en toute sûreté à l'adresse que je t'ai donnée (HUGO, lettre, cit. *Trésor*, s.v. *plaire*). [Langue soignée. « Vieilli », selon Rob.]

Le lien avec l'antécédent se relâche facilement, et les auteurs mettent alors une ponctuation forte devant le démonstratif : Il pouvait apercevoir l'Anglaise sans bouger, rien qu'en déplaçant les pupilles sous ses paupières baissées. CE qu'il fit (MARTIN DU G., *Thib.*, Pl., t. I, p. 1098). — C'est un moraliste ; il cherche à intégrer. CE pourquoi il ne peut être dit vraiment moderne (H. FESQUET, dans la *Revue nouvelle*, avril 1982, p. 470).

c) Un cas particulier, résidu d'une syntaxe ancienne, fait suivre *ce* de *que* et d'un participe présent (ou gérondif sans *en*). *Ce* est souvent précédé d'une ponctuation forte.

Ce que voyant (= en voyant cela) est la formule la plus courante ; on trouve aussi *ce qu'entendant* : Georgette [...] se mit à déchiqueter [...] la grande page en petits morceaux. / CE que voyant, René-Jean et Gros-Alain en firent autant (HUGO, *Quatrevingt-tr.*, III, III, 6). — Les parents poussèrent le cheval dans la cour et firent avancer leur mulet, CE que voyant, les petites protestèrent (AYMÉ, *Contes du chat perché*, Mouton). — [...] en disant très haut [...] que le Roi n'assisterait point à la prière, CE qu'entendant, les belles dames se hâtèrent [...] de quitter la chapelle (DANIEL-ROPS, *Hist. de l'Égl.*, Grand siècle des âmes, p. 234).

Plus rarement avec un temps composé ou avec un autre verbe : Il enseignait, en disant : « [...] » CE qu'ayant entendu, les grands prêtres et scribes cherchaient comment le faire périr (Bible, trad. CRAMPON, Marc, XI, 17-18). — CE QU'ayant appris, les abbés Éphrem et Sérapion vinrent s'excuser (FRANCE, *Thaïs*, p. 234). — CE que faisant, il délivra les Séquanes d'une grande honte (JULLIAN, *Vercingétorix*, p. 75). — Ils lui ont fait décerner un beau prix par l'Académie. CE qu'apprenant, on s'étonna [...] (BILLY, dans le *Figaro litt.*, 15 juillet 1965). — CE que disant, il décachetait le télégramme (MIOMANDRE, cit. Sandfeld, t. II, p. 325). — Comp. *ce disant*, *ce faisant* au § 676, b.

Rarement aussi avec une proposition absolue : CE que le pauvre garçon ayant appris, il en avait fait un bruit effroyable (MUSSET, *Conf.*, II, 1). — Autre ex. avec *ayant appris* : Bible, trad. CRAMPON, Matth., II, 3.

Hist. — Ce tour a existé aussi avec un infinitif prépositionnel : CE QUE pour exécuter [= pour exécuter cela] au peril d'autrui, il avertit le Duc de Guise (D'AUBIGNÉ, *Sa vie à ses enfants*, S.T.F.M., p. 89).

675 Ce avec le verbe être.

a) *Ce* renvoie à ce qui précède ou à la situation.

— + participe passé : On en multipliait [...] des copies soigneusement faites. M. de Séricourt fut un des premiers solitaires qui s'y appliqua ; [...] c'était devenu sa tâche favorite (S.-BEUVE, *P.-Royal*, II, 3). — « À propos, voyez-vous toujours [...] Delmar ? » / Elle répliqua sèchement : / — « Non ! C'est fini » (FLAUB., *Éduc.*, II, 4). — Vous m'avez demandé de l'avertir ; CE sera fait aujourd'hui même. — CE ne m'était pas adressé (VERCORS, *Armes de la nuit*, p. 121).

— + attribut : C'est beau ! — CE fut une grande joie (AC.). — C'avait été terrible. C'eût été une catastrophe. — Une porte a claqué : et ç'a été tout (ARLAND, *Plus beaux de nos jours*, p. 105). — Qui est là ? C'est moi. — Il me semble que CE vous serait facile (GIDE, dans Claudel et Gide, *Corresp.*, p. 165).

On peut avoir aussi être à l'infinitif précédé de *devoir*, *pouvoir*, *sembler*, *aller*, *paraître* : CE devait être une grâce d'état (E. et J. de GONC., *Ch. Demailly*, XXIV). — C'allait être gai (VAUDOYER, *Laure et Laurence*, p. 4). [Ou élision de *ça* ? cf. § 668, c] — CE paraît être en vain (J.-M. JEANNENEY, dans le *Monde*, 19 oct. 1979).

Hist. — Dans l'ancienne langue, on disait *Ce sui je* et non *C'est moi*. Le sujet et l'attribut ont donc été apparemment intervertis (cf. § 241, Hist., et, pour l'accord du verbe, § 898, a et Hist.), du moins selon le sentiment ordinaire.

b) Devant le verbe *être*, souvent *ce* reprend par redondance un terme déjà exprimé (cf. § 236, a, 2°) :

Le premier des biens, pour l'homme de la rue, c'est la santé.

Cette reprise est particulièrement fréquente

1) Quand *être* est suivi d'un infinitif ou d'une proposition : *L'héroïsme du pauvre, c'est d'immoler l'envie* (MICHELET, *Peuple*, p. 210). — *Une chose regrettable, c'est qu'il ait manqué de politesse.*

Sans reprise : *Ce qui m'a frappé est de voir cette insistance presque lassante sur la nécessité de l'unité* (GUITTON, *L'Église et l'Évangile*, p. 183).

2) Quand le sujet et l'attribut sont tous deux des infinitifs : *Partir, c'est mourir un peu* (E. HARAUCOURT, *Seul*, Rondel de l'adieu). — *Aimer ce n'est point nous regarder l'un l'autre mais regarder ensemble dans la même direction* (SAINT EXUPÉRY, *Terre des hommes*, VIII, 3).

Sans reprise : *Braconner n'est pas voler* (GENEVOIX, *Raboliot*, III, 1). — La reprise est pour ainsi dire obligatoire si le second infinitif est sans négation.

3) Quand *être* est suivi d'un pronom personnel ou d'un pluriel : *Mon meilleur auxiliaire, c'est vous.* — *Pas besoin de gril : l'enfer, c'est les Autres* (SARTRE, *Huis clos*, F°, p. 92). — Voir cependant § 897.

c) Très souvent *ce* forme une redondance avec le sujet qui est exprimé après le verbe.

1° Tantôt le sujet postposé est détaché (après virgule dans l'écrit) :

Est-ce bête, les convenances ! (FLAUB., *Éduc.*, II, 5.) — *C'est chic, la vie* (MARTIN DU G., *Thib.*, Pl., t. I, p. 1129). — *C'est aimable, ce que Lydie t'écrit là* (J. LEMAITRE, *Flipote*, I, 3).

2° Tantôt le sujet n'est pas détaché.

— Le sujet est un nom ou un pronom précédés de *que* : *C'est une noble cause que celle-là.* — *Le Rhin est un Burgrave, et c'est un troubadour / Que le Lignon, et c'est un ruffian que l'Adour* (VERL., *Poèmes sat.*, Nocturne paris.).

— Le sujet est une proposition introduite par *que*, parfois par *comme*, *si*, *quand*, *où* : *C'est une dure loi [...] / Qu'il nous faut du malheur recevoir le baptême* (MUSSET, *Poés. nouv.*, Nuit d'oct.). — *C'est vrai que je suis vieux et fatigué* (AYMÉ, *Contes du chat perché*, Le canard et la panthère). — *C'est bien rare si quelque chose ne tombe pas du ciel* (ARLAND, *Terre natale*, p. 101). — *C'est fort rare quand il se grise* (LOTI, *Péch. d'Isl.*, p. 59). — *C'est singulier comme je savoure les minutes qui me restent* (J. LEMAITRE, *Mariage blanc*, I, 3). — *C'est incroyable où est allé ce peloton* (MUSSET, *Il ne faut jurer de rien*, II, 1).

— Le sujet est un infinitif introduit par *de*, *que de* (parfois *que* : § 880) : *C'est beau d'être la puce d'un lion* (HUGO, *H. qui rit*, II, 1, 10). — *C'est imiter quelqu'un que de planter des choux* (MUSSET, *Prem. poés.*, Namouna, II, 9). — *C'est une grande erreur que faire une confiance illimitée à la méchanceté des hommes* (MONTHERL., *Célibataires*, p. 307).

Remarques. — 1. Quand le sujet est un infinitif ou une proposition et que l'attribut est un adjectif, on peut aussi employer *il* : *Il est évident qu'il a raison.* C'est même l'usage ordinaire dans la langue écrite, sauf si l'on veut insister sur l'adjectif : *C'est odieux d'opprimer le faible.* — Voir aussi § 753.

2. Sur l'analyse de *que* dans les ex. du 2°, voir § 689, c, Hist.

d) *C'est* constitue avec *qui* ou *que* l'introducteur permettant de mettre en évidence tel ou tel élément de la phrase (§ 447) ; avec inversion (*est-ce*), il constitue avec *qui* ou *que* l'introducteur de l'interrogation (§ 389).

C'est votre mère qui est venue tout à l'heure. C'est tout à l'heure que votre mère est venue. — *Est-ce qu'il pleut encore ? Qu'est-ce qui s'est passé ?*

e) Du point de vue syntaxique, *ce* a souvent le comportement d'un pronom personnel sujet, notamment dans les inversions : voir §§ 377, 386, 396. Cependant, l'inversion de *ce* est soumise à certaines restrictions.

L'inversion est impossible après une forme verbale terminée par un *e* muet :

**Furent-ce de bons résultats ? *Fussent-ce vos parents ? *Eussent-ce été vos souhaits ?*

L'inversion ne se pratique guère quand *être* est à un temps composé ou quand *être* est précédé d'une forme de *devoir*, *pouvoir*, etc.

**A-ce été vrai ? *Ont-ce été vos amis ?* — Si l'auxiliaire a deux syllabes (sans *e* muet), l'inversion est rare, mais non inusitée : *Avait-ce été des choses réelles ?* (BOURGET, *Laurence Albani*, cité dans le *Lar. mensuel*, févr. 1920, p. 47.) — *Peut-être, sans de Gaulle, aurait-ce été pire* (Raym. ARON, interviewé dans le *Magazine litt.*, sept. 1983, p. 27).

Encore devait-ce être le nôtre (THÉRIVE, *Voyage de M. Renan*, p. 127). — *Penser comme tout le monde, c'est penser sottement. Quant à sentir comme tout le monde, [...] que doit-ce être ?* (A. SUARÈS, *Debussy*, p. 154.) — *C'était à s'emporter [...] ! Que devait-ce être pour un... malade !* (MALRAUX, *Antimémoires*, p. 38.)

Autre suite inusitée, °*soit-ce*. Hardiesse individuelle : °*Lorsqu'elle est menacée, si peu soit-ce* (H. BAZIN, *Matrimoine*, p. 274).

Certaines associations sont rares sans être exclues : § 898, a, Rem. 1, et b, 2°.

Hist. — L'usage de jadis admettait des inversions aujourd'hui inconnues ou rares : *N'a ce pas esté luy qui te l'a fait cognoistre ?* (CORN., *Mélite*, IV, 1.) — *Peu[il] c'estre autre chose [...] ?* (PASCAL, *Pens.*, p. 96.) — *Que peut-c'estre ?* (MOL., *Av.*, IV, 7.) — *Que pourroit-ce estre ?* (ID., *D. Juan*, IV, 6). — *Que devoit-ce être [...] ?* (J.-J. ROUSS., *Conf.*, Pl., p. 99.)

Remarque. — Par une inadvertance très fâcheuse, certains auteurs écrivent ou laissent imprimer °*fusse* ou °*fussent* pour *fut-ce*, *fût-ce* :

Pour *fut-ce* : °*FUSSENT les lecteurs, trop rares, de Minerva qui firent le succès de mon roman, toujours est-il qu'il surpassa bien vite les deux autres* (H. BORDEAUX, *Garde de la maison*, p. 152).

Pour *fût-ce* : °*Pour peu que celui que vous avez touché le manifeste, FUSSE même par un clin d'œil ou un grognement, il se découvre ainsi par ce qu'il a approuvé au désapprouvé* (GIONO, *Voy. en It.*, p. 237). — °*Quand on avait deux femmes dans sa vie et qu'elles l'apprenaient, on les gardait, FUSSENT deux sœurs* (BOURGET, *Deux sœurs*, cit. Høybye, p. 94).

676

Autres emplois de *ce*.

a) *Ce* s'emploie comme sujet d'autres verbes qu'*être* dans la langue littéraire.

Régulièrement dans les sous-phrases incidentes *ce me semble*, *ce semble* (plus recherché) : *Toute vraie passion ne songe qu'à elle. C'est pourquoi, ce me semble, les passions sont si ridicules à Paris, où le voisin prétend toujours qu'on pense beaucoup à lui* (STENDHAL, *Rouge*, II, 1). — *À mesure que je me rapproche des morts, ils me deviennent, ce me semble, un peu moins sacrés* (J. ROSTAND, *Pensées d'un biolog.*, p. 202). — *Point d'esprit, ni, ce semble, d'idées sacrées* (TAINE, *Notes sur l'Anglet.*, p. 56). — *La première explication [...] paraît tout à fait plausible : on pourrait, ce semble, s'en tenir à celle-là* (GREVISSE, *Problèmes de lang.*, t. II, p. 20).

Occasionnellement, au lieu de *cela* (et de *ça*, jugé trop familier) : *Ce devenait une manie* (R. ROLLAND, *Jean-Chr.*, t. III, p. 27). — *Jusqu'à ce moment ce lui avait semblé un jeu* (ib., t. IX, p. 117). — *Ce devient une grande difficulté* (BARRÈS, *Jardin de Bérénice*, p. 74). — *Ce pourrait se corriger adroitement à la plume* (BARBEY D'AUR., *Lettres à Trebutien*, t. I, p. 105). — *Ce pourrait, à la longue, devenir désespérant* (DUHAMEL, *Le bestiaire et l'herbier*, LXXXI). — *Ce*

nous parut un travail tout aisé (ID., *Désert de Bièvres*, p. 146). — *Ce n'a pas la moindre importance* (ID., *Refuges de la lecture*, p. 226). — *Ce resta longtemps le grand secret de nos adolescences* (ALAIN-FOURNIER, *Gr. Meaulnes*, p. 55). — *Ce ne veut pas dire du tout qu'on soit généreux* (LA VARENDE, *Don Bosco*, IV). — *Ce ne suffit pas à combler les déficits* (G. BAUER, dans le *Soir* [Bruxelles] 4 nov. 1959). — *Ce peut signifier que le ciel est vide* (R. KEMP, dans les *Nouv. littér.*, 19 févr. 1953). — *Ce que tu fais est admirable [...]* ! *Ce doit devenir une règle* (J. LAURENT, *Bêtises*, p. 467).

Un certain nombre d'ex. où nous avons vu des *ça* élidés (§ 668, c) sont peut-être des *ce* analogues à ceux que nous venons de citer.

Hist. — 1. *Ce* s'employait notamment comme sujet du verbe *venir*, celui-ci étant suivi d'une préposition, d'ordinaire à : *Quant CHE VINT après souper* (FROISS., *Chron.*, SHF, t. IX, p. 39). — *Quant CHE VINT au soir* (ib., p. 45). [Dans ces deux ex., nous nous contenterions du complément de temps : *Après souper*, *Au soir*.] — *Quant CE VIENT à onzième [après dixième, etc.], on le traite comme les autres* [et on n'élide pas l'article, ce qui est parler « tres-mal »] (VAUGELAS, p. 77). — *Quand CE VINT au [= quand ce fut le tour du] Dieu de Cythere* (LA F., *F.*, XI, 2). — *Ce* tour subsiste dans le fr. pop. du Québec : *°Quand ÇA VIENT à l'heure de partir, i sait pas partir* (dans Bergeron).

Par analogie avec *c'est*, la préposition était parfois omise : *Quand CE vient ta feste* [dit un paysan] (MOL., *D. Juan*, II, 1). — *Quand d'amour CE vint l'âge* (MILLEVOYE, cit. Littré, s.v. *ce*, 16°).

On disait aussi avec *à* et l'infinitif : *Quand CE vint à payer* (LA F., *C.*, Belphegor ; J.-J. ROUSS., *Conf.*, Pl., p. 164 ; AC. 1878). [= *Quand vint le moment de payer.*]

2. *Ce* a servi de sujet dans des propositions absolues : *ce dessus dessous* (§ 667, Hist. 3) ; *ce nonobstant* ou *nonobstant ce, cependant* (§ 256, Hist.).

Ce néanmoins paraît avoir été fait sur le modèle de *ce nonobstant*. À voir les ex. classiques, le tour appartenait à la langue juridique : MOL., *Comtesse d'Esc.*, V ; RAC., *Plaid.*, III, 3. On en trouve encore quelques attestations au XX^e s. : *Et, CE NÉANMOINS, les ordres reçus étaient des ordres* (FARRÈRE, *Onzième heure*, p. 166). — *Mais comment conserver une attitude empruntée en face d'un plaisantin qui [...] vous déclarait avec une emphase faussement irritée : / — CE NÉANMOINS, madame, je vous tiens pour la plus cruelle, la plus indifférente, [...] la pire enfin des coquettes* (Y. GANDON, *Léone*, p. 243).

°Ce fait [= ceci étant fait] est un archaïsme encore pratiqué par les juristes belges.

b) Ce objet direct dans quelques formules stéréotypées :

Ce disant, ce faisant : *CE disant, il regardait fixement le pauvre Berlaudier* (PAGNOL, *Temps des secrets*, p. 382). — *M'étant donné comme tâche [...] d'être le spectateur engagé de l'histoire, CE faisant il m'a fallu comprendre l'économie* (Raym. ARON, *Spectateur engagé*, p. 218). — Sur ce modèle, on trouve occasionnellement d'autres gérondifs : *CE rêvant* (BARRÈS, *Mes cahiers*, t. X, p. 117) ; — *CE lisant* (P. BOST, dans le *Figaro litt.*, 8 janv. 1949) ; — *CE voyant* (SCHWARZ-BART, *Dernier des justes*, p. 249). — Le pronom suit très rarement le gérondif : *Voyant CE* (POUR-RAT, *Gaspard des Montagnes*, t. I, 1931, p. 143). — Comp. *ce que voyant*, § 674, c.

Pour ce faire : *Il voulait surprendre l'ennemi et, pour CE faire, attaqua avant l'aube* (AC. 1987). — Par imitation : *Tâchez de CE faire* (FLAUB., *Corresp.*, Suppl., t. II, p. 35).

Ce dit-on (archaïque) comme incise : cf. § 374, Hist. — Autre archaïsme, par badinage : *H. Fouquier [...] / Ne me trouve pas vertueux / [...] / Et signe CE de son paraphe* (VERL., *Invest.*, XIV).

c) Ce régime de préposition.

Sur ce appartient à la langue courante : *Le général Giraud [...] déclara à ce moment* : « [...] » / *Sur CE, je me levai, quittai la pièce et rentrai chez moi* (DE GAULLE, *Mém. de guerre*, t. II, p. 243). — L'Acad. donne encore en 1987 *pour ce* comme synonyme de *pour ce faire* (anachronisme de but). Cette expression est vieillie [c'était déjà l'avis de Vaugelas, p. 82] : *On y voit un anachronisme [...] perdre tout à coup la grâce et pour CE tomber dans la damnation* (BARRÈS, *Du sang...*, p. 65). [Compl. de cause.] — *À ce + participe passé* est un tour des juristes : *Les lieux à CE desti-*

nés (Code civil, art. 1767). — *À CE autorisés* (STENDHAL, *Chron. ital.*, Abbessé de Castro, V). — *En ce compris* « y compris » est courant dans la langue administrative de Belgique. — Emploi isolé : *D'après CE, je crois [...]* (VIGNY, *Shylock*, III, 5).

d) Ce coordonné à une phrase qu'il est chargé de représenter, pour que puisse s'y ajouter une précision supplémentaire (§ 265, d, 1°) :

Il [= le prince qui se serait marié sans le consentement du roi] pourra être relevé de cette déchéance par le Roi ou par ceux qui, à son défaut, exercent ses pouvoirs dans les cas prévus par la Constitution, et CE moyennant l'assentiment des deux Chambres (Constitution belge, art. 60). — Sans conjonction de coordination : *Ebert prenait sa succession, CE pendant que l'Empereur s'enfuyait en Hollande* (DE GAULLE, *Discorde chez l'ennemi*, p. 180). [Cf. § 1081, b.]

e) Faits divers.

Ce que tu es jolie ! cf. § 394, a. — *Ce* annonçant une proposition conjonctive : *Il insiste beaucoup sur CE que ces deux imprudentes n'ont pas emmené de chauffeur* (MAURIAC, *Pèlerins de Lourdes*, p. 133). Cf. § 365, b, 2°, Hist.

SECTION 6. — LES PRONOMS RELATIFS

Bibl. — H. BONNARD, *Lequel/qui (quoi) pronoms relatifs*, dans *Mélanges Grevisse*, pp. 39-46. — Voir aussi avant le § 1057.

677 Les pronoms relatifs, qu'on appelle parfois *conjonctifs*, servent à introduire une proposition, qu'on appelle elle-même *relative* ; à la différence des conjonctions de subordination (qui introduisent aussi une proposition), 1) ils ont une fonction dans cette proposition : celle de sujet, de complément, parfois d'attribut ; — 2) ils ont un genre, un nombre, une personne, même s'ils n'en portent pas visiblement les marques (cf. § 680) ; — 3) s'ils sont représentants (§ 678), ils ont un antécédent.

Ceux QUI vivent, ce sont ceux QUI luttent ; ce sont / Ceux DONT un dessein ferme emplit l'âme et le front (HUGO, *Châtin.*, IV, 9). — *L'hiver s'achevait, je vis pour la première fois cette chose exquise QU'est le printemps de Paris et DONT je ne soupçonnais pas le charme* (J. MISTLER, *Bout du monde*, p. 165). — *Il me semble que la principale de nos occupations était l'attente d'une catastrophe sur QUOI nous ne pouvions plus rien* (J. d'ORMESSON, *Au plaisir de Dieu*, p. 245).

Remarque. — Le pronom relatif peut avoir sa fonction par rapport à un terme faisant partie d'un syntagme verbal ou d'une proposition inclus dans la proposition introduite par le pronom relatif.

— Par rapport à un syntagme verbal à l'infinitif.

Cela est courant et sans ambiguïté si l'infinitif est un complément essentiel ou un sujet réel : *Il pense à la femme QU'il veut ÉPOUSER, QU'il songe à ÉPOUSER, A QUI il veut PLAIRE. Je connais la voiture QU'il est allé CHERCHER. Il a rencontré la personne QU'il était impatient (ou QU'il avait envie) de CONNAÎTRE. Écoutez le conseil QU'il faut SUIVRE. Il a reconnu le paysage DONT il croyait SE SOUVENIR. La maison DONT il craint de perdre LA CLÉ est à ses parents. Il pense à la maison OÙ il compte S'INSTALLER.* — Le pronom représente l'agent de l'infinitif : *Il admire le professeur QU'il écoute PARLER.* Autres ex. au § 872, c.

La construction est moins nette si l'infinitif n'est pas un complément essentiel : *Je ne savais que répondre [...] lorsqu'on me proposait quelque partie QUE, dans une situation naturelle, je n'aurais point eu de motif pour REFUSER* (B. CONSTANT, *Ad.*, IV). — *Il y avait dans son cabinet*

une commode qu'il s'arrangeait à ne pas regarder, QU'il faisait un crochet pour ÉVITER en entrant et en sortant (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 321). — Solange [...] QUE je dois faire un effort pour RECONNAÎTRE (H. BAZIN, *Cri de la chouette*, p. 54). — Je pense à des escrocs DONT il a fallu des années et des campagnes de presse pour obtenir l'INCULPATION (CASAMAYOR, dans le *Monde*, 17 févr. 1978). — Après l'introducteur c'est... que : C'est elle QU'il était en route pour REJOINDRE (CLAUDEL, *Soulier de satin*, II, 3).

Certains ne reculent pas devant des constructions plus compliquées encore : Cette réalité QUE nous risquerions fort de mourir sans AVOIR CONNUE (PROUST, *Rech.*, t. III, p. 895). — Comme ces peuplades sauvages QU'il nous faut des missionnaires héroïques et barbus pour aller CONQUÉRIR (BOYLESVE, *Jeune fille bien élevée*, VI). — Agrégée de lettres, ce QU'elle ne laissait guère passer une occasion de faire SONNER bien haut (J. BOREL, *Adoration*, p. 388). — Je puis vous dire des choses QU'avant on m'aurait coupé en morceaux plutôt que de me faire DIRE (P. BENOIT, cit. Sandfeld, t. II, p. 198).

On ne sera pas surpris que ces enchevêtrements provoquent des redondances et d'autres accidents : °Une belle hirondelle [...] brusquement se jette dans ma chambre, fait trois tours [...] et fuit [...] par ce trou de lumière où elle s'était précipitée en tant que trou d'ombre, et QU'il lui a suffi de virer de bord pour LA changer en lumière (VALÉRY, *Mélange*, Pl., p. 312). — °La présence [...] de son fils préféré était un réconfort AUQUEL [sic] on ne pouvait songer à la priver (M. TOURNIER, *Météores*, p. 19).

Certains auteurs préfèrent recourir à dont « au sujet duquel », ce qui n'est pas toujours très heureux. Voir § 694, d.

— Par rapport à un terme d'une proposition incluse dans la proposition relative.

Si la proposition est une conjonctive essentielle (§ 1068), cela reste assez fréquent dans la langue littéraire comme dans l'usage parlé : L'homme QUE les autres imaginent que nous SOMMES (MAUROIS, *Mémoires*, I, p. 6). — Pour vous le dire d'un mot QUE je suppose que vous allez COMPRENDRE (CAMUS, *Lettres à un ami allem.*, p. 21). — Ce qui dénote une vertu QU'il n'aurait point aimé qu'on lui RECONNût (M. CLAVEL, dans le *Nouvel Observateur*, 21-29 avril 1973). — Je me passionnais [...] dans ma recherche ténébreuse, POUR LAQUELLE je sais que le chercheur devait ABJURER et REPOUSSER de lui culture, décence et morale (GIDE, *Immor.*, III). — Le docteur ès sciences Stangstadius, DONT il est bien impossible que vous n'ayez pas entendu PARLER (SAND, *Homme de neige*, t. I, p. 118). — Le malheureux fait de grands efforts pour suivre le réquisitoire de l'avocat général, DONT on voit qu'il ne comprend de-ci de-là que QUELQUES PHRASES (GIDE, *Souv. de la Cour d'assises*, II). — L'idée de quelque chose de meilleur [...], / DONT il sent que toutes les choses autour de lui sont essentiellement INCAPABLES (CLAUDEL, *Messe là-bas*, p. 104). — Un homme DONT on sait que LE TALENT se double de caractère (A. SIEGFRIED, *Savoir parler en public*, p. 40).

Quoique ce tour soit aisé à comprendre, il peut donner une impression de lourdeur. Baudelaire, qui avait d'abord écrit : Mes grandes attitudes, / QU'on dirait que j'EMPRUNTE aux plus fiers monuments (*Fl. du m.*, Beauté), a corrigé en ... Que j'ai l'air d'emprunter. Bernanos, qui avait écrit : Un article de moi QUE je serais heureux que vous LISIEZ (*Corresp.*, 25 oct. 1946), ajoute entre parenthèses cette autocritique : Que de que, seigneur.

Le lecteur d'aujourd'hui risque davantage d'être déconcerté ou choqué si la proposition est elle-même une relative ou une adverbiale ou si c'est une interrogation (ou exclamation) indirecte ou encore si la proposition est complément d'un infinitif lui-même régime : Des fanatismes nationaux, DONT il y a évidemment des chefs qui SE SERVENT (ROMAINS, 6 oct., p. 106). — Quatrain [...] QU'il nous faudrait être en salle de garde pour que je vous CITE (ARISTIDE [= M. CHAPELAN], dans le *Figaro litt.*, 10 nov. 1966). — Cette jeunesse DONT j'entends encore avec quel accent d'admiration les paysans de Lorraine DISENT qu'elle est « fière » (BARRÈS, *Mystère en pleine lumière*, p. 101). [Dans ce cas particulier, on a une exclam. indirecte, avec déterminant exclamatif.] — Cette M^{me} de Villeparisis qu'on traitait avec tant d'égards, DESQUELS toutes ces dames brûlaient d'apprendre qu'elle était INDIGNE (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 702). — Une noble tâche à laquelle ne demandaient qu'à se vouer d'autres femmes qu'elle, ENTRE LES MAINS DESQUELLES il

est vrai d'ajouter que la noble tâche ne lui EÛT PARU plus qu'une indiscrete et insupportable usurpation de sa liberté (ib., p. 320).

Sur le tour La femme QUE je crois QUI est malade, voir § 1062.

Dans beaucoup de cas, la langue moderne préfère recourir à dont « au sujet duquel (ou de qui) » : voir § 694, d.

Hist. — Qu'il s'agisse d'un infinitif ou d'une proposition, ces tours sont anciens et bien connus de la langue classique : De s'amie li remembre / DONT il set qu'il ne puet JOÏR (*Châtel. de Vergi*, 180-181) [= Il se souvient de son amie dont il sait qu'il ne peut jouir]. — ° Le roturier qui dit par habitude qu'il tire son origine de quelque ancien baron ou de quelque châtelain, DONT il est vrai qu'il ne DESCEND pas (LA BR., XIV, 4). — Avez-vous jamais veu [...] un Diamant plus sur que celui QUE vous voyez que mon Pere A au doigt ? (MOL., *Av.*, III, 7.). — Cet Enfant sans parens, QU'elle dit qu'elle A VÛ (RAC., *Andr.*, III, 4).

— Dans certains tours figés ou archaïques, le pronom relatif a sa fonction par rapport à un **participe** ou à un **gérondif** qui le suivent immédiatement.

Le pronom est complément d'un gérondif : *Quoi faisant, en quoi faisant* « en termes de palais » (Littré). — Plus usité, ce que voyant, etc., cf. § 674, c. — Chez un auteur fêru d'archaïsme : Elle assise près de lui pleurait, DONT S'ÉTANT APERÇU Cambyse lui en demanda la cause (P.-L. COURIER, trad. d'Hérodote, III).

Le pronom est sujet d'une proposition absolue, aussi chez un auteur archaïsant : On résolut d'attendre quelques minutes, LESQUELLES PASSÉES, on irait à sa recherche (GAUTIER, *Cap. Fracasse*, VI).

Hist. — Ces constructions du gérondif et du participe sont des latinismes qui datent du XV^e et du XVI^e s. On trouvait aussi des relatifs ayant leur fonction dans une proposition adverbiale qu'ils précèdent immédiatement : LESQUELZ quand Panurge APPERCEUT, dist à Pantagruel [...] (RAB., *Pant.*, éd. princeps, XIX).

678 Nominiaux et représentants.

Si le pronom relatif est **nominal** (ou sans antécédent : cf. § 627), la proposition relative elle-même a dans la phrase (ou, éventuellement, dans une proposition) la fonction de sujet ou de complément :

QUICONQUE DEMANDE reçoit, QUI CHERCHE trouve, et l'on ouvrira à QUI FRAPPE (*Bible*, trad. CRAMPON, *Matth.*, VII, 8). — Je choisirai QUI JE VEUX.

Qui (§ 687) et que (§ 690) comme nominaux sont des restes d'une ancienne syntaxe. La langue ordinaire les fait précéder d'un démonstratif (*celui, ce*) dont le rôle est de transformer ces nominaux en représentants (ou, si l'on veut, de permettre à la proposition relative d'avoir les fonctions d'un nom). Cf. § 665.

Si le pronom est **représentant** (§ 626), la proposition est complément de l'**antécédent**, c'est-à-dire du terme représenté :

Il ne faut pas réveiller le chat QUI DORT (prov.).

Quiconque est toujours nominal. — Qui, que, quoi, où sont parfois nominaux. — Dont et lequel sont toujours représentants.

679 Formes des pronoms relatifs.

a) Formes simples : *Qui, que, quoi, dont, où*.

Qui, que, quoi peuvent être considérés comme des formes différentes, selon la fonction, du pronom qui. — Aucun de ces cinq pronoms ne varie en genre et en nombre. Voir cependant § 680.

Qui s'élide souvent devant voyelle dans la langue populaire : § 44, c, 2°. — En Belgique, *qui* a une voyelle longue quand il est nominal ; elle est brève quand il est représentant.

Hist. — *Qui* et *que* non neutre proviennent des formes du pronom relatif latin *qui* et *quem* ; *que* neutre et *quoi* du pronom interrogatif neutre *quid*. — *Dont* et *où* sont originairement des adverbes : latin de *unde* « d'où » (§ 693, b, Hist.) et *ubi* « où ». *Où* est encore considéré comme un adverbe dans certains de ses emplois ; c'est pourquoi on l'appelle parfois *adverbe relatif* ou *adverbe conjonctif* lorsqu'il a le rôle étudié dans ce chapitre.

b) Formes composées.

1° Dans *lequel*, composé de l'article défini et du déterminant interrogatif, les deux éléments varient en genre et en nombre, genre et nombre qui sont communiqués par l'antécédent. (Voir cependant § 680, a, Rem.)

La maison dans LAQUELLE j'ai passé mon enfance a été détruite pendant la guerre.

L'article défini que contient *lequel* se contracte avec les prépositions *à* et *de* (cf. § 565, b) au masculin singulier et au pluriel :

Le livre AUQUEL je pense. Les livres AUXQUELS je pense. Le livre à propos DUQUEL vous m'avez interrogé. Les livres à propos DESQUELS vous m'avez interrogé.

2° On considère souvent *quiconque* comme une forme composée (ce qu'il est par l'étymologie : cf. § 697, Hist.). Il ne connaît pas de variation de forme.

680 Les pronoms relatifs sont à la fois donneurs et receivers d'accord.

a) *Lequel* varie en genre et en nombre en fonction de son antécédent et communique ce genre et ce nombre aux mots qui s'accordent avec lui :

Ma tante me contait, à dîner, sa brouille avec le docteur Germond, laquelle, SURVENUE dix ans en ça, l'OCCUPAIT encore (A. FRANCE, *Pierre Nozière*, I, 9).

Remarque. — On observe dans la langue parlée une tendance à laisser *lequel* invariable comme les autres pronoms relatifs : *Une certaine utilisation de la langue française dans LEQUEL il y a plusieurs paramètres* (un professeur d'université, cit. Blanche-Benveniste et Jeanjean, *Fr. parlé*, p. 99).

b) Les autres pronoms relatifs ne portent pas les marques de la personne, du genre et du nombre.

Lorsqu'ils sont représentants, *qui* et *que* ont la personne grammaticale, le genre et le nombre de leur antécédent et transmettent cette personne, ce genre et ce nombre aux mots qui s'accordent avec eux :

Les personnes qui SONT MAÎTRESSES d'elles-mêmes ont souvent le dernier mot. — *C'est moi qui IRAI.* — *Toi qui SÈCHES les pleurs des moindres graminées* (E. ROSTAND, *Chantecler*, I, 2). — *Toute la peine que vous vous êtes DONNÉE a été perdue.*

Qui comme nominal désignant des personnes et *quiconque* sont de la troisième personne et ordinairement du masculin singulier. Voir cependant §§ 687, a, et 697, Rem. 1.

Quoi est une forme que l'on appelle neutre, à cause de sa valeur ordinaire (§ 691, a). Il en est de même pour certains emplois de *qui* (§§ 685, b, et 687, c). Quand un

mot s'accorde avec ces pronoms neutres, il se met au singulier et au masculin : *Voilà qui EST bien DIT.*

681 Nature de l'antécédent du pronom relatif représentant.

a) Nom ou syntagme nominal :

Rends-moi LE LIVRE que je t'ai prêté. VOTRE AMI est là qui attend. — *Frédéric se rendit CHEZ LE CÉLÈBRE POMADÈRE, où il commanda trois pantalons, deux habits, une pelisse de fourrure et cinq gilets* (FLAUB., *Éduc.*, II, 1).

Remarque. — Le pronom relatif ne peut, en général, avoir pour antécédent un nom commun sans déterminant :

Il demande JUSTICE, qui ne lui a pas été faite. — Cf. § 626, 1°.

b) Pronom :

Ô lac ! rochers muets ! grottes ! forêt obscure ! / VOUS, que le temps épargne ou qu'il peut rajeunir, / Gardez de cette nuit, gardez, belle nature, / Au moins le souvenir ! (LAMART., *Médit.*, XIII.) — *J'ai entendu raconter par ma mère CECI, que j'ignorais alors [...]* (PROUST, *Rech.*, t. III, p. 353). — *TEL fiancé qui n'épouse pas* (prov.). — *QUE faisait-il qui ne s'est toujours fait ?* (VALÉRY, *Variété*, Pl., p. 781). — Sur le belgicisme *tout qui*, voir § 687, Rem. 1.

c) Adjectif ou participe, avec *que* attribut :

INQUIETS et AGITÉS que nous sommes (BREMONT, *Âmes religieuses*, p. 82). — Cf. § 689, c.

d) Adverbe, dans des cas limités :

LÀ où vous êtes, vous ferez du bon travail. — Cf. § 1059, c.

e) Phrase ou partie de phrase.

— Dans des expressions figées : *Qui plus est, Qui mieux est, Qui pis est* (§ 685, b) ; — *Que je sache* (§ 690, b) ; — *Dont acte* (§ 693, a).

— Avec *quoi* précédé d'une préposition (§ 691, c), et avec *d'où* (§ 696, b, 4°) : *M^{me} de Sévigné écrira par exemple des troupes qui occupent et rançonnent la Bretagne* (CONTRE QUOI elle peste) [...] (MAURIAC, dans le *Figaro litt.*, 12 janv. 1957). — *Il a refusé, d'où il résulte maintenant que nous sommes dans l'impasse* (*Dict. contemp.*).

— Dans une langue littéraire archaïsante, avec *qui* (§ 685, b) et *dont* (§ 693, a) : *Je risquerais de me faire [...] suspecter, au choix, de pédantisme ou d'ironie ; QUI, entre parenthèse [sic], serait injuste* (HERMANT, *Discorde*, p. 1). — *Silvia ne le connaissait plus, / DONT il sentit une douleur extrême* (MUSSET, *Poés. nouv.*, Silvia).

Dans l'usage ordinaire, quand l'antécédent est une phrase ou une partie de phrase, il est rattaché devant le relatif par le démonstratif neutre *ce* ou par un nom de sens vague comme *chose*, *fait*, etc. ; dans ce cas, *ce*, *chose*, etc. sont les antécédents du pronom relatif : *Il me pria de donner mon adresse, CE que je fis* (DUHAMEL, *Cri des profondeurs*, p. 105). — *Il se leva et, CHOSE qu'il n'avait pas faite depuis longtemps, il alla l'embrasser* (CHÂTEAUBRIANT, *M. des Lourdes*, p. 142). [Dans cet ex., *chose* annonce ce qui suit.]

682 Le pronom relatif se place d'ordinaire en tête de la proposition relative, à l'exception des cas suivants.

1° Il est précédé par la préposition qu'il réclame :

L'enfant à QUI j'ai parlé est orphelin. — *J'ai été choqué par la violence AVEC LAQUELLE il m'a répondu.* — [Sur *C'est lui à QUI je pense* (pour *C'est à lui que je pense*), cf. § 447, 3°.]

Le problème ne se pose pas pour *dont*, qui équivaut à un syntagme prépositionnel introduit par *de*.

2° Si le relatif est complément d'un nom introduit par une préposition, il est précédé par ce syntagme prépositionnel :

S'asseyant devant le poêle à LA BOUCHE DUQUEL elle présenta ses souliers (BALZAC, *Goriot*, p. 46). — *Les [= des fleurs] peindre vous faisait vivre dans la société des fleurs naturelles, DE LA BEAUTÉ DESQUELLES [...] on ne se lassait pas* (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 709). — *Cet étendard glorieux, PAR LE SECOURS DE QUI René II déconfit les Bourguignons et leur téméraire chef devant sa ville de Nancy* (BARRÈS, *Colline insp.*, I, 3). — *La critique est mort-née, AU PRINCIPE ET AU COURS DE LAQUELLE ne soit présent l'amour des lettres* (THIBAUDET, *Hist. de la litt. fr. de 1789 à nos jours*, Préf.). — Voir au § 344, a, 1°, Rem., d'autres ex. de ce tour (qui paraît lourd dans certains cas).

Dont dans ce cas est exclu.

Valéry, par caprice, a mis devant le relatif un syntagme non prépositionnel : *Les psychologues modernes n'ont pas touché, je crains, aux difficultés de ce genre, LA RÉOLUTION DESQUELLES éclairerait presque tout le langage* (Pl., t. II, p. 1449).

Remarque. — Sur la place de la proposition relative par rapport à l'antécédent, voir § 1060.

683 Répétition du pronom relatif dans la coordination.

a) Le pronom relatif sujet peut être répété ou non.

Le pronom n'est pas répété : *L'homme est le seul animal [...] QUI hésite et tâtonne* (BERGSON, *Deux sources de la mor. et de la rel.*, p. 216). — *La main QUI sort de la poche et lentement s'élève ne leur désigne-t-elle pas [...] le passant qui s'éloigne [...] ?* (ROBBE-GRILLET, *Projet pour une révolution à New York*, p. 23.) — *Son visage se fend dans un sourire maximum QUI se fige, dure un bon moment, puis subitement s'éteint* (S. BECKETT, *En attendant Godot*, Théâtre, I, p. 13).

Le pronom est répété : *Deux petits traits noirs, QUI dépassaient le mur de la Belle-Étoile et QUI devaient être les deux brancards dressés d'une voiture, ont disparu* (ALAIN-FOURNIER, *Gr. Meaulnes*, I, 4). — *Des flocons de neige, mais QUI brillaient d'un feu éblouissant et QUI brûlaient comme des bouffées de vapeur, passaient devant ses yeux* (PIEYRE DE MANDIARGUES, *Motocyclette*, F°, p. 100).

Certains grammairiens exigent la répétition quand le temps des verbes est différent. L'usage ne tient pas compte de cette règle arbitraire : *Cette œuvre, la France, QUI est et demeurera son propre mandataire, la poursuivra* (DE GAULLE, *Discours et mess.*, 15 févr. 1945).

b) Les autres pronoms se répètent :

[...] / *Ou l'adieu du chasseur QUE l'écho faible accueille / Et QUE le vent du nord porte de feuille en feuille* (VIGNY, *Poèmes ant. et mod.*, Cor). — *Ils ont conservé leurs Rois-Prêtres, DONT le pouvoir n'est plus que spirituel, mais DONT le prestige demeure* (MALRAUX, *Antimémoires*, p. 76). — *Cette rue du Bronx [...], OÙ un vieillard faisait sa promenade à petits pas et OÙ une auto s'élançait sauvagement...* (SIMENON, *Maigret à New-York*, p. 78.)

Toutefois, si les verbes ont le même sujet, on se dispense ordinairement de répéter le sujet et le pronom relatif : *Je ne voulais pas engager cette bataille, en malade QUE l'adversaire ménage et protège* (MAURIAC, *Nœud de vip.*, XVII). — *Ces traces instruisent [...] sur le milieu culturel au sein DUQUEL l'événement vient éclater, puis survit à son émergence* (DUBY, *Dimanche de Bouvines*, p. 13).

Remarque. — Par un phénomène inverse, la langue littéraire répète parfois le pronom relatif devant chacun des sujets alors qu'il n'y a qu'un seul verbe :

Et quelle variété, DONT un regard, DONT une mémoire, non hétébétés par l'abus, non violentés par l'hétéroclisme, ont tout le temps de se nourrir (CLAUDEL, dans le *Figaro litt.*, 6 sept. 1952).

Emploi des pronoms relatifs

684 Dans la langue commune.

a) Relatifs **nominaux** : *qui*, surtout dans les proverbes (§ 687, a), et *quinconque* (§ 697).

b) Relatifs **représentants**.

1° Comme sujet : *qui* (§ 685, a).

2° Comme objet direct, attribut, sujet réel et complément adverbial non prépositionnel : *que* (§ 689).

3° Comme complément prépositionnel : *lequel* (§ 692, a), qui est remplacé par *quoi* quand l'antécédent est un pronom neutre (§ 691, a), et qui est concurrencé par *qui* quand l'antécédent désigne une personne (§ 686, a). — En outre, *duquel* est concurrencé par *dont* (§ 693, b), qui est obligatoire si l'antécédent est *ce, cela, ceci, rien*.

Mais la situation est plus complexe si l'on tient compte de la langue littéraire et de divers emplois figés. Voir ci-dessous.

685 Qui [lat. *qui*], représentant, comme sujet.

a) Dans la langue ordinaire, il a pour antécédent un nom ou un pronom qui peut désigner aussi bien des personnes que des choses. Il a, de manière implicite, les deux genres, les deux nombres et les trois personnes.

Dans la nuit du tombeau, toi QUI m'as consolé, / Rends-moi [...] / La fleur QUI plaisait tant à mon cœur désolé (NERVAL, *Chim.*, *Desdichado*). — *Les femmes QUI sont occupées à ce travail ne sont pas assez payées*.

Lequel fait concurrence à *qui* d'une manière limitée : § 692, b. — Sur *qui* représentant un adjectif, phénomène rare, voir § 1059, c, Rem.

b) *Qui plus est, qui mieux est, qui pis est* sont des éléments incidents (§ 372, d) ; *qui* est ici un pronom neutre ayant pour antécédent la phrase elle-même ou une partie de celle-ci.

Panne d'électricité, quel emui ! Et QUI PLUS EST, nous n'avons pas de bougies (Dict. contemp.). — *Le plus grand esprit de ce temps ! Et, QUI MIEUX EST, grand esprit et grand cœur* (DUHAMEL, *Cécile parmi nous*, p. 40). — *La présence de cette lampe [...] changea radicalement l'aspect des Aubignettes. QUI PIS EST, on y vit un signe, et néfaste* (BOSCO, *Balesta*, p. 174).

Qui mieux est et qui pis est sont concurrencés, dans la langue ordinaire, par *ce qui est mieux, ce qui est pis* (ou *pire*).

Des écrivains continuent (cf. Hist.) à employer, en dehors de ces trois expressions, *qui* ayant pour antécédent la phrase ou une partie de celle-ci :

Elle ne connaissait pas encore l'amour. Peu de temps après, elle en souffrit, QUI est la seule manière dont on apprenne à le connaître (PROUST, *Les plaisirs et les jours*, p. 55). — *Ils [= les Allemands] ont, QUI doit les faire à la fin trébucher, qu'ils n'ont rien à dire* (J. RIVIÈRE, *Allemand*, p. 249). — *Germaine savait aimer (non point rêver d'amour, QUI n'est qu'un jeu de société)* (BERNANOS, *Sous le soleil de Satan*, Pl., p. 68). — *M. Dandillot était encore assez vivant pour se contredire furieusement, QUI est la vie même* (MONTHERL., *Pitié pour les femmes*, L.P., p. 167). —

Le divin Arétin mourut de fou rire et ça ne fait ni un tableau gai, ni un tableau fou, ni un tableau funèbre. QUI prouve bien que le sujet en peinture n'est rien (NORGE, Peinture écrite, Mort de l'Arétin). [Au sujet de la ponctuation, comp. § 691, c.]

L'usage ordinaire recourt à ce qui, chose qui, etc.

Hist. — Ce tour était encore assez courant au XVII^e s., non seulement dans la littérature, mais aussi dans des écrits ordinaires : *Ordinairement on parle ainsi, QUI est la raison décisive* (VAUGELAS, p. 83). — *Nous aurons le plaisir [...] de voir notre ami [...] avec la vie sauve, QUI est une grande affaire* (SÉV., 19 déc. 1664). — *Ainsy on ira tout de suite à complies, QUI est ce que M^{me} de Montespan demande* (MAINTENON, Lettres, 4 mars 1687).

686 Qui, comme représentant et complément, est toujours introduit par une préposition.

a) Dans l'usage ordinaire, il s'applique à des personnes :

L'homme à QUI je parle. Ceux POUR QUI je travaille, CONTRE QUI je lutte. — *Mon père, DE QUI je voyais, sous la lampe, le crâne piqué d'une rosée de sueur, se leva* (FR. MAURIAC, Préludes, I, 6). — *Ceux qu'on appelle savants sont des gens DE QUI l'ignorance a des limites* (M. DONNAY, cité par Hermant, Chroniques de Lancelot du « Temps », t. I, p. 405).

Qui est concurrencé par lequel (§ 692, a) et de qui par dont (§ 693, b).

b) Beaucoup de grammairiens admettent que qui soit employé pour les choses personnifiées, parfois aussi à propos des animaux (surtout des animaux domestiques, souvent considérés presque comme des personnes) :

Ô Soleil ! Toi sans QUI les choses / Ne seraient que ce qu'elles sont (E. ROSTAND, Chantecler, I, 2).

Un chien à QUI elle fait mille caresses (AC.). — *La Bretonnière dit qu'il a découvert [...] une espèce de cochon sauvage à QUI la barbe vient comme aux oiseaux les plumes* (MUSSET, Nouvelles, Secret de Javotte, II). — *Le chien basset DE QUI l'appétit ne s'éveille que parmi les éclairs et le tonnerre d'une fureur qu'il simule* (COLETTE, Fanal, p. 165). — *Les rossignols DE QUI l'on crève les yeux* (BARRÈS, Dérac., p. 116). — *[Le] chevreuil mort dont j'ouvre moi-même la gorge et SUR QUI je verse l'hémoglobine* (COCTEAU, La belle et la bête, p. 112). — *Les images donnaient à s'y méprendre le bruit fade et creux des carpes à QUI l'on jette du pain* (D. BOULANGER, Nacelle, p. 36).

c) Si archaïque que cela puisse paraître, pas mal d'écrivains continuent (cf. Hist. 1) à rapporter occasionnellement qui à un nom de chose, même dans des cas où le nom ne se prête guère à la personnification :

La dorure du baromètre, sur QUI frappait un rayon de soleil [...] (FLAUB., M^{me} Bov., II, 9). — *Il est un air pour QUI je donnerais / Tout Rossini, tout Mozart et tout Weber* (NERVAL, Odelettes, Fantaisie). — *Cette eau limpide à QUI l'ombre, le silence, la solitude semblaient avoir refait une vraie physionomie d'eau vivante* (A. DAUDET, Jack, t. I, p. 149). — *Un cirque de montagnes, de QUI les noms si durs lui échappèrent* (BARRÈS, Ennemi des lois, p. 205). — *Le nouveau [carnet], sur QUI j'écris ceci* (GIDE, Faux-monn., p. 202). — *La nation française fait songer à un arbre greffé plusieurs fois, de QUI la qualité et la saveur de ses fruits résultent d'une heureuse alliance de suc et de sèves très divers* (VALÉRY, Regards sur le monde actuel, p. 122). — *Il y a des fleurs de QUI l'épanouissement est nocturne* (COLETTE, Paris de ma fenêtre, p. 49). — *Elle n'a vu de tableaux et de paysages que ceux devant QUI je l'ai mise* (GIRAUDOUX, Pour Lucrèce, I, 5). — *Des murs solides et sur QUI les balles les plus violentes ne marquent pas* (COCTEAU, Poésie critique, p. 67). — *Il n'est rien qu'aborde Marivaux de QUI ne vienne aussitôt matière romanesque* (ARLAND, Préf. de : Mariv., Marianne, Stock, p. 15). — *Les objets familiers, à QUI la brusque ouverture des volets va donner leur douche de lumière* (H. BAZIN, Qui j'ose aimer, XII). — *L'Énéide, à QUI allaient ses préférences* (MADAULE, dans le Monde, 28 mars 1975). — Autres ex. : PROUST, Rech., t. I, p. 168 ; CLAUDEL, dans Claudel et Gide, Corresp., p. 113 ;

R. ROLLAND, Léonides, Préf. ; DUHAMEL, Civilisation, p. 71 ; JAMMES, Clairières dans le ciel, p. 17 ; Cl. MAURIAC, dans le Figaro litt., 20 sept. 1947 ; P. LÉPINE, ib., 18 mars 1950 ; etc.

Hist. — 1. Il était courant, dans l'ancienne langue, de rapporter qui prépositionnel à un nom de chose. Cet usage était encore assez suivi à l'époque classique (notamment par Vaugelas), même après que Vaugelas l'eut condamné (p. 55) : *Et se partirent par une autre porte que par celle devant QUI li Flammencq estoient* (FROISSART, Chron., éd. K., t. III, p. 297). — *La ville de QUI parle Sophocles* (AMYOT, Antonius, 6). — *Le mestier en QUI l'homme est expert* (RONSS., t. X, p. 292). — *Toute cette pureté à QUI ils en veulent tant* (VAUGELAS, Préf., IX, 2). — *Afin qu'oblige regisse le de, avec QUI le verbe porte, ne s'accommoderoit pas* (ID., p. 216). — *Un faix sous QUI Rome succombe* (CORN., Pompée, I, 1). — *Deux pivots sur QUI roule aujourd'hui nôtre vie* (LA F., F., V., 1). — *Un Livre abominable, / Et de QUI la lecture est mesme condamnable* (MOL., Mis., V, 1). — *Les plantes, en QUI nous ne remarquons ni connoissance ni sentiment, les [= les lois naturelles] suivent mieux* (MONTESQ., Espr., I, 1). — *C'était ma coiffe à QUI j'avais recours* (MARIV., Marianne, p. 62).

2. Le relatif qui introduit par une préposition s'est substitué à l'anc. fr. cui (du lat. cui) : *Li dus [= le duc] [...] / A CUI il sovient de sa fame* (Châtelaine de Vergi, 212). — La confusion apparaît très tôt : *Olivier, EN QUI il tant se fiet* (Rol., 586).

Cui s'employait aussi pour à qui, de qui et même comme objet direct : *Le castelain CUI i l'ot comandé [= le châtelain à qui il l'avait confié]* (Chevalerie Ogier, 104). — *Li Troïens [...] / Par CUI amor ge perc la vie [= le Troyen par l'amour de qui je perds la vie]* (Eneas, 2062). — *Uns chevaliers, CUI ge molt pris [= que j'apprécie beaucoup]* (CHRÉT. DE TR., Erec, éd. R., 3214). — *Qui pour que est encore attesté au début du XVI^e s. : Je suis celui QUI Dieu a fait reluire / [...] ou [= au] rang des demy-dieux* (LEMAIRE DE BELGES, Concorde des deux langages, p. 29). — Voir au § 687, b, une survivance en fr. mod.

687 Qui comme nominal apparaît surtout dans des expressions figées et dans la langue littéraire.

a) Qui s'emploie comme sujet singulier (représentant des personnes) de propositions relatives qui, elles-mêmes, peuvent être sujets, compléments ou attributs. La langue ordinaire recourt plutôt à celui qui, ceux qui.

QUI a bu boira. (De même, beaucoup d'autres proverbes.) — *Ne lapidez pas QUI vous ombrage* (HUGO, Cromw., Préf., Pl., p. 453). — *Dieu choisit ou réserve QUI lui plaît* (BERNANOS, Dialogues des carmélites, V, 16). — *À QUI perd tout, Dieu reste encore* (MUSSET, Poés. nouv., Nuit d'août). — *Pour QUI s'aime, parler est tellement inutile* (GIRAUDOUX, Menteuse, p. 16). — Autres ex. au § 1058, a, 2^o.

Qui est le plus souvent masculin. Le féminin est possible s'il s'agit explicitement et exclusivement de femmes :

Qui veut être BELLE doit surveiller son poids. — *Qui donne son secret est plus tendre que FOLLE* (DESBORDES-VALMORE, cit. Trésor, t. XIV, p. 160).

Ce pluriel est exceptionnel : *°Le temps de feuilleter ces lettres et de reconnaître les noms de qui, chez Lou, lui témoignaient le plus de sympathie* (Edm. CHARLES-ROUX, Elle, Adrienne, p. 545).

La proposition relative, parfois, n'a pas la fonction attendue d'un nom : *QUI de six ôte cinq, reste un = Si on... Voir § 1058, a, 2^o, Rem.*

Sur la reprise par il de la proposition relative (*Qui délasse hors de propos, il lasse*), voir § 236, b, 1^o, Hist.

b) Qui s'emploie comme objet direct quand la relative contient les verbe pouvoir, savoir ou vouloir, plus rarement dans d'autres cas ; assez rarement aussi, comme attribut.

Cet argent [...] / Vient de QUI vous savez pour ce que vous savez (HUGO, *R. Blas*, IV, 3). — *J'imite QUI je veux* (J. RENARD, *Journal*, 19 nov. 1898). — *Que l'on nuit sciemment à QUI l'on aime !* (ARAGON, *Anicet*, cit. Robert.) — *Deviens QUI tu es* (G. MARCEL, *Déclin de la sagesse*, p. 70). — Autres ex. au § 1058, a, 2°.

Dans cet ex., la préposition qui précède la relative (objet direct !) s'explique par la fonction du relatif : *On hait devant QUI l'on ment* (HUGO, *Trav. de la mer*, I, vi, 6). C'est une construction rare et peu satisfaisante.

Hist. — L'emploi de *qui* comme objet direct est une survivance de l'ancienne langue, où *qui* (d'abord *cui*) s'est employé avec cette fonction : cf. § 686, Hist. 2. — Ce maintien s'explique sans doute par une analogie avec le pronom interrogatif *qui*, lequel sert d'objet direct, notamment dans l'interrogation indirecte : *Je vous demande QUI vous prendrez avec vous*.

Remarques. — 1. Dans le français de Belgique, on emploie fréquemment *⁹tout qui* avec les valeurs qui sont décrites ci-dessus (a et b) :

Une femme qui donne à TOUT QUI passe la vue de deux longs bras nus blancs jusqu'aux épaules [...] (M. THIRY, *Romans, nouvelles, contes, récits*, p. 386).

2. On considère généralement que dans *qui que ce soit*, *qui* est un relatif :

À QUI que ce soit que nous parlions, nous devons être polis (LITTRÉ). — *Je n'y ai trouvé QUI que ce soit* (AC.). — Voir cependant § 1092, c.

c) *Qui* est nominal neutre dans deux cas.

— Après *voici*, *voilà* : *Voilà QUI est fait* (= C'est fait). — *Et voilà QUI est entendu, n'est-ce pas, vous tous ?* (ZOLA, *Terre*, I, 2.) — *Mais voici QUI comble la mesure. Là, en face d'elle et de l'enfant royal, cette fille installée à un rang de reine, quel outrage !* (A. DAUDET, *Rois en exil*, p. 298.)

— Dans la formule figée *QUI fut dit fut fait* : BALZAC, *Médecin de camp*, III ; CÉLINE, *Voy. au bout de la nuit*, F°, p. 139.

688 Qui a perdu sa fonction de pronom relatif dans certains cas.

Qui répété distributif : *Ils portaient QUI une épée, QUI un couteau* ; voir aux pronoms indéfinis : § 729. — *Qui de droit* est aussi une locution servant de pronom indéfini : § 708, c. — *À qui mieux mieux* est une locution adverbiale : cf. Hist.

Hist. — On a dit d'abord *Qui mieux mieux* : *Et s'en alerent, cascuns QUI MIEUX MIEUX, vers Gand* (FROISSART, *Chron.*, S.H.F., t. IX, p. 59). Wartburg, t. VI, 1^{re} partie, p. 677, y voit un *qui* mis pour *cui* « à qui » (cf. § 686, Hist. 2) ; mais on peut aussi penser à *qui* « si on » (§ 1058, a, 2°, Rem.) : *Si l'un [fait] mieux, [l'autre fait] mieux [encore]*. — Cette forme a disparu au XVI^e s., remplacée par *À qui mieux mieux*. On la trouve pourtant encore chez Céline : *Cent petits enfants qui piaillaient QUI MIEUX MIEUX* (Guignol's band, L.P., p. 119). — *À* semble provenir de l'expression synonyme à *qui mieux*.

689 Que dans la langue commune peut être objet direct et sujet réel. Il est parfois aussi attribut ou complément adverbial.

[Pour l'étymologie, voir § 679, a, Hist.]

a) Comme objet direct, *que* concerne aussi bien des personnes que des choses. Il s'emploie pour les deux genres et les deux nombres.

Ce QUE femme veut, Dieu le veut (prov.). — *Car j'ignore où tu fais, tu ne sais où je vais / Ô toi QUE j'eusse aimée, ô toi qui le savais !* (BAUDEL., *Fl. du m.*, À une passante.) — *Les feuilles / QU'on foule / Un train / Qui roule / La vie / S'écoule* (APOLLIN., *Alc.*, *Automne malade*). — Suivi d'un gérondif : *Ce QUE voyant*. Cf. §§ 674, c ; 677, Rem.

Remarques. — 1. Lorsqu'une proposition infinitive est amenée par la construction relative, comme dans la phrase *Le train QUE j'entends siffler est encore loin*, le relatif *que*, qui désigne l'agent de l'infinitif, est traité comme objet direct du verbe dont l'infinitif dépend.

2. Sur *que* dans *C'est votre intelligence QUE j'admire*, voir § 1045, a, Hist.

b) Comme sujet « réel » :

Les orages QU'il y a eu la semaine dernière ont fait du tort aux moissons. — *Comment a-t-elle trouvé l'argent QU'il a fallu pour restaurer la maison ?* — *Gueule d'Amour vient de la vendre et l'colis, à l'heure QU'il est, navigue pour l'Amérique* (CARCO, *Jésus-la-Caille*, II, 4).

N.B. — Avec les verbes impersonnels, *que* peut avoir une autre fonction que celle de sujet réel : *L'argent QU'il a fallu dépenser* (objet direct de *dépenser*). *Du temps QU'il y avait des fées* (complément adverbial).

Remarque. — Avec les verbes susceptibles d'être construits, soit personnellement, soit impersonnellement, il y a parfois hésitation entre *qu'il* et *qui* (qui se prononcent d'ailleurs de la même façon dans l'usage familier : cf. § 635, c).

Qui est le sujet du verbe construit personnellement : *Prends ce QUI te plaît*. — *Qu'il* apparaît dans le tour impersonnel ; le relatif est tantôt complément d'un infinitif exprimé ou sous-entendu : *Nous ferons le chemin QU'il convient de parcourir. Je fais ce QU'il me plaît [de faire]* ; — tantôt sujet « réel » : *Il arrivera ce QU'il arrivera*.

Qu'il s'impose quand ce qui suit le verbe ne peut être analysé que comme sujet réel.

Je prendrai ce QU'il me plaira de prendre.

Des phrases comme les suivantes ne sont pas régulières : *Il me rendait le service d'apprendre à Jacques ce QUI importait qu'il sût* (RADIGUET, *Diable au corps*, p. 165). — *J' imagine [...] qu'elle connaît ce QUI lui est certainement impossible de connaître* (QUENEAU, *Saint-Glinglin*, 1981, p. 30).

Avec *plaire*, il serait logique de distinguer *Choisis ce QUI te plaît* « ... ce qui te donne du plaisir » et *Choisis ce QU'IL te plaît* « ... ce que tu voudras », *qu'* étant complément de l'infinitif sous-entendu.

Il fait de ses amis tout ce QU'IL lui plaît (AC.). — *L'État fait les lois QU'IL lui plaît* (CHATEAUBRIANT, *Brière*, p. 35). — *Faites ce QU'IL vous plaira !* (ESTAUNIÉ, *Vie secrète*, p. 48.) — *Vous pouvez me dire tout ce QU'IL vous plaira* (ARLAND, *Ordre*, t. II, p. 71). — *Des maximes générales où chacun peut comprendre ce QU'IL lui plaît* (BAINVILLE, *Napoléon*, p. 111). — *Il ne dit jamais rien qu'à l'instant QU'IL lui plaît* (GIDE, *Incidences*, p. 175). — *Nous avions le droit de lire ce QU'IL nous plaisait* (MAURIAU, dans le *Figaro litt.*, 12 déc. 1959).

Mais l'usage est hésitant : *Elle fait ce que je veux, bien sûr, pendant tout le temps que j'y pense. Mais si je me laisse distraire, si je rêve, si je te parle, l'auto fait ce QUI lui plaît, elle en profite, tout de suite, pour faire tout ce qu'elle peut faire* (DUHAMEL, *Querelles de famille*, p. 238). — *Un notaire montre ce QUI lui plaît !* (ESTAUNIÉ, cit. Sandfeld, t. II, p. 169.)

Dans d'autres circonstances, le choix est libre, et les auteurs, partagés :

Qu'il : *Voici ce QU'IL advint* (HENRIOT, *Aricie Brun*, I, 3). — *Lui [...] s'était demandé ce QU'IL arriverait, s'il la prenait un beau soir entre ses bras* (ZOLA, *Argent*, II). — *Qu'est-ce QU'IL t'arrive ?* (A. DAUDET, *Rois en exil*, p. 272.) — *Ce QU'IL lui était arrivé* (FRANCE, *Sept femmes de la Barbe-bleue*, pp. 158-159). — *Arrivera ce QU'IL pourra !* (DUHAMEL, *Fables de mon jardin*, p. 84.) — *Elle ne comprend pas ce QU'IL lui arrive* (ARAGON, *Mise à mort*, p. 314). — *Elle dit en somme ce QU'IL convenait pour que chacun de nous trouvât à peu près naturelles sa propre présence et celle des autres* (ROMAINS, *Lucienne*, p. 69). — *Que l'État sache ce QU'IL en est du*

sexe des citoyens et de l'usage qu'ils en font (FOUCAULT, *Hist. de la sexualité*, t. I, p. 37). — Ce QU'IL se passa, je l'ignore (HENRIOT, *Livre de mon père*, p. 256). — Qu'est-ce QU'IL vous prend ? (RAMUZ, *Vie de Samuel Belet*, I, 6 ; IONESCO, *Rhinocéros*, p. 72). — Qu'est-ce QU'IL leur prend ? (CHAMSON, *Petite Odyssée*, p. 61). — Ce QU'IL restait de fromage d'Auvergne dans son assiette (A. DAUDET, *Immortel*, I). — Tous les livres QU'IL me reste à lire (J. RENARD, *Journal*, 25 juin 1902). — Durant les trente années QU'IL lui restait à vivre (FRANCE, *Crainquebille*, p. 181). — Ce QU'IL lui restait à faire (R. ROLLAND, *Jean-Chr.*, t. VI, p. 60). — Tout ce QU'IL vous reste à découvrir (DUHAMEL, *Paroles de médecin*, p. 176). — C'est tout ce QU'IL restait de l'ancienne chapelle de Royaumont (HENRIOT, *Temps innocents*, p. 2). — Ce QU'IL résultait d'un entretien si important (BOYLESVE, *Élise*, p. 163).

Qui : Qui sait ce QUI peut advenir de la fragilité des femmes ? (MUSSET, *André del Sarto*, II, 3.) — Voyez qui QUI m'arrive (AC.). — Qu'est-ce QUI arrive ? (J. LEMAITRE, *Mariage blanc*, II, 8.) — Quoi QUI arrivait dans sa vie (MONTHERL., *Célibataires*, p. 118). — Il en arrivera CE QUI pourra¹⁰ (NODIER, *Contes*, p. 578). — Je ne saurais dire ce QUI se passait en moi (AC.). — Qu'est-ce QUI lui a pris ? (AYMÉ, *Chemin des écoliers*, p. 97). — Qu'est-ce QUI te prend ? (RAMUZ, *Vie de Samuel Belet*, I, 8.) — Qu'est-ce QUI vous prend ? (IONESCO, *Rhinocéros*, p. 82.) — Nous ne savons pas ce QUI lui a pris (N. SARRAUTE, *Vous les entendez ?* p. 198). — Le peu d'argent QUI lui restait (STENDHAL, *Chartr.*, II). — Ce QUI me restait à tenter (A. DAUDET, *Petite paroisse*, p. 198). — Le peu d'énergie QUI lui reste (MARTIN DU G., *Jean Barois*, p. 312). — Le peu d'heures QUI me restent à vivre (BENDA, *Exercice d'un enterré vif*, p. 69). — Ce QUI lui reste de sainteté (MAUROIS, *Ce que je crois*, p. 134). — Le peu de courage QUI lui reste (ROMAINS, *Hommes de b. vol.*, t. XVIII, p. 56).

Avec falloir, verbe toujours impersonnel, on emploie obligatoirement qu'il : J'ai l'homme QU'IL vous faut, ce QU'IL vous faut (AC.). — Dans l'ex. suivant, qui est destiné à rendre l'usage populaire : On y a tout ce QUI vous faut (FRANCE, *Crainquebille*, VI).

Hist. — Au XVII^e et au XVIII^e s., on trouve assez fréquemment qui au lieu de qu'il : + Il est impunément dans sa province tout ce QUI lui plaît d'être, assassin, parjure (LA BR., XIV, 62). — + Elles ont tout ce QUI leur faut pour moi (MARIV., *Journaux et œuvres div.*, p. 306).

c) Comme attribut.

L'antécédent est un nom : Insensé QUE je suis ! (MUSSET, *Prem. poés.*, Namouna, II, 39.) — Deux rangées de hautes maisons centenaires qui se taisent comme des vieillards QU'elles sont (HUGO, *Misér.*, IV, xv, 1). — Le vieillard QUE je suis devenu a peine à se représenter le furieux malade QUE j'étais naguère (MAURIAU, *Nœud de vip.*, I). — "De jeune garçon rêveur qu'il y entra, comment devint-il le grand désabusé QU'il apparaît à quinze ans [...] ? (A. BRETON, *Pas perdus*, Jarry.) [Le 1^{er} qu' est une extension abusive du que attribut : cf. § 242, d.]

L'antécédent est un pronom : Vous êtes ce (ou celui) QUE j'aurais voulu être.

L'antécédent est un adjectif ou un participe passé : [...] la princesse, qui, de timide et d'interdite QU'elle avait été [...], se trouva vers la fin tellement à son aise [...] (STENDHAL, *Chartr.*, VI). — Échauffé [...] QUE j'étais par mon propre style, je ressentais [...] un peu de la passion que j'avais cherché à exprimer (B. CONSTANT, *Ad.*, II). — C'est donc à la grâce de Dieu que j'accumule ces feuillets, privés QU'ils sont du trait déformant et agréable [...] (COLETTE, *Étoile Vesper*, p. 179). — Autres ex. aux §§ 327, d. 1^o, et 1059, b. — Plus rarement comme attribut de l'objet direct : § 299, Rem.

Hist. — D'un point de vue historique, on peut considérer que l'on a de même un que attribut dans Qu'est-ce QUE la vérité ? — dans Si j'étais QUE de vous : — dans Ce que c'est QUE de nous ! — dans l'adverbe presque : La viande est presque cuite = ... près [de ce] que [est] cuite (cf. Tobler, *Mél.*, p. 17, note 3) : — dans C'est une belle fleur QUE la rose (= ... que est la rose : cf. Nyrop, t. V, § 23) ou C'est horrible QUE de haïr. — Mais ces analyses sont contestées par

10. Littre (s.v. arriver, Rem.) condamne en arrive ce QUI pourra : « Il faut, déclare-t-il : ce QU'IL pourra. Car l'ellipse étant remplie, on a : en arrive ce QU'IL pourra arriver. » — La raison est vaine ; en remplissant l'ellipse, on peut fort bien avoir : ... ce QUI pourra arriver.

d'autres grammairiens. De toute façon, ces expressions sont figées, et le locuteur y sentirait plutôt la conjonction que. — Que ne fonctionne pas non plus comme un pronom relatif dans Si jolie QU'elle soit, elle ne m'attire pas. Cf. § 1092.

d) Comme complément adverbial.

1^o De mesure, dans la langue commune.

Ce QUE m'a coûté cette voiture n'est rien à côté de ce QUE m'ont coûté les réparations. — Les dix grammes QUE cette lettre pèse. — Cf. § 911.

2^o De temps.

— Obligatoirement, quand le relatif a pour antécédent une indication de durée précédée de depuis, voilà (ou voici), il y a, cela (ou ça) fait (plus familier) : Depuis un mois QU'elle a fui la maison de santé (MAURIAU, *Nœud de vip.*, XX). — Depuis quatre mois QU'on est ensemble (CARCO, *Jésus-la-Caille*, II, 4). — Voilà longtemps QU'il n'a tué quelqu'un (HUGO, *Lég.*, XVII, 4). — Il y a combien de temps QUE tu n'as pas bu ? (SARTRE, *Le diable et le bon Dieu*, X, 2.) — Cela fait bientôt neuf mois QU'il est là-bas (MARTIN DU G., *Thib.*, Pl., t. I, p. 676).

Souvent aussi quand l'indication de durée est précédée de durant, pendant : Pendant les quatre mois QU'ils furent enfermés ensemble (FRANCE, *Livre de mon ami*, cit. Sandfeld, t. II, p. 170). — Elle fait ce que je veux, bien sûr, pendant tout le temps QUE j'y pense (DUHAMEL, *Querelles de famille*, p. 238). — De même : Depuis, il n'est de jour [...] QU'ils [= les livres] ne s'introduisent à mon domicile (PIVOT, dans *Lire*, sept. 1986).

— Ordinairement, après les adverbes maintenant, à présent, aujourd'hui : Maintenant QUE le temps s'est remis au beau, nous allons pouvoir sortir (*Dict. contemp.*). — [Comp. lorsque et les locutions conjonctives alors que, aussitôt que, etc.] — Après hier, ce tour appartient à une langue peu distinguée : Je ne me suis pas trompée hier QUE je vous disais que [...] (A. COHEN, *Belle du Seigneur*, p. 444).

— Souvent, après une indication de temps formée d'un nom précédé de l'article indéfini : Un matin QUE l'heure où Marthe entra d'ordinaire dans le cabinet de Charles était passée [...] (E. et J. de GONC., *Ch. Demailly*, XLIX). — Une nuit QUE j'étais près d'une affreuse Juive (BAUDEL., *Fl. du m.*, Une nuit...) — Une nuit QU'on savait plus du tout où aller (CÉLINE, *Voy. au bout de la nuit*, F^o, p. 43). — Où se trouve aussi.

— Dans la langue littéraire, après une indication de temps formée d'un nom précédé de l'article défini ou d'un démonstratif : Les jours QU'il faisait beau (FLAUB., *M^{me} Bov.*, I, 9). — Le noble souvenir du temps QU'on n'avait rien (PÉGUY, *Ève*, p. 88). — Hors le temps QUE fleurissent les tilleuls et les châtaigniers (MAETERLINCK, *Vie des abeilles*, III, 9). — Jusqu'à l'instant QUE le cordonnier [...] montait sonner l'angélus (ARLAND, *Antarès*, p. 66). — Au moment QUE je pénétrais dans la clarté d'un lampadaire (DUHAMEL, *Biographie de mes fantômes*, p. 26). — Il n'a pas revu son ami depuis cette nuit QUE Bernard est venu chercher refuge dans sa chambre (GIDE, *Faux-monn.*, III, 5). — Aux instants QUE la vie nous apparaît intolérable, nous ne lui demandons pas d'avoir un sens (J. ROSTAND, *Pensées d'un biolog.*, p. 124). — Pendant la saison d'été QUE les enfants étaient tenus loin de l'école pour garder les troupeaux, ils ne manquaient pas de mettre à profit leurs loisirs et leur liberté (AYMÉ, *Jument verte*, VII). — Mes auditeurs de la B.B.C., au moment QU'ils tournaient le bouton de leur radio, ignoraient la pièce (SARTRE, *Qu'est-ce que la littérature ?* Id., p. 294). — Petit cours de langue française pour ce temps présent QU'on l'écrit si faiblement (titre d'un article de LÉAUTAUD, dans le *Mercure de Fr.*, 1^{er} nov. 1955).

C'est un tour classique (cf. Hist.), qui a triomphé dans du moment que, dès l'instant que (où l'idée temporelle s'est affaiblie). — Dans la langue ordinaire, on se sert de où (§ 696, a). Mais que n'est pas ignoré de la langue populaire, pour la raison exposée ci-dessous (Rem. 1) : Le jour QUE tu me diras quelque chose avec autorité, je te dirai : merde (ex. oral, dans Damourette-Pichon, § 1330).

— Assez souvent, lorsque l'antécédent est fois : C'est bien la première fois QUE je te vois passer volontairement à côté d'un esclandre (HÉRIAT, *Enfants gâtés*, VI, 4).

Où se rencontre pourtant : *La seule fois où j'ai cru que tu t'étais trompé* (LACRETELLE, cit. Sandfeld, t. II, p. 172). — Cf. aussi § 967, d, note.

— Dans la langue littéraire, parfois, après *cas* : *au cas que*, etc., cf. § 1096, b.

3° De manière, dans une langue littéraire assez recherchée :

Toutes les choses se passèrent de la façon que Justine les avait réglées (GAUTIER, *Jean et Jeannette*, XV). — La construction ordinaire est avec *dont*.

Hist. — *Que*, complément de manière et de temps, était tout à fait courant au XVII^e s. : *Me voyoit-il de l'œil qu'il me voit aujourd'hui ?* (RAC., *Andr.*, II, 1.) — *Dans la saison / Que les tièdes Zephyrs ont l'herbe rajeunie* (LA F., *F.*, V, 8).

Remarques. — 1. Une tendance populaire largement répandue est d'utiliser *que* au lieu de n'importe quel autre relatif. Les écrivains n'ont pas manqué de l'observer :

C'est même moi qui lui avais donné ses boutons de manchettes ; vous savez, ceux qu'on a lu leur description dans le journal (GIDE, *Caves du Vat.*, V, 4). — *Nous tous qu'on l'a vue grandir* (AYMÉ, *Gustalin*, XVI). — Cf. aussi § 275, Rem. 2.

Cela est particulièrement répandu quand la relative est séparée de son antécédent : *Je l'entends qu'elle bourdonne* [dit Poil de Carotte] (J. RENARD, *Poil de Car.*, Pl., p. 745). — Comp. § 1046, b, 1^o, Rem.

Que est, dans ces phrases, une simple marque de subordination (à rapprocher de *que* conjonction) ; la fonction qu'exerce normalement le pronom rel. dans la proposition est ici assumée par un autre élément : *leur, on, elle*.

2. A la suite d'une ellipse, le *que* corrélatif de *même* donne l'impression d'introduire une proposition relative :

Je m'en retournai chez moi, par le même chemin que j'étais venu (HERMANT, *Confession d'un enfant d'hier*, VII) [= ... que celui par lequel ...]. — Cf. § 217, e, 4^o, Rem. 2.

690 Emplois divers de *que* neutre.

a) *Que* est sujet.

— ... *ce que bon te semble* (le pronom personnel et le temps du verbe s'adaptent aux circonstances) : *Faites ce que bon vous semblera*. La place de l'attribut est aussi un archaïsme. — Par imitation maladroite de ce tour : *Ce que j'aime, c'est d'être libre, de faire ce que bon me plaît* (J. BOREL, *Dépossession*, p. 414).

Avec la forme moderne du pronom : *Faites ce qui bon vous semblera* (A. LICHTENBERGER, *Le cœur est le même*, p. 33).

— ... *ce qu'à Dieu ne plaise*, formule incidente avec subjonctif optatif : *S'il ment, ce qu'à Dieu ne plaise, je quitterai cette maison* (AC., s.v. *plaire*). Cf. § 674, b.

— *Adviene que pourra* ou *Arrive que pourra* : *J'ai pris de la vie tout ce que j'ai pu prendre [...], à grandes lampées, la gorge pleine ! Je l'ai bue à la régalaide* : *ADVIENE QUE POURRA !* (BERNANOS, *Sous le soleil de Satan*, Pl., p. 292). — *Tant pis si la flamme se répand plus loin que besoin n'est* ; *ARRIVE QUE POURRA* (MÉRIMÉE, *Mosaïque*, Mateo Falcone). [Autre ex. : CÉLINE, *Voy. au bout de la nuit*, F^o, p. 592.]

On a aussi des expressions plus rares, sans doute régionales : *Eh bien, tant pis ! ARRIVE QU'ARRIVE, j'envoie la lettre demain matin* (AL. DUMAS, *Reine Margot*, XLIV). — *VIENNE QUE VIENNE* [= quoi qu'il en soit ?], *comment feindre à ce point le plaisir* (JOUHANDEAU, *Chroniques maritales*, p. 373). — La relative est averbale : *VACHER QUE VACHER* [= Tout vacher que je suis] ; cf. § 1095, a.

Dans le style juridique : *TOUT CE QUE DESSUS sera fait de suite* (Code civil, art. 976). [Parfois imité par les écrivains, par ex. GIDE, dans Sandfeld, t. II, p. 114.] — [...] *pria [...]* la Faculté de délibérer CE QUE DE RAISON (BRUNOT, *Hist.*, t. II, p. 25, cit. Sandfeld). [Passage sans doute inspiré d'un texte du XVI^e s.]

Hist. — *Que* s'est employé comme sujet neutre du XII^e au XVI^e s. : *Or dites ce que vos plaira* (VILLEHARDOUIN, § 16). — *Son precepteur repetoit ce que avoit esté leu* (RAB., *Garg.*, XXIII). — *Ce que s'exécutoit* (D'AUBIGNÉ, t. I, p. 25). — *Ce que dessus* : voir Huguet, s.v. *dessus*. — Dans cette valeur, *que* continue sans doute le neutre latin *quid*.

Cela est à distinguer de *que* substitué sporadiquement à *qui* masculin ou féminin : *A cele que plus l'amereit* [= à celle qui l'aimerait le plus] (WACE, *Brut*, 1684). — *Et tous ceulz de leur compagnie / Que d'oiseaux n'ont pas la maistrise* [= compétence] / [...] (GACE DE LA BUIGNE, 2428). — [...] *des enormes abus que sont forgez ceans* (RAB., *Garg.*, éd. princeps, XIX). — Ce fait est peut-être en rapport avec l'élection de *qui* que l'on observe encore dans la langue populaire : cf. § 44, c, 2^o. — Avec propos. averbale (comp. ci-dessus) : *Ainsi procéda [...] a la division et partage que dessus* (LEMAIRE DE BELGES, cit. Huguet, s.v. *dessus*). — Survivance dans la langue administrative : [...] *fait en séance date que dessus* (délibération du conseil communal d'Ottignies [Belgique], 27 juillet 1972).

b) *Que* est complément.

— *Coûte que coûte* [= que cela coûte ce que cela coûte]. *Vaille que vaille*.

— *Que je sache* (la personne peut varier) : *Jamais utopie n'a servi de rien, ni fait aucun mal, que l'on sache* (MUSSET, *Contes*, Lettres de Dupuis et Cotonet, II). — Voir aussi § 1063, b, 5^o.

Plus rarement avec d'autres verbes : *Ma tête encore est belle, / Et vaut bien, que je crois, la tête d'un rebelle* (HUGO, *Hern.*, III, 6). — *Le roi mettra la main dessus, que je suppose* (ID., *Le roi s'am.*, II, 5). — *Louis XIV n'a pas eu, que je me rappelle, un seul acte de sévérité à faire pour maintenir sa souveraineté absolue* (RENAN, *Avenir de la science*, p. 347). — Sur ce modèle, mais avec un verbe qui n'appelle pas d'objet direct : *Jamais, qu'il m'en souviennne* (FRANCE, *Île des Pingouins*, III, 6).

— Dans la langue parlée familière, l'incise est souvent introduite par *que* (§ 374, Rem. 1) : *Tu vas voir !... qu'il me fait* (CÉLINE, *Voy. au bout de la nuit*, F^o, p. 388).

Hist. — On retrouve aussi *que* comme complément dans l'ancienne construction du type *faire que sage* (déjà archaïque au XVII^e s.), qui peut s'expliquer par « faire ce que ferait un sage » : *Il fist que beste* (BÉROUL, *Tristan*, 1309). — *Vous dites que sages* (RUTEBEUF, *Théophile*, 62). — *Il ferait que sage / De garder le coin du feu* (LA F., *F.*, V, 2). — Mais certains linguistes voient ici une conjonction.

691 **Quoi** [du lat. *quid*] s'applique presque toujours à des choses (voir cependant b, Rem.). Il s'emploie normalement comme complément prépositionnel.

On ne le trouve sans préposition *que* dans les formules concessives *quoi que*, parfois *quoi qui* (§ 1092, c, 2^o, Hist.), dans lesquelles d'ailleurs il n'est pas sûr que *quoi* soit un relatif. — Sur *comme quoi*, voir ci-dessous, c, Rem.

a) *Quoi* comme représentant des pronoms neutres *ce, rien, quelque chose, grand-chose, autre chose, peu de chose* appartient à la langue commune :

Il m'a répondu brutalement, ce à quoi je ne m'attendais pas. — *Il ne voyait rien à quoi il puisse se raccrocher* (Dict. contemp.). — *J'avais arraché de moi quelque chose à quoi je tenais [...]* par de profondes attaches (MAURIAC, *Nœud de vip.*, XVII). — *Les deux gestes qui sont à l'origine de ce livre [...] ne pourraient plus être tracés aujourd'hui de la même façon (ce pour quoi je renonce à le corriger)* (BARTHES, *Mythologies*, p. 7). — Dans ces divers ex., lequel ne peut guère être substitué à *quoi*. Voir § 692, a, 3^o.

Au lieu de *pour quoi*, on écrit souvent en un mot *pourquoi* (qui est d'ailleurs issu de *pour quoi*) [voir aussi b et c ci-dessous et § 702, b, 4^o] : *Dans les lettres que je reçois d'elle, ce qui me touche le plus, ce pourquoi je donnerais tout le reste, c'est le post-scriptum* (A. BRETON, *Nadja*, p. 76). — *Je connaîtrai ce pourquoi je combats encore* (SAINT EXUPÉRY, *Pilote de*

guerre, p. 240). — Philippe [...] réussit à s'emparer de la Normandie et de l'Anjou, ce POURQUOI on le dit Auguste (DUBY, *Dimanche de Bouvines*, p. 47).

b) Dans la langue écrite, surtout littéraire, *quoi* fait une forte concurrence à *lequel*, lorsque l'antécédent est un nom inanimé, non seulement un mot vague comme *chose*, *point*, etc., mais aussi des noms de sens tout à fait précis :

La grosse rose d'après QUOI j'avais fait tant d'aquarelles (GAUTIER, *M^{lle} de Maupin*, V). — C'est un incident à QUOI Eustache n'avait nullement songé (NERVAL, *Main enchantée*, VIII). — Au moment des toasts, par QUOI ils se rappelaient éloquemment leur raison d'être commune [...] (BARRÈS, *Appel au soldat*, t. II, p. 214). — L'art du réalisateur à QUOI ne saurait suppléer aucune habileté [...] (CLAUDEL, dans le *Figaro litt.*, 27 sept. 1947). — Bernis regarde cette montre par QUOI s'opère un tel miracle (SAINT EXUPÉRY, *Courrier sud*, p. 204). — Je m'asseyais sur une de ces bornes à QUOI l'on amarre les bateaux (MAURIAC, *Robe prétexte*, XIV). — Cette case, vers QUOI convergeaient les regards de presque tous les joueurs, [...] (MALRAUX, *Condition hum.*, p. 290). — Deux tas de pommes de terre sur QUOI couraient de longs germes violets (H. BAZIN, *Cri de la chouette*, p. 78). — C'était une idée à QUOI je ne pouvais pas me faire (CAMUS, *Étranger*, II, 1). — L'effronterie et la faconde andalouses à QUOI se réduisent fréquemment, hélas, les propos de Picasso [...] (CAILLOIS, dans le *Monde*, 28 nov. 1975). — On suppose une certaine frontière après QUOI l'humanité cesse enfin d'être un tumulte insensé (MERLEAU-PONTY, *Aventures de la dialectique*, Id., p. 12). — [...] la clef magique grâce à QUOI il entrera dans l'œuvre (DUTOURD, *Paradoxe du critique*, p. 20).

Autres ex. : LOTI, *Désenchantées*, I ; VALÉRY, *Regards sur le monde actuel*, p. 117 ; GIDE, *Incidences*, p. 95 ; BENDA, *Exercices d'un enterré vif*, p. 109 ; COCTEAU, *Poésie critique*, p. 78 ; BERNANOS, *Joie*, p. 307 ; MONTHERL., *Songe*, II ; ROMAINS, *Hommes de b. vol.*, t. I, p. 35 ; BOSCO, *Mas Théotime*, p. 28 ; ARAGON, *Mise à mort*, p. 314 ; NOURISSIER, *Histoire française*, IV ; ÉTIEMBLE, dans la *Nouv. revue fr.*, 1^{er} avril 1969, p. 523 ; FOUCAULT, *Les mots et les choses*, p. 162 ; POIRROT-DELPECH, dans le *Monde*, 25 nov. 1981 ; A. FONTAINE, *ib.*, 18 juin 1983 ; DUBY, *Dimanche de Bouvines*, p. 9 ; DURAS, *Douleur*, p. 10 ; etc.

On observera que dans l'ex. de Claudel, le recours à *quoi* permet d'identifier le bon antécédent.

Au même usage il faut rattacher la formule *la raison pour quoi* ou *pourquoi* (l'Acad. accepte les deux graphies ; comp. a, ci-dessus) : *Là serait peut-être la raison POUR QUOI son travail sur les Souris n'a jamais été publié* (J. ROSTAND, *Aux sources de la biol.*, p. 190). — *C'est une des raisons POURQUOI j'ai eu quelquefois du plaisir à la guerre* (MONTHERL., *Olympiques*, p. 137). — Autres ex. de *pourquoi* : E. ROSTAND, *Princesse lointaine*, III, 2 ; MAETERLINCK, *Vie des abeilles*, II, 27 ; GIDE, *Journal*, 9 mai 1918 ; HERMANT, *Xavier*, p. 136 ; etc.

Hist. — Au Moyen Âge, il était courant de représenter par *quoi* un nom de sens tout à fait précis. Vaugelas (p. 54) préférait *quoi* à *lequel*, *laquelle*, qui « sont des mots assez rudes ». Les ex. abondent au XVII^e s. et restent fréquents au XVIII^e : [...] *la base sur QUOI est fondée la vertu de votre peuple* (MONTESQ., *L. pers.*, S.T.F.M., p. 320). — *Je m'en vais chercher mon aune, avec QUOI vous vous soutiendrez* (MARIV., *Marianne*, p. 107). — Mais des grammairiens de XVIII^e s. rejettent cet emploi : cf. Brunot, *Hist.*, t. VI, p. 1678.

Remarque. — Il est exceptionnel que *quoi* concerne des personnes :

Un extraordinaire gentilhomme campagnard auprès de QUOI ceux de Barbey d'Aureville n'étaient rien (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 745). — *Cet être éternel à QUOI se reportent toutes mes pensées* (GIDE, dans le *Figaro litt.*, 31 juillet 1948).

Hist. — *Quoi* pour des personnes a été relativement fréquent jusqu'au XVI^e s. : *Ce Labienus de QUOI je parle* (MONTAIGNE, II, 8). — Vaugelas condamne cet emploi en ajoutant : « Il n'y a que les Étrangers, qui puissent avoir besoin de cet avis » (p. 54). — Comp. pourtant : *On vous obéira, QUOI qu'il vous plaise élire* (CORN., *Don Sanche*, I, 2).

c) *Quoi* s'emploie plus souvent que les autres relatifs (cf. § 681, e) avec une phrase ou une partie de phrase comme antécédent :

Je sortis et au lieu d'aller regarder la colonne d'affiches, pour QUOI on me laissait aller seul, je courus jusqu'à lui (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 75). — *C'était concession de pure forme aux idées du jour, moyennant QUOI Brüning, sans être suspect aux nazis, pourrait aller aux conférences* (BAINVILLE, *Allemagne*, t. II, p. 175). — *Elle n'en avait plus fait d'autres, pour QUOI sans doute elle avait perdu toute habileté* (GIDE, *Porte étr.*, VII). [Pour la graphie, comp. a et b.] — *M^{me} de Sévigné écrira par exemple des troupes qui occupent et rançonnent la Bretagne (contre QUOI elle peste) [...]* (MAURIAC, dans le *Figaro litt.*, 12 janv. 1957). — *On était plus sûr de me plaire si l'on se faisait adopter par les Dieudonné, à QUOI Pierre-Yves ne parvenait pas, malgré ses efforts* (RINALDI, *Roses de Pline*, p. 116). — *Prêtez-moi un peu d'argent, sans QUOI je ne pourrai payer le taxi* (*Dict. contemp.*).

Dans une langue plus courante, on dirait : ... *CE pour quoi*, etc. (cf. a), — sauf avec moyennant et sans, qui n'admettent pas cette construction.

Il est fréquent que les auteurs fassent précéder le groupe préposition + *quoi* d'une ponctuation forte, point-virgule, point, voire alinéa. *Quoi* perd alors sa fonction proprement relative, pour prendre une valeur anaphorique pareille à celle des démonstratifs. (Comp. *auquel cas* au § 600 ; *dont acte* au § 693, a.) Le groupe joue même parfois le rôle d'un adverbe et certains auteurs le font alors suivre d'une virgule.

Il lui reprochait surtout un grain de peau trop gros. A QUOI Thérèse répliqua [...] *que, pourtant, le soir, la princesse Sényavine effaçait les autres femmes* (FRANCE, *Lys rouge*, XXX). — *On s'étonnera peut-être de me voir conserver cette catégorie purement grammaticale. À QUOI je répondrai que mon but n'est nullement d'abolir l'ancienne méthode* (BRUNOT, *Pensée*, p. 227). — *Le général Weygand prend acte de mes dispositions. APRÈS QUOI, il me parle de la bataille* (DE GAULLE, *Mém. de guerre*, t. I, p. 53). — *Balzac enchaîne sans aucune transition : / [...] / ENSUITE DE QUOI, Balzac expose la science du mariage* (BEAUVOIR, *Deuxième sexe*, t. II, p. 211). — *J'avais soin de choisir. MALGRÉ QUOI, dès le mois de juin, nous avions dix pensionnaires* (RAMUZ, *Vie de Samuel Belet*, II, 6). — *Parlons d'autre chose, lui dis-je. SANS QUOI je vous rétorquerai mon propre exemple* (THÉRIVE, *Voyage de M. Renan*, p. 127). — *Il avait fallu mobiliser le village pour ramener au maire ses enfants couverts de contraventions... / SUR QUOI, au passage du cirque suivant, il avait enfermé les enfants* (MALRAUX, *Antimémoires*, p. 28). — *Elle sera faite à la requête des parties intéressées [...]* ; *À L'EFFET DE QUOI l'officier de l'état civil en donnera avis [...]* au procureur du Roi [...] (*Code civil*, art. 49).

Le groupe préposition + *quoi* peut être précédé de *C'est* : *Les poupées de monsieur d'Astarac n'avaient pas besoin de baptême, n'ayant pas eu de part au péché originel. / — C'est à QUOI je n'avais pas songé, dit ma mère* (FRANCE, *Rôtisserie de la Reine Pédauque*, IX). — La préposition et le pronom sont agglutinés dans *C'est pourquoi*.

Quoi représente un ensemble de phrases dans la formule *De tout quoi*, souvent utilisée par la langue juridique, mais non inconnue ailleurs :

DE TOUT QUOI nous avons dressé le présent constat pour la requérante en faire tel usage que de droit (COURTELINE, *Article 330*, G.-F., p. 132). [Conclusion d'un constat d'huissier.] — DE TOUT QUOI il est permis de conclure que les Gaulois apprirent le latin sans oublier leurs dialectes (M. WILMOTTE, dans le *Bull. de la Classe des lettres de l'Acad. roy. de Belg.*, 1934, p. 70). [Début d'un alinéa donnant la conclusion des pages qui précèdent.]

Remarque. — Dans *comme quoi*, l'antécédent de *quoi* peut être une phrase ; l'expression a un sens comme « ainsi, donc ».

Le front largement dégarni [du défunt] annonçait une calvitie irrémédiable, COMME QUOI, tu vois, il avait eu raison de mourir (SAN-ANTONIO, *Meurs pas, on a du monde*, p. 14). — *Vu de Paris ou de Blois en 1537-1538, le Dauphiné est un pays de cocagne où l'on ne paie pas d'impôts. Vu de Grenoble, ou de Romans, il est très lourdement taxé. COMME QUOI la seule considéra-*

tion des budgets centraux ou des comptabilités nationales [...] ne suffit point pour comprendre les vastes luttes (LE ROY LADURIE, *Carnaval de Romans*, p. 69).

Hist. — Primitivement, dans *comme quoi*, *quoi* était un interrogatif : voir § 410, Rem. et Hist.

d) *Quoi* s'emploie sans antécédent dans la formule *de quoi* suivie d'un infinitif :

Il n'y a pas là DE QUOI fouetter un chat (AC., s.v. *chat*). — *Il lui fallait au moins accepter DE QUOI se vêtir décemment* (MAUPASS., *Pierre et Jean*, IX).

L'infinitif peut être ellipsé : *Sa cervelle en est restée détraquée. Le fait est qu'il y avait DE QUOI...* (A. DAUDET, *Lettres de m. m.*, p. 110). — *Il n'y a pas DE QUOI*, répond-on à quelqu'un qui s'excuse ou qui remercie.

Avoir de quoi signifie aussi, dans la langue familière, « être dans l'aisance » : *C'est un homme qui a DE QUOI* (AC., comme popul.). — *De quoi* est même nominalisé dans le fr. popul. de diverses régions : *Elle a du DE QUOI, elle ; son frère n'a pu toucher à son bien* (SAND, *Fr. le champi*, XVIII).

Remarques. — 1. *Quoi* s'emploie aussi sans antécédent après *voici* et *voilà* (*Voici À QUOI je pense*). — Mais on a des raisons de voir ici l'interrogatif : comp. § 1104, a.

2. *Quoi* pour *ce à quoi* dans l'ex. suivant semble être un emploi isolé :

°*Contrairement à QUOI Don Alvare s'était attendu, Valentine n'éleva aucune objection au départ de Miguel* (YOURCENAR, *Anna, soror...*, pp. 13-14). — Comp. § 217, e, 4°, Rem. 2.

Hist. — *De quoi* pour « que, de ce que » était fréquent au XVI^e s., mais il ne s'agit pas d'une proposition relative : *Il ne faut t'esmerveiller, Lecteur, DE QUOI je n'ai composé ma Franciade en vers Alexandrins* (RONS., éd. V., t. VI, p. 532).

692 *Lequel*.

a) Dans la langue générale, *lequel* sert de complément prépositionnel.

1° Le plus souvent, l'antécédent est un nom inanimé (ou un nom d'animal) :

Cette religion dans LAQUELLE j'avais été élevé (CHAT., *Mém.*, I, XI, 7). — *M. Lévy me promit de ne demander à M. Williams qu'une somme peu considérable, moyennant LAQUELLE le texte français ne serait publié que quand la traduction anglaise aurait paru* (RENAN, *Lettres inédites à ses éditeurs*, 29 mai 1880). — *À la buée vaporeuse [...] avait succédé une sécheresse lumineuse et dure, sur LAQUELLE étincelaient crûment [...] les murs blancs et bas des fermes isolées* (GRACQ, *Rivage des Syrtes*, p. 17). — *Là le chemin devenait une place au milieu de LAQUELLE se trouvait [...] le platane mort* (DURAS, *Petits chevaux de Tarquinia*, p. 19). — *Malraux s'attend à une crise très grave bien avant mai, date à LAQUELLE la Constitution devra être complétée* (LACOUTURE, *A. Malraux*, p. 329). — *Vous trouverez un ânon attaché, sur LEQUEL aucun homme ne s'est jamais assis* (Bible, trad. CRAMPON, Luc, XIX, 30).

La langue littéraire utilise parfois *quoi* (§ 691, b) et même *qui*, plus fréquent quand il s'agit d'animaux (§ 686, b, c). — Si la préposition est *de*, *duquel* est concurrencé par *dont*, mais celui-ci est parfois exclu (§ 695, c).

2° L'antécédent peut être un nom ou un pronom désignant des personnes :

Celui qui a perdu ou AUQUEL il a été volé une chose (Code civil, art. 2279). — *L'homme sous LEQUEL la marine française s'était relevée contre l'Angleterre* (MICHELET, *Hist. de la Révol. fr.*, IV, 12). — *Mouvements instinctifs de quelqu'un AUQUEL on fait des propositions qui le révoltent* (AC., s.v. *haut-le-corps*). — *Léonie s'intéresse à la femme pour LAQUELLE est mort un homme qui l'avait aimée elle* (QUENEAU, *Pierrot mon ami*, F^o, p. 99).

L'usage préfère *qui* (§ 686, a). Cependant celui-ci ne s'emploie pas après *parmi* : *Là, il con- nait des jeunes gens instruits, parmi LESQUELS Maucroix* (FAGUET, *XVII^e s.*, p. 234). Cette interdiction est parfois étendue à *entre*, mais cela n'est pas ratifié par l'usage : cf. Sandfeld, t. II, p. 185.

D'autre part, il est assez rare que *lequel* ait pour antécédent un nom propre de personne (non quand il est sujet : b, Rem. 2) : *Ce présent, c'était en somme le seul Cénabre, vers LEQUEL ses vieilles jambes le portaient si vite* (BERNANOS, *Imposture*, Pl., p. 517). — Il est assez rare aussi que l'antécédent de *lequel* soit un pronom personnel : *Lui AUQUEL la monarchie absolue ne plaît guère, le voilà roi et tyran tout à coup* (MALLET-JORIS, *Trois âges de la nuit*, L.P., p. 293). — Cela semble tout à fait exclu avec un pronom de la 1^{re} ou de la 2^e personne.

Si la préposition est *de*, *duquel* et *de qui* sont concurrencés par *dont*, mais celui-ci n'est pas toujours possible (§ 695, c).

3° Il est exceptionnel que l'antécédent soit un pronom neutre :

Quelle chose pour LEQUEL je ne trouve que le mauvais qualificatif d'« ineffable » (MAURIAC, *Ce que je crois*, p. 125). — *C'était bien [...] ce pour LEQUEL les seconds accusaient les premiers de mauvaise foi* (SAGAN, *Femme fardée*, p. 212). — On se sert normalement de *quoi* (§ 691, a).

Remarques. — 1. *Lequel* est rarement précédé de *en* dans l'usage ordinaire, mais ceci concerne, d'une façon plus générale, l'emploi de l'article défini après cette préposition : § 1002, b. 2. Sur l'accord de *lequel*, voir § 680, a, Rem.

b) Comme sujet, *lequel* appartient à la langue écrite.

Parce qu'il porte les marques du nombre et souvent du genre, il permet d'éviter des équivoques. D'autre part, il rattache la relative à son antécédent d'une façon plus souple que ne le ferait *qui* ; il s'emploie notamment quand la relative est une indication accessoire, adventive.

Elle était avec son mari, madame Homais et le pharmacien, LEQUEL se tourmentait beaucoup sur le danger des fusées perdues (FLAUB., *M^{me} Bov.*, II, 8). — *Vous vous penchez sur votre avenir et en même temps sur celui de la bourgeoisie cossue, LEQUEL n'est peut-être pas aussi sombre que vous le prétendez* (AYMÉ, *Confort intellectuel*, p. 204). — *La lettre était déposée dans un cof- fret clos, LEQUEL se dissimulait dans la mousse* (GIDE, *Si le grain ne meurt*, I, 6). — *Alors Simon le saisit par une de ses mains, LAQUELLE s'arracha aussitôt à cette étreinte* (GREEN, *Moïra*, p. 18). — *Il reconnut ainsi la justesse d'un des mots favoris du maire, gros industriel de notre ville, LEQUEL affirmait avec force que [...]* (CAMUS, *Peste*, p. 58).

Remarques. — 1. *Lequel* sujet ne s'emploie pas normalement après *et*.

Ex. non conforme à l'usage : °*C'est sa manière [...] de grappiller ici et là des petites sensa- tions qu'il consigne d'un bout de crayon dans son carnet et LESQUELLES, une fois rentré, devien- dront le point de départ d'un voyage à travers la peinture* (J. MICHEL, dans *le Monde*, 23 févr. 1984).

2. Considérant que *lequel* contient l'article, on a contesté qu'il puisse avoir pour antécédent un nom propre ne s'accommodant pas de l'article ; cette opinion n'a pas de fondement dans l'usage pour *lequel* sujet (comp. a, 2°) :

Ce mécanisme [...] amusa beaucoup Sigognac, LEQUEL, bien que spirituel par nature, était fort neuf en beaucoup de choses (GAUTIER, *Cap. Fracasse*, XI). — *Il amena plusieurs fois avec lui [...] le Père Esprit de l'Oratoire, LEQUEL, en cette circonstance, disaient les Jansénistes, fit peu d'honneur à son nom* (S.-BEUVE, *P.-Royal*, V, 11). — Autres ex. : FLAUB., *Éduc.*, I, 5 ; PROUST, *Rech.*, t. I, p. 204 ; BREMOND, *Divertissements devant l'arche*, p. 201 ; DANIEL-ROPS, *Deux hom- mes en moi*, p. 205 ; GARY, *Tête coupable*, p. 216 ; etc. — [Voir déjà MOL., *Étourdi*, IV, 7.]

3. *Lequel* est très rare après un pronom personnel de la 3^e personne et exclu après un pronom de la 1^{re} et de la 2^e personne.

4. *Lequel* au début d'une relative déterminative (§ 1059, a, 1^o) ressortit à une syntaxe archaïsante :

Il n'y a pas un air de music-hall LEQUEL ne soit un souvenir poignant et délicieux (ARAGON, *Anicet ou le panorama*, L.P., p. 165).

Autre archaïsme : *lequel* sujet d'une proposition absolue : cf. § 677, Rem.

c) Comme objet direct, *lequel* est un archaïsme assez rare :

Je ne pourrais avoir que mon opinion particulière, LAQUELLE on ne consulterait pas (CHAT., *Mém.*, III, II, IV, 10). — *Vous verriez tomber dans votre cellule rien moins que votre mère elle-même, LAQUELLE si je ne me trompe, vous aimez encore mieux que le père Regnault* (SAND, *Corresp.*, 13 mars 1832). — *Ce détail grotesque ne fut pas remarqué par ces spectateurs naïfs, tout occupés de l'affabulation de la comédie et du jeu des personnages, LESQUELS ils tenaient pour véritables* (GAUTIER, *Cap. Fracasse*, VII). — *J'ai cédé, me dit-il, à un mouvement de fureur, il est vrai ; LAQUELLE je ne pouvais tourner que contre moi* (GIDE, *Thésée*, p. 106). — *Il ne jouait que de bonnes choses et il les jouait avec respect ; les sonates de Bach pour violon seul, les sonates pour violon et piano, LESQUELLES il esquissait, on le devine, sans accompagnement* (DUHAMEL, *Pesée des âmes*, p. 133). — *Il y a des replis de nous-mêmes LESQUELS nous n'époussetons pas, de peur de faire tomber les étoiles qui s'y accrochent* (ARAGON, *Anicet ou le panorama*, L.P., p. 228). [La relative est déterminative : cf. b, Rem. 4.]

Hist. — *Lequel*, très fréquent à la Renaissance, restait au XVII^e s. usité dans des constructions aujourd'hui archaïques, comme avec la fonction d'objet direct ou devant une relative déterminative : *Ce me sera un autre trésor plus précieux que celui LEQUEL nous avons trouvé* (LA F., *F.*, *Vie d'Ésope*). — *Voilà trois circonstances de notre évangile, LESQUELLES, Messieurs, si nous entendons, nous y lirons manifestement toute l'histoire de notre paix* (BOSS., *Œuvres orat.*, t. III, p. 417). — *Il n'y avait que ceux de cette Famille, LESQUELS pussent exercer la sacrificature* (RAC., *Ath.*, *Préf.*).

Vaugelas (pp. 49, 54, 91, 115) trouvait *lequel* « rude » et recommandait de choisir plutôt *que*, *quoi* (cf. § 691, b, *Hist.*), où, *dont*, chaque fois que c'était possible.

La langue juridique faisait grand usage de *lequel*, et cette caricature s'en amuse : *Un Chien vient dans une cuisine. / Il y trouve un chapon, LEQUEL a bonne mine. / Or celui pour LEQUEL je parle est affamé ; / Celui contre LEQUEL je parle autem plumé ; / Et celui pour LEQUEL je suis, prend en cachette / Celui contre LEQUEL je parle* (RAC., *Plaid.*, III, 3).

Quel est attesté si sporadiquement jadis comme pronom relatif qu'on taxera de fantaisie badine plutôt que d'archaïsme un ex. comme celui-ci : *Ces miens trésors / Pour QUELS [...] / Je donnerais cent vies* (VERL., *Odes en son honneur*, X).

693 **Dont** est toujours représentant.

a) L'antécédent est d'ordinaire un nom ou un pronom, qui peuvent concerner aussi bien des personnes que des choses :

Le prétendant DONT m'avait parlé Juliette (GIDE, *Porte étr.*, IV). — *La maladie DONT il est mort. Ne faites rien DONT vous ayez à vous repentir.*

L'antécédent est une phrase (ou une partie de phrase).

— Dans la relative averbale *Dont acte* « ce dont je vous donne acte », fréquente dans la langue juridique et administrative. Cette formule figée sert de conclusion (parfois à une suite de phrases) et elle est souvent précédée d'un point : *En matière de mœurs, la bénédiction officielle lui est donnée de haut : Michel-Charles, bon père de famille, se consacre exclusivement à sa femme et à ses enfants. DONT ACTE, avec les quelques restrictions qui conviennent toujours* (YOURCENAR, *Archives du Nord*, cit. Rob.)

— Occasionnellement, dans la langue littéraire, par imitation de l'usage ancien : *La mère Barbeau se prit à pleurer, DONT le père Barbeau se mit fort en peine* (SAND, *Pet. Fadette*, I).

— *Silvia ne le connaissait plus, / DONT il sentit une douleur extrême* (MUSSET, *Poés. nouv.*, *Silvia*). — *Elle passa à son tour sa main dans les cheveux de Julien, elle les embroussailla, les tira : DONT il avait horreur* (THÉRIEVE, *Sans âme*, p. 23). — *Elle voudrait bien être la plus forte, mais elle ne peut pas, DONT elle rage !* (CLAUDEL, *Pain dur*, I, 3). — *Le premier corps d'armée s'en allait, remplacé justement par le troisième. DONT nos Normands paraissaient fort émus* (DUHAMEL, *Pesée des âmes*, p. 156). — *Si par hasard vous obteniez un ticket, DONT je doute, [...]* (Ch. BRUNEAU, dans le *Figaro litt.*, 23 février 1952). — *Ces jeunes m'ont inquiété. Non parce qu'ils revendiquent, contestent et chahutent — DONT leurs devanciers ne se privaient pas — mais par la démesure de leurs espoirs* (E. BERL, dans le *Figaro*, 16 juin 1973). — Cf. § 681, e.

Hist. — *Dont* avec une phrase comme antécédent a été courant jusqu'au XVII^e s. : *Ainsi croissoit Pantagruel [...], DONT son père s'esjouyssoit par affection naturelle* (RAB., *Pant.*, V). — *Il veut avoir trop d'Esprit, DONT j'enrage* (MOL., *Mis.*, II, 4). — *Hélène est arrivée depuis deux jours, DONT je suis ravie* (SÉV., 19 févr. 1676).

b) *Dont* équivaut à un complément introduit par *de* : complément du sujet, du verbe, de l'attribut (attribut adjectif ou nom), du complément d'objet direct.

L'homme dont LES BIENS ont été vendus. — *Les idéogrammes chinois, dont CHACUN exprime un concept* (ÉTIEMBLE, *Jargon des sciences*, p. 155). — *Les faveurs dont vous m'AVEZ COMBLÉ.* — *Il n'est rien dont je sois plus CERTAIN* (AC.). — *Une catastrophe dont nous sommes nous-mêmes LES VICTIMES* (CHAT., *Génie*, II, I, 3). — *Le livre dont j'ai lu QUELQUES PASSAGES.*

Sur les constructions plus complexes du type *La maison DONT je sais que vous êtes propriétaire* (LITTRÉ, s.v. *dont*, Rem. 5), voir § 677, Rem. — À distinguer de *dont* « au sujet duquel » : § 694, d.

Dans la plupart des cas, *dont* peut être remplacé par *de qui*, *duquel*, parfois *de quoi*, selon les valeurs propres à chacun de ces pronoms : *L'homme DE QUI les biens ont été vendus. Les faveurs DESQUELLES vous m'avez comblé.* Etc.

Toutefois, quand l'antécédent est un pronom neutre, *dont* ne peut guère être remplacé par *de quoi* : *J'ai trouvé ce DONT j'avais besoin. Ne faites rien DONT vous ayez à rougir.*

Nous verrons plus loin certaines particularités concernant *dont* lorsqu'il est complément d'un verbe (§ 694), — d'un nom ou d'un pronom (§ 695).

Hist. — *Dont* vient du lat. vulg. *de unde*, avec un *de* pléonastique puisque *unde* signifiait en lat. classique « d'où », mais la valeur de *unde* lui-même s'était modifiée en lat. vulg., où il jouait souvent le rôle d'un pronom relatif. La nuance de lieu n'a pas disparu pourtant : cf. § 694, c. En outre, *dont* a servi d'interrogatif pour le lieu jusqu'au XVI^e s. : *DONT es-tu ?* (RAB., *Pant.*, VI.) *Ont* (de *unde*) est attesté en anc. fr. au sens de « où » : [...] *un treu [= trou], par ONT il esgarda [= regarda]* (*Doon de Maience*, cit. Tobler-Lommatzsch).

694 **Observations sur dont complément de verbe.**

a) La langue littéraire emploie encore *dont* pour exprimer le moyen, l'instrument :

Ces pêcheurs sont armés d'une baguette pointue DONT ils piquent adroitement leur proie (FRANCE, *P. Nozière*, p. 203). — *La pierre DONT il repassait le fil de son outil* (CHÂTEAUBRIANT, *Brière*, p. 275). — *Schlemer sortit de sa poche un journal DONT il commença par s'éventer* (DUHAMEL, *Voyage de Patrice Périot*, p. 124). — *Elle regardait [...] les grands caoutchoucs DONT son compagnon protégeait ses chaussures* (GREEN, *Minuit*, pp. 137-138). — *Elle-même s'aidait d'une canne assez longue DONT elle tâtait le sol devant elle* (BOSCO, *Balesta*, p. 172). — *La colonne DONT est soutenu le toit du perron* (KEMP, dans les *Nouv. litt.*, 12 sept. 1957).

b) Dans la mesure où l'on emploie la préposition *de* pour le complément d'agent du verbe passif (§ 313, b), *dont* peut avoir cette fonction dans la langue écrite :

Ceux DONT il se croyait attaqué (FAGUET, *XVII^e s.*, p. 304). — *L'un aime sans oser le dire à celui DONT il ne se croit pas aimé* (JANKÉLÉVITCH, cit. *Trésor*, t. VII, p. 425).

c) La *Grammaire de l'Acad.* (p. 59) reprend la vieille distinction (cf. Hist.) selon laquelle *dont* s'emploie lorsqu'il s'agit de descendance et d'extraction, mais *d'où* est requis dans les autres cas (lieu au sens propre, cause).

D'où : Le principe d'autorité *D'où* sortent les deux forces sociales (FRANCE, *Orme du mail*, p. 221). — *À côté de l'armoire minuscule D'où* il avait sorti les lettres (GIDE, *Si le grain ne meurt*, I, 5). — *La chambre D'où* je sortais (COLETTE, *Fanal bleu*, p. 203).

Dont : L'archidruide *dont* elle était descendue (CHAT., *Mart.*, IX). — La famille distinguée *dont* il sortait (PROUST, *Rech.*, t. I, p. 203). — *Je sais qu'il est peu convenable [...] de prendre avantage du sang dont* je sors (BERNANOS, *Dialogues des carmélites*, I, 3). — [...] la plus petite, *dont* sont issues la plupart des races actuelles (*Grand dict. enc. Lar.*, s.v. chien).

Cette distinction est rejetée par Littré (s.v. *dont*, Rem. 1) au nom de l'usage. Il faut reconnaître qu'elle est peu respectée dans la langue écrite : des auteurs variés continuent d'employer *dont* alors qu'il ne s'agit pas de descendance.

La chambre *dont* Justin se retirait (DUHAMEL, *Désert de Bièvres*, p. 106). — *Quelle douceur aujourd'hui répandait cette lampe dont* coulait une lumière d'huile (SAINT EXUPÉRY, *Courrier sud*, p. 27). — *Une période de demi-perplexité, d'examen, de doutes, [...] dont*, à présent, vous voyez qu'il est sorti (GIDE, *Attendu que...*, p. 76). — *Ces turbines dont* s'échappaient des gerbes de cristal (JAMMES, *M. le curé d'Ozeron*, p. 224). — *Il a dû attraper ça dans les pays dont* il sort (ARLAND, *Ordre*, t. III, p. 143). — *La séance dont* il sortait (MALRAUX, *Espoir*, p. 232). — *À une place dont* il semblait ne plus pouvoir bouger (F. MARCEAU, *Années courtes*, p. 294). — *Le corps gigantesque saïlle ou s'enfonce selon les lumières et les ombres dans cette nature dont* il ne se détache jamais (Cl. SIMON, *Corps conducteurs*, p. 77). — *L'Internationale est la donnée première dont* découle [...] l'établissement de sections nationales (A. KRIEGLER, *Internationales ouvrières*, p. 6). — [...] dans le fauteuil *dont* ils venaient tout juste de se lever (DUTOURD, *Réponse au disc. de réc. de J. Soustelle à l'Ac. fr.*).

Autres ex. : B. CONSTANT, *Ad.*, V ; MUSSET, *Contes*, Mimi Pinson, V ; VIGNY, *Poèmes ant. et mod.*, Déluge, I ; MICHELET, *Insecte*, p. 5 ; ZOLA et A. DAUDET, cit. Sandfeld, t. II, p. 186 ; BLOY, *Désespéré*, L.P., p. 219 ; ROMAINS, *Lucienne*, p. 139 ; MARTIN DU G., *Thib.*, Pl., t. I, p. 596 ; A. BRETON, *Nadja*, pp. 72-73 ; HÉRIAT, *Temps d'aimer*, p. 30 ; SIMENON, cit. *Trésor*, t. VII, p. 426 ; VAN GENNEP, *Manuel de folk. fr. contemp.*, t. IV, p. 742 ; GRACQ, *Presqu'île*, p. 239 ; PÉYRE DE MANDIARGUES, dans le *Monde*, 14 mai 1971 ; etc.

D'autre part, on met parfois *d'où* alors qu'il s'agit de descendance, d'extraction : *La famille D'où* il est sorti (AC., s.v. *sortir*). — *La race D'où* ils tirent leur origine (*Dict. gén.*).

Hist. — Jusque dans le XVI^e s., avec les verbes marquant sortie ou extraction, on employait indifféremment *dont* ou *d'où* : *Je retourne faire scale au port dont* suis yssu (RAB., *Garg.*, IX). — *Il s'en retourna dont* il estoit parti (AMYOT, *Thes.*, 5). — Vaugelas (p. 344), après Malherbe, a établi la distinction marquée plus haut. Cependant l'usage classique ne s'y est guère conformé : *Le mont Aventin / dont* il l'aurait vu faire une horrible descente (CORN., *Nicom.*, V, 2). — *Menelas trouve sa Femme en Egypte, dont* elle n'estoit point partie (RAC., *Andr.*, Préf.). — *Souviens-toi toujours du néant dont* je t'ai fait sortir (MONTESQ., *L. pers.*, II). — *L'amour-propre est un ballon gonflé de vent, dont* il sort des tempêtes quand on lui a fait une piqûre (VOLT., *Contes et rom.*, Zadig, p. 5). — *Comme dans une auberge dont* j'aurais du partir le lendemain (J.-J. ROUSS., *Rêver.*, V). — Inversement : *La grandeur de la maison D'où* elle est sortie (BOSS., *Or. fun.*, Duch. d'Orl.).

d) Au lieu du tour classique *Sa mère qu'il dit qui est malade* (§ 1062), on emploie souvent aujourd'hui une construction avec *dont*, celui-ci recevant ainsi un sens comme « au sujet duquel » et l'antécédent étant rappelé par un pronom sujet dans la seconde proposition, devenue conjonctive :

[...] user d'une tournure *dont* on peut dire seulement qu'elle est présentement moins usitée (LITTRÉ, s.v. *attendre*). — *Il serait un de ces Allemands [...] dont* il faudrait croire qu'ils sont les plus fins connaisseurs en délicatesses d'art (BARRÈS, *Col. Baudoche*, p. 136). — *Deux armées dont* je suppose fort qu'elles se battaient sans savoir pour quoi (MONTHERL., *Solstice de juin*,

p. 305). — *Un luxe dont* j'imagine aujourd'hui qu'il devait être affreux (MAURIAC, *Nœud de vip.*, p. 35). — *La psychanalyse, méthode [...] dont* je pense qu'elle ne vise à rien moins qu'à expulser l'homme de lui-même (A. BRETON, *Nadja*, p. 25). — *Une soirée pugilistique dont* il affirme qu'elle sera appréciée par les vrais amateurs (CAMUS, *Été*, p. 33). — Autres ex. : VALÉRY, *Pièces sur l'art*, Pl., p. 1183 ; BERNANOS, *Essais et écrits de combat*, t. I, p. 1283 ; THÉRIEVE, *Essai sur A. Hermant*, p. 67 ; DUHAMEL, *Refuges de la lecture*, p. 102 ; BILLY, *Madame*, p. 252 ; ARAGON, *Anicet ou le panorama*, Préf. ; ÉT. GILSON, *La société de masse et sa culture*, p. 68 ; F. MARCEAU, *Années courtes*, p. 291 ; MALLET-JORIS, *Lettre à moi-même*, J'ai lu, p. 237 ; etc. — On trouve parfois de qui, duquel avec la même valeur : *Un artiste de qui* l'on sait qu'il était ce que nous appelons un névropathe (BOURGET, cit. Sandfeld, t. II, p. 205). — *Ce père [...] duquel* elle croit, elle sait qu'il est capable [...] de la frapper (ARAGON, *Mise à mort*, p. 314).

Ce tour, qui n'est pas récent (cf. Hist.) s'est généralisé au XX^e s., à la désapprobation d'Abel Hermant : « Faute avérée et grossière » ; « Entre les horreurs d'aujourd'hui l'une de celles qui attristent le plus aux champs élysées les trépassés d'une certaine culture » (*Chron. de Lancelot*, t. II, p. 308). — Il faut, de toute façon, exclure de cette sévérité les verbes, comme *dire*, qui se construisent régulièrement avec un complément amené par *de* signifiant « au sujet de¹¹ » : *Un homme, quelque malicieux qu'il puisse être, ne dira jamais des femmes autant de bien ni autant de mal qu'elles en pensent elles-mêmes* (BALZAC, *Physiol. du mariage*, Épigraphe).

D'autre part, la construction avec *dont* « au sujet de » peut paraître nécessaire : 1) quand le verbe qui suit le pronom relatif n'accepte pas un *que* objet direct : *Ces vieux messieurs, dont* le bruit court qu'ils se sont déçavés (TOULET, *Mon amie Nane*, VIII). — *À l'égard de la beauté dont* il est trop clair qu'elle n'a jamais été envisagée ici qu'à des fins passionnelles (BRETON, *Nadja*, p. 185). — *Un petit toit dont* Shade s'étonnait qu'il eût pu le cacher (MALRAUX, *Espoir*, p. 278). — *Une quantité d'objets domestiques dont* je m'étais vite aperçu qu'ils étaient quelque chose (BOSCO, *Oubli moins profond*, p. 313). — *Quelques autres dont* on n'était pas tout à fait sûr qu'ils eussent existé (SARTRE, *Mots*, p. 48). — *Mes cheveux dont* je me souviens qu'ils étaient roux (H. BAZIN, *Qui j'ose aimer*, XVII). — 2) Quand *dont* représente le même être ou objet que le sujet d'une interrogation indirecte : *Monsieur Cère, dont* on ne sait encore s'il est un mari stupide ou complaisant (FRANCE, *Crainquebille*, Pierre gravée). — *Des concepts [...] dont* on ne sait s'ils correspondent réellement à des facteurs constitutifs du système de la langue (SAUSSURE, *Cours de linguist. génér.*, p. 153). — *Ces trois ou quatre semaines dont* je ne rappelle pas sans malaise ce qu'elles avaient d'ambigu (J. BOREL, *Adoration*, p. 388). — On en rapprochera le cas où une proposition relative est substituée à une interrogation indirecte (§ 411, c, Rem. 2) : *Le cas Martens, dont* on sait le bruit qu'il a fait (J.-Cl. RICQUIER, dans la *Revue générale*, oct. 1991, p. 7).

En revanche, *dont* est moins justifié quand il pourrait être remplacé par un autre relatif ayant sa fonction par rapport à un infinitif ou une proposition conjonctive essentielle (§ 677, Rem.) : *Une classe très honorable pour une civilisation dont* le plus féroce marxiste ne pourrait la dire vampire ou parasite (THÉRIEVE, *Essai sur A. Hermant*, p. 25). — *Cette question, dont* on s'étonne de ne la voir soulevée par aucun de ceux qui [...] (BENDA, *France byzantine*, p. 151). — *La Terre de Feu, dont* il caressait le projet d'y aménager des colonies agricoles (TOULET, *Mon amie Nane*, I). — *Qu'y a-t-il d'autre dans sa vie dont* il tremble que son père ne le découvre ? (BOURGET, *Danseur mondain*, I). — *Je me débarrasse de ceux [= des livres] dont* je suis à peu près sûr que je ne les lirai plus jamais (GREEN, *Journal*, 20 mai 1951). — *Une prière dont* je ne suis pas sûr que vous l'avez jamais priée pour ce petit (MONTHERL., *Ville dont* le prince est un enfant, III, 7). — *Passion malheureuse et dont* on peut dire qu'il l'a voulue malheureuse (NADEAU, *G. Flaubert écrivain*, p. 94). — On aurait pu écrire : ... *Cette question, qu'on s'étonne de ne voir soulevée...* ; etc. On aurait pu aussi supprimer *en* et remplacer *leur* par *la* dans ces ex. : *Des ouvrages dont* nous nous étonnions que les directeurs des scènes [...] en eussent supporté la lecture jusqu'au bout (BELLESSORT, cit. Le Bidois, § 1380). — *Ceux dont* on sait que leur curiosité ne se soucie pas de vous (ESTAUNIÉ, *ib.*, § 1379).

11. Comp. : *Il est [...] difficile de dire, pour mainte variante de détail, si elle est correction d'auteur, ou de libraire, ou d'imprimeur* (LANSON, dans Volt., *Lettres phil.*, t. I, p. xxvii).

Hist. — Ex. anciens : *Tout ceus DONT on le feroit certain qu'il eussent tort* (JOINVILLE, cit. Le Bidois, § 582). — * *Ces étoiles extraordinaires [...] DONT on sait encore moins ce qu'elles deviennent* (LA BR., II, 22).

695 Observations sur *dont* complément de nom et de pronom.

a) *Dont* peut être complément d'un pronom numéral, cardinal ou indéfini.

1° *Dont* complém. d'un pronom sujet : *Vous m'avez prêté des romans DONT trois m'ont intéressé, DONT plusieurs m'ont plu, DONT quelques-uns m'ont charmé.*

2° *Dont* complém. d'un pronom objet direct (cela a été contesté, à tort, car l'usage, sur ce point, est bien déclaré) : *Des adoreurs, DONT on a droit de nommer quelques-uns* (S.-BEUVE, *Caus. du lundi*, t. I, p. 205). — *Il [...] possède sept ou huit villas DONT il habite une* (TAINE, *Voy. en Italie*, t. II, p. 93). — *Puis on répandit devant eux des saphirs DONT il fallut choisir quatre* (MAUPASS., *Fort comme la mort*, II, 4). — *Trop méprisé les journaux DONT je lis quatre ou cinq chaque jour* (J. RENARD, *Journal*, 1^{er} janv. 1895). — *Ceci n'ira pas sans de terribles conséquences, DONT nous ne connaissons encore que quelques-unes* (CAMUS, *Homme révolté*, p. 42). — *Des pauvretés assez surprenantes, DONT je montrerai quelqu'une* (VALÉRY, trad. des *Bucoliques* de Virgile, p. 31). — Autres ex. : BAUDEL., *Paradis artificiel*, Mangeur d'opium, I ; BRUNETIÈRE, *Bosuet*, p. 66 ; FRANCE, *Rôtisserie de la Reine Pédauque*, p. 172 ; BLOY, *Désespéré*, p. 42 ; BARRÈS, *Dérac.*, p. 332 ; MAURRAS, *Musique intérieure*, p. 21 ; THÉRIVE, dans le *Temps*, 24 mars 1938 ; BILLY, dans le *Figaro*, 19 août 1939 ; LA VARENDE, *Belles esclaves*, p. 149 ; F. GREGH, *Âge de fer*, p. 45 ; etc.

3° *Dont* complém. d'un pronom régime de *voici* ou *voilà* : *J'ai reçu deux lettres, DONT voici l'une* (HERMANT, *Samedis de M. Lancelot*, p. 159). — *L'abondance de mes écrits a son excuse dans quelques idées inépuisables, DONT voilà une* (ALAIN, *Histoire de mes pensées*, p. 84).

4° *Dont* complém. d'un pronom sujet « réel » : *Les gens [...] DONT il n'y a pas un sur cent mille à qui je voulais ressembler* (VIALAR, *M. Dupont est mort*, p. 278). — Pour le tour *dont il y en a deux*, voir f. 3°.

b) *Dont* au sens de « parmi lesquels » peut introduire une relative averbale :

Nous avons eu des bals masqués, DONT quatre charmants (STENDHAL, *Corresp.*, t. V, p. 298). — *Il leur restait environ dix mille francs de rente, DONT deux mille trois cents à lui* (FLAUB., *Éduc.*, I, 5). — *Il avait huit enfants, DONT six filles* (FAGUET, *Hist. de la poésie fr.*, t. VI, p. 147). — *Deux personnes attendent, DONT Marcel Boulenger* (ROMAINS, *Amours enfantines*, cit. Le Bidois, § 1368). — *Trois juges, DONT moi, décerneront des prix* (GREEN, *Journal*, t. III, p. 89). — *Plusieurs pays d'Asie, DONT l'Inde* (MALRAUX, *Antimémoires*, p. 114).

Pour d'autres types de relatives averbales, voir § 1061, b.

c) *Dont* ne peut, en principe, dépendre d'un complément introduit par une préposition.

Au lieu de **Les traités DONT il se repose sur la foi* ; **Le prochain DONT le calomniateur nuit à la réputation*, l'usage normal d'aujourd'hui demande qu'on dise : *Les traités sur la foi DESQUELS il se repose* ; *Le prochain à la réputation DE QUI (ou DUQUEL) le calomniateur nuit.*

Ex. irréguliers : *Ce William Rayne, DONT elle n'est pas même certaine de l'existence* (E. de GONC., *Faustin*, cit. Tobler, *Verm.*, t. III, p. 43). — *Combien d'autres DONT il ne se souvenait plus des noms !* (HUYSMANS, *Cathédrale*, p. 390). — *Pauvre vieux DONT on avait douté de l'honneur !* (M. RHEIMS, *Haute curiosité*, p. 122). — Cas plus complexe : *Rimbaud, DONT on déplore l'arrêt précoce de production* (DAUZAT, *Précis d'hist. de la langue et du vocab. fr.*, p. 73). Comp. ... *dont on déplore qu'il ait arrêté...*, § 694, d.

Dont est cependant correct dans les cas suivants.

1) Il est complément d'un objet direct introduit par *jusqu'à* « même » (*jusqu'à* n'a pas ici un rôle de préposition) : *Elle, si innocente, [...] DONT nous surveillons jusqu'aux pensées* (ZOLA, *Terre*, II, 7). — *Je me représentais cette enfant [...] DONT j'ignorais jusqu'au visage* (GANDON, *Monsieur Miracle*, p. 82).

2) *Dont* est en même temps complément d'un syntagme non prépositionnel (sujet ou objet direct) : *Il y a ceux [...] DONT on lit la pensée dans les yeux* (DUMAS fils, *Fils naturel*, Prologue, V). — *L'autre, DONT les cheveux flottent sur les épaules* (FRANCE, *P. Nozière*, p. 187). — *La vieille marquise du Badoul, DONT les mèches grises pendaient sous le tricorne* (VIALAR, *Grande meute*, I, 6). — *Tous ces symboles DONT la grâce atténue le caractère démesuré des proportions* (HERRIOT, *Sanctuaires*, p. 63). — *Ceux DONT les soucis ont dévoré les premières années de la vie* (GREEN, *Léviathan*, I, 1). — *Un écrivain DONT l'œuvre [...] est à peu près inséparable de la vie* (ARLAND, *Essais critiques*, pp. 86-87).

Toute difficulté disparaît si le complément prépositionnel inclut un déterminant possessif ; dans ce cas, *dont* ne se rapporte plus qu'au syntagme non prépositionnel : *Les vrais grands écrivains sont ceux DONT la pensée occupe tous les recoins de LEUR style* (HUGO, *Pierres*, p. 195). — *Les trois invitées, personnes [...] DONT la tenue, froidement correcte, contrastait avec l'exubérance de LEUR mise* (JALOUX, *Sous les oliviers de Bohême*, p. 119). — *Le vœu confiant du poète DONT tant de lecteurs fêtent, en 1947, le 150^e anniversaire de SA naissance* (R. LALOU, dans les *Nouv. litt.*, 1^{er} mai 1947). — *L'insecte, DONT l'innombrable vibration de SES ailes soutient indéfiniment la fanfare, le poids et le courage* (VALÉRY, *Eupalinos*, p. 154). — *L'histoire d'une femme DONT la mort de SON fils avait dérangé l'esprit* (GREEN, *Vers l'invisible*, p. 166).

La difficulté disparaît aussi s'il y a un pronom personnel objet indirect (comp. § 647, c) : *Une jeune fille DONT les cheveux LUI retombaient sur le dos* (MAC ORLAN, *Ancre de Miséricorde*, p. 204).

Dans l'ex. suivant, *dont* peut être considéré comme le complément de *connaît* : *Une personne DONT on ne CONNAÎT que l'haleine, les pantoufles et la couleur des yeux* (A. DAUDET, *Tart. de Tar.*, II, 8). — Ou bien on le considère comme le complément des premiers termes de la coordination, explication qui vaut aussi pour ce texte de Gide : *Ce petit livre [...] DONT je ne sais plus le titre ni le nom de l'auteur* (*Nourrit. terrestres et nouv. nourr.*, p. 293).

3) Le complément prépositionnel est un pseudo-complément (§ 342, b) et constitue en fait l'élément principal du syntagme nominal dont il fait partie : *Le jeu de puzzle DONT la moitié des pièces étaient d'ailleurs perdues* (DUHAMEL, *Voyageurs de « L'Espérance »*, p. 46). [L'accord du verbe confirme qu'il s'agit d'un pseudo-complément : cf. § 422.] — *Gide, DONT elle avait traduit en anglais une grande partie de l'œuvre* (SCHLUMBERGER, dans le *Figaro litt.*, 18 juin 1960). — *Les êtres de qualité DONT une partie de l'existence a été donnée au désert* (KESSEL, *Mermoz*, p. 55). — *La « Revue internationale d'Onomastique » DONT une bonne partie des articles sont signés de ses anciens élèves* (P. LEBEL, dans *L'hist. et ses méthodes*, p. 678). — *Émission de télévision [...] DONT on trouvera une partie du texte dans le dernier numéro des Cahiers de la télévision* (KANTERS, dans le *Figaro litt.*, 23 mars 1964). — *Une jeune fille de 23 ans DONT le reste de la réponse est à peu près nul* (J. PERRY, *Rue du Dragon*, p. 74). [L'accord du verbe se fait pourtant avec *reste*.]

On peut en dire autant des ex. suivants : *La bouchère, DONT elle a élevé un des petits* (J. RENARD, *Ragotte*, I, En ménage). — *La banque, DONT il est un des directeurs* (VAUDOYER, *Reine évanouie*, p. 196).

4) *Dont* est complément d'un nom composé ou d'une locution nominale : *Un peintre DONT les chefs-d'œuvre sont au Louvre. Un homme DONT on admire la force d'âme. Un roi DONT les gardes du corps s'étaient mutinés.*

Mais on trouve *dont* chez des écrivains même soigneux dans des cas où il est difficile de parler de noms composés. Ex. à ne pas imiter : *La grève fuit jusqu'au Ploc'h, DONT on aperçoit [...] le toit des premières maisons* (MIRBEAU, *Calvaire*, IX). — *La propre maison DONT elle ignorait*

le nom des locataires (R. ROLLAND, *Jean-Chr.*, t. VI, p. 214). — *Un cheval [...] DONT l'artiste a seulement retenu la forme du contour* (BENDA, *Rapport d'Uriel*, p. 143). — *Amoureux, du lat. amorosus, dont « amour » a empêché la contraction de la contre-finale* (DAUZAT, *Dict. étym.*). — *Un monde [...] DONT la mise en question le rend furieux* (MALRAUX, *Antimémoires*, p. 14). — *Les jeunes, DONT il est devenu banal de regretter la pauvreté de la langue* (*Gramm. Lar. contemp.*, p. 4). — *L'inconduite de la reine Marguerite (DONT il obtint l'annulation du mariage)* (*Grand Lar. enc.*, s.v. *Henri IV* [France]). — *Le fameux Collège William and Mary [...] DONT nous craignons de fouler le gazon du parc* (F. DESONAY, *Air de Virginie*, p. 87). — *Une femme DONT j'avais [...] le témoignage de la bêtise* (B.-H. LÉVY, *Derniers jours de Baudelaire*, p. 272).

Parfois *dont* est employé alors que le complément prépositionnel est lui-même accompagné d'un déterminant possessif, ce qui ajoute un pléonasmе à la première irrégularité : *Une figure DONT la diversité de ses parties s'arrangent [...]* (VALÉRY, *Regards sur le monde actuel*, p. 133). [Rem. l'accord du verbe.] — *Le papillon DONT on voit miroiter au soleil la diaprure de ses ailes* (HENRIOT, *Aricie Brun*, I, 6). — *Notre temps, celui DONT je sens encore la tiédeur de ses midis* (PROUST, *Jean Santeuil*, t. I, p. 184). — *Les institutions, DONT il [= M. Debré] fut au premier rang de leurs architectes, ont fait leurs preuves* (DE GAULLE, *Mémoires d'espoir*, L.P., t. I, p. 347). — *Roland [Dorgèlès] n'aimait guère Pablo [Picasso] parce que l'Espagnol détournait ses amis, surtout Mac Orlan, DONT Picasso avait fait le beau portrait de sa femme, Marguerite* (LANOUX, *Adieu la vie, adieu l'amour*, p. 30) — *Une étude [...] DONT les raisons de son intégration à ce volume nous échappent totalement* (Jean DUBOIS, dans *Revue belge de philologie et d'hist.*, 1968, p. 1458). — [Déjà chez Bossuet : * *Osymanduas, DONT nous voyons [...] de si belles marques de ses combats* (*Disc. hist. univ.*, III, 3.) — Quelle que soit l'autorité de ces auteurs, de telles phrases ne doivent pas être prises pour modèles. On notera pourtant que dans certains ex. (des deux séries) *dont* pourrait avoir le sens « au sujet duquel » (comp. § 694, d).

Dans l'ex. suivant, *dont* n'est pas complément d'ange et d'or, qui font partie de compléments de caractérisation assimilables à des adjectifs, mais de figure et de boucles : *Jean DONT chacun admirait la figure d'ange, les courtes boucles d'un or brûlé, les dents aiguës de son frais rire* (MAURICAC, *Genitrix*, p. 38). [Le possessif *son*, du fait de la coordination, est moins discutable que dans les ex. reproduits ci-dessus.]

5) Avec *venir à bout, dont* est admis : *Des difficultés DONT il ne viendra jamais à bout* (HANSE, p. 346). On dit d'ailleurs : *Il EN viendra à bout* [déjà chez LA F., *F.*, V, 9].

Hanse admet *dont* aussi avec à l'écart (outre faire du cas, où *du* est l'article partitif, — et Plattner (t. V, p. 451) avec en possession : *Les biens [...] DONT il se trouvera en possession* (*Code civil*, art. 33). — Comp. : *Ne trouvant pas de contrepois dans la réalité, puisqu'il EN vivait à l'écart* (MONTHERL., *Célibataires*, I, 2).

Hist. — *Dont*, au XVIII^e s., dépendait quelquefois d'un nom précédé d'une préposition : *Il est des néuds secrets, il est des sympathies, / DONT par le doux rapport les ames assorties / S'attachent l'une à l'autre* (CORN., *Rodog.*, I, 5). — *Luy DONT à la maison / Vôte imposture enlève un puissant héritage* (MOL., *Dépit am.*, II, 1).

d) Dont peut être complément à la fois du sujet d'une part, de l'objet direct ou de l'attribut d'autre part :

Il plaignit les pauvres femmes DONT les époux gaspillent la fortune (FLAUB., *Éduc.*, II, 5). — *Vous avez trop de raison pour un âge DONT l'ingénuité est à la fois le seul attrait et la seule excuse* (FROMENTIN, *Domin.*, VI). — *C'était un vieillard DONT la barbe blanche couvrait la poitrine* (FRANCE, *Balthazar*, p. 32). — *Un homme jeune [...] DONT la chemise ouverte fort bas laissait voir la poitrine lisse* (MAUROIS, *Bern. Quesnay*, p. 137). — *Un homme DONT le corps a l'habitude d'aider la pensée* (ROMAINS, *Salsette découvre l'Amérique*, p. 72).

Parfois, *dont* est complément d'un seul des deux noms, l'autre est accompagné d'un déterminant possessif, ce qui rend la phrase plus claire : *Cette malheureuse créature, DONT la mort prématurée attriste aujourd'hui sa famille* (HELLO, *Contes extraordin.*, *Regard du juge*). — *Venu à Thonon voir ma mère toujours malade, mais DONT la maladie n'a pas interrompu son activité* (BORDEAUX, *Garde de la maison*, p. 272).

De même, dans l'ex. suivant, *dont* est complément du verbe et son antécédent est représenté devant le sujet par un possessif : *Un puits rempli de cadavres de petites filles DONT LEURS parents se sont débarrassés* (CLAUDEL, *Connaissance de l'Est*, *Pagode*).

e) Si dont est complément d'un nom d'action, il peut représenter l'agent (complément *subjectif*) ou l'objet (complément *objectif*) de cette action :

Des gens DONT l'arrivée est attendue (les gens arrivent). *Des objets DONT la vente est interdite* (on vend des objets). — Quand il s'agit de personnes, la seconde application est parfois ambiguë : *Les routes et les campagnes étaient couvertes d'hommes errants DONT la peur obsédait les cultivateurs* (JAURÈS, *Hist. socialiste de la Révol. fr.*, t. I, 1^{re} partie, p. 388). [Il faut comprendre : *Les cultivateurs ont peur de ces hommes*. Mais, spontanément, le lecteur croit que ce sont les hommes errants qui ont peur.] — Comp. § 588.

f) Redondances à éviter.

1^o *Dont* et un pronom personnel objet direct ayant le même antécédent : *J'ai l'intention [...] de réunir ici quelques-uns de ses amis, DONT les parents ne manqueront pas de les accompagner* (HENRIOT, *Aricie Brun*, II, 1). [Il vaut mieux écrire : ... QUE LEURS parents ne manqueront pas d'accompagner.] — *Une diseuse de bonne aventure DONT les anneaux d'or aux oreilles et le turban soyeux sur le front LA transformaient en une reine des ténèbres* (CAYROL, *Enfants pillards*, p. 155). [En outre, *dont* semble complément d'oreilles et de front, ce qui est contraire à la règle donnée dans le c, ci-dessus.]

Dans la phrase suivante, il n'y a pas de redondance, mais le verbe n'a pas l'objet direct qu'il réclame : *Des artisans rangés et paisibles, DONT les mœurs douces et un peu molles tenaient plus éloignés encore de la cruauté que de l'héroïsme* (TOCQUEVILLE, *Souvenirs*, p. 248). [Il faudrait : ... QUE LEURS mœurs ... tenaient ... éloignés ...]

2^o *Dont* et un déterminant possessif : *Tous ceux DONT un sombre chagrin ne fermait pas LEUR âme à la gaieté du soleil* (PROUST, *Jean Santeuil*, t. II, p. 155). Autres ex. dans c, 4. — Voir aussi dans c, 2, et dans d des ex. où il n'y a pas vraiment redondance.

3^o *Dont* et *en* : *De ce genre de meubles DONT l'élégante sobriété des lignes et la simplicité des éléments décoratifs EN font le prix* (M. RHEIMS, *Haute curiosité*, p. 289). — *Sa vie familiale DONT le désordre EN faisait tout le charme* (CAYROL, *Enfants pillards*, p. 16). — On pourrait considérer que, dans ces deux ex., *dont* est complément à la fois du sujet et du complément (cf. d ci-dessus). Dans le texte de Rheims, *dont* serait alors complément d'un nom introduit par une préposition (cf. c).

Dans l'ex. suivant, *en* pourrait être supprimé sans difficulté (cf. § 677, Rem.), mais peut-être l'auteur a-t-il donné à *dont* le sens « au sujet duquel » (§ 694, d), ce qui ôte la redondance : *C'était [...] un de ces livres DONT on sent immédiatement que l'auteur peu fortuné EN a fait les frais* (BELLESSORT, *V. Hugo*, p. 1).

La redondance est assez fréquente quand *dont* est complément d'un numéral objet direct ou sujet réel ; les auteurs hésitent peut-être à recourir au tour signalé ci-dessus (a, 2^o et 4^o) parce que ces numéraux s'appuient d'ordinaire sur *en* (§ 651, e) : *25 à 26 pages in-folio DONT il n'y EN a pas trois de Du Camp* (FLAUB., *Corresp.*, t. II, p. 261). — *De toutes ces raisons, — DONT il n'y EN a pas une qui résiste à l'examen* (BRUNETIÈRE, *Bossuet*, p. 70). — *Elle a dû avoir quelques petites aventures supplémentaires DONT je n'EN connais que deux* (J. LAURENT, *Bêtes*, p. 392). — Cas analogue : *Tu ne te serviras point de tous les mots, DONT il EN est de rares et de baroques qui tirent à eux toute l'attention* (VALÉRY, *Variété*, Pl., p. 741).

Hist. — L'usage classique admettait qu'un antécédent fût, dans une même relative, représenté à la fois par *dont* et par *en*, notamment lorsqu'il y a un numéral cardinal ou indéfini : * *Elle demandait cinq villes, DONT Metz EN était l'une* (MALHERBE, t. III, p. 582). — * *Elle a deux mille cinq cents louis DONT elle ne veut pas EN remporter un* (SÉV., 11 juin 1676). — * *Il faut faire un grand choix pour lire ses lettres [de Voiture] DONT il y EN a plusieurs qui ne vous feraient*

pas grand plaisir (RAC., G.E.F., t. VII, p. 71). — *Un secret [...] DONT je lui deffendois d'EN parler* (LA FAYETTE, *Princ. de Clèves*, p. 61).

696 OÙ [de l'adverbe latin *ubi*].

a) Dans la langue générale, c'est un **complément adverbial** marquant le lieu, la situation, le temps :

J'ai rêvé dans la grotte OÙ nage la sirène... (NEURAL, *Chimères*, Desdichado.) — *Dans l'état OÙ vous êtes.* — *Le jour OÙ la patrie me demandera de verser mon sang pour elle, elle me trouvera* (CÉLINE, *Voy. au bout de la nuit*, F°, p. 17). — Sur la concurrence de *que*, voir § 689, d, 2°.

Remarques. — 1. OÙ se combine avec peu de prépositions.

— Avec *de* (élide), *par*, *jusque* (élide) : *C'est alors qu'elle est venue à Paris, d'OÙ elle lui a écrit* (A. BRETON, *Nadja*, p. 73). — *Le chemin PAR OÙ il faut passer. La page JUSQU'OÙ vous avez lu.*

— OÙ peut à lui seul indiquer la direction s'il tient lieu d'un complément introduit par *à* ou dans : *L'endroit, le pays OÙ je vais.* Si la prépos. est *vers*, *où* employé seul est possible dans la langue littéraire : *Un cabinet de lecture OÙ le jeune homme s'achemine* (BARRÈS, *Dérac.*, p. 74). — [...] *des collines OÙ les bêtes semblaient maintenant se diriger* (BOSCO, *Mas Théotime*, 1947, p. 155).

Cependant, on trouve parfois *pour*, surtout avec *partir*, et *vers*¹² : *À mon retour de la Tunisie, POUR OÙ je parlais* (MONTHERL., *Exil*, Préf.). — *Fongueusemare, VERS OÙ revolvait sans cesse ma pensée* (GIDE, *Porte étr.*, p. 33). — *L'onomatistique VERS OÙ l'avaient porté ses goûts personnels* (J. HERBILLON, dans le *Bulletin de la Commission roy. de toponymie et de dialectol.*, 1962, p. 27). — *Où sans antécédent* (cf. b, 5°) : *La porte s'ouvrit [...] / Vomissant tout un flot [...] VERS OÙ j'étais* (VERL., *Élégies*, II).

Hist. — *Vers où* a cherché à s'introduire au XVIII^e s. : * *Le bien VERS OÙ vous allez* (SCUDÉRY, *Cyrus*, cit. Littré). Vaugelas (p. 355) et d'autres grammairiens l'ont condamné.

2. OÙ est parfois substitué à la conjonction *que* introduisant une proposition complément d'un nom (§ 1070, d) :

Inutile [...] d'envisager l'hypothèse OÙ elle [= Albertine] partirait brusquement (PROUST, *Rech.*, t. III, p. 431). — *Je faisais ces réflexions, me plaçant dans l'hypothèse OÙ Andrée était véridique* (ib., p. 603). — Comp. : *L'hypothèse QUE je l' [= Albertine] avait accusée injustement m'eût semblé la plus vraisemblable* (ib., p. 177).

Sans doute y a-t-il eu confusion avec le pronom relatif *que*, qui, lorsqu'il introduit un complément adverbial (§ 689, d), est concurrencé par *où*. Pour la même raison, *au cas où* s'est substitué à *au cas que* à la fin du XIX^e s. (§ 1096, b).

3. La langue populaire emploie parfois avec *où* relatif des formules qui s'expliquent par *où* interrogatif (§§ 389-390) :

12. Aussi lorsque *où* est un interrogatif : *Julien se hâta de lui annoncer son départ. / — POUR OÙ ? dit M. de La Mole* (STENDHAL, *Rouge*, II, 17). — *La souffrance est certainement ce qui va le plus loin, mais VERS OÙ ?* (J. ROSTAND, *Pensées d'un biologiste*, p. 196). — Autres ex. de *pour où* interrogatif : DUMAS fils, *Visite de noce*, VII ; GIDE, *Journal*, 14 mai 1943 ; TROYAT, *Tant que la terre durera...*, p. 651 ; etc. — De *vers où* interrogatif : BARRÈS, dans la *Cocarde*, 2-3 janv. 1895 ; S. GROUSSARD, dans *Hommes et mondes*, mars 1952, p. 341 ; R. KEMP, dans les *Nouv. litt.*, 26 mars 1953 ; M. JOBERT, *Vie d'Hella Schuster*, p. 77 ; L. BODARD, *Anne Marie*, p. 143 ; etc.

Avec *sur* : *Le Ravitaillement, déjà évacué de Paris sur Pougues, va être replié de nouveau SUR OÙ ?* (F. GRECH, *Âge de fer*, p. 144).

°Votre petit papier OUSQUE vous avez écrit votre promesse, il faut l'oublier (GIDE, *Isabelle*, F°, p. 120). — *°C'est la maison [...] OÙ C'EST QU'habite Fanny* (dans D. François, p. 825).

4. Pour *où* et *y* formant redondance, voir § 655, b.

5. Pour la concurrence entre *d'où* et *dont* pour marquer l'origine, § 694, c.

b) L'**antécédent** de *où* est ordinairement un nom. Notons certains faits particuliers.

1° Si ordinairement *où* s'applique à des choses, il peut avoir comme antécédent un syntagme formé d'une préposition de lieu suivie d'un nom ou d'un pronom qui désignent des personnes :

Elle a d'abord perdu connaissance et ne l'a reprise que CHEZ LE PHARMACIEN OÙ on l'a [...] transportée (GIDE, *Journal*, 31 mars 1943). — *Ils retrouvèrent le Patron AUPRÈS DU BÉBÉ, OÙ l'avait conduit Studler* (MARTIN DU G., *Thib.*, Pl., t. I, p. 1070). — *Le rendement fonctionnel de ces oppositions corrélatives est faible CHEZ CEUX OÙ elles existent* (A. MARTINET, cit. Sandfeld, t. II, p. 193).

2° Il est assez rare que l'antécédent soit un numéral indiquant la date :

Quel chemin parcouru depuis 1979, OÙ les conservateurs demandaient aux électeurs [...] de « donner une chance » à cette quasi-inconnue [...] ! (dans le *Monde*, sélection hebdom., 11-17 juin 1987, p. 1.) Ordinairement, on reprend le numéral par un nom : ... 1979, ANNÉE OÙ...

3° OÙ peut avoir un adverbe pour antécédent : *ici, là, là-bas, partout, aujourd'hui*. Voir § 1059, c.

4° L'antécédent est une phrase quand *d'où* marque la conséquence :

Il a refusé, D'OÙ il résulte maintenant que nous sommes dans l'impasse (*Dict. contemp.*). — *Bergson observe [...] que langage et pensée sont de nature contraire [...]. D'OÙ vient que la pensée, obligée [...] de passer par le langage qui l'exprime, s'y altère* (PAULHAN, *Fleurs de Tarbes*, V). — *Phèdre parle [...] pour jouer un rôle [...]. Ariste, lui, parle pour parler [...]. D'OÙ leur pensée se trouve bien libre de poursuivre [...] sa rêverie la plus sauvage* (ib.).

Avec une relative averbale : *Il avait un égal amour pour le rêve et le réel. D'OÙ ses tourments, D'OÙ ses combats* (DUHAMEL, *Désert de Bièvres*, p. 188). — *Ces grands caractères, ainsi mis à la retraite, avaient besoin d'occuper leurs loisirs. Il était nécessaire qu'ils fussent domptés. D'OÙ les Précieuses, l'Hôtel de Rambouillet et, plus tard, ces analyses de sentiments qui vous étonnent* (MAUROIS, *En Amérique*, p. 90). — *Ils sont poètes, et ne sont que poètes [...]. D'OÙ leur immense prestige* (P. EMMANUEL, dans le *Figaro*, 2 avril 1971). — *Dans le jardin d'Academos (D'OÙ nos « académies »), il [= Platon] a institué une école* (J. GUITTON, ib., 21 juillet 1980). — Au lieu d'un syntagme nominal, on a parfois une propos. conjonctive introduite par *que* : § 1072, d.

La ponctuation forte (souvent un point) qui précède *d'où* dans ces ex. montre que le relatif est traité comme un démonstratif (comp. *quoi* au § 691, c) et que la locution est proche des adverbes anaphoriques (§ 921).

5° OÙ s'emploie aussi sans antécédent :

Les Fleuves m'ont laissé descendre OÙ je voulais (RIMBAUD, *Premiers vers*, Bateau ivre).

Dans les formules concessives (OÙ *que vous alliez, vous ne serez pas seul*), il n'est pas certain que *où* soit, originairement, un relatif.

c) OÙ comme **complément d'objet indirect** est un archaïsme (cf. Hist.) de la langue littéraire :

Les suppositions OÙ vous vous livrez (GAUTIER, *Partie carrée*, VII). — *Un des journaux OÙ collabore Renaudin* (BARRÈS, *Dérac.*, p. 171). — *C'est un toutou, cette fois, OÙ son cœur s'inté-*

resse (TOULET, *Mon amie Nane*, XI, 2). — Elle [= la nouvelle] est en train d'échapper aux périls où le roman est exposé (MORAND, *Ouvert la nuit*, Préf. de 1957). — Autres ex. : HERMANT, *Daniel*, p. 68 ; THÉRIVE, *Procès de littérature*, p. 127 ; G. TRUC, dans S.-Simon, *Mém.*, Pl., t. IV, p. 1106 ; AMBRIÈRE, dans le *Figaro litt.*, 19 avril 1947 ; CAILLOIS, *ib.*, 25 sept. 1948.

Hist. — L'usage que nous venons de décrire était encore courant chez les auteurs du XVII^e et du XVIII^e s. : C'est là l'unique étude où je veux m'attacher (BOIL., *Ép.*, V). — * Il y a des maux effroyables et d'horribles malheurs où l'on n'ose penser (LA BR., XI, 30). — Des honneurs où ils ne peuvent atteindre (VOLT., *Lettres phil.*, VI). — * Des soins où sa piété l'engage pour vous (MARIV., *Marianne*, p. 28).

Ils pouvaient aussi donner à où un nom de personne comme antécédent : Vous avez veu ce fils où mon espoir se fonde ? (MOL., *Étourdi*, IV, 2). — * Ce commissaire où il nous renvoyait (SÉV., 13 juin 1684). — * Les Égyptiens sont les premiers où l'on ait su les règles du gouvernement (BOSS., *Disc. hist. univ.*, III, 3).

- 697 **Quiconque** comme pronom relatif est nominal et concerne des personnes. Il est sujet et il a la valeur de « celui, quel qu'il soit, qui ». Comp. *qui* nominal (§ 687). Il est singulier et de la 3^e personne (cf. Hist.). La proposition relative qu'il introduit peut être sujet ou complément.

QUICONQUE m'a fait voir cette route a bien fait (MUSSET, *Poés. nouv.*, Sur la paresse). — Je pense [...] / [...] / À QUICONQUE a perdu ce qui ne se retrouve / Jamais ! (BAUDEL., *Fl. du m.*, *Cygne*, II). — [...] en revenant pour un jour au sommeil naturel — le plus étrange de tous pour QUICONQUE a l'habitude de dormir avec des soporifiques (PROUST, *Rech.*, t. III, p. 124). — Il sera critiqué par QUICONQUE a un peu de connaissances en la matière (*Dict. contemp.*). — Autres ex. au § 1058, a, 1^o.

Hist. — *Quiconques* (qui s'écrivait avec un *s* jusqu'au XVI^e s.) est l'agglutination de l'anc. fr. *qui qui onques* ou *qui qu'onques* « qui jamais ». Le latin *quicumque* a exercé une influence.

Le mot a servi parfois d'adjectif : Depuis ce temps, caphart QUICONQUES n'est auzé entré en mes terres (RAB., *Garg.*, XLV). — Il a eu le sens concessif de *qui que* : QUICONQUES sois, cruel, ne nous menace plus (RONSARD, t. VIII, p. 307). — Il a pu, à l'époque classique, représenter une autre personne que la 3^e personne du singulier : O quiconque des deux AVEZ versé son sang, / Ne vous préparez plus à me percer le flanc (CORN., *Rodog.*, V, 4). — Dans cet ex., *quiconque*, par syllepse, est rappelé par un pronom pluriel : * *Quiconque n'est pas d'accord avec la règle, elle LES repousse et LES condamne* (BOSS., cit. Littré). — Sur *il* reprenant devant le verbe principal la proposition relative introduite par *quiconque*, voir § 236, b, 1^o, Hist. (*Quiconque veut prier, il doit...*). — On observera aussi que, dans l'ex. de Bossuet, la proposition introduite par *quiconque* est objet direct et qu'elle est rappelée par un pronom conjoint devant le verbe principal. Une autre analyse serait de rapprocher cet emploi de *qui* « si on » (§ 1058, a, 2^o, Rem.).

Remarques. — 1. D'habitude, les mots qui s'accordent avec *quiconque* se mettent au masculin. Mais le féminin ne serait pas impossible lorsque le pronom concerne manifestement des femmes :

Quiconque sera PARESEUSE ou BABILLARDE sera PUNIE (LITTRÉ).

2. En Belgique, on emploie *°tout quiconque* (comme *tout qui* : § 687, b, Rem. 1) comme équivalent de *quiconque* :

TOUT QUICONQUE de Wallonie réaliserait un autobus à pédales serait prié de se faire connaître au ministère des transports (J. BEAUCARNE, *Écrit pour vous*, p. 39).

3. Sur *quiconque* employé comme pronom indéfini (... plus que *quiconque*), voir § 730. — Cet emploi entraîne parfois un *qui* superflu après *quiconque* : *QUICONQUE QUI ferait cela...

SECTION 7. — LES PRONOMS INTERROGATIFS

Bibl. — G. GOUGENHEIM, *Études de gramm. et de vocab. fr.*, pp. 108-129.

- 698 **Les pronoms interrogatifs** s'emploient au lieu d'un nom au sujet duquel le locuteur (ou le scripteur) demande une information, notamment quant à l'identification :

QUI donc es-tu, morne et pâle visage, / Sombre portrait vêtu de noir ? / QUE me veux-tu, triste oiseau de passage ? (MUSSET, *Poés. nouv.*, Nuit de déc.)

Dans le cas de *combien*, la question porte sur le nombre : COMBIEN sont là ?

Comme il n'est pas possible de faire porter l'interrogation directement sur le verbe prédicat lui-même, on utilise un pronom interrogatif neutre et le verbe *faire*, qui est apte à remplacer n'importe quel verbe (§ 745) : QUE FAIT Marie ? Elle dort.

Remarques. — 1. *Combien* peut s'employer aussi comme pronom exclamatif, nominal (« combien de personnes ») ou représentant : cf. § 699, b.

2. *Qui*, *quoi* et *combien* servent à former les locutions pronominales indéfinies *je ne sais qui*, *n'importe quoi*, etc. Cf. § 708, b.

3. Comme le pronom relatif (§ 677, Rem.), le pronom interrogatif peut avoir sa fonction par rapport à un terme faisant partie d'un syntagme verbal subordonné ou d'une proposition conjonctive :

QUI veux-tu emmener ? — QUE crains-tu qu'il apprenne ? (VIGNY, *Stello*, XXXIV.) — QUI dit-on que je suis ? (MAURIAC, *Vie de Jésus*, p. 135.) — Comp. § 919, Rem. 2 (adverbes interrogatifs).

Si la question porte sur le sujet de la proposition conjonctive, la proposition conjonctive est parfois transformée en proposition relative : QUI croyez-vous, mon cher, qui parle de la sorte ? (MUSSET, *Poés. nouv.*, Sur la paresse.) — QUI crois-tu qui a fait cela ? (BILLY, *Nathalie*, p. 56.) — Comp. § 1062.

N.B. — Il faut prendre garde aux ambiguïtés : À QUI dit-il que Marie a pris un livre ?

- 699 **Formes des pronoms interrogatifs.**

a) Pronoms interrogatifs proprement dits.

Formes simples : *qui*, pour des personnes ; — *que* et *quoi*, pour des choses ou des animaux. Ce sont des nominaux.

Qui interrogatif a une voyelle longue en fr. de Belgique (comp. § 679, a). Les deux *qui* de *qui est-ce qui* sont donc différents : [ki : es ki].

Formes composées : *lequel*, dont les deux éléments varient en genre et en nombre (fém. sing., *laquelle* ; masc. plur., *lesquels* ; fém. plur., *lesquelles*) et qui se contracte avec les prépositions *à* et *de* au masculin singulier et au pluriel (*auquel*, *duquel* ; *auxquels*, *desquels* ; *auxquelles*, *desquelles*). — Ce sont des représentants.

Hist. — *Qui* comme sujet provient du relatif latin *qui* (qui a supplanté l'interrogatif *quis*). Comme complément, *qui* est une altération de l'anc. fr. *cui* (lat. *cui*) ; comp. § 686, Hist. 2. *Que* et *quoi* viennent tous deux de l'interrogatif neutre latin *quid* ; le premier a évolué comme atone, le second comme tonique.

Remarques. — 1. Ces interrogatifs ont les mêmes formes que les pronoms relatifs.

Cf. § 679. Certains linguistes en tirent la conséquence qu'il ne convient pas de séparer les deux catégories. — Cependant, *dont* aujourd'hui n'est plus que relatif (§ 693, b, Hist.). *Quiconque* (§ 697) n'est pas interrogatif. Quant à *où*, quand il est interrogatif, on le range traditionnellement parmi les adverbes, avec *pourquoi*, *quand* et *comment* (pour *combien*, voir b, ci-dessous).

2. Dans l'interrogation indirecte, on emploie *ce que*, *ce qui* pour interroger sur les choses : cf. § 703.

b) Comme d'autres adverbes (§ 707), *combien* peut jouer le rôle d'un pronom (interrogatif ou exclamatif) et avoir les fonctions de sujet, d'attribut et de complément.

— Nominal. Au pluriel, pour des personnes, surtout comme exclamatif : *COMBIEN voudraient être à votre place !* (AC.) — Au sing., pour une indication chiffrée, surtout pour de l'argent (comp. tant, § 707, a, Rem. 1) : « *COMBIEN as-tu encore ?* » / — « *Deux pièces de cent sous !* » (FLAUB., *Éduc.*, I, 5.) — *COMBIEN y a-t-il jusqu'à Paris ? Cinquante kilomètres* (ou *Une heure*).

— Représentant, pour des personnes comme pour des choses : *Parmi vos timbres, COMBIEN ont vraiment de la valeur ?* — Exclamatif : *Oh ! combien de marins, combien de capitaines / Qui sont partis joyeux pour des courses lointaines, / Dans ce morne horizon se sont évanouis ! / COMBIEN ont disparu, dure et triste fortune !* (HUGO, *Rayons*, XLII.)

Comme objet direct ou comme « sujet réel », *combien* s'appuie sur le pronom *en* (cf. § 651, e) : *COMBIEN en avez-vous mangé ? COMBIEN en faut-il ?*

c) Comme les autres interrogatifs (§ 389, b), les pronoms interrogatifs sont, souvent dans la langue parlée, moins souvent dans la langue écrite, suivis de *est-ce qui* (si le pronom est sujet), *est-ce que* (si le pronom a une autre fonction, y compris celle de sujet réel).

Ce qui est particulier aux pronoms, c'est 1) la fréquence de *Qui est-ce qui* (ou *que*) ... ? *Qu'est-ce qui* (ou *que*) ... ? — 2) le caractère presque obligatoire de *Qu'est-ce qui* (ou *que*) ... ? dans certaines circonstances : voir §§ 702, a, 1°, et aussi 389, b. — Ces périphrases sont pourtant parfois mal jugées, et des auteurs recourent occasionnellement à des constructions inconnues de l'usage ordinaire : voir §§ 701, b ; 702, a, 2° et 3°.

Remarque. — Sur le renforcement des pronoms (*Qui donc ... ? Qui diable ... ?* etc.), voir § 383bis, c. — Sur *Qui cela ?* voir § 384, c.

Sur les éléments subordonnés aux pronoms interrogatifs, voir §§ 352, b et Rem. 1, 3 (*Qui d'autre*, etc.) ; 353, c (*Qui de nous*, etc.).

Sur la reprise de l'interrogatif sujet par un pronom personnel (*Combien viendront-ils ?*) : § 388, b, 1°.

700 **Place des pronoms interrogatifs :** voir §§ 383bis, d ; 391, b, 1°.

701 **Qui.**

a) Dans la langue commune, *qui* interroge sur les personnes, tant dans l'interrogation directe que dans l'interrogation indirecte. Il peut être

sujet, sujet réel, attribut, complément direct de verbe, complément prépositionnel (de verbe, de nom, d'adjectif) :

Qui a frappé ? Je demande QUI a frappé. — *Qui faut-il en plus ?* — *Qui es-tu ? Dis-moi QUI tu es.* — *Qui désignera-t-on ? J'ignore QUI on désignera.* — *À QUI obéirons-nous ? Chez QUI loges-tu ? De QUI as-tu demandé l'avis ? De QUI est-il digne ?*

Qui est parfois mot en apostrophe, notamment quand on veut reprocher à un enfant de n'avoir pas donné le mot en apostrophe requis par la politesse (§ 370, Rem. 1) : *Tu te rappelles tout de même hein ? [...]* / — *Oui.* / — *Oui QUI donc ?* / — *Oui, maman* (ARLAND, *Terre natale*, I).

Qui suit le prénom quand on interroge sur le nom de famille : *C'est Bill... Bill QUI ? je n'en sais rien...* (SIMENON, *Maigret à New-York*, p. 60.) — Autre ex. : SAND, *Fr. le champi*, I. — On dit aussi : *Bill comment ?*

Qui ne porte pas les marques du genre et du nombre. Les mots qui s'accordent avec ce pronom se mettent d'ordinaire au masculin singulier, genre et nombre indifférenciés — ce qui est normal, puisque dans la plupart des cas on ignore le sexe et le nombre des êtres au sujet duquel on interroge.

Il arrive pourtant que le contexte ou la situation imposent le féminin (il s'agit manifestement de femmes) et le pluriel (il s'agit manifestement de plusieurs personnes) :

Il avait observé et jugé la pauvre Jeanne [...]; si cette créature-là devait être perdue, QUI donc serait SAUVÉE ? (THÉRIVE, *Fils du jour*, p. 107.) — *Agnès : Quelles idiotes ! / Le Secrétaire général : QUI est idiote ? Ma sœur, ma mère, ma nièce ?* (GIRAUDOUX, *Apollon de Bellac*, V.) — *QUI pouvait être plus glorieuse ?* (VAN DER MEERSCH, *Compagne*, p. 114.) — *Et QUI donc est allée à Chaumont dernièrement ? Et QUI donc est restée depuis deux mois enfermée ?* (ARLAND, *Terre natale*, V). [Interrogations fictives.]

Je ne saurais vous dire QUI sont les plus vilains (SARTRE, *Mouches*, III, 5). — *J'ignore QUI sont les plus méprisables* (J. ROSTAND, *Pensées d'un biologiste*, p. 188). — *Et QUI étaient embêtés alors ? C'étaient les autres* (Yv. ESCOULA, *Sur la piste du mûrier*, p. 10). — *QUI furent contents ? Ce furent les Dutreil* (Fr. PARTURIER, *Calamité, mon amour*, p. 271). — *Une trentaine de matafs de toutes les nationalités se battaient pour savoir QUI monteraient les premiers* (M. OLIVIER-LACAMP, *Chemins de Montvézy*, p. 44).

N.B. — Ne pas confondre ces pluriels et ceux qui sont dus à un accord normal, *qui* étant attribut : *QUI étaient ces dames et d'où venaient-elles ?* (BOSCO, *Balesta*, p. 179). — Cf. : *QUI était ce Le Dantec ? Un homme de taille moyenne, brun, aux yeux très noirs, portant des costumes sombres rayés* (R.-V. PILHES, *Imprécauteur*, p. 79). [Ex. où l'on voit que *qui* est manifestement attribut.]

b) Dans la langue littéraire, on trouve encore (cf. Hist.) *qui* interrogeant sur les choses, avec la valeur d'un pronom neutre, là où l'usage ordinaire mettrait *qu'est-ce qui* (interrog. directe), que certains auteurs cherchent à éviter, — ou *ce qui* (interrog. indirecte) :

QUI peut vous faire croire cela ? / — Ce qui peut me le faire croire, c'est que vous rompez l'amitié qui vous attachait à mon mari (Al. DUMAS, *Reine Margot*, XI). — *Vous croirez avoir fait un beau rêve. Qui vous en empêche ? La vision s'est évanouie avant le jour* (GAUTIER, *M^{lle} de Maupin*, XVII). — *Qui diable vous amène ?* (FLAUB., *Éduc.*, I, 5.) — *Alors, je m'en vais. / — Qui vous presse tant ? / — J'ai besoin de marcher* (MAUPASS., *Fort comme la mort*, II, 6). — *Qui nous vaut cette bonne visite ?* (A. DAUDET, *Petite paroisse*, p. 73.) — *Je ne sais QUI m'émue davantage : la colère d'être joué ou le danger que courait Étienne* (ARLAND, *Étienne*, p. 127). — *Qui prédestine l'Allemande et l'Autriche à conduire le cœur européen ?* (BAINVILLE, *Allemagne*, t. I, p. 48). — *Qui donc, sinon cet amour, nous soutient [...]* ? (COLETTE, *Fanal bleu*, p. 225.) — *Qui de la terre ou du soleil tourne autour de l'autre, cela est profondément indifférent*

(CAMUS, *Mythe de Sisyphe*, p. 16). — QUI nous prouve qu'Hitler s'en tiendra là ? (TROYAT, *Rencontre*, p. 120.) — Il ne savait pas QUI le frappait le plus : tant de ridicule ou une certaine admiration pour la violence dont il était capable (J. ROY, *Saison des za*, p. 125). — QUI est un rhinocéros d'Asie ? (IONESCO, *Rhinocéros*, p. 39.)

Autres ex. : MUSSET, *Poés. nouv.*, Nuit d'oct. ; VIGNY, *Poèmes ant. et mod.*, Fille de Jephthé ; HUGO, *Orient*, XVIII ; MÉRIMÉE, *Corresp.*, 18 déc. 1842 ; LOTI, *Désenchantés*, II ; J. RENARD, *Hist. natur.*, Taureau, I ; FRANCE, *Île des Pingouins*, V, 1 ; *Bible de Jérus.*, Ép. aux Rom., VIII, 35 ; BERNANOS, *Joie*, pp. 48-49 ; GIDE, *Caves du Vat.*, V, 3 ; P. BENOIT, *Toison d'or*, p. 106 ; MONTHERL., *Jeunes filles*, p. 81.

Hist. — Qui neutre a été courant jusqu'au XVII^e et même jusqu'au XVIII^e s. : QUI fait les coquins mandier ? C'est qu'ilz n'ont en leur maison dequoy leur sac emplir (RAB., III, 14). — On demandoit à un Lacedemonien QUI l'avoit fait vivre sain si long temps : L'ignorance de la médecine, répondit-il (MONTAIGNE, II, 37). — Je ne sçay QUI je dois admirer davantage / Ou de ce grand amour, ou de ce grand courage (CORN., *Illus.*, V, 3). — QUI fait l'Oyseau ? c'est le plumage (LA F., *F.*, II, 5). — QUI peut donc déterminer les soldats, les maçons et tous les ouvriers mécaniques, sinon ce qu'on appelle hazard et la coutume ? (VOLT., *Lettres phil.*, XXV, 21). — QUI interesse dans le vicaire savoyard ? c'est sa bonté, ses soins pénibles, charitables (BERN. DE SAINT-P., *Vie et ouvr. de J.-J. Rouss.*, p. 105).

Qui s'employait aussi comme pluriel, soit à propos de personnes, soit à propos de choses : * Je ne sais QUI sont plus redevables, ou ceux qui ont écrit l'histoire à ceux qui leur ont fourni une si noble matière, ou ces grands hommes à leurs historiens (LA BR., I, 12). — Entre tant d'Animaux, QUI sont ceux qu'on estime ? (BOIL., *Sat.*, V.)

702 Le pronom neutre dans l'interrogation directe.

a) Comme sujet.

1° On utilise d'ordinaire la formule périphrastique *Qu'est-ce qui... ?*

QU'EST-CE QUI distingue ici le comique du laid ? (BERGSON, *Rire*, p. 17.) — Cela ne saurait durer. Mais QU'EST-CE donc QUI peut durer ? (CAMUS, *Été*, p. 62.) — Autres ex. au § 389, b.

2° *Quoi* est courant dans les phrases averbales :

QUOI de plus grisant que de retrouver Paris après une sorte d'exil ? (GREEN, *Jeunesse*, p. 18.)

On le trouve aussi quand *quoi* fait partie d'un syntagme, soit parce qu'il est suivi de *donc* ou d'une épithète (à laquelle il est uni par *de* : § 352, b), ou parfois d'un complément du verbe, — soit parce qu'il est coordonné à un autre interrogatif :

QUOI donc t'étonne ? (FLAUB., *M^{me} Bov.*, II, 13.) — QUOI donc vous arrive ? (VERL., *Rom. sans par.*, Ariettes oubliées, VIII). — QUOI donc vous étonne ? (É. BOURGES, *Les oiseaux s'envolent...*, Biblioth. Plon, t. II, p. 119.) — QUOI donc m'opresse et me ravit à la fois ? (WILLY et COLETTE, *Claud. à Paris*, p. 203.) — QUOI donc t'a poussée ? (CHÂTEAUBRIANT, *Brière*, V.) — Mais QUOI donc, alors, ou qui donc [...] secouera assez cette nation [...] ? (MONTHERL., *Service inutile*, Pl., p. 612.) — QUOI donc a bien pu te séduire dans cette fille ! (GIRAUDOUX, *Ondine*, III, 1.) — QUOI donc avait pu retenir George plusieurs années dans un pareil endroit ? (BOURNIQUET, *Abois*, p. 106.) — Autres ex. de *Quoi donc* : LAMART. et les GONC., cités par Gougenheim, p. 111 ; Wl. WEIDLÉ, *Abeilles d'Aristée*, p. 54 ; Cl. MAURIAC, dans le *Figaro litt.*, 12 mai 1951.

QUOI de nouveau allait apparaître dans leur vie ? (BARRÈS, *Dérac.*, p. 197.) — QUOI d'autre pourrait m'amener chez toi à cette heure ? (MIRBEAU, cit. Sandfeld, t. I, p. 320.)

Mais, finalement, QUOI mieux que ce bref dialogue [...] peut dépeindre M. Jarrot ? (J.-M. THÉOLLEYRE, dans le *Monde*, 13 juin 1987.)

Qui ou QUOI vous a donné cette idée ? (Ch. MÉRÉ, cit. Sandfeld.) — Cf. dans une interrog. indirecte : Je ne voyais jamais qui ou QUOI en était la cause (M. VÉRON, trad. de : D. Lessing, *Mémoires d'une survivante*, p. 73).

Quoi seul en tête reste assez surprenant : QUOI était plus intolérable que cette dérision ? (BAUDEL., trad. de : Poe, *Nouv. hist. extr.*, Calmann-Lévy, p. 111.) — QUOI bruissait / Comme des sistres ? (VERL., *Rom. sans par.*, Charleroi.) — Car QUOI résiste au regard humain [...] ? (CLAUDEL, *Repos du 7^e jour*, p. 86.) — QUOI a détourné, un moment, le théâtre français de son caractère original ? (LÉAUTAUD, *Propos d'un jour*, p. 122.) — Mais, à la fin, QUOI vous autorise à croire... (CROMMELYNCK, *Chaud et froid*, 1943, p. 18.) — QUOI te manquerait alors ? (A. SARRAZIN, *Passe-peine*, p. 128.) — Faut-il attribuer cet emploi au discrédit (souvent excessif) qui frappe dans certains milieux toutes les périphrases avec *est-ce qui, est-ce que* ?

Quoi s'emploie aussi, surtout dans la langue parlée familière, quand on a besoin d'une forme accentuée (comp. b, 3°), notamment : 1) quand l'interrogatif n'est pas en tête de la phrase : *À cela s'ajoute QUOI* ? — 2) quand l'interrogatif est mis en évidence par *c'est... que* (ou *qui*) : *C'est QUOI que tu as vu ? C'est QUOI qui a provoqué l'incendie ?*

3° *Que* est très rare :

QUE me vaut tant d'honneur ? (M. GARÇON, *Disc. de réc. à l'Ac. fr.*, cité par Gide, dans le *Littéraire*, 8 févr. 1947.) — Qu'avait bien pu pousser papa à quitter brusquement sa tribu [...] ? (M. RAGON, *Ma sœur aux yeux d'Asie*, p. 260.) — Ces auteurs ont sans doute voulu éviter *qu'est-ce qui*.

4° *Qui* et *lequel* : voir §§ 701, b ; 704, b.

b) Comme complément essentiel direct (objet ou autre) de verbe, comme attribut et comme sujet réel.

1° *Qu'est-ce que* est courant dans la langue parlée et se trouve parfois aussi dans l'écrit : cf. § 389, b, 2°.

2° *Que* est la forme ordinaire de la langue soignée.

Compl. essentiel du verbe : QUE veux-tu ? QUE mangerez-vous ? — QUE murmuraient les chênes ? (HUGO, *Contempl.*, IV, 12.) — QUE coûte cette voiture ? — QUE pèse ce colis ? — QUE pèserait la protestation de Weygand ? (DE GAULLE, *Mém. de guerre*, t. I, p. 196.) — Ce professeur [...], QUE vaut-il ? (MARTIN DU G., *Thib.*, Pl., t. I, p. 730.)

Attribut : QUE sera, ensuite, son avenir ? (DE GAULLE, *op. cit.*, p. 326.) — QUE deviendrais-je ? — Mais QU'est une foi sans les œuvres ? (DANIEL-ROPS, *Église des temps classiques*, t. I, p. 107.) — Ce dernier ex. est d'une langue assez apprêtée ; on dira plutôt : *Qu'est-ce qu'une foi... ?* Cf. § 388, b, 2°, Rem.

Sujet réel : QUE s'est-il passé ? QUE faut-il ? QU'y a-t-il ? QUE se passe-t-il ? QU'arrivera-t-il ? QUE manque-t-il ? — Sans il : QUE vous importe ? QUE vous en semble ? — On peut avoir les tours périphrastiques : *Qu'est-ce qu'il se passe ?* ou *Qu'est-ce qui se passe ?* § 689, b, Rem.

Remarques. — 1. *Que* est un objet indirect avec *servir* :

QUE me sert ton sang ? (VIGNY, *Maréchale d'Ancre*, V, 12.) — Voir § 278, Hist. 3.

2. Sur la place du sujet (*Que serait devenu cela ?*), voir § 388, b, 2°.

3. *Que* peut être séparé du verbe par un pronom personnel complément conjoint :

QUE me voulez-vous ? QUE vous ai-je fait ? QU'en pensez-vous ? — Voir pour d'autres cas ci-dessous, 3°.

3° *Quoi* remplace *que* quand il fait partie d'un syntagme, soit parce qu'il est suivi directement de *donc* ou d'une épithète (à laquelle il est joint par *de* : § 352, b) ou parfois d'un complément du verbe, — soit parce qu'il est coordonné à un autre interrogatif.

QUOI donc fera-t-il ? QUOI d'autre faut-il choisir ? ou QUOI d'autre choisir ? — QUOI sur la terre mettre en balance avec les joies d'un pareil moment ? (BALZAC, *Mém. de deux jeunes mariées*, XLV.) — Et la trotteuse [d'une montre], qui ou QUOI poursuit-elle de ses saccadés sauts de puce ? (S. KOSTER, *Homme suivi*, p. 16.)

Mais si l'épithète est séparée (ce qui est l'usage le plus fréquent), que s'emploie obligatoirement avec un verbe conjugué, facultativement avec un infinitif (cf. 4°) : QUE fera-t-il d'autre ? QUE faire d'autre ? Voir § 352, b, Rem. 1. — De même QUE ferais-je de plus, de mieux ? Voir *ib.*, Rem. 3.

Que s'impose aussi devant *diable* et *diantre* servant à renforcer l'interrogation (§ 383bis, c) : QUE diable en savez-vous, docteur ? (MAUROIS, *Discours du D' O'Grady*, II.) — QUE diable faire de ses enfants ? (GREEN, *Journal*, 17 mai 1957).

Quoi s'emploie aussi, surtout dans la langue parlée familière, quand l'interrogatif porte un accent tonique (comp. a, 2°).

— Quand l'interrogatif n'est pas en tête de la phrase (cf. § 391, b, 1°) : Il t'a dit QUOI, mon fils ? (LOTI, *Ramuntcho*, p. 268.) — Spécialement quand la question porte sur quelque chose qui vient d'être dit par l'interlocuteur : Alors, comme ça, vous l'êtes ? / — Je suis QUOI ? / — Jésuite ! (GYP, cit. Sandfeld, t. I, p. 320.)

— Quand l'interrogatif est mis en évidence par *c'est ... que* : C'est QUOI qu'il t'a dit ?

— Dans les phrases interrogatives averbales, cf. § 391, b, 1°, Rem. 2.

Cet ex.-ci reproduit le langage enfantin : Loup y es-tu ? m'entends-tu ? QUOI fais-tu ? (AYMÉ, *Contes du chat perché*, Loup.)

4° Quand le verbe de la phrase interrogative est à l'infinitif, le pronom est que d'ordinaire ; quoi paraît d'une langue plus familière :

QUOI faire, QUE résoudre, quels hommes aller trouver, je ne puis le savoir encore (MUSSET, *Lorenz.*, III, 3). — QUOI devenir ? (H. LAVEDAN, *Jeunes*, p. 69.) — Mais QUOI vous raconter ? (SAINT EXUPÉRY, *Lettres à l'amie inventée*, p. 89.) — QUOI répondre ? (DANIEL-ROPS, *Cœur complice*, p. 77.) — Mais pourquoi parler, QUOI dire et comment le dire ? (CASAMAYOR, *Mystification*, p. 58.) — QUOI penser ? (DURAS, *Douleur*, p. 52.)

Assez souvent, que implique une question peu précise, par ex. quand on exprime un sentiment de perplexité, voire d'impuissance : QUE dire ? QUE faire ? J'étais comme un homme qui, ayant grimpé d'un trait une pente vertigineuse, [...] s'arrête ébloui, hors d'état de monter ou de descendre (BERNANOS, *Journal d'un curé de camp.*, Pl., pp. 1160-1161).

D'autre part, que est plus fréquent si l'infin. est suivi d'un autre complément : QUE répondre à cette objection ?

QUOI d'autre choisir ? etc. cf. 3°.

Si l'infinitif est introduit par une préposition, quoi s'impose ; d'ordinaire il se met entre la préposition et l'infinitif :

Il quitte ses tissus. Mais pour QUOI prendre, devinez-le (HÉRIAT, *Enfants gâtés*, V, 2). — La liberté, pour QUOI faire ? (Titre d'un livre de BERNANOS.) [Pour faire quoi ? serait de la langue plus familière : 3°.]

Pour quoi faire s'écrit souvent, quoique de façon peu logique, Pourquoi faire ? (Comp. § 691.) Ex. : HUGO, *Misér.*, I, 1, 2 ; MARTIN DU G., *Thib.*, Pl., t. I, p. 14 ; MALRAUX, *Condition hum.*, p. 236 ; P. BENOIT, *Dame de l'Ouest*, p. 213 ; TROYAT, *Les semailles et les moissons*, p. 104 ; etc. — On observe des différences selon les éditions : Apprendre à lire, POURQUOI faire ? (AYMÉ, *Contes du chat p.*, 1952, p. 30.) [= pour quoi, 1966, p. 102.]

c) Comme complément prépositionnel, quoi est le seul usité :

À QUOI pensez-vous ? De QUOI êtes-vous mécontent ? À la suite de QUOI est-il handicapé ? Sur QUOI pouvons-nous compter ? — Avec infinitif, voir b, 4°.

d) Emplois particuliers de quoi :

1° *Quoi* peut tenir la place de n'importe quel mot ou syntagme (ou même partie de mot) que l'on veut faire répéter (si l'on n'a pas compris) ou faire dire (si l'interlocuteur n'a pas exprimé sa pensée de façon complète) :

La parthéno, jeta-t-il du bout des lèvres. / — La QUOI ? / — La parthéno. La parthéno, enfin ! (CURTIS, *Saint au néon*, F°, p. 86.) — Autres ex. aux §§ 220, b, 1° ; 391, b, 1°, Rem. 2.

Quoi s'emploie aussi pour faire répéter une phrase entière, ce qui est considéré comme impoli. On doit dire : *Plait-il ? Pardon ?* etc. Cf. § 1051, d, 3°. — Très familier aussi, *quoi* répondant à une interpellation : *Emma ! dit-il. / — QUOI ? / — Eh bien, j'ai passé cette après-midi chez M. Alexandre* (FLAUB., *M^{me} Bov.*, II, 9).

2° *Quoi* (suivi, dans l'écrit, d'un point d'exclamation, parfois d'un point d'interrogation) est un mot-phrase exprimant l'étonnement ; il est usité même dans le style noble :

Eh QUOI ! n'en pourrions-nous fixer au moins la trace ? / QUOI ! passés pour jamais ! QUOI ! tout entiers perdus ! (LAMART., *Médit.*, XIII.)

Dans le langage familier, pour souligner un terme : *Il s'est enfui dans les bois ; réfractaire QUOI, comme on les appelait* (BALZAC, *Curé de vill.*, IV).

Ou quoi, dans le langage familier, sert aussi à souligner, comme *Oui ou non ?* sans qu'il y ait une véritable interrogation : *Non mais sans blague, elle est devenue dingue, OU QUOI ?* (É. AJAR, *Angoisse du roi Salomon*, p. 273.) — Autre ex. au § 381, Rem. 1.

3° *De quoi* sert parfois d'équivalent à *quoi* pour faire répéter l'interlocuteur.

Dans le fr. pop., il exprime un refus méprisant : *Tu ferais mieux de dormir à cette heure-ci. / — DE QUOI ? observa le jeune homme avec cet accent des voyous parisiens qui semble un rôle [...] : est-ce qu'il ne faut pas que je fasse mon état ?* (NEURAL, *Nuits d'oct.*, X.)

e) *Que* « pourquoi » : voir § 394, d. — *Lequel* : § 704, b.

703 Le pronom neutre dans l'interrogation indirecte.

a) Comme sujet, on emploie ce qui (par analogie avec la construction de la proposition relative) :

Qu'est-ce qui t'intéresse ? → Je demande CE QUI t'intéresse.

Hist. — On a employé *qui* jadis, et il s'en trouve encore des traces : 701, b et **Hist.**

b) Comme complément essentiel direct, comme attribut et comme sujet réel.

1° Si le verbe de la proposition n'est pas à l'infinitif, on emploie *ce que* (dû aussi à l'analogie avec la proposition relative) :

Je me demande CE QUE nous ferons, ... CE QUE cela coûtera, ... CE QUE nous deviendrons, ... CE QU'il faudrait.

Hist. — On a employé *que* encore assez souvent au XVII^e s., bien que Vaugelas eût estimé que cela ne se disait plus guère (p. 173) : *Je ne sçay QU'est devenu son Fils* (RAC., *Plaid.*, II, 7). — ⁺ *Permettez-moi de leur demander QUE leur a fait ce saint lieu* (BOSS., *Œuvres orat.*, t. III, p. 471). — *Vous sçavez bien par votre expérience / QUE c'est d'aimer* (LA F., C., Faucon). — Au XX^e s., c'est un archaïsme rarissime : *Il demanda QUE pouvait bien entendre le R.P. de Sales, en parlant de restrictions* (LA VARENDE, *M. le duc*, p. 284). [Malgré la ponctuation, discours indirect libre ?]

2° Si le verbe de la proposition est à l'infinitif, on a le choix entre *que* et *quoi* :

Ex. avec *que* : *Je ne savais QUE répondre* (CHAT., *Mém.*, III, II, XI, 9). — *La pauvre mère ne sait plus QU'inventer* (A. DAUDET, *C. du lundi*, p. 76). — *Je cherchais QUE lui répondre* (DUHAMEL, *Maîtres*, p. 118). — *N'est-il pas doux de savoir QUE faire* [...] ? (ID., *Deux hommes*, XV.) — *Elle vacilla sous le coup, ne sut QUE répondre* (FR. MAURIAU, *Genitrix*, II). — *Je ne savais plus QUE penser* (MAC ORLAN, *Ancre de Miséricorde*, p. 111). — *Ils ne savent QU'inventer sur nous, égoutiers* (GIRAUDOUX, *Folle de Chaillot*, p. 101). — *Moi qui cherche toujours QUE répondre* (MAUROIS, *Lettres à l'inconnue*, p. 100).

Ex. avec *quoi* : *Elle ne savait qu'imaginer, QUOI faire, QUOI dire, pour se donner et se donner encoré* (MUSSET, *Conf.*, IV, 1). [Rem. *que* avec le 1^{er} infin.] — *Elle ne sait plus QUOI inventer* (GIDE, *Faux-monn.*, p. 156). — *Ils auraient su QUOI défendre* (GIRAUDOUX, *Combat avec l'ange*, IX). — *Je n'étais jamais embarrassé pour savoir QUOI donner à mon fils* (VAUDOYER, *Laure et Laurence*, p. 314). — *Je ne savais plus QUOI dire* (KESSEL, *Lion*, p. 108). — *Lui non plus ne trouvait QUOI dire* (P. LAINÉ, *Dentellière*, p. 115). — *Tu trouveras bien QUOI faire* (DURAS, *Petits chevaux de Tarquinia*, p. 200).

Que est plus littéraire que *quoi* ; il est parfois équivoque : *Il ne sait que chercher* peut signifier « Il ne sait quelle chose chercher » ou « Il ne sait rien faire d'autre que chercher ». — Comme l'a noté Gougenheim (p. 127), il y a une certaine tendance à spécialiser les deux mots : *ne savoir* entraîne plutôt *que*, *ne pas savoir* (« portant sur une réalisation concrète »), plutôt *quoi*. « Un homme qui se trouve dans une situation difficile exprimera son embarras en disant *Je ne sais que faire* ; un enfant qui s'ennuie dira *Je ne sais pas quoi faire*. »

Locution figée : *n'avoir que faire de* « n'avoir pas besoin de ».

3° Si la proposition est averbale (§ 1102, Rem. 1), on emploie *quoi*.

Cela se trouve surtout avec *savoir* : *Vous devriez..., en causant de Rosanette..., lâcher à ma femme quelque chose... je ne sais QUOI, mais vous trouverez* (FLAUB., *Éduc.*, II, 3). — Cf. § 708, b. — *Elle m'a rapporté... Devinez QUOI*.

Dans les ex. précédents, le contexte permet de suppléer le reste de la proposition. Mais il y a des expressions plus figées. *Je ne sais quoi* (etc.), *n'importe quoi* : § 708, b. — *Sais-tu quoi ? Tu sais quoi ?* pour attirer l'attention sur ce que l'on va dire : *Savez-vous QUOI ? Vous êtes d'une coquetterie insupportable* (J. DEVAL, cit. Sandfeld, t. II, p. 80). — Nous n'avons relevé qu'en Belgique : *Comment les choses vont-elles se passer ? Je te dirai QUOI demain* (= ce qu'il en est).

Hist. — *Ni quoi ni qu'est-ce « rien »* : *Sans dire QUOI ni qu'est-ce* (Th. CORNEILLE, cit. Littré, s.v. *quoi*, 4°). — *Sans savoir ni QUOI ni qu'est-ce* (MARIV., *Épreuve*, XVI). — Cette expression subsiste dans le fr. familier, notamment avec *savoir*.

c) Comme complément prépositionnel, on emploie *quoi* :

Savez-vous à QUOI je pense ? — J'ignore sur QUOI il se fonde. — Il ne sait par QUOI commencer. — Dites-moi en QUOI je puis vous être utile.

Dans certains emplois, on peut se demander si on a affaire à l'interrogatif ou au relatif : voir § 691, d, Rem. 1.

d) Emplois particuliers de *quoi*.

1° *Quoi* est rarement précédé de *tout* et un ex. comme le suivant paraît dû à l'analogie avec *tout quoi* comme relatif (§ 691, c) : *J'ai dit quelle lumière Mme Edwige Feuillère apporte au rôle d'Ysé* [dans une pièce de Claudel]. *Elle en comprend et en rend sensible chaque aspect, et l'on sait de TOUT QUOI est riche, et lourde, Ysé De Ciz* (J. LEMARCHAND, dans le *Figaro litt.*, 8 juin 1957).

Dans une proposition averbale, cela semble du fr. régional (Est et Nord) : *À présent, c'est l'Abyssinie, c'est Pascal, c'est la politique, les preuves de Dieu, les philosophes, les peuples, et je ne sais pas TOUT QUOI* (AYMÉ, *Gustalin*, XVI). — Comp. dans une interrogation directe : *On le traitait de girouette et de TOUT QUOI encore ?* (J. FRANCIS, *Mes belges années*, p. 28.)

2° Comme *quoi* : voir § 410, Rem. et Hist.

704 *Lequel* est toujours représentant. Il peut remplir toutes les fonctions d'un nom, dans l'interrogation directe et dans l'interrogation indirecte.

a) D'ordinaire, il représente un nom ou un pronom qui peuvent concerner des personnes ou des choses. Ce nom peut figurer dans le contexte qui précède ou comme noyau d'un complément prépositionnel qui accompagne *lequel*.

De ton cœur ou de toi LEQUEL est le poète ? (MUSSET, *Poés. nouv.*, Nuit d'août.) — *Parmi ces étoffes, voyez LAQUELLE vous plairait le plus* (AC.). — *S'il avait à former deux élèves, l'un qui aurait à mener une vie quelconque et l'autre qui serait destiné à commander, AUQUEL des deux enseignerait-il à être « maître de ses désirs amoureux » [...] ?* (M. FOUCAULT, *Hist. de la sexualité*, t. II, p. 72.) — *Par LEQUEL des deux livres commencerez-vous ?*

Phrases interrogatives averbales : *« Ne seriez-vous pas l'auteur d'un tableau très remarquable ? » / « Peut-être ! LEQUEL ? » / « Cela représente une dame dans un costume, ma foi !... un peu... léger* (FLAUB., *Éduc.*, III, 2). — L'Interrogateur. *Mais est-ce que vous regrettez quelque chose de votre vie passée ? / Claire. De LAQUELLE ?* (DURAS, *Amante anglaise*, p. 63.) — Interrogation indirecte averbale : *Il faudra leur faire un cadeau de noces. Je me demande LEQUEL ?* (IONESCO, *Cantatrice chauve*, p. 23.) [Point d'interr. non justifié.]

b) Dans la langue littéraire, *lequel* est parfois un pronom neutre.

Soit qu'il porte sur des termes qui n'ont pas de genre (des infinitifs par ex.) : *LEQUEL vaut mieux : gagner dans une partie où tous les autres joueurs sont faibles, ou perdre dans une partie où tous les joueurs sont forts* (PÉGUY, *Note conjointe sur M. Descartes*, Pl., p. 1437).

Soit qu'il porte sur des termes dont le genre n'est pas pris en considération : *De ces plaintes et félicitations, LEQUEL faut-il écouter de préférence ?* (MUSSET, *Contes*, Lettres de Dupuis et Cotonet, II.)

Hist. — Ex. classiques : *Dans les coins d'une roche dure, / Ou dans les trous d'une mazure, / (Je ne sçais pas LEQUEL des deux)* (LA F., F., V, 18). — *LEQUEL pèse le plus de cent livres d'or ou de cent livres de plume ?* (SÈV., 14 août 1680.) — Voir aussi l'Hist. après la Rem.

Remarque. — La langue littéraire continue (cf. Hist.) à utiliser sporadiquement *quel* comme pronom interrogatif :

Il eût été difficile de dire QUEL était le plus rose du pied de Georgette ou de l'aurore (HUGO, *Quatrevingt-tr.*, III, III, 1). — *Mais avec ceux-ci marchaient des hommes non moins aguerris, aussi furieux tout au moins, de plus ulcérés d'une blessure récente. QUELS ?* (MICHELET, *Hist. de la Révol. fr.*, VII, 2). — *Je vous livre un secret. / — QUEL ?* (E. ROSTAND, *Cyr.*, I, 3.) — *On ne savait jamais QUEL des deux serait vainqueur* (R. ROLLAND, *Jean-Chr.*, t. X, p. 108). — *Quel traitement aurait-il dû suivre ? QUEL a-t-il suivi ?* (BREMONT, *Pour le Romantisme*, p. 56.) — *Ils marquent [...] quelles conditions sont possibles provisoirement, QUELLES sont définitivement impossibles* (SARTRE, *Situations*, VIII, p. 137). — *Cela est lourd de signification. / — QUELLE ?* (IKOR, *Cœur à rire*, p. 17.)

Autres ex. : TOCQUEVILLE, *Souvenirs*, p. 143 ; CLAUDEL, dans Claudel-Gide, *Corresp.*, p. 222 ; DANIEL-ROPS, *Péguy*, p. 234 ; COLETTE, *Fanal bleu*, p. 127 ; THÉRIVE, *Procès de langage*, p. 11 ; R. KEMP, dans les *Nouv. litt.*, 10 avril 1958 ; P. GUTH, dans le *Figaro litt.*, 2 mars 1957 ; P.-H. SIMON, dans le *Monde*, sélection hebdom., 9-15 juillet 1970 ; etc.

Hist. — Ex. classique de *quel* pronom : ** QUELS de vos diamants me faut-il lui porter ?* (CORN., *Suite du Ment.*, II, 3.) — Covielle. *Je viens vous annoncer la meilleure nouvelle du monde. / M. Jourdain. QUELLE ?* (MOL., *Bourg.*, IV, 3.) — *Plusieurs d'entreux ne vouloient que faire un livre, n'importoit QUEL* (J.-J. ROUSS., *Réveries*, III).

Quel pouvait être neutre (comp. b ci-dessus) : *QUEL est plus difficile de naistre ou de ressusciter* (PASCAL, *Pens.*, p. 157). — Cela reste possible dans la langue littéraire : *Perdre un enfant ou apprendre qu'on n'en aura jamais : oui, QUEL est le plus cruel ?* (CESBRON, *Il est minuit, Docteur Schweitzer*, I, 10.) — L'ex. de Hugo pourrait être interprété de cette façon.

SECTION 8. — LES PRONOMS INDÉFINIS

- 705 On range sous le nom de **pronoms indéfinis** des mots variés indiquant, soit une quantité non chiffrée (par ex., *plusieurs*), soit une identification imprécise (par ex., *quelque chose*), ou même un refus d'identification (*un tel*) :

TOUT dit dans l'infini QUELQUE CHOSE à QUELQU'UN (HUGO, *Contempl.*, VI, 26).

- 706 **Pronoms proprement dits.**

— *Aucun, certains, maints* (rare), *nul, plusieurs, tel* et *tout* sont aussi des déterminants indéfinis.

— *Chacun* et *quelqu'un* correspondent aux déterminants indéfinis *chaque* et *quelque*.

— *Autre* et *même* sont aussi des adjectifs indéfinis.

— *Autrui, on, personne, rien* et *néant* ne correspondent pas à des déterminants indéfinis.

Personne est d'abord un nom. *Néant* est aussi un nom.

— *Quiconque* et *qui* sont d'abord des relatifs.

Ces divers pronoms font l'objet ci-dessous d'études particulières. Notons ici que les uns sont seulement nominaux (*autrui, on, personne, quiconque, rien, néant, tel, tout*), que *qui* est ordinairement représentant et que les autres sont tantôt nominaux, tantôt représentants.

- 707 **Adverbes employés comme pronoms indéfinis.**

La plupart des adverbes de degré qui, suivis de *de*, servent de déterminants indéfinis (§ 607, a), s'emploient aussi seuls comme des équivalents de pronoms indéfinis, mais ils sont invariables, même si, comme donneurs d'accord, ils peuvent être des féminins ou des pluriels (§ 429, a, 3°).

a) Comme des nominaux masculins **singuliers** à valeur de neutres :

Vous croyez sans doute avoir fait BEAUCOUP pour moi (B. CONSTANT, *Ad.*, III). — *J'ignorais BEAUCOUP de son existence* (ROMAINS, *Violation de frontières*, p. 8). — *Bossuet savait BEAUCOUP du grand Condé* (MALRAUX, *Antimémoires*, p. 16). — *BEAUCOUP dépend des États-Unis* (dans le *Monde*, sélection hebdom., 8-14 janv. 1976, p. 1). — *La bête est PEU, / L'homme n'est rien* (HUGO, *Contempl.*, VI, 26). — *Ils avaient très PEU à faire* (MAUROIS, *Mes songes que voici*, p. 216). — *Je ne crois pas avoir ASSEZ obtenu. C'est ASSEZ dire. — C'est TROP demander. — On rirait, on se fâcherait à MOINS* (LITTRÉ). — *Elle avait peut-être PLUS à dire à son petit livre que son petit livre n'avait à lui dire* (FRANCE, *Pierre Nozière*, p. 144). — *Nous avons, dans cet ordre d'idées, bien DAVANTAGE à nous reprocher* (MIOMANDRE, *Mon caméléon*, p. 78).

— *Je te dois TANT [...]*! (A. DAUDET, *Sapho*, VI). — *Ah ! qu'aurais-je besoin de TANT une fois seul ?* (GIDE, *Immor.*, III). — *Il n'a pas obtenu AUTANT qu'il espérait.* — Pour combien, voir § 699, b. — Voir les Rem.

Avec *guère*, cet emploi est littéraire : *Le nom d'Alain ne me disait GUÈRE* (HENRIOT, dans le *Monde*, 4 juin 1958). — *Si Balzac [...] avait décrit la société de son temps, il ne subsisterait plus GUÈRE de sa peinture* (MAURIAC, dans le *Figaro litt.*, 27 juin 1959). — *La société ne peut GUÈRE offrir aux pauvres, si elle ne veille, d'abord, à la prospérité collective* (AL. PEYREFITTE, *Quand la rose se fanera*, p. 144).

Sur *peu*, etc. concernant le temps (*sous peu*, etc.), voir § 965, Rem.

Remarques. — 1. *Tant* s'emploie notamment pour une quantité qu'on ne veut ou ne peut préciser, ainsi que pour le nombre des unités (et, éventuellement, des dizaines) dans une somme ou une date :

Ils ont TANT par écureuil, fouine ou renard (TAINÉ, *Vie et opinions de Fr.-Th. Graindorge*, p. 282). — *[...] le testament caché qu'on découvrira page trois cent nonante et TANT* (ARAGON, *Mise à mort*, p. 345). — *L'an de grâce mille six cent et TANT* (A. DAUDET, *C. du lundi*, Trois messes basses). — De même : *Votre lettre du TANT* (AYMÉ, *Passe-muraille*, L.P., p. 7).

En Belgique, on emploie *autant* pour une quantité non précisée : *François, tu m'as remis AUTANT pour le ménage... voici les comptes... voici ce qui reste* (A. BAILLON, *Hist. d'une Marie*, 1929, p. 126).

2. *Tant* s'emploie comme nominal en particulier dans les expressions *Avoir tant fait que de* « avoir poussé les choses jusqu'à » et *À tant faire que de* « supposé qu'on pousse les choses jusqu'à » :

C'est grand dommage vraiment que ce sentiment-là [= l'amour] ne me soit pas venu plutôt à moi, puisque j'AI TANT FAIT QUE DE l'épouser (LOTI, *M^{me} Chrysanth.*, XXIV). — *Lorsque j'AI TANT FAIT QUE DE trouver une place pour ma voiture* (DUTOURD, *Paradoxe du critique*, p. 12).

À TANT FAIRE QUE DE *rencontrer, j'aime mieux qu'il me voie autrement* (COLETTE, *Chéri*, M.L.F., p. 151). — À TANT FAIRE QUE DE *jouer du Jules Renard, M. Debauche [...] aurait pu choisir la Bigote* (DUTOURD, *Paradoxe du critique*, p. 73).

Variantes plus rares : À TANT FAIRE DE *créer un mot [...], autant le réserver à un usage précis* (J. CELLARD, dans le *Monde*, 29 janv. 1984). — POUR TANT FAIRE QUE *prendre une maîtresse, je ne me fusse pas contenté d'une aussi peu huppée que mon initiatrice* (HERMANT, *Confession d'un enfant d'hier*, VII).

Emplois absolus : *Ce n'est pas le tout d'être dans le train de la vie. Il faut encore y gagner une place — « assise » à TANT FAIRE* (L. ESTANG, dans le *Figaro litt.*, 29 oct. 1960). — *Ronse fait tenir tous les rôles d'homme par des femmes, qu'il a affublées de barbe et moustache. Ce sont des femmes adultes, et, à TANT FAIRE QUE, il aurait pu choisir des jeunesses* (M. COURNOT, dans le *Monde*, 14 déc. 1979). [Comp. *faire comme si*, etc., § 217, c, Rem. 2.]

Sur les équivalents *quant à faire, tant qu'à faire*, voir § 1044, d, 4° et Rem. 4.

D'autres expressions s'expliquent par la valeur pronominale de *tant* (valeur assez proche de *cela*), mais elle n'est plus perçue : *si tant est que* (cf. § 1100, a), les adverbes *partant* et *pourtant*, etc.

3. Sur la place de ces adverbes employés comme nominaux objets directs, voir § 295, d, Rem. 2.

b) Comme des **pluriels**, tantôt représentants (équivalant à des masculins ou à des féminins, selon le genre de l'antécédent, qui peut concerner des choses ou des personnes), — tantôt nominaux (désignant des personnes et ordinairement masculins, le féminin étant possible lorsqu'il s'agit exclusivement de femmes).

Cela est fréquent pour *beaucoup*, *peu*, *pas mal* (et *combien* : § 699, b) : *J'ai acheté un lot de vieilles vestes ; BEAUCOUP n'ont plus de boutons* (ROB.). — *Les deux tiers des avortées étaient des femmes mariées, BEAUCOUP ayant déjà un ou deux enfants* (BEAUVOIR, *Deuxième sexe*, t. I, p. 202). — *BEAUCOUP vivaient bien qui n'avaient pas de fortune* (FLAUB., *Éduc.*, I, 6). — *BEAUCOUP sont appelés, mais PEU sont élus* (Bible, trad. OSTY-TRINQUET, *Math.*, XXII, 14). — *PEU comprirent notre situation* (MICHELET, *Hist. de la Révol. fr.*, IV, 3). — *Sur les bancs de la Chambre, on peut comprendre la haine. Bien PEU la manifestaient* (BARRÈS, *Du sang...*, p. 105). — *Nous tous, parmi les ruines, préparons une renaissance. Mais PEU le savent* (CAMUS, *Homme révolté*, Pl., p. 707). — *Le régiment de chasseurs [...] était presque tout entier dans la rue, les officiers mêlés aux cavaliers sur la chaussée [...]. PAS MAL avaient l'air éméché, sentaient au moins l'alcool* (ARAGON, *Semaine sainte*, L.P., t. I, pp. 204-205). — Voir d'autres ex. au § 429, a, 3°.

Cela est plus rare pour d'autres adverbes : *Quelques personnes, ici et là, en disent du bien, DAVANTAGE crachent dessus* (C. RIHOIT, dans le *Monde*, 9 oct. 1981). — *Plus d'un million de personnes [...] ont participé aux quelque cinquante messes, réunions et rassemblements [...]. AUTANT se sont déplacées au long des rues et des routes pour l' [= le pape] apercevoir quelques secondes* (J.-P. CLERC, *ib.*, 22 sept. 1987). — *Don magique refusé à TANT, accordé à quelques-uns* (G. BEAUMONT, dans les *Nouv. litt.*, 18 déc. 1958). — *Antoine, si détaché aujourd'hui, eut-il, comme TANT, des opinions sur la marche du monde [...]*? (L. NUCERA, *Chemin de la Lanterne*, p. 223). — *La cohabitation que TANT souhaitaient* (A. FONTAINE, dans le *Monde*, 22 mars 1986). — *TANT et TANT s'étaient rapidement engraisés de la mort des héros* (Renée MASSIP, dans Renée et Roger Massip, *Passants du siècle*, p. 83). — *Il [= Montherlant] a souhaité que son visage mort soit revêtu d'un masque romain. Et TROP se sont laissés [sic] prendre à ce masque* (J. DANIELOU, dans le *Figaro*, 30 sept. 1972). — Cet emploi est exclu pour *bien* : *BIEN me l'ont confirmé.

On dit aussi *beaucoup de ces gens*, *beaucoup de vos amis*, etc. Dans ce cas, *bien* n'est pas non plus du fr. régulier : *BIEN de leurs amis de la veille rejoignaient [...] la Résistance (G. CONTE, dans le *Monde*, 3 mars 1978).

Comme nominaux, ils sont surtout sujets et attributs :

Comme sujet : voir la plupart des ex. donnés ci-dessus. — Comme attribut : *Ils étaient BEAUCOUP à cette réunion. Ils sont TROP.*

On emploie *beaucoup* aussi comme complément prépositionnel (ce que n'admet-tait pas Littré) :

Le malheur de BEAUCOUP est de ne pas savoir passer les soirs dans sa chambre (S.-BEUVE, *Volupté*, XV). — *Pour BEAUCOUP [...] l'agriculture semblait un avilissement* (FLAUB., *Éduc.*, III, 1). — *Il était parvenu [...] à passer aux yeux de BEAUCOUP pour la fine fleur du high-life* (MAUPASS., *Fort comme la mort*, I, 2). — *Pourquoi le poète ne se plaisait-il pas à être écouté de BEAUCOUP ?* (FRANCE, *Vie litt.*, t. II, p. 212). — *Il était demandé à BEAUCOUP de boire le calice goutte à goutte* (MAURIAC, *Pèlerins de Lourdes*, p. 55). — *Elle est violée par BEAUCOUP qui l'ignorent* (R. GEORGIN, *Guide de la langue fr.*, p. 181). — Autres ex. de *à beaucoup* : DANIEL-ROPS, *Hist. de l'Église*, Grand siècle des âmes, p. 224 ; ROMAINS, *Lettre ouverte contre une vaste conspiration*, p. 142 ; HAGÈGE, *Le fr. et les siècles*, p. 9. — De *pour beaucoup* : DE GAULLE, *Mém. de guerre*, t. I, p. 116 ; BEAUVOIR, *Deuxième sexe*, t. I, p. 173. — De *chez beaucoup* : L. DAUDET, *Jour d'orage*, p. 76 ; etc.

Les autres mots sont plus rarement employés comme compléments prépositionnels : *Leurs réflexions d'été, tenues entre PEU* (D. HALÉVY, cit. Damourrette-Pichon, § 2681). [Cf. Hist.]. — Ex. de G. Beaumont ci-dessus.

Comme compléments d'objet direct ou comme sujets réels, ces mots doivent être accompagnés du pronom *en* placé devant le verbe (cf. § 651, e) :

J'en connais BEAUCOUP qui prétendent... (LITTRÉ). — *Il en est PEU qui aient le bonheur de s'endormir aussitôt la tête sur l'oreiller* (ROMAINS, cit. Robert). — *Il y en a TANT qui voudraient être à votre place !*

Hist. — Vaugelas, p. 485, estimait que *beaucoup* au sens de « plusieurs » ne pouvait s'employer seul, sauf comme attribut. Il blâmait explicitement *à beaucoup*, exigeant *beaucoup de personnes* ou *beaucoup de gens*. Pourtant *beaucoup* comme sujet était déjà courant au XVII^e s. : *+ BEAUCOUP par un long âge ont appris comme vous / Que le malheur succède au bonheur le plus doux ; / Peu savent comme vous appliquer ce remède* (CORN., *Hor.*, V, 2).

Peu se construisait avec une préposition au XVII^e s. : *+ J'ai permis à fort PEU de lui rendre visite* (CORN., cit. Littré, s.v. *peu*, 4°).

708 Autres indéfinis occasionnels.

a) Des syntagmes nominaux dans lesquels le nom a perdu sa valeur propre.

Autre chose, grand-chose, quelque chose, peu de chose, qui, en tant que donneurs d'accord, sont traités comme des neutres, c'est-à-dire comme des masculins singuliers, alors que *chose* comme nom est féminin. Voir § 734.

La plupart, qui, comme donneur d'accord, est un pluriel, ordinairement masculin, parfois féminin : *La plupart sont venus* ; il en est de même, mais moins fréquemment, pour *bon nombre* et pour *quantité*. Voir § 429, a, 4°.

Tout le monde lorsqu'il signifie simplement « tous », « chacun » : *TOUT LE MONDE ne peut pas être orphelin* (J. RENARD, *Poil de Car.*, Pl., p. 742). — Le bon usage n'accepte pas que, donneur d'accord, *tout le monde* soit considéré comme un pluriel : voir § 429, c, 2°.

D'autres expressions avec *monde* pourraient être citées comme locutions indéfinies, notamment *GRAND MONDE*, qui correspond, pour des personnes, à *grand-chose* (§ 734, b) : *Il n'y avait pas GRAND MONDE à l'enterrement*. — Cette locution, qui ne peut être sujet (sauf sujet « réel » d'un verbe impersonnel), s'emploie dans un contexte explicitement ou implicitement négatif.

b) Des locutions à noyau verbal contenant les interrogatifs *qui*, *quoi*, *lequel*, *combien* (ce sont des sous-phrases incidentes qui ont perdu leur caractère originel : § 373, a). Le genre et le nombre sont ceux de l'interrogatif.

Avec *savoir* : *IL NE SAIT QUOI se passe au plus secret de sa chair* (Fr. MAURIAC, *Journal 1932-1939*, p. 96). — *Beaux yeux de mon enfant, par où filtre et s'enfuit / JE NE SAIS QUOI de bon, de doux comme la Nuit !* (BAUDEL., *Fl. du m.*, Yeux de Berthe.) — *Un beau cousin rose, amené là [...] par ON NE SAIT QUI* (DORGÈLES, *Croix de bois*, VI). — *Après cela nous devons nous attendre à DIEU SAIT QUOI*. — *JE NE SAIS COMBIEN se sont trouvés mal*.

Avec *importer* : *Ce n'est pas N'IMPORTE QUI, qui fait ça. Et on ne fait pas ça pour N'IMPORTE QUI* (SIMENON, *Maigret et l'inspecteur Malgracieux*, p. 151). — *Plus il avait trompé N'IMPORTE LAQUELLE des deux, plus elle l'aimait* (FLAUB., *Éduc.*, III, 4). — *Il m'a répondu N'IMPORTE QUOI* (AC.).

c) Mots ou syntagmes divers.

Qui de droit « celui qui exerce l'autorité » : *Le Gouverneur adresse leurs justes revendications à QUI-DE-DROIT* (CENDRARS, *Or.* XXXVII). [Les traits d'union, qui ne sont pas conformes à l'usage reçu, montrent que l'auteur voit ici une sorte de composé. Voir aussi BILLY, cité au § 263, c, 2°.] — Sens élargi. « celui que cela concerne (juridiquement) » : *L'avocat [...] envisagera toutes les poursuites contre QUI DE DROIT afin de déterminer les responsabilités* (dans le *Monde*, 29 oct. 1976, p. 16).

Qui que ce soit « n'importe qui », *quoi que ce soit* « n'importe quoi » : *Je fais ce que je crois devoir faire, en toute conscience, et n'ai de compte à rendre à QUI QUE CE SOIT* (MARTIN DU G., *Thib.*, Pl., t. I, p. 724). — *QUOI QUE CE SOIT ne cesse d'être faux que lorsqu'on affirme le contraire* (MONTHERL., *Marée du soir*, p. 36).

Pour *X, N, tutti quanti, et cetera, et alii*, voir § 220.